



2017

Document de référence

Rapport Financier Annuel

gfi.world

gfi
NEW CHALLENGES,
NEW IDEAS

RAPPORT DE GESTION	3
---------------------------	----------

MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
-----------------------------	----------

CHIFFRES CLÉS	6
----------------------	----------

1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS **9**

1.1. Présentation générale de l'activité	10
1.2. Zones géographiques	11
1.3. Présentation du Groupe	12
1.4. Organigramme simplifié du Groupe au 20 mars 2018	18
1.5. Données financières issues des états financiers consolidés	20
1.6. Données financières issues des comptes sociaux	22
1.7. Faits marquants	23
1.8. Autres informations	25
1.9. Recherche et Développement	27
1.10. Marché des services informatiques et perspectives du Groupe	28
1.11. Gestion sociale – Ressources Humaines	29
1.12. Événements postérieurs à la clôture	30
1.13. Facteurs de risques	31
1.14. Éléments significatifs susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	41

2 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE **43**

2.1. Informations sociales	44
2.2. Informations environnementales	60
2.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	67
2.4. L'Éthique, au cœur des pratiques du Groupe	69
2.5. Conclusion	72
2.6. Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux	73
2.7. Note méthodologique	76
2.8. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	78

3 ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ET CAPITAL **81**

3.1. Informations générales	82
3.2. Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2017	83
3.3. Capital et évolution du capital	86
3.4. Rachat par la Société de ses propres actions	87
3.5. Autres informations sur les actions – Cours de Bourse	89

4 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **93**

4.1. Mise en place d'une nouvelle gouvernance	94
4.2. Liste des principaux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Gfi Informatique	97
4.3. Les conventions et engagements réglementés	108
4.4. Rémunérations des mandataires sociaux	110
4.5. Autres informations sur les mandataires sociaux	114
4.6. Les organes du gouvernement d'entreprise	115
4.7. Application des recommandations du code AFEP-MEDEF	120
4.8. Éléments significatifs susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	120
4.9. États des autorisations financières au 31 décembre 2017	121
4.10. Rapport du Conseil d'administration relatif aux attributions d'actions gratuites	122
4.11. Rapport complémentaire sur la rémunération des mandataires sociaux exécutifs	123

5 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS **127**

5.1. États financiers consolidés	128
5.2. Notes annexes aux états financiers consolidés	133
5.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	169

6 COMPTES SOCIAUX ANNUELS **173**

6.1. Comptes sociaux annuels	174
6.2. Notes annexes aux comptes sociaux annuels	176
6.3. Autres informations	198
6.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	200
6.5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	203

7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES **207**

7.1. Renseignements concernant la Société	208
7.2. Renseignements concernant la Direction de la Société	211
7.3. Responsable du document	211
7.4. Responsables du contrôle des comptes	212
7.5. Communication financière	213
7.6. Table de concordance et index	214
Notes	216

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Rapport Financier Annuel

2017



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 avril 2018 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Ce Document de référence est disponible sur le site internet de Gfi Informatique www.gfi.world et auprès de la Direction Juridique et Compliance Groupe, au 145, boulevard Victor-Hugo 93400 Saint-Ouen.

Le site internet de Gfi Informatique dispose de nombreuses informations concernant le Groupe (stratégie, implantations, filiales, chiffres clés, informations financières).

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés et individuels et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 101 à 181 du Document de référence de l'exercice 2015 déposé auprès de l'AMF en date du 15 avril 2016 sous le n° D.16-0357 ;
- les informations financières figurant aux pages 9 à 101 et 183 à 192 du Document de référence de l'exercice 2015 déposé auprès de l'AMF le 15 avril 2016 sous le n° D.16-0357 ;
- les comptes consolidés et individuels et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 117 à 196 du Document de référence de l'exercice 2016 déposé auprès de l'AMF en date du 7 avril 2017 sous le n° D.17-0358 ;
- les informations financières figurant aux pages 9 à 196 du Document de référence de l'exercice 2016 déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2017 sous le n° D.17-0358.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du Document de référence.

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société et du groupe Gfi Informatique au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, de son organisation, et vous présenter les perspectives du Groupe.

Les éléments présentés ci-après aux chapitres 1 à 4 ainsi que leurs renvois aux chapitres 5 et 6 sont constitutifs du rapport de gestion. Le rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise constitue le chapitre 2 du présent rapport.



Message **du Président**

Vincent Rouaix

Président-directeur général

Mesdames, Messieurs, cher(e)s actionnaires,

Après l'exercice 2016 qui fut un tournant dans l'évolution du groupe Gfi informatique marqué par la prise de contrôle de notre Groupe par Mannai Corporation, l'année 2017 se caractérise comme étant une année de consolidation et de transition.

Consolidation sur le plan de l'actionnariat avec le renforcement, comme prévu, de la prise de participation de Mannai Corporation au capital, avec une prise de participation supplémentaire de 29% intervenue en mai 2017 portant ainsi le contrôle de notre actionnaire et partenaire de référence à 81% ; la poursuite de cette consolidation aboutira à la montée au capital à 95% de Mannai Corporation à compter de juin 2018, assurant ainsi à notre Groupe l'appui d'un nouvel actionnaire et partenaire industriel sur le long-terme.

Consolidation également sur le plan du développement à l'international, grâce à l'intégration réussie des acquisitions des groupes Roff et Efron intervenues en fin d'année 2016, lesquelles ont permis au Groupe de renforcer son implantation sur des zones géographiques à forts potentiels (Ibérie), et conquérir de nouveaux marchés (Latam) ; en outre, avec l'acquisition du groupe Roff, Gfi informatique a renforcé de façon significative son offre d'intégration et de maintenance autour des technologies SAP, conduisant le Groupe à intégrer une nouvelle et sixième Business Line SAP à ses offres.



Une année de consolidation et de transition.



En parallèle, le Groupe a poursuivi son développement commercial sur ses offres Digital, Outsourcing, Omni-commerce, Migration, ainsi que sur ses propres logiciels, aux fins d'accompagner au mieux nos clients vers leur transformation digitale. La France a ainsi enregistré des signatures significatives dans l'Omni-commerce et a gagné sur ses grands comptes des parts de marché notables tout en renforçant ses capacités industrielles et d'innovation et tout en poursuivant ses efforts de recrutement.

Avec un chiffre d'affaires pour l'exercice 2017 atteignant 1 131,9 millions d'euros en hausse de 11,5% par rapport à l'exercice précédent, notre Groupe a connu une nouvelle fois une croissance exceptionnelle marquée également par une augmentation significative du résultat net atteignant 37,3 millions d'euros soit une progression de 16,2% par rapport à 2016.

La consolidation à l'international, - ce dernier représentant aujourd'hui 25,5% du chiffre d'affaires du Groupe contre 18% en 2016 -, s'accompagne également d'une contribution marquée de ces activités à notre résultat avec une marge opérationnelle des activités internationales représentant 30,1% de l'ensemble consolidé. La transition menée à bien depuis 2015 vers l'internationalisation du Groupe démontre sa capacité à intégrer et développer des activités nouvelles sur de nouveaux territoires, ainsi qu'à conjuguer conformément à ses ambitions, croissance organique et croissance externe ambitieuse.

L'année 2017, année de transition, nous amène logiquement vers une année 2018 au cours de laquelle nos objectifs de croissance

et d'amélioration de la marge s'accroîtront ; à commencer par la relance des acquisitions devant permettre au Groupe de consolider son outil industriel et de renforcer sa présence à l'international. Les deux acquisitions intervenues en février 2018 de Cynapsys, groupe tunisien multi spécialiste pour des clients soit français soit sur le marché tunisien et africain, et de Gesfor, société mexicaine intervenant principalement sur le secteur bancaire en Latam, participent de ce double objectif.

Enfin, le lancement imminent d'une offre publique d'acquisition amicale sur Realdolmen, un leader des services IT en Belgique et Luxembourg, avec quelque 1 250 salariés, devrait permettre en cas de succès de l'opération, de renforcer de façon marquée la présence du groupe Gfi informatique en Belgique et Luxembourg en combinant les compétences des deux entreprises.

Enfin, nos efforts d'investissements dans l'innovation et dans de nouvelles solutions industrielles, tout en conservant l'une des caractéristiques de notre Groupe à savoir sa proximité auprès de ses clients et sa capacité à attirer les talents seront poursuivis.

Je suis heureux de vous présenter le Document de référence 2017 dans lequel vous trouverez nos réalisations et nos résultats, dont la qualité repose sur l'implication sans faille de l'ensemble de nos 16 000 collaborateurs et le soutien continu de nos clients et de nos actionnaires.

Vincent Rouaix
Président-directeur général

Le Groupe Gfi Informatique

CHIFFRES CLÉS



16 000*
COLLABORATEURS



20 PAYS



5 VALEURS

FRANCE
ESPAGNE
PORTUGAL
BELGIQUE
SUISSE
LUXEMBOURG
ANGLETERRE

POLOGNE
ROUMANIE
MAROC
TUNISIE
CÔTE D'IVOIRE
ANGOLA
USA

MEXIQUE
PANAMA
COLOMBIE
BRÉSIL
SINGAPOUR
EAU

AMBITION
INNOVATION
ENGAGEMENT
ESPRIT D'ÉQUIPE
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

1 132
millions d'euros
DE CHIFFRE D'AFFAIRES



18 CENTRES
DE SERVICES

EN FRANCE

- LILLE
- LYON
- NANTES
- TOULOUSE
- MEUDON

À L'INTERNATIONAL

- ALICANTE (Espagne)
- ZAMUDIO (Espagne)
- LISBONNE (Portugal)
- COVILHÃ (Portugal)
- BRAGANÇA (Portugal)
- CASABLANCA (Maroc)
- VARSOVIE (Pologne)
- POZNAŃ (Pologne)
- LUBLIN (Pologne)
- PUNE (Inde)
- SÃO PAULO (Brésil)
- BOGOTA (Colombie)
- MACAU (APAC)





HANDBALL

PARTENARIAT

Gfi Informatique est partenaire majeur du Paris Saint-Germain Handball

BUSINESS LINES

6

- CONSULTING
- APPLICATION SERVICES
- INFRASTRUCTURE SERVICES
- BUSINESS SOLUTIONS
- SOFTWARE
- SAP

+

d'innovation
de proximité
d'industrialisation

5

SOLUTIONS MÉTIERS

- ASSURANCE
- DISTRIBUTION-SERVICES
- SANTÉ-SOCIAL
- SECTEUR PUBLIC
- TÉLÉCOM

6 SECTEURS D'ACTIVITÉS

- BANQUE-FINANCE-ASSURANCE
- INDUSTRIE-AÉROSPATIAL-TRANSPORT
- SECTEUR PUBLIC
- TÉLÉCOM-MEDIA-ENTERTAINMENT
- ÉNERGIE-UTILITIES-CHIMIE
- DISTRIBUTION-SERVICES

8 GROUP PRACTICES

- Cybersécurité
- DevOps
- Digital Banking
- IoT
- OmniCommerce
- Smart Cities
- Transformation Digitale
- Usine 4.0

ET LA BOURSE ?

L'action Gfi Informatique est cotée à la bourse de Paris, Euronext.
Code ISIN : FR 0004038099

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS



1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ	10	1.8.3. Affectation du résultat de Gfi Informatique SA	25
1.1.1. Activité du Groupe : chiffre d'affaires et EBITDA en hausse	10	1.8.4. Dividendes et politique de distribution	26
1.1.2. Croissance du résultat opérationnel de 9,1% et du résultat net de 16,2%	10	1.8.5. Délais de paiement des fournisseurs et clients de Gfi Informatique SA	26
1.1.3. Effectif	10	1.8.6. Prises de participation et de contrôle à la clôture de l'exercice	27
1.2. ZONES GÉOGRAPHIQUES	11	1.9. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	27
1.2.1. France	11	1.10. MARCHÉ DES SERVICES INFORMATIQUES ET PERSPECTIVES DU GROUPE	28
1.2.2. International	12	1.10.1. Marché et tendances	28
1.3. PRÉSENTATION DU GROUPE	12	1.10.2. Perspectives du Groupe	28
1.3.1. Six Business Lines	12	1.11. GESTION SOCIALE – RESSOURCES HUMAINES	29
1.3.2. Six secteurs	15	1.11.1. Participation et intéressement	29
1.4. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 20 MARS 2018	18	1.11.2. Actionnariat salarié	29
1.5. DONNÉES FINANCIÈRES ISSUES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	20	1.12. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	30
1.5.1. Compte de résultat et situation financière	20	1.13. FACTEURS DE RISQUES	31
1.5.2. Flux de trésorerie et endettement	21	1.13.1. Risques opérationnels – Risques juridiques	31
1.6. DONNÉES FINANCIÈRES ISSUES DES COMPTES SOCIAUX	22	1.13.2. Risques financiers	32
1.6.1. Compte de résultat	22	1.13.3. Risques stratégiques	33
1.6.2. Bilan	22	1.13.4. Risques liés à la propriété intellectuelle	33
1.7. FAITS MARQUANTS	23	1.13.5. Assurance et couverture des risques	33
1.7.1. Évènement majeur de l'exercice : Prise amicale de participation majoritaire de Mannai Corporation	23	1.13.6. Les risques financiers liés aux effets du changement climatique	34
1.7.2. Mise en place d'une nouvelle gouvernance	24	1.13.7. La stratégie bas-carbone de la Société	34
1.7.3. Dividendes distribués à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2017	24	1.13.8. Procédures du contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la Société	35
1.7.4. Poursuite de la stratégie de développement du Groupe	24	Présentation synthétique du dispositif de contrôle interne	35
1.8. AUTRES INFORMATIONS	25	1.14. ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	41
1.8.1. Filiales et participations – Inventaire des valeurs mobilières	25		
1.8.2. Résultats des cinq derniers exercices	25		



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation générale de l'activité

1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

1.1.1. Activité du Groupe : chiffre d'affaires et EBITDA ⁽¹⁾ en hausse

Le chiffre d'affaires du Groupe, pour l'exercice 2017, s'établit à 1 131,9 millions d'euros en progression de 11,5% par rapport à l'exercice précédent. À périmètre et taux de changes constants, l'activité progresse de 2,0%, dont 0,4% sur la France et 9,1% sur l'étranger.

L'EBITDA atteint 88,2 millions d'euros contre 80,1 millions d'euros en 2016. Il progresse de 10,1% et représente 7,8% du chiffre d'affaires. La marge opérationnelle du Groupe s'établit à 69 millions d'euros, soit 6,1% du chiffre d'affaires, contre 61,7 millions d'euros en 2016, soit une augmentation en valeur de 11,8%.

EN FRANCE : PROGRESSION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La France, avec un chiffre d'affaires de 842,9 millions d'euros (74,5% du chiffre d'affaires 2017), a réalisé une croissance de 1,2%, dont 0,4% de croissance organique. Rappelons que la croissance de la France a souffert d'un calendrier défavorable (-2 jours ouvrés comparé à 2016) et de la baisse attendue de l'activité liée au contrat d'Outsourcing 3SI, signé en 2016. Retraitée de cet effet, la croissance organique aurait été de 3,0% au lieu de 0,4%.

La rentabilité de l'EBITDA et de la marge opérationnelle a connu un très léger recul de 0,2 point. Celui-ci provient en partie des difficultés de recrutement rencontrées sur le premier semestre qui ont limité la croissance et augmenté le recours à la sous-traitance. De ce fait, des efforts importants ont été réalisés en termes de recrutement

permettant de redresser fortement les ventes. Avec un calendrier identique à l'an dernier, la croissance organique du quatrième trimestre s'élève à 7,7%. En parallèle, la France a poursuivi son développement commercial sur ses offres Digital, Outsourcing, Omni-commerce, Migration, ainsi que sur ses propres logiciels. Le Groupe a depuis enregistré des signatures significatives dans l'Omni-commerce et a gagné sur ses grands comptes des parts de marché notables.

À L'INTERNATIONAL : CHIFFRE D'AFFAIRES EN HAUSSE, SUCCÈS DE L'INTERNATIONALISATION

Sur l'année, avec un chiffre d'affaires de 289 millions d'euros, la croissance s'élève à 58,2%, dont 9,1% en organique. L'international représente 25,5% des ventes, contre 18,0% l'an dernier, conformément aux ambitions du Groupe qui souhaite accélérer son développement international. Rappelons qu'en 2016, le Groupe a fait l'acquisition des sociétés Impaq, Efron et Roff.

Avec 20,8 millions d'euros, la marge opérationnelle représente 30,1% de l'ensemble consolidé. Globalement, elle s'élève à 7,2% du chiffre d'affaires, contre 6,8% l'an dernier. Tant la croissance organique que l'amélioration très significative de la marge opérationnelle démontrent la capacité du Groupe à intégrer et à développer des activités nouvelles sur de nouveaux territoires.

1.1.2. Croissance du résultat opérationnel de 9,1% et du résultat net de 16,2%

Le résultat opérationnel s'établit à 55,8 millions d'euros, soit une progression de 9,1% par rapport à 2016. Les coûts de restructuration, plus importants que l'an dernier, ont engendré un taux de croissance légèrement en deçà de celui de la marge opérationnelle.

Le résultat net à 37,3 millions d'euros enregistre une progression de 16,2%, soit un résultat dilué par action de 0,56 €, contre 0,49 € en 2016.

1.1.3. Effectif

Au 31 décembre 2017, l'effectif du Groupe s'élève à 14 800 personnes, dont 9 800 en France.

(1) EBITDA : Marge opérationnelle retraitée des éléments non cash.

1.2. ZONES GÉOGRAPHIQUES

Présentation synthétique par zone géographique

Les acquisitions des groupes Efron, Roff et Impaq en 2016, ont donné lieu à une réorganisation des zones géographiques par le management et a donc conduit à la création de deux nouvelles zones géographiques: LatAm et Reste du monde.

(en milliers d'euros)	2017	France	Espagne	Portugal	LatAm	Belux	Suisse	Pologne	Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	1 131 874	842 860	126 992	76 706	15 670	27 464	9 734	15 914	12 668	3 866
Marge opérationnelle	68 994	48 234	6 623	7 845	694	1 728	398	2 897	423	152
Marge opérationnelle en %	6,1%	5,7%	5,2%	10,2%	4,4%	6,3%	4,1%	18,2%	3,3%	3,9%

(en milliers d'euros)	2016	France	Espagne	Portugal	LatAm	Belux	Suisse	Pologne	Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	1 015 415	832 182	102 989	30 378	n/a	23 950	2 060	13 360	10 496	n/a
Marge opérationnelle	61 733	49 300	5 370	2 948	n/a	1 150	(465)	2 360	1 070	n/a
Marge opérationnelle en %	6,1%	5,9%	5,2%	9,7%	n/a	4,8%	-22,6%	17,7%	10,2%	n/a

(en milliers d'euros)	Variation 2017/2016	France	Espagne*	Portugal*	LatAm	Belux	Suisse*	Pologne*	Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	116 459	10 678	24 003	46 328	15 670	3 514	7 674	2 554	2 172	3 866
En %	11,5%	1,3%	23,3%	152,5%	n/a	14,7%	372,5%	19,1%	20,7%	n/a
Marge opérationnelle	7 261	-1 066	1 253	4 897	694	578	863	537	-647	152
En %	11,8%	-2,2%	23,3%	166,1%	n/a	50,3%	-185,6%	22,8%	-60,5%	n/a

* La variation sur les périmètres Espagne, Portugal, Suisse, Pologne tient compte de la réorganisation des zones géographiques.

1.2.1. France

En 2017, la France a retrouvé le chemin de la croissance au quatrième trimestre et finit brillamment l'année avec une croissance organique de 7,7% et ceci avec un calendrier identique à l'an dernier.

Sur l'ensemble de l'année, la France réalise une croissance organique de 0,4% avec un calendrier défavorable (- 2 jours ouvrés comparé à 2016).

Par ailleurs, retraits de l'effet attendu du contrat d'Outsourcing 3SI au sein de l'activité e-Commerce, la croissance organique aurait été de 3,0% au lieu de 0,4%.

Les succès jusqu'à la fin de l'année se traduisent dans la qualité des indicateurs commerciaux. Ainsi, le carnet de commandes au 31 décembre est en croissance de 22,4%, le *pipe pondéré*⁽¹⁾ de 13,3%, tandis que le rapport prise de commandes sur facturation (ratio *book-to-bill*) 12 mois glissants s'élève à 1,35 au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, les principaux indicateurs se maintiennent au niveau élevé de 2016.

(1) *Pipe pondéré*: Ensemble des affaires potentielles par taux de chance de gain.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe

1.2.2. International

À l'international, avec un chiffre d'affaires sur l'année de 289 millions d'euros, la croissance s'élève à 58,2%, dont 9,1% en organique.

Ibérie-LatAm (19,4% du chiffre d'affaires) : réalise un chiffre d'affaires au quatrième trimestre de 57,3 millions d'euros en croissance de 15,8%. Cet essor reflète le dynamisme des activités locales notamment au Portugal dont la croissance à 46,1% a bénéficié en premier lieu de l'acquisition du groupe Roff réalisée en novembre 2016

mais également de la croissance organique des activités historiques (8,7%). L'Espagne quasi stable, subit l'impact d'un calendrier défavorable (-1 jour ouvré comparé à 2016).

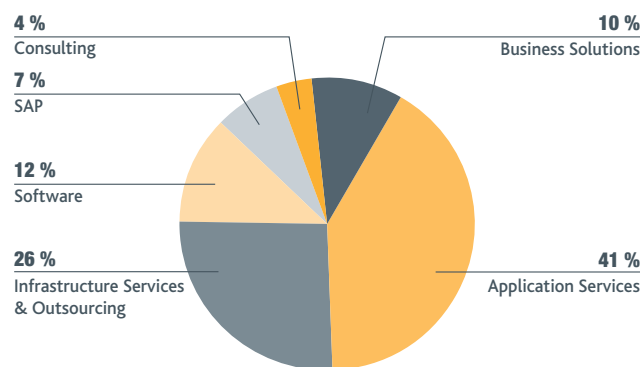
L'Europe du Nord et de l'Est (4,7% du chiffre d'affaires) : la croissance organique (17,2% au quatrième trimestre) est très soutenue du fait du dynamisme de l'activité en Pologne et de la réussite d'opérations d'Outsourcing dans les Télécoms.

1.3. PRÉSENTATION DU GROUPE

1.3.1. Six Business Lines

Gfi Informatique est un acteur européen de référence des services à valeur ajoutée et des logiciels. Son positionnement international s'est renforcé au cours de l'année 2016 suite aux acquisitions des groupes Impaq en Europe de l'Est, Efron en Espagne et en Amérique du Sud et de Roff au Portugal, Amérique du Sud et Angola. Gfi Informatique occupe un positionnement stratégique différenciant entre les opérateurs de tailles mondiales et les acteurs de niche. Avec son profil de multispécialiste, le Groupe met au service de ses clients une combinaison de proximité, d'organisation sectorielle et de solutions de qualité industrielle. Gfi Informatique s'est développé de manière significative en s'appuyant sur son expertise et ses compétences réparties en six Business Lines.

Chiffre d'affaires du Groupe par Business Line



31 Décembre 2017	Total	Consulting	Business Solutions	Application Services	Infrastructure Services	Software	SAP
Chiffre d'affaires par Business Line (EUR millions)	1 131,9	47,2	113,8	467,7	293,7	129,3	80,2

Consulting

La *Business Line* Consulting a pour vocation d'accompagner les clients de Gfi Informatique dans l'amélioration de leur performance. L'équipe de conseil intervient dans les grands projets de transformation portant sur les Systèmes d'Information de ses clients.

Son ambition est d'aider les clients de Gfi Informatique à déployer leur stratégie et à les accompagner dans leurs projets de transformation, notamment digitale. La *Business Line* Consulting s'appuie principalement sur l'approche sectorielle du Groupe Gfi Informatique. Elle intervient principalement dans la Banque, l'Assurance, le Secteur Public et l'Industrie, sur des prestations de management de projets et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La *Business Line* Consulting identifie le besoin des clients de Gfi Informatique avec une vision de leurs enjeux métiers, de ses processus et de la nature de la transformation requise. Ses consultants traduisent ces besoins en solutions opérationnelles, en s'appuyant sur une expertise dans le déploiement de solutions d'un point de vue organisationnel et opérationnel.

Les domaines d'expertises les plus emblématiques de la *Business Line* Consulting sont la MOA secteur bancaire, l'efficacité opérationnelle, la gouvernance des SI, le pilotage de programmes complexes, la performance et compétitivité, le programme management, la gestion d'actifs, la *supply-chain* étendue, la gestion des risques réglementaires.

Les consultants issus d'horizons variés ont développé des méthodologies et des approches pragmatiques et éprouvées, basées sur les meilleures pratiques. Réactifs et rompus aux méthodes implémentées dans l'accompagnement de projets structurants de Systèmes d'Information, les consultants travaillent en étroite collaboration avec les clients de Gfi Informatique afin d'accélérer l'atteinte des résultats.

Business Solutions

La *Business Line* Business Solutions regroupe les compétences fonctionnelles et techniques concernant des grands éditeurs ERP comme, Oracle E-Business Suite, Sage X3, et JD Edwards, les solutions SIRH comme HR-Access et PeopleSoft ainsi que les solutions de *Business Intelligence* (Business Objects, Cognos, Informatica...).

Elle intègre également les pôles d'expertise Microsoft (SharePoint, Office 365, CRM), *e-business* (Liferay, ATG, Alfresco...) et Innovation (Réseaux Sociaux, Mobilité...).

Les compétences de nos consultants couvrent l'ensemble du marché, des grands comptes aux PME sur différents secteurs économiques. Des solutions verticales sont développées et mises en œuvre (services, pharmacie-chimie, produits de grande consommation...). Le savoir-faire prend aussi bien la forme de projets en intégration tels que la TMA, TRA ou même l'infogérance.

Le Groupe a développé un centre de compétence SAGE (Gfi CCS) qui propose indifféremment d'exploiter en *cloud* la solution SAGE ERP X3 en mode classique, en SaaS ou en mode hébergé. Gfi Informatique est également partenaire Oracle et intégrateur de la solution Oracle E-Business Suite. L'acquisition en septembre 2014 des activités « JDE » de la société iORGA en France, en Espagne et au Portugal permet au Groupe d'être *leader* sur cet ERP.

Application Services

La *Business Line* Application Services agit sur l'ensemble du cycle de vie des patrimoines applicatifs: conception, développement, intégration, testing et maintenance.

Pour répondre aux enjeux de transformation digitale de ses clients, elle déploie une approche complète et intégrée de transformation des patrimoines sur quatre axes complémentaires:

- l'urbanisation et les nouvelles architectures orientées services: SOA, API, micro services, data management ;
- la verticalisation des systèmes et des méthodes au plus près des métiers (*end-to-end digital*) : méthodologies "agile" et *Devops*, migration vers le *cloud computing* ;
- la modernisation des patrimoines : *replatforming*, migration technique des *legacy* ;
- la sécurisation des patrimoines et des données : *security by design*, data protection, cybersécurité.

En parallèle et pour permettre une gestion des coûts optimisée, elle met à disposition de ses clients des capacités et des outils d'industrialisation poussée :

- centre de services nationaux, centre de services *nearshore* en zone Euro et en Afrique du Nord ;
- *réingéniering* des processus et des méthodes, *lean IT* ;
- automatisation des tâches et des processus de développement et de *testing* ;
- capitalisation et gestion de la connaissance fonctionnelle et technique des patrimoines.

Enfin elle développe et intègre des systèmes d'information complets *full digital* pour répondre à l'évolution des business models de ses clients et supporter leur démarche d'innovation :

- accélération par intégration de solutions et plateformes innovantes : portails, mobilité, BPM, CRM ;
- intégration de systèmes de collecte et de valorisation des données: business intelligence, big data, *smart analytics*, IoT ;
- développements d'applications métier spécifiques au moyen des dernières technologies et méthodes.

Infrastructure Services et Outsourcing

La *Business Line* Infrastructure Services est pour ses clients le promoteur de la production IT comme vecteur de leur transformation digitale.

Face aux enjeux d'agilité, à la diminution du « *time to market* » et aux contraintes de coûts requis pour mener à bien la transformation digitale des entreprises et compte tenu de l'impérieuse nécessité de fiabiliser les environnements de production, Gfi Informatique propose les solutions visant à optimiser les processus IT et les infrastructures; Gfi Informatique est devenue expert dans la gestion optimisée de la production applicative et des infrastructures, *via* la mise en œuvre de nouveaux modèles de *delivery*, s'appuyant notamment sur *Devops*, de *Cloud Computing*, à l'IoT, ainsi que des solutions garantissant la sécurité des environnements gérés.

L'engagement de Gfi Informatique repose sur des moyens de R&D, de consulting, sur des équipes certifiées sur les technologies de ses partenaires, des centres de services spécialisés et distribués en France (Lille, Nantes et Lyon), en Europe (Lisbonne) et au Maroc (Casablanca).



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe

Fort d'une expérience de plus de 30 ans, Gfi Informatique propose une approche permettant d'envisager les grandes transformations des organisations de ses clients, conséquence de leurs transformations digitales, par une approche reposant sur 4 savoir-faire fondamentaux :

- le savoir-faire Technologique permettant une couverture des technologies du marché : datacenters, systèmes, réseaux, applications et objets connectés ;
- le savoir-faire Services permettant une approche cohérente de bout-en-bout ;
- le savoir-faire Processus pour un fonctionnement industriel, prédictif et agile ;
- le savoir-faire Transformation : couvrant la gouvernance de la transformation, l'adaptation aux nouveaux usages des organisations, l'innovation technologique comme facteur d'efficience.

Les clients de Gfi Informatique sont des grands comptes du marché, des grandes administrations et opérateurs des Services Publics, ainsi que des entreprises de taille intermédiaire qui lui confient l'outsourcing de leur production informatique dans une démarche pluriannuelle de transformation.

Dans ce cadre Gfi Informatique se positionne sur les transformations majeures vers le Cloud Computing et les modèles « *Fast IT* »/Devops accélérant l'un et l'autre la digitalisation des organisations informatiques. Ce positionnement couvre les dimensions de consulting, pour repenser les processus majeurs de fonctionnement et garantir la fourniture de services de bout en bout cohérents, d'intégration des technologies du marché et en particulier de ses partenaires majeurs (AWS, Microsoft, CA Tech, RedHat, Citrix ...), de gestion des environnements en infogérance de type IAAS (*infrastructure as a service*), PAAS (*platform as a service*) ou SAAS (*software as a service*) et en accompagnement des organisations des clients dans les changements de fond que ces approches imposent.

Software

La *Business Line Software* de Gfi Informatique occupe, depuis plus de 30 ans, un positionnement stratégique différenciant: d'une part, en tant qu'éditeur de logiciels métiers destinés aux secteurs publics, Santé et Social, Distribution et Transport, Assurance et Finance, d'autre part la *Business Line Software* propose des solutions innovantes dans les domaines de la mobilité d'entreprise, SIG, Temps et Activités, CCM et Cybersécurité. **Classée dans le Top 10 des éditeurs français, la *Business Line Software* de Gfi Informatique compte 1 250 experts métiers en France et à l'international au service de plus de 5 000 clients.**

Fort de sa présence incontournable dans le secteur public au niveau des collectivités territoriales, des établissements publics et dans le secteur privé à travers ses offres de gestion des temps, Gfi Informatique a accéléré le développement de sa *Business Line* avec les acquisitions de la société ITN (Assurance et Finance) en juin 2014, du groupe Ordirope (Distribution) en juin 2015, de la société Business Document (CCM) en septembre 2015 et du groupe Impaq en mars 2016, devenant ainsi un éditeur métier multisectoriel.

Cette forte croissance est aussi soutenue par un programme de développement à l'international, visant à étendre la diffusion de sa gamme de progiciels dans les pays où Gfi Informatique s'est

implanté : Portugal, Espagne, Belux, Suisse et Maroc et à accélérer son développement en Afrique.

Elle s'appuie par ailleurs, sur des partenariats forts avec les principaux acteurs du marché tels que Microsoft, SAP, Orange, Oracle et TCS.

Soucieuse d'accompagner ses clients dans leur transformation numérique, la *Business Line Software* propose, à travers sa gamme de progiciels, des solutions innovantes basées sur la dématérialisation, le cloud, la mobilité, le CRM, les ERP métiers, le CCM et les SIG.

La vocation de la *Business Line Software* est avant tout de soutenir la performance métier de ses clients, en facilitant le partage des informations de gestion, en capitalisant sur l'intelligence métier, en garantissant le respect de la réglementation et en innovant en permanence.

Nos références majeures :

- 100% des Conseils départementaux, plusieurs centaines de grandes villes et plus de 3 000 clients au total dans le secteur public sont dotés des solutions Gfi Informatique proposant la couverture fonctionnelle la plus étendue : ressources humaines, gestion financière, fiscalité locale, action sociale, transports scolaires, gestion du patrimoine et des infrastructures et les offres autour des SIG (Systèmes d'Information Géographiques) ;
- la gamme de solutions « Santé & Social » de Gfi Informatique est le partenaire au quotidien de plus de 40 000 utilisateurs. Dans le domaine de la Santé, c'est plus de 20 000 lits d'hôpitaux et plus de 6 millions de dossiers patients qui sont gérés par an ;
- dans le domaine de l'Assurance, la gamme de solutions de Gfi Informatique permet la simulation Épargne, Prévoyance et Retraite pour un segment de marché d'épargne de précaution et offre un *back office* de gestion adressant essentiellement le marché Tier 2 de l'assurance avec plus de 40 clients à son actif ;
- avec 220 experts et sa gamme Chronotime qui compte plus de 1 700 clients, Gfi Informatique occupe une place de premier plan en matière de solutions et de services aux entreprises pour la gestion des temps, la gestion d'activités et la planification des ressources humaines ;
- avec Bdoc Suite, Gfi Informatique permet aux entreprises de créer, harmoniser, et gérer la communication client cross media de manière interactive, personnalisée et en temps réel. La distribution à l'international, avec des références en Europe, aux États-Unis, en Afrique et au Moyen Orient représente 25 % des 230 grands comptes qui ont adopté cette solution.

SAP

La *Business Line SAP* compte aujourd'hui plus de 1 000 consultants au sein du Groupe Gfi Informatique avec une couverture internationale.

Avec un fort ancrage en France et au Portugal, suite au rachat de ROFF fin 2016, la *Business Line* supporte les grands comptes du groupe Gfi Informatique au travers d'une offre unique, combinant proximité et industrialisation de qualité (PSA, EDP, Givaudan).

La *Business Line SAP* investit fortement sur des propositions de valeur verticales en accompagnement de la transformation digitale (Industrie 4.0, ERP Cloud, Retail, Agrobusiness) avec pour visée une cible d'entreprises de taille intermédiaire.

À l'international, en capitalisant sur ses positions au Maroc, au Brésil et au Mexique, la *Business Line* SAP mène une stratégie de croissance affirmée et en étendant son offre en Afrique francophone et en Amérique Latine.

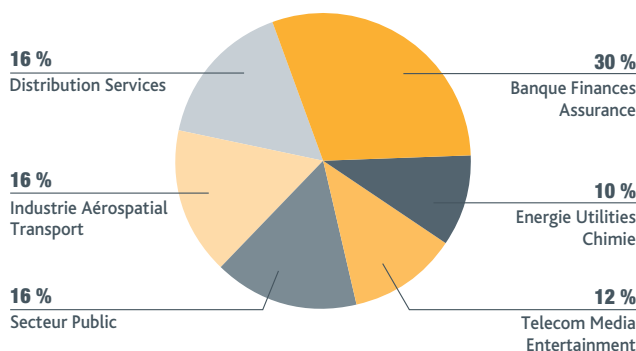
Cette dynamique est également axée sur la conquête de nouveaux marchés de croissance en Europe de l'Est et au Moyen Orient, avec une présence historique en Asie (Singapour).

Le Groupe Gfi Informatique a aussi fait le choix pour sa propre transformation de refondre son système de gestion avec les solutions Cloud Public de SAP (S/4 HANA et SAP Cloud Platform).

1.3.2. Six secteurs

Gfi Informatique a choisi de développer une stratégie fondée sur une approche sectorielle métier. Six secteurs majeurs ont été identifiés au niveau du Groupe. Cette dynamique a pour but de répondre aux nouvelles exigences du marché, de plus en plus axées sur la connaissance métiers, au-delà de l'expertise technologique. Cette organisation s'appuie également sur la démarche de progression dans la chaîne de valeur en proposant de nouvelles offres structurées pour chaque secteur.

Chiffre d'affaires du Groupe par secteur



31 Décembre 2017	Total	Banque Finances Assurance	Distribution Services	Industrie Aérospatial Transport	Energie Utilities Chimie	Secteur Public	Telecom Media Entertainment
Chiffre d'affaires par secteur (EUR millions)	1 131,9	333,9	183,2	176,2	117,0	182,2	139,4

Banque-Finances-Assurance – (BFA)

Gfi Informatique est un partenaire de longue date des principaux acteurs du secteur de la banque, des marchés financiers, de l'assurance et de la retraite et de la protection sociale. Le Groupe réalise chaque année, de nombreux projets industriels (TMA, développements, infogérance, conseil et AMOA, progiciels), ce qui en fait l'un des acteurs clefs de ce secteur.

Les offres sont ciblées sur les problématiques métier qui correspondent aujourd'hui aux enjeux majeurs des clients en France et en Europe :

ENJEU DE MODERNISATION DIGITALE

Gfi Informatique a pour objectif d'aider ses clients à réussir leurs projets digitaux (rapidité de conception et de fabrication, tâches en parallèle, travail commun métier et IT...) qui nécessitent des moyens et une approche nouvelle pour répondre aux enjeux de *time-to-market* et de différenciation accrue, avec les prestations suivantes :

- conception de nouveaux parcours clients ;
- design et développement accéléré de solutions de mobilité- mobile, tablette, objets connectés ;
- développement de solutions de connaissance client approfondie ;
- mise en œuvre de solutions 100% numériques, notamment en Intelligence artificielle et en RPA – *Robotic Process Automation* ;
- conception et mise en œuvre de plans de Communication et de Marques digitales ;
- ré-urbanisation et sécurisation des SI, notamment en modernisation applicative et en *replatforming mainframe*.

ENJEU D'INDUSTRIALISATION DU SI

Gfi Informatique a pour objectif d'aider ses clients à dégager des marges de manœuvre (moins de *RUN*, plus de *BUILD*), à recentrer leurs équipes IT internes vers les projets urgents et ou critiques, à mieux faire face à des pics de charge et des délais de projets raccourcis, par :

- la mise en place de plateformes dédiées au sein du réseau de centres de services (France et Europe) de Gfi Informatique pour prendre en charge des travaux de développement, maintenance et homologation des applicatifs, supervision des infrastructures de production, packaging et homologation, conception et homologation fonctionnelle MOA ;
- une offre complète de progiciels, dans le secteur de l'assurance et de la gestion d'actifs ainsi que pour la lutte anti-blanchiment et la lutte contre la fraude, apportant une alternative et un complément crédible et efficace aux applications *in-house* : progiciels Cléva d'ITN, BDoc de Business Document, Cogit de Techmind, kdprevent d'Impaq, avec des prestations complémentaires d'intégration et d'outsourcing.

Secteur Public – (SP)

La simplification administrative et l'amélioration de l'efficacité publique sont devenues des enjeux majeurs pour les politiques publiques, tant au niveau de l'État qu'au niveau des collectivités territoriales, ou des établissements publics.

La mise en réseau du secteur public apparaît comme un point de passage obligé. Ainsi, l'e-administration, la performance publique, la réduction des coûts et l'ouverture et la sécurisation des Systèmes d'Information sont les enjeux majeurs de la modernisation des services publics.

Ces dernières années, plusieurs centaines de projets prioritaires liés aux technologies de l'information et de la communication ont été mis en œuvre dans le cadre du processus de modernisation de l'État :

- dans le domaine des expertises métiers : pilotage, gestion financière, RH/gestion des temps & des activités, collaboratif, action sociale, transport scolaire, santé ;
- en termes d'offres technologiques : progiciels Gfi Informatique, dématérialisation, intégration ERP, BI, *cloud open source*, *testing*, mobilité, SIG.

Parallèlement, les collectivités territoriales et les organisations sanitaires et médico-sociales se modernisent avec un développement du numérique important comme :

- les Villes intelligentes grâce à la gestion de la relation citoyen et des technologies, comme les objets connectés, les *spots Wifi* et la vidéo ;
- les Territoires de Soins Numériques assurant la liaison entre les professionnels, les organisations de santé et les patients ;
- la gestion de l'Action Sociale et des Services à la Personne au niveau départemental par la mise en relation des payeurs, des ayants droit et des prestataires.

Telecom-Media-Entertainment – (TME)

Avec ses équipes pluridisciplinaires, Gfi Informatique intervient comme un partenaire privilégié des opérateurs de télécommunication, des constructeurs d'équipements et solutions de télécommunication et des médias. Le Groupe offre un ensemble de solutions pour répondre aux enjeux de ses clients :

- réduction du *time-to-market* ;
- réduction des coûts et de la complexité du SI/Réseau ;
- amélioration de la connaissance clients et de la qualité de service ;
- innovation dans les nouveaux services (NFC, M2M, Interfaces innovantes, *Cloud*, *XaaS*...).

Gfi Informatique, au-delà de sa maîtrise des métiers de l'informatique généraliste, s'est positionné sur des domaines stratégiques avec des offres d'intégration et de maintenance :

- s'appuyant sur les technologies du *Big Data* et de la BI pour la fidélisation des clients, la gestion de la fraude, le pilotage des ventes, le *revenue assurance* ;
- de gestion du processus d'*Order to Cash* des opérateurs B2C et B2B : CRM, *Order Management*, *Billing*, activation de services ;
- de gestion de réseau et de services des opérateurs de télécommunication sur les réseaux traditionnels et virtualisés ;
- de développement de portails & interfaces innovantes : gestion de contenu, *self-care*, réseaux sociaux et mobilité ;
- ainsi que des offres de services aux infrastructures visant à optimiser les investissements en infrastructure par l'utilisation du *cloud*, ainsi que les coûts d'exploitation du SI par son expertise sur l'intégration en production.

Industrie-Aérospatial-Transport – (IAT)

Le marché de l'automobile et des équipements industriels poursuit son adaptation à la pression des coûts ; dans un contexte de concurrence accrue et de globalisation, ce marché fait face aux défis s'illustrant par : le digital, la voiture électrique et le véhicule autonome. En outre, les clients de Gfi Informatique dans l'Aérospatial ont besoin d'assurer les cadences de production. Les opérateurs de Transport sont en pleine transformation.

Grâce aux PLM, Gfi Informatique permet aux industriels de maîtriser le cycle de vie des produits, de la conception à la maintenance. Ses solutions SLM permettent de mieux gérer l'interaction Produit-Client, en concevant les services en amont. L'approche Usine 4.0 de Gfi Informatique rend les processus de fabrication plus efficaces et flexibles.

Le Groupe Gfi Informatique cherche également à fidéliser et accroître la base clientèle de ses propres clients, en leur fournissant des outils d'amélioration de la « Customer Experience ».

Son niveau élevé de standardisation (centre de services, TMA) est une réponse rapide aux attentes de réduction de coûts IT.

Gfi Informatique adopte une démarche innovante dans le « transport intelligent » pour mieux gérer les infrastructures en luttant contre les pollutions et en améliorant également l'information des voyageurs.

Distribution-Services – (DS)

Il s'agit d'un secteur vertical en forte croissance au sein du Groupe Gfi Informatique et particulièrement ouvert aux innovations et aux solutions digitales. Parmi les offres proposées par le Groupe, on peut citer :

- les solutions omni-commerce : frontaux, multicanal, cross canal, mobilité ;
- une solution progicielle ERP intégrée pour les fournisseurs de la Grande Distribution (Ordirope Minos) ;
- une capacité à intégrer et optimiser l'ensemble des composants des Systèmes d'Information de la *supply chain*.

Une offre « entreprise communicante » permet également de présenter une combinaison de services internet, de portails communautaires et de plateformes collaboratives.

Energie-Utilities-Chimie – (EUC)

Le secteur Energie-Utilities-Chimie est entré aujourd'hui dans un cycle de transformation majeur. Les enjeux de la transition énergétique et la digitalisation des usages et de services se traduisent par des investissements importants.

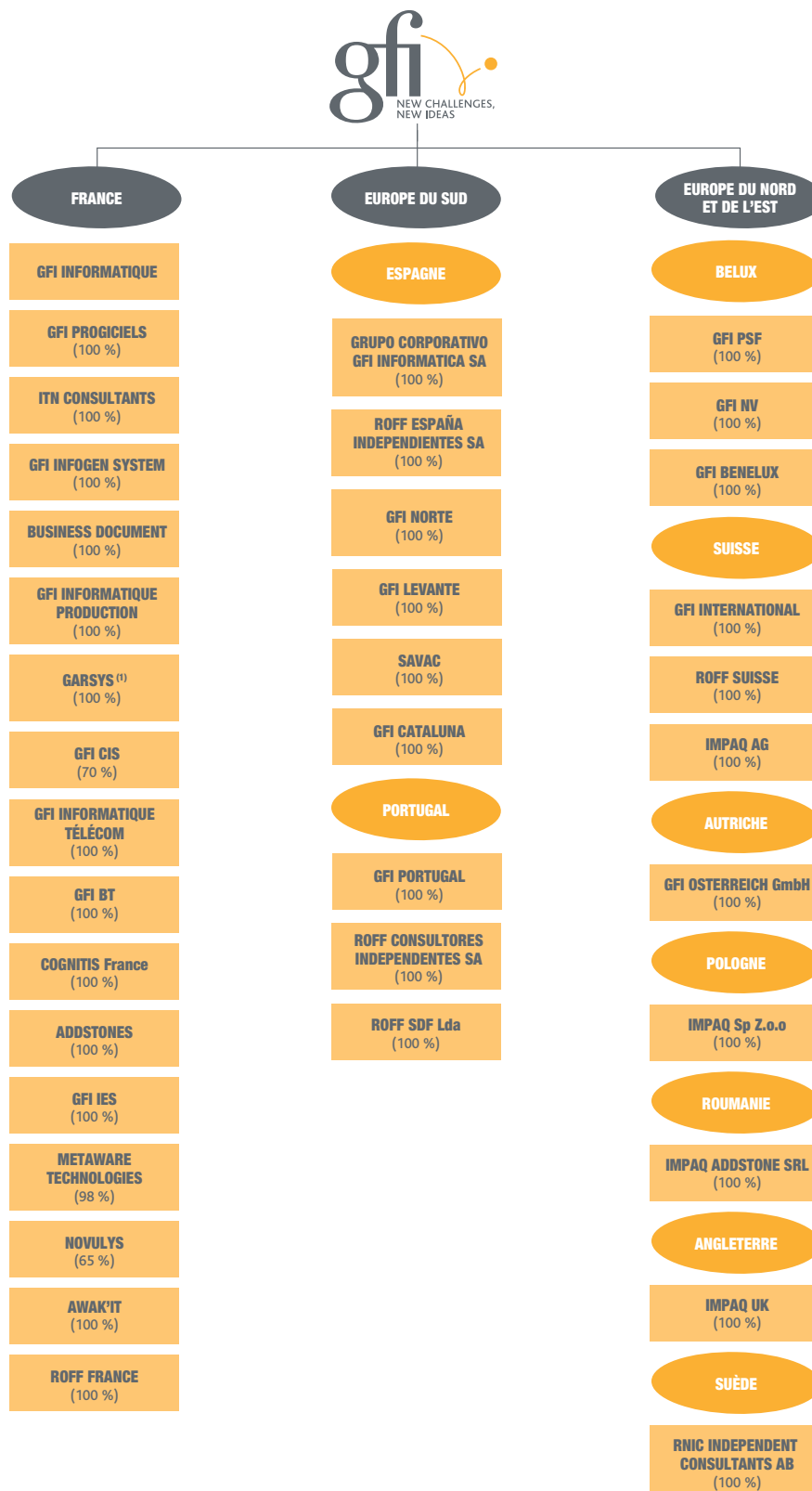
La présence au niveau mondial d'acteurs français figurant parmi les grands énergéticiens mondiaux, mais aussi dans le domaine de l'eau permet à Gfi Informatique de disposer de très nombreuses références dans ce secteur.

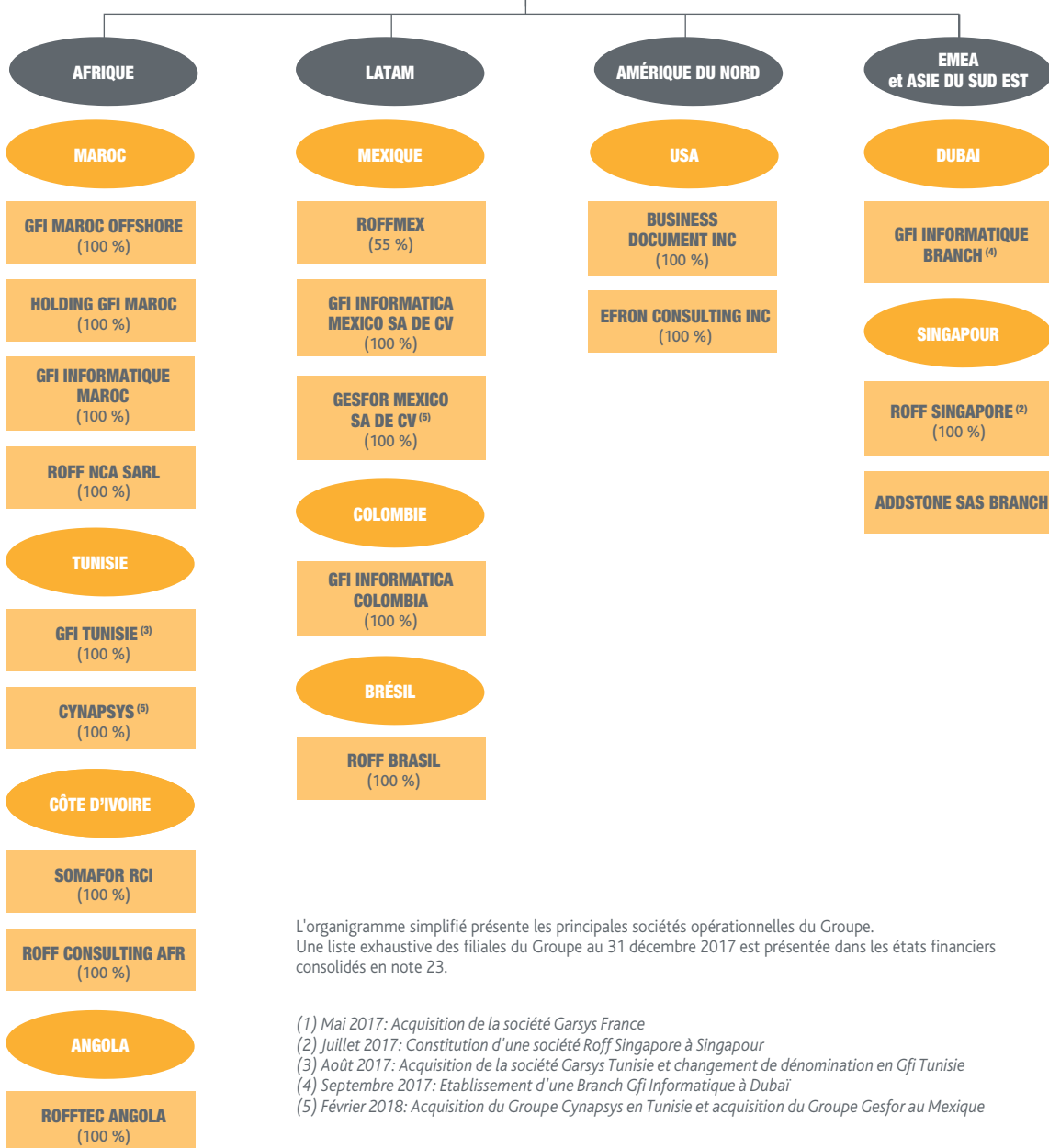
Parmi l'offre Gfi Informatique, on peut citer :

- gestion d'actifs techniques de production, de transport et de distribution ; maintenance industrielle, gestion des interventions, mobilité des techniciens, PLM ;
- gestion de la relation client : facturation, centre d'appels, multicanal, *e-business* et développement de services ;
- Smart Grid et optimisation : comptage et réseaux intelligents, optimisation des systèmes énergétiques, optimisation amont-aval ;
- performance opérationnelle : avec optimisation des fonctions supports, réduction des coûts informatiques, centre de services partagés ;
- offre progicielle dédiée : gestion de clientèle et facturation des services collectifs, SIG.

Dans le domaine de la Chimie et de la Pharmacie, Gfi Informatique a développé un savoir reconnu dans l'intégration des ERP du marché.

1.4. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 20 MARS 2018





L'organigramme simplifié présente les principales sociétés opérationnelles du Groupe. Une liste exhaustive des filiales du Groupe au 31 décembre 2017 est présentée dans les états financiers consolidés en note 23.

- (1) Mai 2017: Acquisition de la société Garsys France
- (2) Juillet 2017: Constitution d'une société Roff Singapore à Singapour
- (3) Août 2017: Acquisition de la société Garsys Tunisie et changement de dénomination en Gfi Tunisie
- (4) Septembre 2017: Etablissement d'une Branch Gfi Informatique à Dubai
- (5) Février 2018: Acquisition du Groupe Cynapsys en Tunisie et acquisition du Groupe Gesfor au Mexique

1.5. DONNÉES FINANCIÈRES ISSUES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.5.1. Compte de résultat et situation financière

Les données financières consolidées au 31 décembre 2017 sont caractérisées par :

- une solide croissance, une hausse de la marge opérationnelle et un succès de l'internationalisation ;
- un chiffre d'affaires qui s'élève à 1 131,9 millions d'euros, en hausse de 11,5% ;
- un résultat opérationnel qui s'élève à 55,8 million d'euros, en hausse de 9,1% ;
- un résultat net qui s'élève à 37,3 million d'euros, en hausse de 16,2%.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ ET SITUATION FINANCIÈRE RÉSUMÉE

Compte de résultat (en millions d'euros)	2017	2016	Variation
Chiffre d'affaires	1 131,9	1 015,4	116,5
MARGE OPÉRATIONNELLE	69,0	61,7	7,3
Marge opérationnelle en %	6,1 %	6,1 %	0 point
Amortissements actifs affectés	(2,4)	(1,9)	(0,5)
Restructurations	(7,5)	(5,6)	(1,9)
Résultat des cessions et liquidations	(0,0)	1,0	(1,0)
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	-
Autres produits et charges opérationnels	(3,2)	(4,1)	0,9
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	55,8	51,1	4,7
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0,1	0,1	0
Coût de l'endettement financier brut	(3,9)	(3,3)	(0,6)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(3,9)	(3,2)	(0,7)
Autres produits et charges financiers	(1,3)	(1,1)	(0,2)
Impôt	(13,3)	(14,7)	1,4
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	37,3	32,1	5,2
<i>dont part du Groupe</i>	37,1	32,2	4,9
<i>dont part ne donnant pas le contrôle</i>	0,2	(0,1)	0,3
Résultat dilué par action, part du Groupe (en €)	0,56	0,49	0,07

Situation financière résumée (en millions d'euros)	2017	2016	Variation
Écarts d'acquisition	283,1	280,9	2,2
Immobilisations	102,6	96,8	5,8
Autres actifs non courants et courants	533,5	489,1	44,4
Trésorerie	29,7	28,9	0,8
TOTAL ACTIF	948,9	895,7	53,2
Capitaux propres du Groupe	321,1	300,6	20,5
Capitaux propres Minoritaires	0,9	0,0	0,9
Endettement (courant et non courant)	167,8	130,2	37,6
Passifs non courants et courants	451,9	442,6	9,3
Passifs financiers et provisions courants	7,2	22,3	(15,1)
TOTAL PASSIF	948,9	895,7	53,2

1.5.2. Flux de trésorerie et endettement

Flux de trésorerie consolidés (en millions d'euros)	2017	2016
Capacité d'autofinancement	73,3	67,9
Impôt versé	(14,1)	(12,1)
Variations du Besoin en fonds de roulement	(35,5)	(22,2)
Flux nets de trésorerie d'exploitation	23,7	33,6
Flux nets d'investissements hors périmètre	(31,3)	(34,6)
Flux liés aux opérations de périmètre	(15,2)	(49,2)
Flux d'investissement	(46,4)	(83,8)
Actions auto-détenues	(0,1)	0,2
Dividendes mis en paiement	(10,0)	(9,9)
Nouveaux emprunts	10,3	50,0
Remboursements d'emprunts	(15,4)	(6,5)
Intérêts versés	(3,6)	(3,1)
Tirage <i>factor</i> et autres	21,4	3,5
Flux nets de financement	2,6	34,2
Impact du taux de change	(0,4)	0,1
Variation de trésorerie	(20,5)	(16,0)

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT EN HAUSSE DE 7,9% - RATIO DETTE NETTE/FONDS PROPRES A 43%

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement et impôts s'établit à 73,3 millions d'euros et affiche une progression de 7,9%.

Les flux d'investissements (CAPEX et acquisitions externes) ont représenté 46,4 millions d'euros contre 83,8 millions l'an dernier, soit une diminution de 37,4 million d'euros.

La variation du besoin en fond de roulement à 35,5 millions d'euros est plus élevée que celle de l'an dernier, le poste clients ayant connu une croissance très significative du fait de la forte croissance des ventes au quatrième trimestre.

Le Groupe termine l'année avec un *gearing* de 43% et un ratio dette nette/EBITDA qui lui permet, s'il le souhaite, d'envisager des opérations de croissance externe.

ÉCHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31.12.2017	2018	2019	2020	2021	échéances au-delà
Emprunt obligataire	24 885	-	24 885	-	-	-
Emprunt auprès des établissements de crédit	80 495	24 027	27 971	28 085	115	297
Dettes de crédit-bail	124	124	-	-	-	-
TOTAL	105 504	24 151	52 856	28 085	115	297

AUTRES

Le Groupe dispose également de lignes de financement auprès d'établissements d'affacturage en France, en Espagne et au Portugal ainsi que de concours bancaires courants et de financement par crédit-bail. Un détail est présenté en note 6 des états financiers consolidés.

1.6. DONNÉES FINANCIÈRES ISSUES DES COMPTES SOCIAUX

1.6.1. Compte de résultat

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	2017	2016
Chiffre d'affaires	684,3	682,1
Résultat d'exploitation	13,2	19,1
Résultat financier	9,5	5,3
Résultat courant avant impôt	22,7	24,4
Résultat exceptionnel	(6,8)	(8,0)
Résultat net après impôt	24,1	23,2

Le total des produits d'exploitation est de 697 millions d'euros à comparer à 694,8 millions d'euros en 2016, soit une augmentation de 0,3%. Le total des charges d'exploitation est de 683,8 millions d'euros à comparer à 675,7 millions d'euros en 2016, soit une augmentation de 1,20%. Le résultat d'exploitation est de 13,2 millions d'euros à comparer à 19,1 millions d'euros en 2016, soit une diminution de 31%.

Le résultat financier est positif de 9,5 millions d'euros à comparer à 5,3 millions d'euros en 2016. Parmi les produits financiers, il faut noter le montant des dividendes perçus des filiales pour 10 millions d'euros. La note 15 des comptes sociaux détaille l'ensemble de ces éléments.

Le résultat exceptionnel négatif de 6,8 millions d'euros (8,0 millions d'euros en 2016), comprend des coûts de restructuration pour un montant net des reprises sur provisions 3,7 millions d'euros, les coûts

afférents aux opérations de croissance externe du Groupe pour 1,8 millions d'euros, ainsi que les coûts des loyers et charges versées sur bureaux vacants de 0,7 millions d'euros. La note 16 des comptes sociaux détaille l'ensemble des éléments.

La convention d'intégration fiscale mise en place permet à la Société de bénéficier d'un produit net d'intégration de 2,1 millions d'euros. La Société a présenté des dossiers de crédit impôt recherche au titre de 2017 pour un montant total de 5,8 millions d'euros. Ces deux éléments ont permis de contribuer à un produit fiscal de 7,9 millions d'euros. La note 18 des comptes sociaux détaille l'ensemble des éléments.

Les notes 11 à 18 des comptes sociaux (cf. chapitre 6) détaillent les principales rubriques du compte de résultat.

1.6.2. Bilan

BILAN RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	2017	2016	2017	2016	
Immobilisations incorporelles et corporelles	130,9	130,5	Capitaux propres dont résultat de l'exercice	293,4	278,3
Immobilisations financières	225,9	210,3	Provisions	0,9	2,8
			Emprunt obligataire et dettes financières	191,3	122,9
Actifs circulant	375,1	339,2	Dettes d'exploitation	211,2	234,3
Autres – régularisation	0,7	0,8	Autres – régularisation	35,8	42,5
TOTAL ACTIF	732,6	680,8	TOTAL PASSIF	732,6	680,8

Les notes 1 à 10 des comptes sociaux (cf. chapitre 6) détaillent les principales rubriques de l'actif et du passif.

1.7. FAITS MARQUANTS

1.7.1. Évènement majeur de l'exercice : Prise amicale de participation majoritaire de Mannai Corporation

LA CONCLUSION D'UN AVENANT AU PACTE D'ACTIONNAIRES CONCLU ENTRE MANNAI CORPORATION, APAX ET BOUSSARD & GAVAUDAN - RAPPELS

Le 8 avril 2016, a été conclu un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert vis-à-vis de la Société Gfi Informatique (ci-après le « Pacte d'actionnaires »), entre les sociétés i) BG Master Fund plc, Boussard & Gavaudan Holding limited et BG Select Investments Limited (Ireland) (ci-après dénommé « Boussard & Gavaudan »), ii) les sociétés Itefin Participations, Altamir, et le FPCI Apax France VII (ci-après dénommées « Apax »), et iii) la société Mannai Corporation QPSC (ci-après dénommée « Mannai Corporation »).

Ce Pacte d'actionnaires a fait l'objet d'un avis de l'Autorité des marchés financiers publié sous le numéro 216C0904 en date du 15 avril 2016, dont les principales clauses sont consultables sur le site de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Un Avenant audit Pacte a été conclu le 10 mai 2017 et a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 mai 2017, et publié le 18 mai 2017 sous le numéro 217C0991. Cet Avenant prévoit notamment (i) la mise en place d'une nouvelle gouvernance au sein de Gfi Informatique et (ii) les modalités de transfert des titres d'Apax (via Itefin Participations) et de Boussard & Gavaudan à Mannai Corporation.

Les principales clauses dudit Avenant sont également consultables sur le site de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

L'ACQUISITION PAR MANNAI CORPORATION D'UNE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE AU CAPITAL DE GFI INFORMATIQUE

Dans le cadre de l'Avenant au Pacte d'actionnaires conclu le 10 mai 2017, les sociétés Apax et Boussard & Gavaudan se sont engagées à céder à Mannai Corporation leurs participations et ce, de la manière suivante :

- le « **Premier Bloc** » correspondant à environ 29% du capital social et des droits de vote de Gfi Informatique (sur une base totalement diluée) :
 - la cession des titres Gfi Informatique détenues par Itefin Participations (12% du capital et des droits de vote) est intervenue hors marché, en juin 2017, pour un prix de 8,00 € par action,

- puis, en juillet 2017, pour la cession des titres Gfi Informatique détenues par Boussard & Gavaudan (17% du capital et des droits de vote) aux mêmes conditions ;

- le « **Second Bloc** » correspond au solde des participations, représentant environ 15% du capital social et des droits de vote de Gfi Informatique (sur une base également diluée), devra être cédé pour un prix de 8,50 € par action au cours du second trimestre 2018, après l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017 et le détachement du coupon, sous réserves des autorisations réglementaires applicables.

LA RÉALISATION DE LA CESSIION DES TITRES GFI INFORMATIQUE DÉTENUS PAR ITEFIN PARTICIPATIONS ET BOUSSARD & GAVAUDAN A LA SOCIÉTÉ MANNAI CORPORATION

Le 19 juin 2017, la société Itefin Participations qui détenait environ 18,5% du capital et des droits de vote de Gfi Informatique, a réalisé la première cession de 8 063 789 actions au profit de Mannai Corporation, soit environ 12% du capital social et des droits de vote de Gfi Informatique, conformément aux engagements prévus lors de la conclusion de l'Avenant au Pacte d'actionnaires.

Le 10 juillet 2017, les actionnaires Boussard & Gavaudan ont cédé à Mannai Corporation, 11 231 313 actions, à savoir (i) 8 702 227 actions Gfi Informatique détenues par la société BG Select Investments Limited (Ireland), et (ii) 2 529 086 actions Gfi Informatique détenues par la société Boussard & Gavaudan Holding Limited, soit environ 17% du capital social et des droits de vote de Gfi Informatique, conformément aux engagements prévus lors de la conclusion de l'Avenant du Pacte d'actionnaires.

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE GFI INFORMATIQUE A L'ISSUE DE LA PRISE DE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE DE MANNAI CORPORATION

La répartition du capital social de Gfi Informatique, après réalisation des cessions des participations d'Itefin Participations et de Boussard & Gavaudan, est reproduite au Chapitre 3 du présent Document de référence 2017, paragraphe 3.2 « Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2017 ».

1.7.2. Mise en place d'une nouvelle gouvernance

Conformément aux engagements pris par le Concert d'actionnaires au titre de l'Avenant au Pacte d'actionnaires, et des dispositions de la Loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, dite loi Copé-Zimmermann, l'Assemblée générale des actionnaires de Gfi Informatique du 22 mai 2017, a décidé une nouvelle composition du Conseil d'administration, en prenant les décisions suivantes :

- renouvellement du mandat de Madame Carolle Foissaud, en qualité d'Administrateur pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et tenue dans l'année 2020 ;
- prise d'acte de l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Paul Lepeyre, décision de non-remplacement, et nomination en qualité de Censeur pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et tenue dans l'année 2020 ;
- prise d'acte de l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Nicolas Roy, décision de non-remplacement, et nomination en qualité de Censeur pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et tenue dans l'année 2020 ;
- renouvellement du mandat de Monsieur Gérard Longuet, en qualité de Censeur, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de la

réunion de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et tenue dans l'année 2020 ;

- prise d'acte de la démission du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick de Giovanni, décision de non-remplacement, et nomination en qualité de Censeur pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et tenue dans l'année 2020 ;

Faisant suite au renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Carolle Foissaud pour une durée de trois années, au renouvellement du mandat de Monsieur Gérard Longuet, en qualité de Censeur, pour une durée de trois ans et à la nomination, en qualité de Censeur, de Messieurs Jean-Paul Lepeyre, Nicolas Roy et Patrick de Giovanni, pour une durée identique, le Conseil d'administration s'est prononcé lors de sa séance du 22 mai 2017, sur une nouvelle composition des Comités spécialisés.

La durée du mandat des membres des Comités spécialisés du Conseil d'administration coïncidant avec celle des mandats d'Administrateur et de Censeur conformément aux dispositions prévues à l'article 1.1 ; du Règlement Intérieur du Conseil d'administration adopté le 20 mars 2018.

La nouvelle Gouvernance de Gfi Informatique est présentée au Chapitre 4 du présent Document de Référence 2017, paragraphe 4.1 « Mise en place d'une nouvelle gouvernance ».

1.7.3. Dividendes distribués à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2017

À la suite de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 22 mai 2017, la Société a procédé à la distribution d'un dividende de 0,15 euro par action.

Le montant du dividende en numéraire s'est élevé à la somme de 9 985 615,65 euros (déduction faite des 160 462 actions auto-détenues) et a été versé aux actionnaires le 30 mai 2017.

1.7.4. Poursuite de la stratégie de développement du Groupe

RENFORCEMENT DU LEADERSHIP DANS L'INTEGRATION ET LA GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATION DES ACTEURS DE LA DISTRIBUTION ET DE LA MODE

Le 19 juin 2017, Gfi Informatique a annoncé la signature de contrats de transformation majeure des systèmes d'information des groupes Kidiliz et Tartine & Chocolat pour l'ensemble de leurs activités et de

leurs marques. Ces deux groupes représentent des ventes cumulées de près de 450 millions d'euros, réalisées au travers de leurs réseaux de magasins, soit près de 1000 points de vente répartis sur une vingtaine de pays.

Par le biais de ces opérations, Gfi Informatique s'impose comme l'un des acteurs référents du secteur de la distribution et de la mode, notamment au travers de sa solution Omnicommerce.

1.8. AUTRES INFORMATIONS

1.8.1. Filiales et participations – Inventaire des valeurs mobilières

Le tableau des filiales et participations et l'inventaire des valeurs mobilières sont annexés aux Comptes sociaux annuels en note 23 du chapitre 6.2.6 et au chapitre 6.3.2 du présent Document de référence.

1.8.2. Résultats des cinq derniers exercices

Le tableau présentant les résultats des cinq derniers exercices est annexé aux Comptes sociaux annuels au paragraphe 6.3.1 du présent document de référence.

1.8.3. Affectation du résultat de Gfi Informatique SA

Le résultat à affecter est composé comme suit :

Origines	(en milliers d'euros)
Résultat de l'exercice	24 104
Dotation à la réserve légale	1 205
Solde intermédiaire	22 899
Report à nouveau antérieur	46 986
Résultat distribuable	69 885

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat distribuable	(en milliers d'euros)
Aux actionnaires à titre des dividendes	9 985
Report à nouveau	59 900
TOTAL	69 885

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,15 euro par action. Le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues à la date de mise en paiement sera affecté au compte de report à nouveau.



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Autres informations

1.8.4. Dividendes et politique de distribution

Les distributions au titre des cinq derniers exercices ont été les suivantes :

Années		2016	2015	2014	2013	2012
Nombre d'actions au 31 décembre		66 570 771	66 570 771 ⁽²⁾	54 450 342	54 450 342	54 450 342
Valeur nominale	(en euros)	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Dividende par action	(en euros)	0,15	0,15	0,10	0,10	0,06
MONTANT NET VERSÉ	(EN EUROS)⁽¹⁾	9 985 615	9 875 233	5 432 937	5 437 940	3 222 848

(1) Les actions auto détenues par la Société à la date de mise en paiement n'ont pas droit aux dividendes.

(2) Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul des dividendes versés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 66 570 771 suite à l'exercice des 590 505 Bsaars par Mannai Corporation le 17 juin 2016, ayant généré une augmentation de capital de la Société.

Certaines limitations contractuelles à la politique de distribution des dividendes existent dans le cadre du principal emprunt bancaire du Groupe (cf. note 6.6 des états financiers consolidés).

1.8.5. Délais de paiement des fournisseurs et clients de Gfi Informatique SA

(Article L. 441-6-1 du Code de commerce.)

Les dettes « Fournisseurs » et créances « Clients » se décomposent par échéance de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Article D. 441 I. 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées	1 941					3 856	6 772					1 833	
Montant total des factures concernées TTC	30 253	4 316	3 806	641	1 728	10 493	127 748	14 913	2 746	1 169	4 282	23 112	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	8,54%	1,22%	1,07%	0,18%	0,49%	2,96%	354 231						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC								15,73%	1,84%	0,34%	0,14%	0,53%	2,85%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues						0						0	
Montant total des factures exclues TTC						0						0	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						CONTRACTUEL						CONTRACTUEL	

1.8.6. Prises de participation et de contrôle à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de commerce, la société Gfi Informatique a, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, réalisé les prises de participations directes et indirectes suivantes :

Sociétés acquéreurs	Sociétés acquises	Participations directes pendant l'année 2017		Total de la participation au 31/12/2017	
		% en capital	% en droit de vote	% en capital	% en droit de vote
EN FRANCE					
Cfi Informatique Entreprise Solutions	Garsys	100%	100%	100%	100%
A L'INTERNATIONAL					
Garsys	Gfi Tunisie ⁽¹⁾	100%	100%	100%	100%

1) *Gfi Tunisie : société anciennement dénommée Garsys Tunisie*

1.9. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La stratégie Recherche & Développement de Gfi Informatique, levier majeur de différenciation par rapport à la concurrence, fait partie intégrante de la stratégie Groupe. Le Comité exécutif du Groupe, sous la présidence de Monsieur Vincent Rouaix, valide les grandes orientations technologiques sur lesquelles le Groupe est prêt à investir.

Gfi Informatique se caractérise aujourd'hui par une capacité et une volonté avérée de développer des produits toujours plus innovants en privilégiant une démarche qui mène rapidement à des effets opérationnels où les initiatives qui sont prises doivent au plus vite aboutir à la mise sur le marché des résultats qui en découlent, et où les espaces vierges sont privilégiés.

Le Groupe peut atteindre ainsi plusieurs objectifs, dont celui de créer ses propres nouveaux marchés en termes d'Innovation Métier et d'Innovation Industrielle.

Cette attitude volontaire de Gfi Informatique visant à générer de manière encore plus intense de l'innovation révèle la montée en valeur du Groupe, inspire les idées du changement et insuffle une dynamique du "c'est possible", à tous les niveaux.

De manière opérationnelle, la stratégie en matière de Recherche et Développement et d'Innovation du Groupe s'articule autour de :

- la création de *nouveaux* produits, des solutions différentes, de toutes pièces pour ajouter de nouvelles sources de revenus à forte rentabilité ;
- l'identification de nouveaux usages, de nouveaux produits ou de nouvelles solutions porteuses, le plus en amont possible, pour profiter des *espaces vierges* ainsi révélés ;

- la création ou la modification des moyens de production pour les optimiser et améliorer ainsi la marge et gérer la connaissance dans l'entreprise ;
- la création d'une collaboration d'innovation avec ses clients ou même des prospects, pour repositionner le Groupe sur de nouveaux marchés ;
- la prise de participation au sein de *start-up* à fort potentiel afin de les accompagner notamment en tant que "Technical Angel" sur des thématiques de Recherche & Développement et d'Innovation stratégiques qui contribueront au développement et à la mise sur le marché des "Innovations de demain".

La Direction de l'Innovation, dont le Directeur est membre du Comité exécutif du Groupe, insuffle ces principes de manière transverse au sein de Gfi Informatique et s'appuie, à cet effet, sur :

- le Gfi Lab, équipe qui crée et incube de nouveaux produits, dont certains pourront être industrialisés. Il défriche les nouvelles tendances, gère la création collaborative avec les clients du Groupe. Le Gfi Lab se positionne également sur des phases de recherche en amont, publiant auprès de la communauté scientifique des articles ou proposant des conférences. Le Gfi Lab gère les TRL (*Technology Readiness Level*) de 1 à 4 et travaille également avec des acteurs académiques tels que le CNRS et/ou des universitaires ;
- le « Fablab » et la « Forge », créés en 2016, qui sont les organisations qui travaillent sur les phases des TRL qui se situent au-dessus des TRL 4. Le Fablab suit une méthodologie créée par Gfi Informatique qui permet de résoudre des problèmes métiers à l'aide des briques fonctionnelles et techniques conçues par le Gfi Lab, en les assemblant et en étudiant les aspects technologiques qui leur sont liées afin d'optimiser une éventuelle mise sur le marché. La

Forge crée les conditions d'une industrialisation propice à une mise sur le marché optimum ;

- les différents pôles d'expertises présents au sein du Groupe, acteurs majeurs des projets de Recherche et Développement et contributeurs d'Innovations ;
- un processus d'idéation qui gère l'ensemble des idées et participations des collaborateurs du Groupe ;
- le Comité innovation, qui est composé de membres du Comité exécutif du Groupe et d'acteurs impliqués dans la Recherche et Développement et l'Innovation du groupe Gfi Informatique, pour décider de manière périodique des investissements et expérimentations qui en alimentent la stratégie.

En 2017, les sujets de recherche de Gfi Informatique ont concerné notamment les domaines de :

- l'Intelligence Artificielle ;
- l'IOT et l'Intelligence Ambiante ;

- "Data Capture et Platform" ;
- la Réalité Virtuelle, Augmentée et Mixte ;
- l'Usine 4.0 ;
- la Sécurité ;
- la "Social Robotic".

Les dépenses réalisées par le Groupe en 2017 en France en matière de Recherche et de Développement ont été évaluées à 46,8 millions d'euros et comprennent i) le montant investi par le Groupe dans la recherche, et ii) le montant des activations de frais de développement.

Ces travaux donnent lieu au dépôt d'un dossier de crédit impôt recherche lorsque les conditions légales sont réunies.

1.10. MARCHÉ DES SERVICES INFORMATIQUES ET PERSPECTIVES DU GROUPE

1.10.1. Marché et tendances

Le secteur progresse de 3,4% en 2017, un taux record depuis 2011, soutenu par les nombreux projets de transformation numérique de fourniture de prestations de services (conseil, intégration, hébergement etc.).

A signaler en particulier, une croissance de 4,2% sur le marché du Conseil en technologies, 2,9% sur le marché des Conseils et Services et de 4,4% sur le marché du Software.

Les perspectives de l'année 2018 viennent confirmer cette tendance de croissance du secteur estimée à 3,6% (4,5% sur le marché du Conseil en technologie, 3% sur le marché des Conseils et services et 4,7% sur le marché du Software).

1.10.2. Perspectives du Groupe

Pour l'exercice 2018, le Groupe attentif au contexte économique, fort de ses acquis et de son bilan solide, se donne pour objectifs d'accélérer sa croissance en poursuivant sa transformation, de se renforcer à

nouveau à l'international et d'améliorer sa marge opérationnelle et son résultat net.

1.11. GESTION SOCIALE – RESSOURCES HUMAINES

La loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » portant engagement national pour l'environnement et son décret d'application du 26 avril 2012 ont créé, pour les grandes entreprises, une obligation de communiquer sur les conséquences sociales et environnementales de leurs activités et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Ceci prend la forme d'un rapport spécifique qui est présenté ci-après au chapitre 2. Ce rapport ne contient toutefois pas les informations qui suivent.

1.11.1. Participation et intéressement

Le montant de la participation distribuable au titre de l'exercice 2017 en France s'élève à 0,97 million d'euros contre 0,5 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Ces sommes sont gérées dans le cadre d'un PEE (Plan d'épargne entreprise) offrant au choix des collaborateurs plusieurs FCPE (fonds commun de placement d'entreprise) à vocations diverses. Il n'y a aucun contrat d'intéressement en cours au sein du Groupe.

1.11.2. Actionnariat salarié

PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Un Plan d'épargne entreprise a été ouvert en 1998 à l'ensemble des salariés du Groupe. Un fonds commun de placement « Gfi Informatique Expansion » a été créé afin d'acquérir et gérer des actions Gfi Informatique. Ce FCPE a obtenu l'agrément n° 06985 de la Commission des opérations de Bourse le 7 mai 1998. Le FCPE est géré par Natixis Asset Management.

Le FCPE "Gfi Informatique Expansion" a été la structure d'accueil des actions gratuites attribuées à l'ensemble des salariés dans le cadre de l'intéressement des salariés à la performance du Groupe.

Suite à la décision du Conseil de Surveillance du FCPE "Gfi Informatique Expansion", du 20 mai 2016, d'apporter les actions Gfi Informatique cessibles à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par

Mannai Corporation, le FCPE "Gfi Informatique Expansion", a été fermé à la souscription.

Le plan épargne entreprise du Groupe, quant à lui demeure et offre la possibilité aux collaborateurs d'investir le montant de leur participation pendant la période de blocage, mais également leur épargne volontaire.

Au 31 décembre 2017 le FCPE "Gfi Informatique Expansion", détient 187 695 actions Gfi Informatique, soit 0,30% du capital social.

ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Le paragraphe 4.10 du rapport du Conseil d'administration relatif aux attributions d'actions gratuites commente l'ensemble des plans d'attributions d'actions gratuites qui sont en cours ou qui ont été autorisés par l'Assemblée générale.

1.12. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Acquisitions des groupes Cynapsys et Gesfor

CYNAPSYS

Le Groupe Gfi Informatique a acquis le 6 février 2018 le Groupe Cynapsys, groupe tunisien et multi spécialiste pour des clients soit français (en centre de services) soit sur le marché local tunisien ou plus largement africain. Cynapsys était déjà partenaire du Groupe sur certaines opérations en Afrique du Nord. Le Groupe Cynapsys réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 5 millions d'euros avec une rentabilité en ligne avec des activités similaires pour le groupe GFI.

L'effectif est de 150 personnes en France et en Tunisie. Le Groupe Cynapsys sera consolidé dans les comptes de Gfi Informatique à compter du 1er mars 2018.

GESFOR

Gfi Informatique a acquis le 22 février 2018 Gesfor Mexico S.A de C.V., société mexicaine, ainsi que ses filiales.

L'activité du Gesfor se concentre principalement sur des prestations d'assistance technique du type régie et de développement applicatif. Elle réalise également des projets informatiques, avec principalement pour clients des banques et établissements financiers.

Au 30 septembre 2017, le Groupe Gesfor employait 440 salariés, répartis entre 400 consultants IT et une quarantaine de salariés pour les fonctions support. Sur 2017, le groupe Gesfor a réalisé 12 millions d'euros de chiffre d'affaires principalement au Mexique, dont près de 80 % dans le secteur bancaire. L'acquisition du Groupe Gesfor représente une véritable opportunité pour le Groupe Gfi en lui permettant de gagner des parts de marchés au Mexique et de renforcer ses liens commerciaux avec des clients bancaires de premier rang que Gfi Informatique a déjà en Espagne.

Le Groupe accroît ainsi sa présence en Amérique latine où il réalisait en 2017 un chiffre d'affaires cumulé de l'ordre de 15,7 M€. Avec les activités des Sociétés Efron et Roff sur SAP, le Groupe réalisait plus de 4,1 millions d'euros de chiffre d'affaires au Mexique avant cette opération. Gesfor devrait dès 2018 contribuer positivement aux résultats et sera consolidée à partir du 1er mars 2018.

Projet d'offre publique d'acquisition amicale sur Realdolmen par Gfi Informatique

Le 23 février 2018, Gfi Informatique et Realdolmen, un *leader* des services IT en Belgique et au Luxembourg, ont annoncé la signature d'un protocole d'accord, en vertu duquel Gfi Informatique s'est engagé à déposer auprès de l'Autorité belge pour les Services et Marchés financiers (« FSMA ») une offre publique d'acquisition volontaire et conditionnelle en numéraire portant sur l'ensemble des actions de Realdolmen pour un prix de 37,00 € par action. Le dépôt a été fait le 8 mars 2018 auprès de la FSMA.

Realdolmen est un expert ICT indépendant qui accompagne ses clients tout au long de leurs projets ICT en combinant des services de support en termes d'infrastructures et d'applications avec les produits adéquats. Ses principaux segments d'activité sont l'IT & business consulting services et l'IT business support, avec une position

particulièrement forte auprès des entreprises de tailles moyennes supérieures.

La société compte près de 1 250 professionnels hautement qualifiés qui offrent leurs services informatiques à plus de 1 000 clients dans le Benelux, tant sur le plan stratégique, tactique, qu'opérationnel.

Avec cette opération, Gfi Informatique vise à renforcer son implantation en Belgique et au Luxembourg, en ligne avec sa stratégie d'expansion internationale. Gfi Informatique s'appuiera sur le management et les salariés de Realdolmen pour continuer à développer leur plateforme au Benelux.

Gfi Informatique entend privilégier la continuité des opérations et a l'intention de développer des actions communes en matière d'offres de services en combinant les compétences des deux entreprises. Le projet d'acquisition est une offre publique volontaire et conditionnelle en numéraire portant sur l'ensemble des actions et warrants en circulation de Realdolmen au prix de 37,00€ par action et pour un prix équivalent par *warrant*.

Le prix ainsi offert correspond à une valeur d'opération de l'ordre de 196 millions d'euros. La réalisation de l'offre est conditionnée à l'obtention par Gfi Informatique de plus de 75% du capital de Realdolmen sur la base d'un capital entièrement dilué et de plus de 75% des droits de vote. En accord avec ses obligations légales en tant qu'administrateurs et sous réserve de la revue de la version finale du prospectus d'offre, le conseil d'administration de Realdolmen soutient l'offre à l'unanimité. De plus, le Conseil d'administration présentera sa réponse formelle au projet d'offre dans un mémoire en réponse conformément aux dispositions légales applicables.

Un groupe d'entités et de personnes liées à la famille Colruyt et QuaeroQ CVBA, actionnaires de long terme de Realdolmen représentant ensemble 21,94% du capital de la société, ont conclu avec Gfi Informatique un engagement d'apporter leurs actions à l'offre. Realdolmen n'apportera pas ses 3 192 actions auto-détenues à l'offre. A la clôture de l'offre, Gfi Informatique a l'intention de lancer une offre de reprise simplifiée, pour autant que toutes les conditions pour cette offre de reprise soient remplies.

Financement : signature d'un contrat syndiqué sous condition

Dans le contexte de l'offre publique d'acquisition amicale sur Realdolmen, Gfi Informatique a signé le 21 février 2018 un contrat de crédit syndiqué, sous condition du succès de l'OPA sur Realdolmen, prévoyant :

- un emprunt de 200 millions d'euros amortissable sur 5 ans (avec une part *in fine* de 40%) destiné à financer l'acquisition de Realdolmen ;
- un crédit relais de 110 millions d'euros pour refinancer le crédit syndiqué existant et potentiellement le placement privé existant. Ce crédit à vocation à être refinancé par un nouveau placement privé ;
- un crédit de croissance de 50 millions d'euros amortissable sur 5 ans représentant des nouvelles ressources pour financer les acquisitions et les investissements du Groupe ;
- un crédit renouvelable de 50 millions d'euros d'une durée de 5 ans pour financer les besoins en fonds de roulement du Groupe.

1.13. FACTEURS DE RISQUES

Le groupe Gfi Informatique procède régulièrement à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable et significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs. Elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. Indépendamment du risque

stratégique de positionnement concurrentiel et de perte de pertinence du *business model*, le groupe Gfi Informatique a considéré que sur le plan opérationnel, les risques relatifs aux ressources humaines et ceux liés à la réalisation des projets clients constituent les principaux risques. À ce titre ils font l'objet de plans d'actions continus.

1.13.1. Risques opérationnels – Risques juridiques

RESSOURCES HUMAINES

Dans une activité de services, confrontée à la rareté de certaines compétences et aux nouveaux besoins des clients, les risques liés aux ressources humaines occupent naturellement une place importante. La performance du système de recrutement, de la gestion des carrières et des compétences, la permanence des rôles clés, le partage de la culture et des valeurs du Groupe constituent de façon constante des enjeux essentiels.

PROJETS CLIENTS

Gfi Informatique intervient sur des projets informatiques parfois complexes comme éditeur de progiciels, intégrateur de solutions propriétaires ou de produits tiers et en tant que prestataire de services. De ce fait, le Groupe n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client considérant que les produits et/ou services du Groupe n'ont pas atteint les objectifs attendus dans les délais contractuellement prévus ou lui ont causé des préjudices. Le Groupe peut alors être exposé à payer des dommages et intérêts.

Les procédures mises en place, sous l'égide de différents comités constitués à cet effet, permettent de s'assurer qu'aucun engagement hors norme n'est pris avec un client et que l'exécution des projets est conforme aux prévisions.

Le système qualité de Gfi Informatique, certifié ISO 9001, définit les règles d'établissement et de validation des propositions techniques et financières.

La Direction Juridique et Compliance Groupe exerçant une activité de support auprès des directions concernées est associée au pilotage des dispositifs de la gestion et de la maîtrise des risques opérationnels : des contrats-types mis à jour régulièrement, adaptés aux différentes prestations et offres du Groupe ont été mis en place et les contrats clients font l'objet de revues juridiques afin de valider et sécuriser les engagements contractuels pris par le Groupe.

Des formations de sensibilisation à la gestion contractuelle des projets sont également proposées périodiquement aux opérationnels.

La médiation d'éventuelles difficultés, notamment liées à l'exécution de projets significatifs ou sensibles, pourrait affecter la crédibilité et l'image du Groupe auprès de ses clients, et par voie de

conséquence, sa capacité à maintenir ou développer certaines activités. Si tel était le cas, une politique de gestion de crise *ad hoc* sera mise en place.

RÉGLEMENTATION

Le groupe Gfi Informatique n'est soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale ou administrative, et ce, même pour l'ensemble de ses filiales internationales. Quelques secteurs sensibles dans lesquels opèrent ses clients nécessitent parfois la conclusion d'accords de confidentialité spécifiques.

Toutefois, les risques juridiques qui existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droit fiscal, etc.) concernent le Groupe au même titre que toute autre entreprise de services.

Les propositions de redressement fiscaux ou ceux émis par les organismes sociaux sont provisionnés pour leur montant en principal et intérêts à la réception des avis de mise en recouvrement, et ce même si une réclamation a été émise ou si un contentieux a été ouvert. Dans ce cas, le montant des pénalités et majorations n'est toutefois pas provisionné.

INFORMATION SUR LES LITIGES

Les litiges et contentieux sont évoqués en note 10 des états financiers consolidés.

À la connaissance de la Société, sur une période couvrant les douze derniers mois, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Les litiges sont gérés par la Direction juridique et Compliance Groupe, en collaboration avec des cabinets d'avocats spécialisés. Afin de minimiser au maximum les risques liés à ces réclamations, les assureurs sont également intégrés dans le processus de gestion du risque.



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Facteurs de risques

1.13.2. Risques financiers

SOLVABILITÉ CLIENTS

Le Groupe est exposé au risque de défaillance financière d'un client. Les risques financiers de l'entreprise sont identifiés au stade de la prospection et de l'établissement de la proposition commerciale, technique et financière. Le cas échéant, les clients font l'objet d'une enquête de solvabilité menée par le service recouvrement et dont les résultats sont communiqués au Directeur financier du Groupe.

Les dix principaux clients du groupe Gfi Informatique représentent près de 29% du chiffre d'affaires consolidé en 2017. Aucun des dix principaux clients ne représente à lui seul plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

La ventilation des créances échues et non dépréciées est décrite en note 3 des états financiers consolidés. Le Groupe tient compte des risques spécifiques inhérents à la situation des différents pays.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier du Groupe, à taux variable. La gestion de ce risque est développée en note 6 des états financiers consolidés « risques de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie ».

Les instruments de couverture mis en place sont présentés en note 6 des états financiers consolidés.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires et obligataires et de contrats d'affacturage. Les contrats d'emprunts bancaires comportent des clauses conventionnelles dites de défaut, que le Groupe se doit de respecter.

Ces clauses dites de défaut sont présentées en note 6 des états financiers consolidés.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

RISQUES DE CHANGE

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectué dans la zone euro. Dans les autres cas (hors zone euro), les produits issus de la vente sont générés dans la même devise que les coûts d'exploitation liés, limitant ainsi l'exposition au taux de change. Les flux intragroupes opérationnels en devises étrangères sont extrêmement limités.

Ce point est développé en note 13 des états financiers consolidés dans la partie « Risques de change ».

RISQUES LIÉS AUX ÉCARTS D'ACQUISITION

La valeur des écarts d'acquisition est soumise au risque de dépréciation en cas de dégradation de l'activité concernée et/ou d'évolution défavorable de ses perspectives à long terme et/ou de paramètres externes (hausse des taux d'intérêt, crise économique).

Dans le cas des activités poursuivies, l'évaluation de la valeur de ces actifs est effectuée périodiquement sur la base de la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont sensibles aux éventuelles évolutions des caractéristiques du modèle économique sous-jacent. Les états financiers consolidés exposent en note 8 les tests de sensibilité réalisés.

Les valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition au 31 décembre 2017, ainsi que les dépréciations des années antérieures se détaillent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Total	France	Espagne	Portugal	LatAm	Belux	Suisse	Pologne	Afrique Maroc	Reste du monde
Écarts d'acquisition	283 126	208 579	33 621	21 507	2 152	5 116	3 873	7 074	1 204	-
Dépréciations comptabilisées en 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations comptabilisées en 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Le risque de dépréciation des écarts d'acquisition peut également survenir dans le cadre d'une stratégie de désengagement, lorsque la cession d'une activité est envisagée. Dans ce contexte particulier,

l'évaluation de la valeur des écarts d'acquisition est alors effectuée sur la base du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession, qui peut être inférieur à la valeur d'utilité de l'activité.

1.13.3. Risques stratégiques

RISQUES LIÉS AUX ACQUISITIONS POTENTIELLES

L'acquisition de sociétés qui présentent un intérêt pour le Groupe a pour principal objectif l'implantation sur des nouveaux marchés ou le renforcement dans des activités stratégiques. Les opérations d'acquisition présentent toujours un risque de sélection de la bonne cible, d'intégration des équipes, de réussite des synergies envisagées, et de mise en œuvre des garanties prises. Le Comité des investissements du Groupe veille au bon déroulement du processus d'acquisition.

La méthode d'évaluation des écarts d'acquisitions est présentée en note 8 des états financiers consolidés. La même note décrit les tests de sensibilité qui sont pratiqués.

RISQUES DE COMPÉTITION

Gfi Informatique intervient sur un marché concurrentiel dans lequel les ventes de services informatiques et de logiciels sont liées aux décisions d'investissement de ses clients.

Des risques inhérents à la conjoncture peuvent conduire à retarder, voire annuler le démarrage de certains projets. La gestion des ressources humaines et des sous-traitants peut également s'avérer sensible, notamment en période de hausse des salaires et des tarifs.

1.13.4. Risques liés à la propriété intellectuelle

Une politique de protection et de valorisation du patrimoine immatériel du groupe Gfi Informatique, à savoir son innovation, ses progiciels, et son portefeuille de titres de propriété industrielle, a été mise en place et la Direction juridique Groupe accompagne les différents acteurs en interne afin de protéger au mieux toutes les créations du groupe Gfi Informatique, tout en veillant également au respect des droits de propriété intellectuelle de ses concurrents et clients.

S'agissant de l'innovation, une importance toute particulière est apportée à l'ensemble des clauses relatives à la propriété intellectuelle dans les contrats que le Groupe est amené à signer. Il s'agit d'une part de s'assurer du respect de ses droits de propriété intellectuelle de la part de ses clients et partenaires, et d'autre part de spécifier les conditions de cession des éventuels développements réalisés au profit de ses clients. Le Groupe s'engage également au respect des droits de propriété intellectuelle de ses cocontractants à travers ces conventions.

S'agissant de ses progiciels, le Groupe procède aux dépôts réguliers de leurs sources auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP) qu'il s'agisse de versions initiales ou de mises à jour substantielles. À cette fin a été formalisé et mis à jour un processus intitulé « Protection de la propriété intellectuelle des progiciels du groupe Gfi Informatique » sous la forme d'une « Exigence et Recommandation » disponible dans le référentiel GMS du Groupe. Le respect de cette règle Groupe fait en outre l'objet d'un audit par la Direction de la Qualité.

Enfin, s'agissant de son portefeuille de titres de propriété industrielle, le Groupe s'attache, dans une perspective internationale, à la protection et à la valorisation de ses marques, noms de domaine et dessins et modèles. À cette fin, il a mis en place au niveau international, une stratégie d'enregistrement des noms et logos des progiciels et des offres du Groupe, en tant que marques et noms de domaine. Ont ainsi été formalisés deux processus de dépôts au sein du Groupe Gfi Informatique des marques d'une part, et des noms de domaines d'autre part.

Gfi Informatique s'attache aussi à défendre ses titres en s'opposant régulièrement à l'enregistrement de marques par des sociétés tierces que le Groupe estime susceptibles de créer un risque de confusion avec celles qu'elle détient. Des accords de coexistence de marques sont aussi régulièrement conclus en vue de renforcer les droits de Gfi Informatique sur ses titres.

Des outils de surveillance ont également été mis en place sur les titres de propriété industrielle les plus stratégiques du Groupe afin de pouvoir lutter efficacement contre toute tentative de contrefaçon, concurrence déloyale ou de parasitisme économique de la part de tiers.

Des ateliers de formation sont également proposés par le Groupe sur la protection et la valorisation des marques, afin de promouvoir les bonnes pratiques en son sein, tant à l'égard de ses actifs immatériels, que ceux des tiers.

1.13.5. Assurance et couverture des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion et de financement des risques, le Groupe a mis en place un programme d'assurances auprès de compagnies d'assurance de premier plan afin de couvrir les principaux risques qui pourraient l'affecter, cette politique se déclinant au niveau national mais aussi à l'international.

En matière d'assurance, il faut distinguer les assurances de dommages et les assurances de responsabilité.

Les principales polices d'assurances du groupe Gfi Informatique concernent la responsabilité civile professionnelle et d'exploitation, la responsabilité civile de ses dirigeants, le déplacement professionnel de ses salariés, la couverture de l'ensemble du parc d'automobiles et de l'ensemble des locaux occupés et du matériel en France comme à l'international ainsi qu'une couverture fraude/cyber.



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Facteurs de risques

POLICE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Le Groupe Gfi Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales une police d'assurance responsabilité civile professionnelle et d'exploitation Groupe qui a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que Gfi Informatique peut encourir en raison des dommages causés aux tiers du fait de ses activités professionnelles.

POLICE RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS

Le Groupe Gfi Informatique a souscrit une police d'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux, valable pour les dirigeants de droit et de fait de Gfi Informatique et de l'ensemble des filiales françaises et étrangères du Groupe.

POLICE DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Le Groupe Gfi Informatique a souscrit pour le compte de ses salariés et dirigeants en mission en France comme à l'étranger, une police déplacements professionnels visant principalement à garantir une assistance et/ou une indemnité, en cas de vol, accidents, décès, emprisonnement.

POLICE DOMMAGES

Le Groupe Gfi Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales françaises une assurance visant à garantir :

- les locaux dont le Groupe est locataire ou propriétaire ;
- les biens mobiliers : mobilier, ensemble du parc informatique lui appartenant ou confié au groupe Gfi Informatique, matériel fixe et matériel portable.

Au titre de cette police tout dommage ainsi que certaines de ses conséquences pécuniaires, impactant l'un des biens susvisés est donc couvert (notamment les frais de reconstitution de données informatiques).

Les filiales étrangères sont couvertes via des polices souscrites localement.

POLICE FLOTTE AUTOMOBILE ET AUTO MISSION

Le groupe Gfi Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales françaises une garantie couvrant l'ensemble de son parc de location de véhicules longue durée ainsi qu'une garantie couvrant les risques inhérents aux véhicules personnels des collaborateurs lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre des activités professionnelles.

POLICE FRAUDE/CYBER

Le Groupe Gfi Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales une police d'assurance couvrant les risques de fraude et de cybercriminalité qui a pour objet de garantir les actes frauduleux commis dans le but d'enrichissement personnel direct ou indirect relevant d'incriminations pénales (abus de confiance, escroquerie, contrefaçon falsification de chèque...) ainsi que les réclamations suite à une atteinte informatique ou une atteinte à la confidentialité des données personnelles.

1.13.6. Les risques financiers liés aux effets du changement climatique

(cf. Chapitre 2 : Responsabilité Sociétale d'Entreprise)

1.13.7. La stratégie bas-carbone de la Société

(cf. Chapitre 2: Responsabilité Sociétale d'Entreprise)

1.13.8. Procédures du contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la Société

Présentation synthétique du dispositif de contrôle interne

DEFINITIONS, OBJECTIFS ET LIMITES DU CONTRÔLE INTERNE

Le Groupe s'est inspiré du cadre de Référence de l'AMF, en matière de contrôle interne, pour analyser et améliorer son dispositif de contrôle interne.

Le contrôle interne est un dispositif défini qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ; et
- d'une façon générale, tout ce qui contribue à la maîtrise des activités de la Société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

La gestion des risques, quant à elle, vise à :

- préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs de la Société autour d'une vision commune des principaux risques.

L'un des objectifs des procédures de contrôle interne et d'identification des risques est de prévenir et contrôler les risques d'erreur et de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Toutefois, le contrôle interne et la gestion des risques ne peuvent fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la Société seront atteints. Selon l'AMF, le dispositif de contrôle interne repose sur :

- une organisation ;
- la diffusion en interne de l'information ;
- un dispositif de recensement et de gestion des risques ;
- des activités de contrôle ;
- une surveillance permanente du dispositif.

ORGANISATION

Cette description suit la structure du cadre de référence de l'AMF.

Périmètre et environnement

Le dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe Gfi Informatique et décrit dans le présent rapport couvre l'ensemble des opérations effectuées au sein du Groupe, au niveau de la maison mère et des filiales incluses dans le périmètre de consolidation.

Dans le cadre des opérations de périmètre récentes, le Groupe réalise ses meilleurs efforts pour intégrer rapidement les nouvelles filiales aux processus et outils standards du Groupe, s'appuyant sur des règles

formalisées et un tableau de bord du suivi du ralliement. Afin de tenir compte de la spécificité de *business model* particuliers, par exception, certaines filiales conservent un système de contrôle interne et de gestion des risques qui leur sont propres. Le niveau des informations requises est néanmoins aligné sur les standards.

Le contrôle interne s'inscrit dans un environnement qui recouvre notamment :

- les valeurs du Groupe, qui sont diffusées sur le site internet de Gfi Informatique ;
- la culture du Groupe, promue *via* divers séminaires de formation ;
- l'organigramme de la Société, avec notamment des fonctions centralisées ;
- le système qualité et la politique qualité du Groupe ;
- la fréquence des échanges *via* des réunions ou des échanges plus informels entre les Directions des différents pays ;
- la politique de gestion des ressources humaines, prévoyant notamment en France la réalisation d'entretiens annuels avec les collaborateurs du Groupe.

Organisation interne du Groupe

L'organisation est structurée selon les axes suivants :

- *area*, ou axe géographique, dont l'objectif est de situer la couverture nationale et internationale des opérations ;
- *Business Line*, ou axe métier Gfi Informatique, dont l'objectif est d'améliorer le *delivery* et la gestion des opérations ;
- secteur, ou axe métier client, dont l'objectif est d'accompagner la montée des opérations dans les chaînes de valeur des clients.

Définition des pouvoirs et responsabilités

La note d'organisation, actualisée annuellement sous la responsabilité de la Direction Qualité, définit l'organisation interne, la répartition des tâches et les rattachements hiérarchiques au sein du Groupe.

En complément, en France, les délégations effectives des pouvoirs et responsabilités des managers, des présidents des institutions représentatives du personnel ainsi que des responsables d'établissement, sont gérées *via* des avenants aux contrats de travail par les Ressources humaines.

Par ailleurs, des délégations de pouvoir formalisées sont signées par les responsables pays et par les responsables financiers à l'international. Ces délégations de pouvoir définissent les opérations qui sont soumises à approbation ou information préalable de la Direction du Groupe, notamment en ce qui concerne les décisions de politique générale (opérations affectant le périmètre du Groupe, décisions stratégiques, locaux, communication externe, propriété intellectuelle, contentieux et décisions juridiques), les ressources humaines et la paie, les opérations et la gestion financières (contrats, banques et transactions financières), les investissements, les estimés comptables significatifs. Les règles de délégations et autorisations de signatures sont définies dans le référentiel qualité.

Système d'information et outils

LE REPORTING AU CŒUR DU DISPOSITIF

Les liens fonctionnels passent par un *reporting* (*Area/Business Line*/secteur), au travers des outils utilisés au sein du Groupe, notamment dédiés à :

- la gestion commerciale ;
- la gestion des ressources humaines et de la paie ;
- la gestion de la production des contrats au forfait ;
- la gestion de l'ensemble des affaires et l'établissement du reporting ;
- l'élaboration des comptes sociaux et des états financiers consolidés.

LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

La Direction Sécurité Groupe (DSG) est le garant de la sécurité et de la continuité du système d'information. À ce titre, elle définit dans la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) la stratégie et les principes de sécurité qui sont applicables, elle s'assure des bonnes pratiques des collaborateurs et du niveau de sécurité optimal par rapport au risque encouru.

La PSSI du Groupe a pour objectif de définir les principes permettant de protéger le patrimoine informationnel du groupe Gfi Informatique contre une large gamme de risques (fraude, espionnage, accidents, erreurs humaines, etc.), de manière à établir la confiance de nos clients et d'être conforme aux cadres légaux et réglementaires.

Ainsi la DSG fournit un cadre de référence et de cohérence en exposant l'articulation nécessaire entre : la sécurité des SI, la continuité des activités, la sécurité des personnes et des biens, et la couverture des risques SSI.

Elle apporte son soutien aux opérationnels (formation, conseils, audits et recommandations) afin de garantir le respect des dispositions sécurité Groupe.

En cas de crise sécurité majeure touchant la sécurité de l'information, une cellule de crise sécurité est constituée selon la Procédure de gestion de crise sécurité. Le Comité de gouvernance sécurité du système d'information (CGSSI), présidé par la Direction des Services Informatiques Groupe, se réunit hebdomadairement avec l'objectif d'adresser et de valider l'impact de la sécurité sur le schéma directeur. La Direction Industrielle pilote et contrôle le schéma directeur du système d'information.

Qualité et procédures

LA POLITIQUE QUALITE

La politique mise en œuvre au sein du Groupe repose sur un Système de management de la qualité (SMQ) décliné dans un système documenté accessible à l'ensemble des collaborateurs *via* l'intranet. La charte qualité, point d'entrée de la vision qualité du Groupe, définit les principes d'organisation et les processus du SMQ, ainsi que les correspondances avec les normes et modèles externes.

Gfi Informatique est évalué par des organismes externes accrédités (type Afnor Certification) sur la conformité avec les normes ISO qualité, sécurité, CMMi, et depuis 2016, ISAE3401.

La Direction Qualité Groupe (DQG) a pour mission :

- de formuler, avec la Direction générale, la politique qualité de l'entreprise, qui fixe des orientations précises, et de définir les objectifs permettant de suivre son déploiement dans toute l'organisation ;
- de préparer et suivre les certifications qualité de l'entreprise et d'assurer la cohérence entre le système de management documenté et les exigences des référentiels normatifs de référence ;
- de développer et mettre en œuvre une démarche qualité en assurant la cohérence avec les différentes structures du Groupe ;
- d'apporter un support aux unités du Groupe dans un objectif d'amélioration globale du système de management.

LES PROCEDURES

Le Groupe dispose de règles couvrant l'ensemble des domaines opérationnels (marketing, vente, production), fonctionnels (ressources humaines, achats, juridique, système d'information interne) management et financiers, disponibles dans le système documenté GMS (Global Management System) ainsi que de sa déclinaison dans les filiales du Groupe.

DISPOSITIF DE DIFFUSION INTERNE DE L'INFORMATION

Description générale

Le dispositif de diffusion interne de l'information a pour objectif d'organiser la diffusion de l'information de façon ascendante vers la Direction générale et de façon descendante vers les unités opérationnelles mais aussi de diriger, de contrôler, d'assister et de former.

Il repose sur des réunions de pilotage tenues à chacun des différents niveaux de l'organisation y compris le Comité exécutif Groupe.

Ces réunions font l'objet de normes précises (calendrier, participants, ordre du jour). Elles sont tenues à des rythmes réguliers correspondant aux différents horizons envisagés.

Pour les points particuliers le nécessitant, un suivi est réalisé par les fonctions supports *ad hoc*.

Le CODIR

Afin de disposer d'une gouvernance Groupe resserrée et hebdomadaire, un Comité de Direction générale (CODIR) est constitué, regroupant autour du Président-directeur général les grandes activités du Groupe. Chaque membre, issu du Comité exécutif, représente, au-delà de ses fonctions propres au Comex des fonctions de Direction fonctionnelle ou opérationnelle précises, avec une responsabilité hiérarchique directe.

Le COMEX

Le Comité exécutif du Groupe se réunit une fois par mois afin de s'assurer de la mise en œuvre de la politique définie par le CODIR et de coordonner l'activité « Développement commercial » du Groupe.

Le Management Committee

Le *Management Committee* du Groupe se réunit une fois par trimestre en regroupant les dirigeants des principales unités du Groupe en France et à l'international, de manière à partager la stratégie du Groupe et à assurer son exécution opérationnelle en coordination, en partageant les *best practices* et en mobilisant les énergies des équipes sur les sujets majeurs du trimestre prochain.

En outre, au niveau des *Business Units*, des réunions de gestion, réunissant les responsables opérationnels et les contrôleurs de gestion, sont réalisées mensuellement pour analyser les performances.

Chaque trimestre, des réunions sont réalisées avec le Comex et les responsables des *Business Units* ou bien les responsables pays, afin d'analyser les performances de la période et les perspectives du trimestre ainsi que celles de l'année en cours.

DISPOSITIF DE RECENSEMENT ET DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe procède régulièrement à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable et significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Le Conseil d'administration, assisté des différents comités selon leurs domaines de compétences, est responsable de la politique du Groupe pour évaluer les risques, mettre en place un système de contrôle interne approprié et en suivre l'efficacité. Cette politique est mise en œuvre par des contrôles et des procédures de gestion financière, opérationnelles et de conformité aux lois.

Démarche de cartographie des risques

Un travail de cartographie générale des risques en France et à l'international permet d'identifier les risques, tant pour leur occurrence que pour leur criticité, d'évaluer les actions de maîtrise de ces risques, et de proposer un plan d'actions pour les risques jugés prioritaires.

La démarche suivie consiste à rencontrer les principaux responsables fonctionnels pour les aider, via un questionnaire d'auto-évaluation, à identifier et mesurer leurs principaux risques, recenser et évaluer les actions et processus mis en place pour y faire face, puis estimer les risques résiduels, en face desquels sont proposées des mesures de remédiation ou de suivi.

Le Groupe a également engagé des travaux de formalisation et de systématisation de suivi des risques via un ERM (Enterprise Risk Management). Il s'agit de mettre en œuvre un processus stratégique et proactif suivant le référentiel du COSO. Son objectif est de maximiser la valeur de l'actionnariat grâce à une évaluation et réactions aux risques collectifs emmené par les cadres supérieurs du Groupe.

Risques opérationnels, gestion des projets clients

L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité opérationnelle, assisté par les contrôleurs de gestion et par les Directeurs financiers des filiales.

Les procédures générales et opérationnelles visent à s'assurer qu'aucun engagement anormal n'est pris ou formalisé avec un client, que l'exécution des projets est conforme aux conditions contractuelles et que les risques éventuels qui y sont associés sont maîtrisés.

Le système qualité de l'entreprise, certifié ISO 9001, déjà évoqué dans le rapport de gestion, définit les règles d'établissement et de validation des propositions techniques et financières.

La Direction des Grands Comptes fournit l'assistance commerciale pour la rédaction de l'offre et la compréhension de la problématique du client. La Direction industrielle fournit l'assistance méthodologique et technique pour assurer la conformité technique des développements dans le respect d'un haut niveau de qualité et du budget retenu avec le client.

En sus de ces dispositions, il existe dans le Groupe les comités spécialisés suivants :

Suivi du cycle de vente par le *Business Committee*.

Le *Business Committee* (BC) veille sur le déroulement du cycle de vente, de l'identification de l'affaire jusqu'à sa signature :

- au stade de l'appel d'offres, il valide l'intérêt et la pertinence de l'engagement du Groupe en termes techniques et financiers ;
- au stade de la proposition, il décide de la participation (ou non) à l'appel d'offres en fonction des compétences du Groupe, identifie les appuis externes éventuels, identifie les éléments à risques, contrôle les aspects techniques, juridiques et financiers de la réponse ;
- au stade de la remise de l'offre, il contrôle tous les éléments de prix et revoit entièrement la proposition.

La maîtrise juridique des engagements pris auprès des clients repose sur la révision obligatoire au-delà d'un seuil de 200 milliers d'euros, par la Direction juridique des contrats avant leur signature. Une procédure organise le circuit de validation de ces contrats.

Gestion des projets sensibles par le Comité de gestion des risques

Le Comité de gestion des risques présidé par la Direction industrielle Groupe, se réunit en France hebdomadairement pour assurer l'identification et la gestion des contrats les plus sensibles.

Il est composé du Directeur Industriel, du Directeur Qualité et sur invitation du Directeur Juridique, auxquels peuvent se joindre un représentant de la Direction financière et un membre du Comité exécutif.

Au cours de la vie du projet, il assure le suivi des actions de contrôle technique et financier de gestion des risques.

Un outil informatique de suivi et de *reporting* dédié aux projets à engagements, mis en place par la Direction industrielle, est utilisé par le Groupe. Il permet de générer des alertes automatiques lorsque certains critères standards ne sont pas respectés. Les risques opérationnels identifiés sont inclus dans la revue hebdomadaire jusqu'à l'achèvement d'un plan d'action approprié.

Hors France, les Comités des risques locaux sont composés des responsables locaux (Direction, finances et opérations).

Le Comité des risques Groupe examine également les projets internationaux et les projets des filiales étrangères qui dépassent certains seuils. Il peut, par ailleurs, être sollicité sur simple demande d'une filiale étrangère.

ACTIVITES DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE

Contrôle du dispositif de contrôle interne

Au-delà de l'auto-contrôle et du contrôle hiérarchique exercé par les responsables opérationnels de tout niveau, en application des règles de délégation de pouvoir en vigueur dans le Groupe, les Directions fonctionnelles jouent un rôle particulier en matière de maîtrise des risques en exerçant une activité de support auprès des opérationnels, en intervenant préventivement dans le cadre de consultations obligatoires prévues le cas échéant par les procédures ou en effectuant des contrôles *a posteriori* sur l'application des procédures et les résultats obtenus.



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Facteurs de risques

Un rôle particulier est dévolu à la Direction financière au titre du Contrôle de gestion et à la Direction de la Qualité au titre du respect des exigences définies dans les référentiels Groupe et contractuels.

DIRECTION FINANCIERE

L'ensemble des opérations financières du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur financier Groupe à qui rapportent directement le Contrôle de gestion Groupe et les responsables financiers des filiales.

Le Contrôle de gestion a pour principale mission de consolider et d'analyser les résultats mensuels issus du système de gestion interne, d'exercer un contrôle de cohérence sur les prévisions mensuelles, d'assister les responsables opérationnels, de former les participants au système de gestion, de réaliser le rapprochement entre les données du système de gestion interne et celles de la comptabilité générale. Les contrôleurs de gestion sont répartis en six équipes spécialisées par branches d'activités du Groupe et couvrent tant les activités en France qu'à l'international. Le service se compose d'une quarantaine de personnes fin 2017.

Dans son activité de contrôle, le Contrôle de gestion identifie et mesure les risques propres à chaque unité. Il s'assure en particulier de la couverture contractuelle des projets sur lesquels est reconnu du chiffre d'affaires. Il examine les projets en alerte (difficultés techniques, commerciales ou juridiques). Il vérifie que la reconnaissance du chiffre d'affaires est conforme aux règles du Groupe. Il s'assure de la comptabilisation adéquate des charges de chaque unité. Il contrôle le chiffre d'affaires non facturé et vérifie les avoirs à établir. Il contrôle le respect des règles et procédures, des délais de clôture.

La Direction Qualité Sécurité Groupe (DQSG) a pour mission principale de protéger le Groupe :

- s'assurer du respect des lois, des réglementations, des certifications et conformités applicables à nos activités ;
- escalader au bon niveau de délégation toute situation de crise et prendre toutes les décisions conservatoires en cas de situation critique ;
- s'assurer du respect de nos obligations contractuelles et vérifier l'application de nos processus ;
- prévenir et maîtriser les risques de non-qualité, d'insatisfaction client et de sécurité sur les données de nos clients et du Groupe ;
- mettre en place et déployer sur toute l'organisation (Pays, Secteurs, Business Lines, Areas, Fonctions Corporate) les systèmes qualité et sécurité nécessaires et suffisants à l'atteinte des objectifs du Groupe ;
- assurer la mesure de l'atteinte de ces objectifs ; proposer et conduire les plans de progrès opérationnels nécessaires ;
- prendre en charge pour le compte de la CNIL les processus de gestions qui incombent légalement au CIL ; En particulier l'exercice du Droit d'accès aux données à caractère personnel ;
- supporter les opérations, y compris vis-à-vis des besoins de leurs clients (de leur propre responsable qualité ou RSSI) dans la mise en œuvre des bonnes pratiques ; tout spécialement vis-à-vis des OIV Français.

La DQSG compte une vingtaine d'auditeurs internes certifiés par des organismes agréés comme l'Afnor.

Dans le cadre de ses missions de contrôle, la DQSG réalise annuellement une dizaine d'audits systèmes et une trentaine d'audits opérationnels en France et à l'étranger, selon les besoins et le

programme arrêté par la Direction. Ces audits visent à vérifier l'application et l'efficacité du Système de Management auprès des acteurs concernés de la structure du Groupe. La DQSG est indépendante du dispositif de management des projets. À ce titre, elle met en œuvre une assurance qualité « externe » dont les objectifs sont de sécuriser la production et de vérifier la conformité, le respect et l'efficacité du système (documenté dans le référentiel interne GMS) et externe (contrats, plans d'assurance qualité-sécurité).

Une revue annuelle par la Direction permet de s'assurer que le Système de Management est efficace et dispose d'une gestion des risques adéquate. Cette revue s'appuie sur l'évaluation et l'analyse des objectifs et des retours des parties intéressées, les résultats obtenus et la synthèse des audits internes et externes.

Cette revue est l'occasion de faire évoluer les politiques (Qualité, Sécurité...) et les objectifs associés, ainsi que de dresser un plan des actions d'améliorations envisagées pour l'année à venir.

Surveillance du dispositif de contrôle interne

DISPOSITIF INTERNE DE SURVEILLANCE

Si l'amélioration du dispositif de contrôle interne est une responsabilité partagée par l'ensemble des collaborateurs du Groupe, les organes de Direction jouent un rôle clé en matière de surveillance.

Direction générale

La Direction générale veille au maintien de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle initie toute action qui s'avère nécessaire pour corriger les dysfonctionnements identifiés et rester dans le périmètre de risques acceptés. La Direction générale s'assure que les informations appropriées sont communiquées en temps voulu au Conseil d'administration et au Comité d'audit. Elle s'appuie notamment sur l'Audit interne.

Audit interne

Dans le cadre de la charte de l'audit interne mise à jour et approuvée par le Comité d'audit, l'Audit interne participe ainsi à la surveillance du dispositif de contrôle interne. Il a pour mission :

- l'évaluation indépendante et objective du fonctionnement du dispositif de contrôle interne à travers les missions d'audit qui lui sont fixées par le plan d'audit, arrêté par le Président du Conseil d'administration ;
- l'élaboration de toutes préconisations permettant d'améliorer le fonctionnement du Groupe ;
- le suivi de la mise en œuvre des préconisations ;
- l'actualisation de la cartographie des risques.

Le service d'audit interne est placé sous l'autorité directe du Président du Conseil d'administration et il a une relation étroite et continue avec le Comité d'audit. Il leur rend compte de ses travaux.

Le plan d'audit interne annuel est arrêté par le Président du Conseil d'administration, notamment sur la base des priorités qu'il a retenues pour l'année et de la cartographie des risques et présenté au Comité d'audit pour avis.

Un plan d'audit triennal a été élaboré pour planifier la couverture des risques identifiés au sein du Groupe ainsi que les acquisitions futures.

Il a été décidé d'adopter et de suivre les règles internationales d'Audit interne et notamment Le Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles de l'audit interne (CRIPP). Ce référentiel comprend les lignes directrices approuvées par l'Institute of Internal Auditors (IIA).

Dans cet optique, le service d'Audit interne s'est renforcé et doté de nouveaux outils de travail conformes aux normes mentionnées ci-dessus.

Conseil d'administration (Comité d'audit)

Le Comité d'audit prend connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par la Direction générale pour gérer les risques : l'organisation, les rôles et les fonctions des principaux acteurs, la démarche, la structure de *reporting* des risques et de suivi du fonctionnement des dispositifs de contrôle.

Il dispose d'une compréhension globale des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

- il entend les Commissaires aux Comptes plusieurs fois par an. Ces derniers lui rendent compte de tous les travaux réalisés et notamment leurs travaux sur la qualité du contrôle interne ;
- il est informé du plan d'audit interne annuel.

DISPOSITIF EXTERNE DE SURVEILLANCE

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne fait également l'objet d'une surveillance de la part des Commissaires aux Comptes et des auditeurs d'Afnor Certification pour les Systèmes Qualité et Sécurité.

Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes ont pour mission permanente de s'assurer de la qualité du contrôle interne et des procédures en place. À ce titre, ils sont amenés à intervenir tout au long de l'année au sein de l'entreprise et leurs interventions ne se limitent pas à des interactions avec le service comptable.

Pour mieux appréhender la traduction des opérations et des transactions dans les comptes, ils s'entretiennent régulièrement avec des responsables opérationnels. Ces entretiens ont pour cadre des revues d'entité ou de filiale au cours desquelles les Commissaires aux Comptes procèdent à une revue des principaux projets en cours, des progrès et des difficultés rencontrées.

Auditeurs d'Afnor Certification

La démarche d'audit vise à s'assurer, d'une part, que le Système est bien conforme aux standards internationaux et, d'autre part, qu'il est bien appliqué sur l'ensemble du périmètre certifié.

Chaque année, Afnor Certification choisit les sites visités en fonction de leur ancienneté de visite et de la représentativité de leur activité.

L'esprit de cette démarche d'audit est d'identifier les pistes d'amélioration du système de management de Gfi pour en augmenter continuellement la performance.

Élaboration de l'information comptable et financière

CENTRALISATION DE LA FONCTION COMPTABLE ET FINANCIERE

L'élaboration de l'information comptable, économique et financière est placée sous la responsabilité du Directeur financier du Groupe après revue du Comité d'audit.

Le pilotage de la Direction financière est effectué à travers un Comité de Direction finance (CODIR) qui se réunit sur une base hebdomadaire, sous la conduite du Directeur financier du Groupe. Il réunit les Directeurs des principales fonctions de la Finance qui lui rapportent directement (Trésorerie, Contrôle de Gestion, Comptabilité, Consolidation, Juridique, Système d'Information, Fiscalité) et traite l'ensemble des sujets financiers transverses critiques du Groupe.

PROCESSUS D'ELABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE PUBLIEE

Afin d'assurer un contrôle efficace de ses activités, le Groupe soumet ses entités opérationnelles à des obligations de *reporting* (mensuel, trimestriel, semestriel et annuel) portant sur toutes informations de nature budgétaire, prévisionnelle, opérationnelle et comptable dont il lui faut disposer pour le pilotage général du Groupe. Un calendrier annuel de clôture est transmis aux responsables financiers, aux contrôleurs de gestion et aux responsables comptables.

Le dispositif de production des informations s'articule à deux niveaux : un niveau local :

- au niveau de chaque pays, la responsabilité de la production d'informations financières et comptables est assurée par le contrôleur financier du pays ;

- un niveau centralisé : le contrôle de gestion analyse les *reportings* des filiales françaises et étrangères, publie un *reporting* consolidé, assorti d'indicateurs clés de gestion et le service consolidation réalise la consolidation financière.

Processus d'élaboration du budget et suivi budgétaire

Le budget est un outil fondamental du contrôle de gestion. Le processus d'élaboration du budget constitue un temps fort de la relation entre les différents niveaux de la hiérarchie du Groupe. Chacun des budgets élémentaires est arrêté selon les instructions budgétaires en fonction des performances passées, des orientations stratégiques décidées par le Groupe et des anticipations disponibles sur l'évolution probable du marché.

Après revues aux différents niveaux hiérarchiques, le budget final est figé pour l'année entière. Les prévisions sont actualisées au moins deux fois au cours d'année au titre des *forecasts*.

Le Groupe s'appuie sur un outil informatique du marché qui améliore l'homogénéité des pratiques et sécurise l'ensemble du processus budgétaire.

Processus de reporting opérationnel

L'information est structurée au niveau le plus fin par *Costs center*. Ces derniers sont agrégés en *Business Units* composant les six Business Lines du Groupe. Les *reportings* opérationnels sont présentés par pays.

Le *reporting* opérationnel permet une analyse mensuelle des revenus et des charges, aussi bien par nature que par destination, et la mise à jour des différents indicateurs de performance comparés au budget. Les performances donnent lieu mensuellement à une analyse en collaboration avec les opérationnels des écarts constatés par rapport

au budget afin de décider sans délai des plans d'actions éventuellement nécessaires.

Les contrôleurs de gestion valident les informations en provenance des entités ou des services comptables de l'ensemble des sociétés consolidées.

Processus de consolidation comptable

La consolidation financière est réalisée mensuellement par le service consolidation à partir des liasses de consolidation produites au niveau des entités juridiques *via* un outil informatique standard du marché.

Les comptes sont préparés dans le respect des normes locales. Ils sont ensuite, le cas échéant, retraités pour être en accord avec les normes Groupe. Les références comptables sont les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

À chaque clôture, le périmètre de consolidation est actualisé par la Direction financière. Un rapprochement systématique est fait entre les données financières fournies par le *reporting* opérationnel et les informations financières consolidées afin de vérifier leur concordance.

Un manuel de procédures de consolidation Groupe définit les grandes étapes de l'établissement des comptes consolidés. Les filiales disposent d'un calendrier de clôture et d'un manuel qui définit la méthodologie de renseignement des liasses et la nature des informations à remonter au service consolidation.

Tout au long de l'année, le service consolidation assure un travail de veille sur les nouvelles normes IFRS en préparation, afin d'alerter et d'anticiper au mieux leur incidence sur les comptes du Groupe.

Sous-processus critiques

En outre, le Groupe a mis en œuvre des moyens de maîtrise du risque adaptés pour chacun des processus identifiés comme critiques pour l'élaboration de l'information comptable et financière. Les processus suivants font notamment l'objet d'un suivi et d'une analyse précise :

- processus de reconnaissance du revenu ;
- processus de suivi des comptes clients ;

- processus de suivi de la trésorerie ;
- processus achats ;
- processus de suivi des engagements hors bilan.

COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

Tous les semestres, la communication des résultats du Groupe au Conseil d'administration est placée sous la responsabilité du Directeur financier Groupe.

L'information financière et comptable est principalement délivrée au travers des rapports financiers annuels et semestriels, des communiqués de presse à caractère financier et des réunions d'analystes et d'investisseurs.

Le rapport financier annuel constitue un support clef de la communication du Groupe. Le document de référence, incluant le rapport financier annuel, rassemble, sous la responsabilité de la Direction générale et de la Direction financière, toutes les informations dont la diffusion répond aux exigences légales et réglementaires.

En amont de la publication des comptes consolidés, le Comité d'audit examine les comptes et entend les Commissaires aux Comptes. Ceux-ci présentent leurs conclusions et commentaires directement au Comité d'audit puis au Conseil d'administration et ce avant arrêté des Comptes. Le Conseil d'administration bénéficie du compte rendu des réunions du Comité d'audit par son Président.

La Direction générale et la Direction financière définissent la communication financière et les termes des communiqués de presse financiers.

Les réunions d'analystes et d'investisseurs font l'objet d'une préparation spéciale et d'une présentation préalable au Conseil d'administration qui sert de cadre aux commentaires et aux explications qui seront fournies par le Président-directeur général, le Directeur financier ou par les collaborateurs en charge des relations avec les investisseurs au cours de ces réunions.

Perspectives et poursuite des travaux sur 2018

L'amélioration et la rationalisation des processus sont une démarche permanente, avec pour ambition d'accroître la maturité du système de contrôle interne. Dans le cadre de l'amélioration de son contrôle interne, le groupe Gfi Informatique prévoit sur 2018 :

- le changement de produit de communication bancaire en Saas (SBE de Sage) qui intègre un module anti-fraude et de gestion des pouvoirs bancaires ;
- l'élargissement du cash management international ;

- la réalisation d'audits sur une sélection d'unités opérationnelles, notamment parmi celles entrées dans le périmètre en 2016 ;
- la réalisation de missions ponctuelles spécialisées, en fonction de la survenance d'évènements particuliers ;
- la définition et réalisation du Plan annuel d'audit interne 2018 ;
- lancement d'un projet pilote pour le déploiement d'un nouvel ERP (SAP cloud).

1.14. ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

1

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'éléments significatifs susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, à l'exception d'un contrat de crédit syndiqué signé le 9 octobre 2015, ce dernier devenant renégociable en cas de changement de contrôle. Il est à noter, toutefois, que cette clause ne s'est pas appliquée dans le cadre de la prise de participation majoritaire de Mannai Corporation.

Il est également précisé qu'en cas de changement de contrôle, tout porteur d'obligations 2014 pourra, dans certaines conditions, et à son gré, demander le remboursement anticipé en espèces de tout ou partie des obligations dont il sera propriétaire. L'Assemblée générale des obligataires en date du 14 janvier 2016 a toutefois, décidé de renoncer au bénéfice du remboursement anticipé des obligations dans le cadre du projet de prise de participation majoritaire de Mannai Corporation.



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE



2.1. INFORMATIONS SOCIALES	44	2.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	67
2.1.1. Les collaborateurs Gfi Informatique, la plus grande richesse du Groupe	44	2.3.1. L'impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	67
2.1.2. Organisation du travail, adaptée aux besoins du Groupe et à l'écoute des préoccupations des salariés	48	2.3.2. Les relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société	67
2.1.3. Dialogue continu et soutenu avec les organisations syndicales	49	2.3.3. La sous-traitance et fournisseurs	68
2.1.4. Santé et sécurité des collaborateurs, des actions concrètes	50	2.4. L'ETHIQUE, AU CŒUR DES PRATIQUES DU GROUPE	69
2.1.5. Le développement du capital humain et des compétences, un levier de réussite	52	2.4.1. Engagements de la Direction de Gfi Informatique	69
2.1.6. Égalité de traitement et respect d'autrui, deux axes majeurs de la politique sociale du Groupe	55	2.4.2. Des mesures concrètes	70
2.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail	58	2.5. CONCLUSION	72
2.1.8. Sensibilisation des salariés au développement durable	59	2.6. SYNTHÈSE DES INDICATEURS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	73
2.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	60	2.6.1. Indicateurs sociaux	73
2.2.1. La politique générale en matière environnementale	60	2.6.2. Indicateurs environnementaux	75
2.2.2. La pollution	61	2.7. NOTE MÉTHODOLOGIQUE	76
2.2.3. Économie circulaire	61	2.8. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	78
2.2.4. Le changement climatique	64	2.8.1. Responsabilité de la société	78
2.2.5. La protection de la biodiversité	65	2.8.2. Indépendance et contrôle qualité	78
2.2.6. Le Pacte mondial – Principe Environnement	66	2.8.3. Responsabilité de l'organisme tiers indépendant	78

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) consiste à intégrer les préoccupations sociales et environnementales à la stratégie d'entreprise, au sein des activités qu'elle réalise et dans les interactions qu'elle a avec ses différentes parties prenantes.

Le lancement du *Global Compact* des Nations unies (Pacte Mondial) en juillet 2000 a été la première démarche significative destinée à rassembler des entreprises, le monde du travail et la société civile autour de dix principes universels regroupés en quatre grands domaines : Droits de l'homme, Normes internationales du travail, Environnement et Lutte contre la corruption.

En France, l'article 225 du Grenelle II a instauré des obligations de transparence sur les démarches RSE pour les entreprises. Les sujets relatifs à la RSE font depuis l'objet d'une attention particulière de la part des Directions générales des entreprises et notamment de celle du groupe Gfi Informatique, qui, chaque année communique sur le sujet dans son rapport annuel.

En répondant au questionnaire RSE d'EcoVadis, Gfi Informatique a obtenu le titre *Silver* en décembre 2014. Lors de l'évaluation EcoVadis 2016, le Groupe a obtenu la note de 60/100 (soit 10 points de mieux que lors de l'évaluation de 2014) et maintient ainsi son titre *Silver*.

La loi du 12 juillet 2010 et ses décrets d'application ont rendu obligatoire, pour les grandes entreprises, de communiquer sur les conséquences sociales et environnementales de leurs activités et sur leurs engagements sociétaux.

Le présent rapport, qui répond à cette obligation, est structuré en trois parties :

- informations sociales ;
- informations environnementales ;
- informations relatives aux engagements sociétaux.

2.1. INFORMATIONS SOCIALES

2.1.1. Les collaborateurs Gfi Informatique, la plus grande richesse du Groupe

GFI INFORMATIQUE, UN ACTEUR MAJEUR DE L'EMPLOI

Présent dans seize pays en Europe (France, Espagne, Portugal, Pologne, Belgique, Luxembourg, Suisse et Angleterre), en Chine, en Afrique (Maroc et Côte d'Ivoire), en Asie du Sud-Est (Singapour) et en Amérique (États-Unis, Mexique, Colombie), le Groupe compte 14 716 collaborateurs au 31 décembre 2017. Ceci représente une augmentation des effectifs de 17% par rapport à l'année précédente. La croissance des effectifs du Groupe est due essentiellement pour l'année 2017 à l'Espagne (+ 674 collaborateurs) et le Portugal (+ 758 collaborateurs). Toutefois, la France, avec 9 814 collaborateurs, représente 66,7% des effectifs du Groupe. Le Groupe a recruté, au cours de l'année 2017, 2 006 collaborateurs en France et a accueilli 78 collaborateurs issus de fonds de commerce rachetés, dont Garsys.

Avec respectivement près de 3 084 et 3 539 entrées réalisées en 2016 et en 2017, le Groupe contribue fortement à l'emploi, avec une répartition équilibrée en France entre l'Île-de-France et les régions. En 2017, les embauches au sein du Groupe représentaient 97,8% des entrées des nouveaux collaborateurs et les acquisitions, 2,2%. Il faut souligner qu'un quart des embauches de salariés en France est réalisé par le biais de la cooptation. Non compris dans ces données, chaque année le Groupe accueille une centaine de stagiaires, ce qui constitue une autre façon d'œuvrer en amont du marché du travail, à l'insertion

des jeunes. Dans ce cadre, différentes actions sont menées par le groupe Gfi France, notamment sur l'insertion des jeunes en recherche d'emploi, voire en situation de décrochage, tel qu'exposé plus précisément au paragraphe 2.3.2.

A contrario, le Groupe a enregistré 2 969 départs en 2017, dont 248 licenciements (soit 8,4%).

Avec 93,5 % des collaborateurs en CDI (Contrat à Durée Indéterminée) au niveau du Groupe et 96,3% en France à fin décembre 2017, le Groupe s'est attaché à nouer une relation contractuelle durable et de confiance avec les collaborateurs, en leur proposant notamment des perspectives de carrière tout au long de leurs parcours. Il faut noter que les besoins du marché et la législation sociale locale étant différents, Gfi Informatique Portugal a davantage recours à des emplois à durée déterminée qui représentent, à fin décembre 2017, 21% des contrats locaux. Le Maroc, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse, la Côte d'Ivoire et la Pologne n'ont pas ou très peu recours à des emplois à durée déterminée, la France emploie moins de 1 % de ses effectifs en CDD et l'Espagne 8,4 %, dont certains en faveur de populations défavorisées.

Avec 55 % des effectifs de la France hors région parisienne, Gfi Informatique est un acteur incontournable du développement de l'emploi en régions. Gfi Informatique est implanté en France dans près de 50 villes, couvrant les territoires d'ouest en est et du nord au sud.

Cette proximité est un atout pour satisfaire au mieux les clients et les projets qu'ils souhaitent déployer. Gfi Informatique a développé par ailleurs des centres de services partagés, particulièrement à Lille, Lyon, Nantes, Toulouse et Meudon. Ce dynamisme régional permet ainsi à Gfi Informatique d'être au cœur des préoccupations de ses clients et contribue à la vitalité de certaines régions.

En Espagne, avec des implantations sur tout le territoire (Madrid, Pays Basque, région de Valence, Catalogne, Andalousie), le Groupe est également un acteur national bien intégré au tissu social local.

UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION SOUTENUE

À l'issue du processus de recrutement, qui peut varier de 2 semaines à 4 mois selon les profils, la politique d'intégration du Groupe est un processus continu et soutenu sur plusieurs semaines. Afin de forger le sentiment d'appartenance au Groupe, un parcours de pré-intégration sur une plateforme E-learning est assigné au futur collaborateur, pour découvrir les valeurs du groupe, sa stratégie, la gestion des talents.... Lors de son arrivée au sein du Groupe en France, le nouveau collaborateur est informé sur les aspects administratifs et les jalons de son intégration (saisie du compte-rendu d'activité, présentation de l'équipe, identification de sa hiérarchie directe et indirecte, revue des locaux...). Lors de cet échange, le livret d'accueil ainsi que les principales plateformes d'information et de communication (Intranet, Sharepoint, YAMMER, Global Management System (GMS)) lui sont présentés. Ce moment est également l'occasion pour le salarié de remettre les différents documents administratifs qui lui auront été demandés au préalable, afin d'administrer son dossier du personnel.

Le collaborateur est ensuite amené à rencontrer son manager et l'équipe commerciale qui l'accompagneront tout au long de sa mission et le présenteront en clientèle, en cas de mission ou de projet chez le client. Avant tout démarrage de mission, le manager rédige un ordre de mission reprenant le nom du client, le lieu de déplacement, la durée prévisible du contrat et la nature de la mission. À plusieurs reprises, et au début de l'exécution du contrat de travail, le manager et/ou l'équipe commerciale s'assurera, soit par échange téléphonique soit en face à face, de l'intérêt du projet/mission, et évoquera les éventuelles difficultés rencontrées et les moyens alloués pour les surmonter. L'intégration définitive est ensuite validée à l'issue de la période d'essai. En complément, les nouveaux collaborateurs sont invités à faire part de leur avis sur le processus d'intégration et de recrutement, via des questionnaires, dont les réponses sont adressées à la direction et aux managers pour améliorer ces sujets.

Des cursus d'intégration spécifique pour 3 filières (delivery, sales et managers) sont organisés au niveau du groupe en France, afin de permettre une meilleure intégration de ces collaborateurs et leur donner les clés de lecture des outils internes Gfi qui sont à leur disposition.

LA MIXITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE, UN PILIER DE LA POLITIQUE SOCIALE DE GFI INFORMATIQUE

Avec une moyenne d'âge de 40 ans au niveau du Groupe, Gfi Informatique s'inscrit avant tout comme un Groupe dynamique et multigénérationnel. La répartition des effectifs par tranche d'âge et par pays se trouve en annexe.

Depuis plusieurs années, Gfi Informatique en France agit en faveur de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, en accueillant plus de 309 collaborateurs en contrat d'alternance (contrats d'apprentissage et professionnalisation) et près de 174 jeunes en stage au cours de

l'année 2017. En effet, l'alternance et les périodes de stage sont considérées comme une source incontestable de nouveaux talents qui peuvent ensuite rejoindre Gfi Informatique durablement par le biais d'un contrat à durée indéterminée.

Après négociations avec les organisations syndicales, Gfi Informatique en France a signé un accord sur la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) fin 2016 pour une durée de 2 ans.

Il en résulte des engagements et des mesures sur les thématiques suivantes :

1. les référentiels métiers ;
2. le suivi de carrière des salariés ;
3. les mesures en faveur de l'intégration et du développement des compétences des jeunes ;
4. les mesures en faveur des seniors, en termes de développement des compétences et des qualifications, et l'accès à la formation ;
5. les dispositifs de formation ;
6. l'université Gfi ;
7. l'accompagnement à la mobilité des salariés ;
8. les dispositions spécifiques au déroulement de carrière des salariés exerçant des responsabilités syndicales .

Les autres filiales du Groupe sont également particulièrement sensibles et actives sur le sujet. À titre d'exemple, le Belux a embauché cette année plusieurs jeunes, diplômés de leur école. Après une formation dispensée en interne, ils sont accompagnés par plusieurs consultants plus expérimentés. Cette forme de tutorat est tout particulièrement appréciée des plus jeunes. En matière d'emploi des seniors, la Belgique a aussi instauré un plan d'emploi des seniors, c'est-à-dire des salariés âgés de plus de 45 ans. De même, en collaboration avec ANAPEC, Gfi Informatique Maroc a accueilli plusieurs stagiaires nouvellement diplômés, dans l'optique de les intégrer au sein du Groupe en CDI.

UNE POLITIQUE SALARIALE, EN LIEN AVEC LA PERFORMANCE

Rémunération moyenne annuelle

Dans un contexte mondial d'incertitude, Gfi Informatique a néanmoins maintenu une politique de rémunération attractive (détail en annexe), avec des niveaux de rémunération pratiqués au-dessus des minima conventionnels locaux. Avec une rémunération annuelle fixe théorique d'environ 44 503 euros bruts en 2017, le salaire moyen Gfi Informatique en France représente près de 2,5 fois le salaire minimum français. Avec une rémunération moyenne en France en 2016 de 43 966 euros bruts, l'évolution de la rémunération moyenne de 1,2 % entre 2016 et 2017 s'explique principalement par les augmentations individuelles octroyées dans le cadre de la politique salariale. Quant à la forte hausse de la rémunération moyenne en Espagne, et au Portugal, de respectivement + 7 %, + 43 %, par rapport à 2016, elle est la conséquence du rachat des filiales EFRON, et ROFF, dont les collaborateurs ont une forte ancienneté et de haut salaire. Enfin, la rémunération moyenne annuelle 2016 et 2017 par pays se trouve en annexe.

Évolutions salariales

En termes de processus, afin de veiller en France à l'application de la politique salariale et à sa cohérence entre les différentes *Business Units* du Groupe, le Comité salaire apprécie les demandes d'évolutions salariales soumises par les managers. Il se réunit quatre fois dans

l'année (deux fois en mars puis en juin et septembre) et les augmentations peuvent être positionnées selon 3 dates d'effet différentes dans l'année, en fonction de la date d'anniversaire des collaborateurs. Le Comité salaire prend ses décisions de manière objective au regard des principes de sa politique salariale, à savoir : la reconnaissance de la performance individuelle et/ou de la contribution, le potentiel d'évolution, le respect de l'équité interne et de l'égalité professionnelle, l'identification des salariés *Key People* et Hauts Potentiels, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, la compétitivité externe et le contrôle des coûts liés à la masse salariale. Ce comité agit également pour réduire les écarts éventuels de rémunération entre les hommes et les femmes et neutraliser l'exercice de mandats de représentation du personnel sur la rémunération ; il veille ainsi au respect des principes d'égalité de traitement, qui sont rappelés aux managers, notamment chaque début d'année lors de la note de directive salariale. Chaque année, les managers sont sensibilisés sur le sujet, en particulier sur le fait de proposer des salaires d'embauche identiques aux futurs collaborateurs, à niveau de diplôme, qualification, compétences et expériences identiques. Lors des *people review* qui sont préparés par chaque manager en amont des Comités salaire, les Responsables Ressources humaines (RRH) s'assurent également du respect des piliers qui forment la politique de rémunération du Groupe. Avec une connaissance générale des process ressources humaines, les RRH garantissent également l'adéquation de la politique de rémunération avec les chantiers RH engagés (par exemple, le déploiement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ou encore le lancement des entretiens d'évaluation informatisés). Au cours des 3 campagnes d'augmentation réalisées dans l'année 2017, plus de 46 % des salariés ont bénéficié d'une augmentation individuelle, d'un montant moyen significatif de 4 %.

Pour l'exercice 2017, la Direction générale en France a réitéré sa politique d'augmentation individuelle dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire des salaires 2017, avec une enveloppe d'augmentation individuelle de 1,8% de la masse salariale. Les augmentations individuelles sont attribuées sur la base de l'appréciation des performances et en fonction de la cohérence de la rémunération par rapport à l'équité interne et externe, sur proposition des managers et après validation du Comité salaire. L'année 2017 a également été l'occasion de revaloriser le barème des indemnités kilométriques (IK) et de relever de 50% à 60% la prise en charge par l'employeur des abonnements transport en commun, soit au-delà de l'obligation légale.

Enfin, en matière d'équité professionnelle, la Direction veille à celle-ci à travers plusieurs dispositions : augmentation systématique des femmes de retour de congé maternité/adoption, versement d'une rémunération complémentaire à l'allocation de la sécurité sociale aux hommes ayant pris un congé paternité, garantie d'évolution salariale des représentants du personnel et déblocage d'une enveloppe spécifique à la réduction des écarts éventuels de rémunération entre les femmes et les hommes. Ces points sont davantage développés au paragraphe 2.1.6 sur l'égalité de traitement.

Association aux performances du Groupe

10% de nos collaborateurs du Groupe en France bénéficient d'une rémunération variable contractualisée, d'un montant annuel contractuel moyen de 15 800 euros bruts. Ceci implique les collaborateurs dans la réussite du Groupe et de son plan stratégique. Le partage des objectifs par rapport aux résultats économiques du Groupe permet d'assurer la cohésion des équipes, la mutualisation des efforts, et ne peut que renforcer le sentiment d'appartenance des collaborateurs au Groupe.

Enfin, dans le cadre de la démarche RSE au sujet de la politique salariale, la Direction en France a dématérialisé depuis 2014 à la fois une partie des bulletins de paie mais également les tickets restaurants. Si la dématérialisation des tickets restaurants est effective pour l'ensemble des collaborateurs, celle des bulletins de paie reste optionnelle jusqu'à présent et ressort de la volonté du collaborateur. Souhaitant accélérer cette dynamique, avec un contexte législatif le facilitant, l'ensemble des collaborateurs devrait bénéficier du bulletin de paie dématérialisé dès début 2018, sauf avis contraire des collaborateurs. Il est à noter que cette dématérialisation a été accompagnée de la mise à disposition d'un coffre-fort électronique, qui permet à chaque salarié de conserver de manière sécurisée un grand nombre de documents, ce qui constitue un confort important notamment en cas de dommage survenu au domicile d'un salarié.

Cette démarche de dématérialisation a également été renforcée en 2015 avec la dématérialisation des bulletins d'option de participation, pour les salariés volontaires. Pionnier sur le sujet, cette avancée permet au Groupe de contribuer davantage au développement durable.

À L'INTERNATIONAL

Espagne

En Espagne, la politique de rémunération est tout autant développée et riche. Une grande campagne annuelle d'évaluation et de notation est lancée en septembre, au cours de laquelle chaque salarié est évalué et noté en comparaison avec ses homologues, au regard de son investissement, de ses compétences et de son potentiel. En fonction de l'appréciation du manager sur la performance générale d'un collaborateur, une évolution de sa carrière ainsi qu'une revalorisation salariale peuvent lui être proposées, en application d'une grille interne. La corrélation entre la performance et l'évolution professionnelle et salariale, est pilotée de manière la plus transparente, afin de garantir l'équité de traitement. Ce plan de carrière et de salaire est effectif en mars de l'année suivante. Ce process est même renforcé pour les jeunes collaborateurs ayant moins de 2 ans d'ancienneté, avec une évaluation tous les six mois. Gfi Informatique Espagne a consacré pour l'exercice 2017, 1,67% de sa masse salariale à l'octroi d'augmentations individuelles.

Notre filiale EFRON dispose de nombreux bureaux à l'international. La politique de rémunération d'EFRON est différenciée en fonction des pays qui la composent (Colombie, Mexique, et Etats-Unis).

- En Colombie, une enveloppe de 5,1% de la masse salariale a été octroyée pour les augmentations individuelles sur l'année 2017. Une étude est en cours pour aligner le process de la politique de rémunération en Colombie à celle de la France, afin de préparer une grille de salaire basée sur l'expérience, la formation et l'évaluation des performances.
- A ce jour, la politique de rémunération mexicaine est également en cours d'amélioration. Sur appréciation du client de la bonne performance et des objectifs réalisés durant la période par le collaborateur, le collaborateur peut bénéficier d'une augmentation. En 2017, 6% des collaborateurs mexicains ont obtenu une augmentation individuelle.
- Enfin, la politique de rémunération d'EFRON aux Etats-Unis est fondée de la même manière qu'au Mexique, sur appréciation du client et de la performance, la contribution et le potentiel du collaborateur. Un processus d'évaluation ou de notation a lieu tous les 6 mois pour valider une réévaluation salariale. Les augmentations sont effectives en décembre de chaque année. Le taux d'augmentation en 2017 varie de 1% à 4% en fonction de la performance.

Portugal

Le process au Portugal est approché de la même manière qu'en Espagne, si ce n'est qu'il n'est initié qu'au premier trimestre de l'année. Avec une enveloppe de 2,3% de la masse salariale, le Groupe en Espagne a augmenté 30% de ses effectifs en 2017. Par ailleurs, la filiale Portugaise ROFF a consacré une enveloppe de 4% de la masse salariale pour les augmentations individuelles. En 2017, l'augmentation salariale a concerné 50% de ses effectifs.

Maroc

Le processus de rémunération au Maroc est sensiblement le même qu'en France ou qu'en Espagne avec l'attribution d'augmentations individuelles en fonction à la fois de la performance des collaborateurs, appréciée lors des entretiens d'évaluation. Tout comme en France, les augmentations sont plutôt positionnées à date anniversaire de l'entrée dans le Groupe des salariés et sont espacées au minimum tous les 2 ans pour les meilleurs collaborateurs. Au titre de l'année 2017, plus de 70% des salariés ont perçu une augmentation individuelle.

Belux

En ce qui concerne la politique de rémunération en Belgique et au Luxembourg, les salaires de tous les collaborateurs belges ont bénéficié d'une indexation en janvier 2017, ainsi qu'une réévaluation en octobre 2017 de 1,1%. A l'inverse, les collaborateurs luxembourgeois n'ont pas bénéficié de l'indexation en 2017. Ces augmentations collectives font suite au respect du *health index*, qui correspond en fait à l'indexation des salaires en fonction de celui des prix des biens de consommation. Ce mécanisme permet de garantir le pouvoir d'achat des salariés. Parallèlement, les managers étudient en début d'année si le salaire de chacun de leurs salariés est en ligne avec celui proposé sur le marché national et au regard du positionnement interne. Si la rémunération d'un collaborateur venait à ne pas être en concordance, elle est alors réajustée.

Pologne

La politique d'augmentation est initiée en Pologne chaque année à partir de novembre « N-1 » avec des augmentations à date d'effet en avril « N ». L'enveloppe consacrée aux augmentations salariales pour l'exercice 2017 reste semblable à l'année dernière.

2.1.2. Organisation du travail, adaptée aux besoins du Groupe et à l'écoute des préoccupations des salariés

Temps partiels

Au sein du Groupe, environ 5% des effectifs sont à temps partiel, avec de légères variantes entre pays (0 % en Suisse, Pologne, Côte d'Ivoire, Maroc et au Portugal, 1,3% en Espagne, 5 % en France et 6% au Belux). En effet, le taux de travail à temps partiel semble plus développé au Belux, mais cela reste relatif à l'effectif de la filiale. Il convient également de rapprocher le taux de salariés à temps partiel de la durée du travail à temps complet, les variations significatives de cette dernière entre les pays expliquent les différences de taux des salariés à temps partiel. L'entreprise s'est attachée à la sécurisation des emplois tout en veillant à favoriser le travail à temps partiel, dès lors que les collaborateurs en sont demandeurs et que les contraintes de services peuvent être levées. Le taux de salariés travaillant à temps partiel est similaire au niveau de la branche (4,7%).

L'équilibre entre l'activité professionnelle et la vie personnelle paraît indispensable à l'épanouissement des collaborateurs. Les salariés à temps partiel concernent principalement des femmes, qui souhaitent allier leur activité professionnelle et leur vie de famille. Le passage à temps partiel intervient ainsi presque uniquement au cours du contrat de travail des collaborateurs, et non à l'embauche. Pour tout passage à temps partiel, un avenant au contrat de travail est signé entre le salarié et la Direction, stipulant entre autres le nouveau temps de travail, sa répartition dans la semaine et l'échéance du temps partiel. À la demande du collaborateur et sous réserve de l'accord de la Direction, son temps partiel peut être reconduit.

Télétravail

De plus, afin de concilier vie professionnelle et vie privée, un accord sur le télétravail a été signé fin 2011 par le groupe Gfi Informatique en France. Les salariés sont seuls à l'initiative de ce mode d'organisation du travail, le médecin du travail pouvant par ailleurs être amené à préconiser cette organisation. L'accord privilégie le maintien du lien social en retenant le télétravail dit « pendulaire ». Dans ce dispositif, deux jours maximum par semaine peuvent être travaillés au domicile du salarié. La société met à disposition du salarié un ordinateur portable et verse une indemnité pour les frais de connexion et d'occupation du domicile.

Opérationnellement, les salariées en état de grossesse, peuvent bénéficier en priorité du télétravail à partir du troisième mois de grossesse, sous réserve qu'il n'y ait pas d'incompatibilité avec la fonction exercée et les moyens pour l'exercer.

Le télétravail est également un mode d'organisation du temps de travail développé dans toutes les filiales étrangères du Groupe, sous réserve que cela soit compatible avec la mission du collaborateur et que le manager approuve cette décision. Bien qu'il n'y ait pas d'accord collectif en la matière, un document contractuel est alors conclu entre le collaborateur et l'employeur.

Modulation des heures de travail

Par ailleurs, afin de s'adapter aux conditions climatiques et au mode de vie local, en Espagne, le Groupe module les heures de travail collectives en période estivale. En écourtant le temps de travail quotidien en juillet et août, le nombre hebdomadaire d'heures de travail théoriques sur ces deux mois passe de 40 h 30 min à 35 h 00.

Avec une moyenne annualisée de 40 h 00 de travail par semaine en Espagne, ce pays s'inscrit également dans la moyenne des autres filiales du Groupe : 40 h 00 au Maroc, au Portugal et au Luxembourg, 40 h 00 en Belgique mais avec 12 jours de congés supplémentaires. La France fait plutôt matière d'exception avec un temps de travail hebdomadaire de 37 h 00 avec 10 jours de repos.

Mobilité géographique

En outre, afin de satisfaire à la volonté de certains collaborateurs d'ouvrir leur carrière à l'international mais à la fois de répondre aux besoins des clients, Gfi Informatique encourage la mobilité géographique entre les filiales du Groupe ou la réalisation de missions durant un temps déterminé vers un pays étranger. Ainsi, plus d'une centaine de collaborateurs du Groupe ont été concernés par cette mesure au cours de l'année 2017.

Gfi Informatique a renforcé ses procédures et sa communication, notamment celles liées à la sécurité des collaborateurs et à l'expatriation.

Absentéisme maladie

Avec un taux moyen d'absentéisme de 3,2% en 2017 pour l'ensemble du groupe et 3,8% en France, Gfi Informatique affiche un taux légèrement en hausse par rapport à l'exercice précédent, avec 2,8% au niveau du Groupe en 2016. À titre de comparaison, selon le baromètre réalisé par le groupe de conseil Ayming et publié début septembre 2017, le taux d'absentéisme qu'ont connu les entreprises françaises est de 4,6% en 2016 (soit une moyenne de 16,8 jours d'absence par an et par salarié), avec un pic à 5,5% dans le secteur des services. Le taux d'absentéisme 2017 du Belux connaît un taux plus important que les autres pays, en raison de salariés en longue maladie.

2.1.3. Dialogue continu et soutenu avec les organisations syndicales

ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL ET BILANS DES ACCORDS COLLECTIFS EN FRANCE

Le dialogue social est mené à 2 niveaux :

- l'UES Gfi Informatique qui concerne plus de 87% de l'effectif : la commission paritaire, composée des délégués syndicaux et de représentants de la Direction, comprend en moyenne 12 participants ;
- les entités juridiques hors UES dans lesquelles des délégués syndicaux ont été désignés, ITN CONSULTANTS, Gfi Informatique Telecom et Gfi Business Transformation.

Bilan des négociations

Au niveau de l'UES Gfi Informatique, la commission paritaire s'est réunie autour de 2 thèmes :

1. Rémunération, temps de travail, répartition de la valeur ajoutée : les négociations n'ont pas permis de trouver un accord, la Direction a toutefois mis en place des mesures notamment pour accompagner les salariés dans leur mobilité, en ligne avec les mesures déjà adoptées l'an dernier. Ainsi, les remboursements de frais d'hébergement seront alignés sur les bases du barème Urssaf. Par ailleurs, une enveloppe de 1.5% de la masse salariale sera consacrée aux augmentations décidées en comité salaires, et une enveloppe spécifique et supplémentaire de 250.000 € sera consacrée aux salariés non augmentés depuis 5 ans.
2. Égalité professionnelle et qualité de vie : les négociations n'ont pas permis de trouver un accord, la Direction a adopté un plan d'action en matière d'égalité professionnelle, avec une enveloppe de 300.000 € consacrée à la réduction / suppression des écarts. Une charte relative au droit à la déconnexion, reprenant les dispositions du règlement intérieur et comportant des mesures de formation des managers et d'information de l'ensemble des salariés, a été adoptée à défaut d'accord. Enfin, l'année 2017 a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic sur le handicap et à l'étude de ce dernier, l'objectif étant de mettre en place des mesures visant à favoriser l'emploi des personnes reconnues handicapées par le biais d'une convention à conclure avec l'AGEFIPH dès 2018 pour une durée de 3 ans.

LES RELATIONS SOCIALES DANS LES FILIALES ÉTRANGÈRES

Espagne

En Espagne, la Direction a eu l'occasion de traiter avec les 5 organisations syndicales (ELA, LAB, UGT, CCOO et CGT) de nombreux sujets au cours de l'année 2017, dont entre autres : la définition d'un système de rémunération compensatoire pour les salariés ne pouvant bénéficier du calendrier d'été, et des améliorations concernant les plannings de temps de travail (plus de flexibilité concernant les heures

d'ouverture et de fermeture du bureau, plus de flexibilité lors de temps de déjeuner et l'extension du calendrier d'été).

Actuellement, au sein de la filiale EFRON Colombie, Mexique et Etats-Unis, il n'y a pas de Comité d'entreprise, ni d'organisations syndicales.

Portugal

Au Portugal, tout comme au sein de la filiale ROFF, il n'y a pas de Comité d'entreprise, ni de syndicats. Conformément à la législation locale, il n'y a pas de procédures particulières de consultation. Néanmoins, la Direction entretient un dialogue régulier avec les collaborateurs. Les décisions prises sont portées à la connaissance des salariés par plusieurs moyens : affichage sur Intranet, communication par les managers et la Direction des Ressources Humaines et liste de diffusion collective aux collaborateurs.

Belgique

Au Belux, malgré l'organisation d'élections professionnelles en 2016, aucun candidat ne s'est porté volontaire. En l'absence de Comité paritaire, la Direction continue à informer ses collaborateurs par le biais de l'Intranet et/ou d'affiches postés dans les endroits communs. À défaut de remarques et de commentaires de leur part sous un mois, les nouvelles règles sociales sont alors considérées comme approuvées. Les prochaines élections professionnelles en Belgique sont prévues en 2020.

Luxembourg

Au Luxembourg, en l'absence de syndicats, la Direction a, à nouveau, engagé des discussions au cours de l'année 2017 avec une délégation de salariés composée de 4 représentants du personnel, désignés par le personnel. Les sujets traités portaient sur l'organisation de la campagne annuelle d'évaluation des collaborateurs, l'absentéisme, l'organigramme, la politique de flotte automobile, etc...

Maroc

Au Maroc, Gfi Informatique n'est pas représenté par une organisation syndicale. La Direction organise des réunions mensuelles avec les délégués des salariés, voire exceptionnelles en cas de besoin ou demande particuliers. Les principaux sujets évoqués avec les délégués des salariés en 2017 ont été relatifs à l'amélioration des contrats d'assurance Groupe, la possibilité de faire des suggestions sur l'organisation générale de l'entreprise, sur l'amélioration de l'hygiène et de la sécurité en interne, ainsi que les conditions de travail.

Suisse

Enfin, s'agissant de la Suisse, la faiblesse de l'effectif de Gfi Informatique au sein de ce pays n'a pas permis de mettre en place des organismes représentant le personnel.

2.1.4. Santé et sécurité des collaborateurs, des actions concrètes

Avec des taux de fréquence et de gravité des accidents de travail de respectivement 1,53 et 0,68 au niveau du Groupe en 2017, Gfi Informatique semble moins exposé aux accidents du travail que d'autres groupes. Sur l'année 2017, 41 accidents de travail avec arrêt ont été recensés dans le Groupe, dont 12 en France. Ces taux assez faibles, tout comme l'absence de décès liés au travail, s'expliquent avant tout par la nature des activités occupées (sociétés de services), peu exposées aux dangers physiques. Par ailleurs, aucune maladie professionnelle n'a été reconnue en 2016 et 1 en 2017 au sein du groupe Gfi Informatique.

LES ACTIONS EN FRANCE

Prévention et lutte contre les risques psychosociaux

Attentif au mieux-être au travail, un accord de méthode relatif à l'amélioration des conditions de travail a été signé en 2010. Au-delà des obligations légales, le Groupe est convaincu de la nécessité de mettre en place un plan de prévention et de lutte contre les risques psychosociaux (RPS) et des sources du stress au travail afin de favoriser le mieux-être au travail au sein du Groupe. Ainsi, début 2012, la Direction a conduit avec le cabinet PSYA et le Comité de pilotage RPS une enquête auprès de l'ensemble des collaborateurs du groupe Gfi Informatique en France. Le Comité de pilotage est composé de membres de la Direction, de managers et de membres CHSCT. Grâce à cette enquête à laquelle 43 % des salariés ont répondu, et aux 88 entretiens individuels qui ont été menés pour en approfondir les premiers résultats, le Groupe dispose maintenant d'une photographie de l'entreprise et de son positionnement face à la question des risques psychosociaux. Cette photographie est plutôt rassurante : si des facteurs de risques ont pu être identifiés et des facteurs de stress relevés, le Groupe se situe dans la moyenne supérieure des entreprises jusqu'ici étudiées par le cabinet PSYA (moyenne de 1,85 au sein de Gfi Informatique versus 1,91 dans le panel PSYA avec une échelle horizontale de risques allant de 1 à 4 (4 = risque majeur)). Les facteurs de risques relevés, qui sont également partagés par la majorité des entreprises du secteur de l'informatique, sont les suivants : climat de travail, charge de travail, conciliation vie professionnelle/vie personnelle, reconnaissance, soutien du manager, rôle, latitude de décision, perspectives d'évolution, soutien des collègues et participation au changement. Les résultats du diagnostic sur les risques psychosociaux ont été livrés sur l'Intranet du Groupe.

À l'issue de cette enquête, la Direction a utilisé les résultats pour actualiser les plans de prévention intégrés dans les documents uniques. Par ailleurs, l'ensemble des Responsables Ressources Humaines du Groupe a reçu une formation sur la compréhension et la régulation du stress ainsi que sur la sensibilisation du management sur le sujet. S'inscrivant dans une démarche attentive d'écoute des collaborateurs, ces derniers ont la possibilité depuis 3 ans de faire part de leurs conditions de travail et du climat social qu'ils ressentent, à travers de questions qui leur sont adressées chaque mois. Les situations jugées alarmantes sont étudiées par les Responsables ressources humaines, afin de prévenir et enrayer tout risque psychosocial.

En complément, la Direction sensibilise depuis 3 ans chaque salarié à la déconnexion des outils de travail, en dehors des plages classiques de travail, entre 20 h 30 et 7 h 30 et pendant les périodes de suspension du contrat de travail. Cette disposition va au-delà des modalités

conventionnelles qui la limitent aux salariés en forfait jours, puisqu'elle est applicable à l'ensemble des salariés du Groupe.

La sensibilisation à la sécurité routière fait en outre parmi des mesures préventives que mène la Direction. Des campagnes de communication (affiches, dépliants, mails...) sont en effet adressées aux collaborateurs, à l'instar de la dernière opération menée dans la région Rhône-Alpes, en appui du bureau de la sécurité routière.

Prise en compte des conditions de travail et des situations de pénibilité

En outre, compte tenu des contraintes d'exploitation des clients, un certain nombre de collaborateurs occupent des emplois à horaires alternés ou de nuit. La mise en place du travail de nuit et du travail posté a pour objectif d'assurer une continuité de service au client dans le but notamment :

- de réaliser des interventions hors heures et jours ouvrés afin de permettre aux sociétés clientes d'assurer sans interruption leurs activités ;
- d'éviter aux heures ouvrées l'interruption des applications utilisées par les clients et/ou étant mise à disposition des utilisateurs des clients ;
- d'éviter les risques de blocage de l'activité de nos clients.

Les salariés travaillant de nuit ou en travail posté sont principalement des techniciens en infrastructures et services, aussi bien en région parisienne qu'en province.

Depuis sept ans, un diagnostic des facteurs de risques liés à la pénibilité auxquels peuvent être exposés les salariés est mené en France. Sur les 6 facteurs de risques listés, Gfi Informatique est principalement concerné par le travail de nuit et le travail en équipes successives alternantes. Bien que Gfi Informatique en France ne soit pas concerné par un plan d'actions sur la pénibilité, compte tenu du faible nombre de salariés concernés, des actions ponctuelles sont mises en place, avec par exemple l'intervention de consultants sur les bonnes méthodes de travail à adopter ou encore la dispense d'une formation par la médecine du travail de Clichy dans leurs locaux sur les bons gestes et postures à adopter.

À l'issue des négociations menées avec les organisations syndicales en 2013 et 2014, un accord a été conclu au niveau de l'UES Gfi Informatique France sur le travail atypique, qui intègre principalement le travail de nuit, le travail posté, le travail du dimanche/jour férié et le *back-up*. Pour limiter la pénibilité du travail liée à l'activité de nuit, la Direction a proposé, au-delà de la contrepartie financière, d'augmenter le temps de repos compensateur. Par ailleurs, afin de permettre des périodes de récupération, la Direction a souhaité que ce temps de repos compensateur soit réparti régulièrement dans le cycle de travail, en allégeant les plannings d'activité. Pour les salariés affectés à des rotations en 3x8, le cycle doit respecter l'enchaînement suivant : matin/après-midi/nuit. Il ne peut y avoir en aucun cas enchaînement d'un poste de nuit avec un poste de matin. Les prises de poste ne peuvent pas avoir lieu sur une plage horaire comprise entre 23 h 00 et 6 h 00. Parmi les autres mesures avancées par la Direction figure la garantie temporaire de maintien de la majoration de salaire pour les salariés passant d'un horaire habituel de nuit à un horaire habituel de jour. Cette mesure est réservée aux cas de sorties définitives d'un travailleur de nuit à l'initiative de l'employeur ou pour inaptitude médicalement constatée par le médecin du travail.

Depuis 2015, la Direction et les managers réalisent une fiche de prévention de la pénibilité pour tout salarié qui est considéré comme exposé à un facteur de pénibilité, c'est-à-dire toute heure de travail effectuée entre 24 heures et 5 heures.

Enfin, les femmes enceintes bénéficient d'une réduction d'horaire rémunérée de 20 minutes par jour à partir du 3ème mois de grossesse et de 30 minutes par jour à partir du 5ème mois de grossesse.

Une attention particulière à la santé

MUTUELLE ET PRÉVOYANCE

Soucieux de la santé de ses collaborateurs, le Groupe fait bénéficier depuis plusieurs années à l'ensemble des collaborateurs en France d'un système de mutuelle et prévoyance attractif, avec une prise en charge de l'employeur supérieure à 50%. 100 % des collaborateurs en CDI sont ainsi couverts par le régime de mutuelle et prévoyance, et ce depuis plusieurs années. Portant sur la mise en conformité du régime frais de santé au contrat dit responsable et sur le maintien d'un niveau de garanties élevé tout en préservant l'équilibre financier du régime, la Direction et les organisations syndicales ont convenu d'un accord sur le sujet en 2016, accord permettant également et de manière optionnelle aux conjoints de pouvoir bénéficier d'une couverture intéressante en termes de frais de santé.

Il est à noter que le salaire des collaborateurs est maintenu durant les trois premiers jours d'absence, dits de « carence », sous réserve d'un an de présence.

DON DU SANG : ORGANISATION DE DEUX JOURNÉES « DON DU SANG, DON DE SOI »

Chaque année depuis 2011, la Direction permet aux salariés du site de Saint-Ouen de participer à l'opération « don du sang, don de soi » en collaboration avec l'Hôpital Bichat. À cet effet, des taxis viennent chercher les salariés donneurs pour les emmener à Bichat, puis les accompagner à Saint-Ouen (principe de la collecte accompagnée). Une vingtaine de donneurs réguliers participe à ces journées. Les services RH et communication participent activement à cette opération, avec la désignation d'un correspondant EFS et l'intervention d'un webmaster pour création et suivi d'un site dédié à l'opération sur Intranet. Il est à noter que les collectes accompagnées sont particulièrement prisées par l'EFS et les donneurs : l'EFS constate en effet que ces collectes fidélisent les donneurs, les salariés apprécient la prise en charge intégrale (transport inclus) et la motivation entre collègues.

Depuis 2015, l'opération se généralise en France et un grand nombre de sites participent avec un véritable succès : plus de 50 salariés donneurs par site participant.

MÉCÉNAT AVEC DES ASSOCIATIONS CARITATIVES

En ayant signé depuis 3 ans une convention de mécénat avec la Croix-Rouge, Gfi Informatique soutient les actions dans le secourisme, l'aide humanitaire, l'action sociale et la santé. Les actions menées répondent aussi bien à des situations d'urgence et d'exception, que du secours au quotidien ou encore une sensibilisation de chacun pour agir dans un environnement familial (à la maison, sur les routes, au travail...).

PROMOTION DU SPORT

La pratique d'une activité physique est reconnue comme un facteur de bien-être et de santé. Le Groupe favorise et encourage cette pratique et participe à de nombreuses compétitions sportives. Ainsi chaque année, en octobre, de nombreux salariés se donnent rendez-vous pour

les 20 km de Paris ; ils étaient environ 130 collaborateurs, issus de toute la France, en octobre 2017. Le groupe « running » sur Yammer est l'un des plus actifs et traduit l'esprit sportif qui règne parmi les salariés.

LES ACTIONS ENGAGÉES PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES

Espagne

En ce qui concerne l'Espagne, afin de garantir un haut niveau de sécurité et de santé à tous les salariés, GFI Informatica SA mène des actions de prévention, permettant ainsi de prévenir les éventuels risques professionnels. Afin d'atteindre un niveau de sécurité et de santé pour l'ensemble des collaborateurs, une analyse des risques a été effectuée selon la réglementation en vigueur. Comme chaque année, une visite des installations a été effectuée dans le but de vérifier l'ensemble des équipements d'urgence (extincteur, défibrillateur, etc.).

Le Groupe en Espagne a négocié les coûts d'une mutuelle privée avec deux entreprises. Bien que les frais soient supportés par les collaborateurs, cette démarche employeur permet de leur faire bénéficier d'un système médical compétitif, avec de meilleures garanties. Cette année, 15% des collaborateurs ont décidé de bénéficier de la mutuelle.

En matière de prévention des risques au travail, Gfi Informatica SA est particulièrement vigilant sur le sujet en proposant des formations de prévention théoriques et pratiques à tous ses salariés. Cette formation est dispensée non seulement à l'embauche des nouveaux salariés mais aussi lorsqu'ils sont amenés à changer de sites ou d'endosser de nouvelles responsabilités. A ce jour, 95% des collaborateurs ont reçu une formation en lien avec la prévention des risques au travail. Les 5% restants sont des salariés nouvellement embauchés, et sont dans le processus pour réaliser les formations. Par ailleurs, les salariés sont amenés à être formés aux premiers secours, à l'évacuation des sites, à l'extinction des feux et à l'utilisation des défibrillateurs semi-automatiques.

En ce qui concerne les filiales EFRON Colombie, Mexique et Etats-Unis, les actions engagées sont les suivantes :

- En Colombie, un plan d'action est en cours de construction pour offrir aux salariés une mutuelle et une prévoyance.
- Au Mexique, un plan de prévention des risques au travail est en cours d'élaboration pour se conformer aux nouvelles lois qui rentrent en vigueur prochainement dans le pays. De plus, le personnel de Gfi Mexique a accès à des soins, à la fois publics via l'institut mexicain du Seguri Social et privés via une assurance privée qui couvre les frais médicaux. Par ce biais, les employés accèdent à une meilleure assistance médicale.
- Aux Etats-Unis, l'employeur fait bénéficier d'une assistance médicale à tous ses collaborateurs et prend en charge 50% de leur assurance. Cette année, 90% des collaborateurs ont souscrit à l'assurance-maladie.

Portugal

Gfi Portugal est titulaire d'un contrat de santé, incluant des rendez-vous et des examens médicaux tous les 2 ans. Gfi Portugal a renégocié le contrat d'assurance maladie qui permet l'amélioration des conditions de couverture santé pour l'ensemble des collaborateurs. A ce jour, 193 collaborateurs bénéficient d'une assurance vie. Chaque collaborateur a la possibilité de souscrire à la



mutuelle employeur à partir de 6 mois d'ancienneté. Actuellement, 517 salariés en bénéficient.

Notre filiale ROFF dispose des mêmes conditions santé que Gfi Portugal. Chaque collaborateur a la possibilité de souscrire à la mutuelle employeur dès la date d'embauche. A ce jour, 790 salariés bénéficient de la mutuelle. En ce qui concerne la prévoyance, l'ensemble des collaborateurs en profitent.

Belgique

En Belgique, outre la conformité aux prescriptions de sécurité prévues par la loi de 1996 relative au bien-être au travail, Gfi Informatique s'est associé avec un service externe spécialisé, IDEWE, au sujet de la protection et de la prévention sur le lieu de travail et organise des examens médicaux pour les collaborateurs. Ce service conseille Gfi Informatique en matière de prévention et amène des réponses en matière de sécurité au travail.

Dans le cadre du plan de prévention des risques établi par le conseiller interne, une nouvelle signalisation a été mise en place dans le bâtiment pour permettre une meilleure évacuation en cas d'incendie.

Parallèlement, la Direction est particulièrement attentive à la prévention en matière de consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail. La Direction s'inscrit dans une politique de promotion du bien-être des salariés. Le comportement responsable attendu des collaborateurs comme des managers est particulièrement souligné dans le règlement de travail, et ne manque pas d'être rappelé en cas de nécessité. Enfin, la Belgique fait profiter à l'ensemble de ses collaborateurs d'un système d'assurance aux frais hospitaliers ainsi que d'une prévoyance collective.

Luxembourg

Quant aux actions menées par le Luxembourg, pour chaque nouvelle embauche, une visite médicale est organisée pour identifier d'éventuel problème de santé afin d'ajuster l'espace de travail. Un comité de pilotage est mis en place dans le but d'identifier et de suivre les collaborateurs en situation d'absentéisme ou de maladie.

Si les salariés au Luxembourg ne sont pas affiliés à un système collectif de santé, ils bénéficient tous en revanche d'une prévoyance collective.

Maroc

Le Groupe au Maroc offre également la possibilité à tous ses salariés d'adhérer à un système de prévoyance employeur ainsi qu'à un système de mutuelle collective. À ce propos, le contrat mutuel a été renégocié pour plusieurs années avec l'assureur afin, d'une part, d'augmenter le taux de couverture et d'autre part la liste des garanties couvertes. Ainsi, le taux de couverture moyen au Maroc avoisine 90 %.

Parallèlement, un centre médical a été créé depuis plusieurs années dans les locaux de l'une des filiales à Casablanca, afin de veiller pleinement à la santé et à la sécurité des collaborateurs mais aussi d'accroître le nombre d'exams médicaux pratiqués. Ce service médical, qui est assuré par deux médecins du travail, couvre une permanence de 4 jours par mois.

Dans la continuité, des séances de sensibilisation sur des thématiques liées à la santé ont été menées par les médecins de travail, séances qui ont accueilli une vingtaine de salariés. S'inscrivant dans cette démarche responsable, une campagne de vaccination antigrippale a été reconduite cette année.

Pologne

Au sein d'IMPAQ, nos collaborateurs et leurs familles ont la possibilité d'adhérer à un système de prévoyance et à une mutuelle collective. De plus, il est proposé une assurance en lien directe avec les accidents.

Dans la continuité de notre engagement sur la santé, une formation sur la santé et la sécurité est déployée à tous les nouveaux collaborateurs qui intègrent l'entreprise. Cette mesure a permis la réduction totale des accidents de travail depuis les 2 dernières années.

Une démarche sur la promotion de la santé a été lancée dernièrement pour encourager nos collaborateurs à entreprendre des activités sportives. Dans ce cadre, IMPAQ a co-organisé une activité sportive au travail « le vélo au travail ». Chaque kilomètre parcouru permet de gagner de l'argent pour une association.

2.1.5. Le développement du capital humain et des compétences, un levier de réussite

Afin de conduire sa transformation, dans un contexte de marché concurrentiel, Gfi Informatique s'est doté d'une politique et d'outils de développement du capital humain et des compétences.

Ainsi, répondre aux exigences de nos clients nécessite non seulement d'identifier et de connaître les compétences de ses collaborateurs, mais aussi, de savoir les faire progresser dans un secteur innovant, et en mutation permanente.

Depuis 6 ans, Gfi Informatique s'est lancé dans une démarche de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et de Compétences), permettant d'une part de cartographier ses métiers et les compétences associées, et d'autre part de se doter d'une vision prospective des besoins en compétences nécessaires à 3 ans.

Issu de cette réflexion, outre notre politique de recrutement et la mobilité que peut offrir un groupe tel que Gfi Informatique, l'investissement en formation demeure un axe essentiel de

développement. Ainsi, la formation reste soutenue avec une moyenne de 35 heures de formation par an et par salarié formé en France, représentant plus de 113 915 heures totales de formation au cours de l'année 2017. Ainsi, environ 34% des collaborateurs français ont bénéficié d'une formation en 2017, sachant que ce taux atteint 41% au niveau du groupe Gfi Informatique.

Gfi Informatique accorde, en outre, une attention particulière à la qualité de ses formations, évaluant de manière continue les organismes avec lesquels nous travaillons, ainsi que le niveau de satisfaction des compétences acquises par les collaborateurs ayant suivi une session de formation.

Dans le domaine de la formation professionnelle, les objectifs de l'entreprise et des collaborateurs se rejoignent :

- les salariés souhaitent progresser et acquérir des compétences pointues, en adéquation avec la demande du marché ;

- le Groupe souhaite fournir à chacun des collaborateurs des outils qui leur permettront d'augmenter leurs compétences et leur motivation.

Ainsi, la démarche formation au sein du Groupe va au-delà des impératifs du cadre légal. Les axes stratégiques des plans de formation sont définis chaque année en fonction des tendances du marché et des spécificités de chaque activité.

La formation s'articule autour de trois principaux axes de compétences :

- axe technique ;
- axe métier ;
- axe de développement personnel.

Les formations dispensées s'inscrivent dans l'une des 6 catégories :

- des formations spécifiques pour s'adapter à l'environnement des clients ;
- des formations s'inscrivant dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour s'adapter à la stratégie business à moyen terme ;
- l'Université Gfi Informatique pour former les managers, ingénieurs commerciaux, chefs de projets et directeurs de projets ;
- des programmes de reconversion ;
- l'intégration des jeunes diplômés par un plan de formation adapté et de demandeurs d'emploi dans le cadre de dispositifs de formation préalable à l'embauche ;
- deux dispositifs de *e-learning*, l'un permettant l'accès à près de 2 000 cours IT conçus par des professionnels extérieurs, l'autre permettant de mettre en place des actions de formation personnalisées aux attentes et process du Groupe.

En France, des actions spécifiques ont été menées sur des sujets considérés comme stratégiques pour l'entreprise, à titre d'exemple :

- montée en compétence des acteurs commerciaux dans le domaine de la vente de solutions complexes ;
- renforcement de l'expertise *testing et Devops* à travers des formations certifiantes et/ou personnalisées ;
- formation de l'ensemble des nouveaux managers, commerciaux ou chefs de projets / directeurs de projets à nos outils et process internes, par le biais de cursus d'intégration dans le cadre de l'université Gfi ; en complément, un programme de formation ambitieux a été lancé en novembre 2016 avec une grande école de commerce, pour une durée de 18 mois, auprès de nos managers. Face aux nouveaux enjeux de notre secteur d'activité et du Groupe, cette formation permettra aux managers de se doter des principaux outils pédagogiques, et d'embarquer leurs équipes dans la dynamique de transformation du Groupe.

Certains projets de formation ont été menés dans une optique de maintien de l'employabilité des collaborateurs suite aux évolutions organisationnelles et technologiques du client.

Gfi Informatique s'appuie, entre autres dispositifs, sur l'entretien annuel et l'entretien professionnel (2 entretiens distincts) afin d'évaluer ses collaborateurs et d'établir leurs perspectives d'évolution. En complément, d'autres entretiens sont prévus pour s'assurer du suivi, de l'employabilité et de l'intégration de ses collaborateurs, en particulier vis-à-vis des jeunes et des seniors. En réponse aux dispositions conventionnelles, un entretien spécifique pour les salariés en forfait jours a été mis en place en 2015 pour répondre entre autres à l'articulation vie privée/vie professionnelle de ces collaborateurs.

Enfin, pour coordonner l'ensemble de ces projets de développement RH, le Groupe a mis à disposition des managers différentes

applications informatiques. Le SIRH de Gfi Informatique (Talentsoft) permet d'avoir une approche intégrée des différentes dimensions des ressources humaines, avec l'initialisation du recrutement, la passation et l'historisation des entretiens annuels, le recueil des souhaits de formation et le suivi des actions réalisés, la gestion des référentiels de métiers et de compétences, ou encore la rémunération.

LES FORMATIONS DISPENSÉES PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES

Portugal

Tout comme en France, la majorité des formations dispensées au Portugal est liée aux formations techniques (74%), suivies des formations business et management (12%) et enfin, aux formations linguistiques, notamment en français (14%). Au-delà, les collaborateurs peuvent également profiter de la même plateforme *e-learning* que celle choisie par la France, dans la mesure où l'essentiel des cours est accessible en anglais. Les organismes de formation avec qui travaille Gfi Informatique Portugal sont évalués de la même manière qu'en France ; cette évaluation dite « à chaud » est réalisée par les collaborateurs, couplée par une évaluation dite « à froid » pour évaluer l'efficacité de la formation.

Pour la filiale ROFF, le plan de formation annuel s'articule autour des mêmes thématiques citées ci-dessus. La majorité des formations dispensées est liée aux formations techniques (68%), suivies des formations business et management (13%), et enfin, aux formations sur le développement personnel (15%). Dans le cadre des projets SAP, ROFF Portugal a acquis une plateforme *e-learning* (Learning Hub) pour offrir à ses collaborateurs un accès à un contenu d'apprentissage SAP interactif. A ce jour, 210 salariés en ont bénéficié. L'objectif pour les 3 prochaines années est d'ouvrir des accès à l'ensemble des collaborateurs.

Espagne

Dans le même esprit, les salariés en Espagne peuvent bénéficier de tout type de formations, sachant que l'essentiel des cours suivis porte sur les formations techniques (60% des formations), suivies par les formations linguistiques (34%) avec la maîtrise de l'anglais et du français. La direction met à disposition des collaborateurs tous les ans sur un portail la liste des formations possibles, avec le contenu et les dates des prochaines sessions. En parallèle, les collaborateurs peuvent également profiter de la même plateforme *e-learning* que celle choisie par la France pour se former sur des formations techniques. Plusieurs évaluations des formations dispensées sont réalisées par les salariés et leurs managers, tant pour mesurer les prestations des organismes de formation que pour évaluer l'efficacité des formations dans leur mise en application.

Dans le cadre de la filiale EFRON Espagne, la politique de formation est la suivante :

- Depuis 2 ans, une politique de formation est mise en place en Colombie dans les domaines techniques et managériaux. Au même titre que l'Espagne, un questionnaire de satisfaction est envoyé aux salariés pour évaluer le contenu du cours et le formateur.
- Au Mexique, 90% des formations dispensées sont liées aux formations techniques, les 10% restants sont consacrés aux formations linguistiques avec la maîtrise de l'anglais. Une évaluation de la formation est réalisée par le collaborateur pour



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Informations sociales

évaluer la connaissance acquise durant la formation. Un catalogue de formation est en cours d'élaboration pour 2018.

- Aux Etats-Unis, une nouvelle stratégie de formation a été lancée pour offrir à l'ensemble des salariés l'opportunité de développer leurs compétences et connaissances.

BeLux

En Belgique et au Luxembourg, la formation 2017 a été orientée sur 3 axes : les formations techniques (développement de logiciel, management de système, business object, etc.), suivies par les formations managériales et commerciales, et enfin le développement personnel. La particularité de la politique de formation dans ces 2 pays est essentiellement l'orientation sur des formations en *e-learning* : outre les plateformes choisies en France que les salariés du Belux peuvent utiliser, un partenariat a également été conclu avec un autre éditeur sur le sujet, tant sur le développement de logiciels que sur des formations indispensables dans le cadre du développement de compétences d'un consultant informatique.

Maroc

En ce qui concerne le Maroc, l'essentiel des formations dispensées concerne les formations techniques (60% de l'ensemble), en particulier celles liées à l'éditeur SAGE, puis des formations commerciales ou managériales (20%) et enfin des formations de développement personnel (20%), essentiellement relatives à l'apprentissage de l'anglais. Tout comme en France, une évaluation

dite « à chaud » est réalisée par les collaborateurs, couplée par une évaluation dite « à froid », mais réalisée cette fois-ci par les managers pour apprécier la mise en application des compétences acquises lors de la formation. Dans le cadre de la certification ISO 27001, une campagne de formation importante sur la sécurité informatique a été assurée par Gfi sous le format e-learning.

Pologne

En Pologne, la majorité des formations concerne des formations techniques (JAVA, Oracle, ITIL, Angular...), suivies par des formations commerciales ou/et managériales et enfin des formations liées au développement personnel, essentiellement relatives à l'apprentissage du français en raison de l'intégration récente de la filiale polonaise au groupe Gfi Informatique.

En parallèle à la réalisation des formations, une évaluation est envoyée aux collaborateurs pour évaluer le contenu de la formation ainsi que le formateur.

Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, la totalité des formations sont centrées sur le domaine technique (JAVA, Oracle, ITIL, Angular...). Tout comme la France, une évaluation dite « à chaud » est réalisée par les collaborateurs, couplée par une évaluation dite « à froid », mais réalisée cette fois-ci par les managers pour apprécier la mise en application des compétences acquises lors de la formation.

2.1.6. Égalité de traitement et respect d'autrui, deux axes majeurs de la politique sociale du Groupe

UNE CHARTE ETHIQUE, SYMBOLE DE RESPONSABILITÉ INTÉGRITÉ ET RESPECT D'AUTRUI

France

Bien que les principes fondamentaux qui ont pour objet de guider les comportements de travail de l'ensemble du personnel soient déjà connus et respectés au sein du Groupe, la Direction s'est inscrite dans une démarche de formalisation et de réaffirmation de ces principes, en rédigeant en 2014 une charte éthique.

La charte éthique du groupe Gfi Informatique exprime son respect de la loi et des personnes, ainsi que ses responsabilités vis-à-vis de ses clients et des autres parties prenantes du Groupe. L'éthique du groupe Gfi Informatique couvre les 3 principes fondamentaux, que sont la responsabilité, l'intégrité et le respect d'autrui. À proprement parler de la responsabilité sociale, l'hygiène et la sécurité, l'égalité, la diversité et l'intégration ou encore le harcèlement sont mis en avant dans la partie respect d'autrui. Tout particulièrement, le Groupe s'engage à respecter et promouvoir les droits fondamentaux issus de la déclaration universelle des droits de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, et l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. La charte rappelle enfin le respect des informations confidentielles tout comme la protection des données à caractère personnel.

Cette charte a fait l'objet d'une information et consultation auprès des instances représentatives du personnel.

Portugal

Au Portugal, Gfi Portugal a signé un Code d'éthique au travers duquel la filiale s'est engagée à respecter les principes éthiques et des valeurs : respect des droits de l'homme, promotion de la diversité, lutte contre la discrimination. La filiale demande également à ses fournisseurs dans ses conditions générales, de respecter les normes éthiques. Dans la continuité de cette démarche volontariste, la Direction distribue depuis 2013 aux nouveaux salariés un guide du recrutement dans lequel les principes d'égalité et de non-discrimination sont mis en avant.

Maroc

Au Maroc, la filiale de Gfi Informatique a obtenu depuis 2008, pour une durée à chaque fois de 3 ans, le label CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM)). D'ailleurs, la filiale a obtenu le renouvellement en décembre 2016. La forte mobilisation des équipes du Groupe au Maroc aux objectifs de la charte responsabilité sociale de la CGEM ainsi que l'élaboration d'un plan d'actions ont permis justement la reconduction de cette labellisation.

Aujourd'hui, le Groupe au Maroc fait partie d'un cercle fermé avec plus de cinquante autres sociétés marocaines ayant reçu cette accréditation sur le sujet. À travers cette charte, nos entités marocaines s'engagent sur plusieurs points, en particulier sur le volet social : le respect des droits humains, l'amélioration en continu des conditions d'emploi et de travail et les relations professionnelles et le développement de l'engagement sociétal.

LA MIXITÉ HOMMES-FEMMES, UN DÉFI

Avec près de 24% de femmes parmi l'ensemble de ses collaborateurs, Gfi Informatique atteint un ratio qui correspond à la moyenne des autres ESN. La répartition des effectifs par sexe et par pays se trouve en annexe.

Plan d'actions sur l'égalité hommes/femmes en 2017 en France

AU SEIN DES FILIALES FRANÇAISES DU GROUPE

Égalité hommes/femmes au sein du Conseil d'administration

La loi Copé-Zimmermann du 27 janvier 2011, ainsi que le Code AFEP-MEDEF révisé en Novembre 2016, prévoient que le Conseil d'administration d'une société cotée doit être composé, à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires de 2017, (i) d'un pourcentage d'administrateur de chaque sexe ne pouvant être inférieur à 40% ou (ii) d'un écart de deux membres entre les administrateurs de chaque sexe, lorsque le Conseil d'administration est composé de moins de huit membres, (hors administrateur représentant les salariés).

L'Assemblée générale mixte de Gfi Informatique, en date du 22 mai 2017, a renouvelé le mandat d'administrateur de Mme Carolle Foissaud et le mandat de Censeur de M. Gérard Longuet. L'Assemblée a, par ailleurs, procédé à la nomination de Messieurs Jean-Paul Lepeyre, Nicolas Roy, Patrick de Giovanni, en qualité de Censeur.

Ainsi, au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration est composé de 8 administrateurs dont trois administrateurs femmes (hors l'administrateur représentant les salariés), conformément aux dispositions de la loi Copé-Zimmermann, assurant ainsi l'équilibre de la représentation des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration.

Égalité professionnelle hommes/femmes

Le plan d'actions 2017 affirme la volonté de la Direction de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes tant en matière d'accès à l'emploi qu'en matière de promotion professionnelle, de rémunération ou encore de formation professionnelle. Pour affirmer sa détermination au principe d'égalité entre les femmes et les hommes, la Direction prévoit dans le plan d'actions la définition d'objectifs de progression dans les différents domaines ainsi que la mise en place d'actions.

Embauche

Les actions menées en concertation avec la politique définie par la branche pour promouvoir les métiers du numérique dans les filières d'enseignement supérieur et les forums sont privilégiées. À titre d'exemple, le groupe Gfi Informatique en France a déjà participé au deuxième forum des Jeunes Femmes et Numérique. En tant que sponsor Gold, un des membres de la Direction générale avait animé une conférence sur le thème « Reshape your Briefs », avec le Secrétaire d'État au Numérique, Axelle Lemaire, et d'autres partenaires. L'objectif de ce forum, auquel 1 483 femmes étaient inscrites, était de promouvoir les métiers du numérique auprès des femmes, et des futures salariées, mais également de développer l'esprit entrepreneurial auprès de ce public féminin.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Informations sociales

La Direction s'est par ailleurs donné l'objectif de progression suivant, l'amélioration d'un point de la proportion de femmes embauchées par rapport à la proportion des femmes dans l'effectif.

Promotion professionnelle et formation professionnelle

La Direction souhaite faire participer toutes les femmes ayant une responsabilité d'encadrement d'équipe et occupant une position de cadre avec une position élevée dans la grille conventionnelle à une formation managériale d'ici décembre 2020. Par ailleurs, elle souhaite intensifier ses efforts en matière de formation vis-à-vis des femmes, en se donnant comme objectif une augmentation de deux points de la proportion de femmes bénéficiaires d'une action de formation par rapport à la proportion des femmes dans l'effectif.

Équité des rémunérations

En matière de rémunération, elle est construite sur des principes d'équité et d'objectivité. L'évolution de la rémunération est basée sur la performance réalisée et le potentiel d'évolution, sans discrimination entre femmes et hommes.

En cas d'écart constaté non justifié à niveau de responsabilités, de formation, d'expérience et de compétences professionnelles mises en œuvre comparable, la situation salariale est spécifiquement revue. À cet effet, il a été convenu qu'une enveloppe de 300 000 euros soit consacrée en 2017 au niveau du Groupe pour résorber certains écarts salariaux, comme cela a pu l'être les trois dernières années. Au titre des 5 dernières années, près de 900 augmentations dans ce cadre ont été attribuées.

La Direction communique chaque année les informations relatives à l'utilisation de cette enveloppe à la commission égalité professionnelle du CCE de l'UES Gfi Informatique.

Toujours dans la même optique, Gfi Informatique propose une garantie d'évolution salariale au retour de congé maternité/adoption plus favorable que la garantie légale. Au titre de l'exercice 2017, 66 collaborateurs ont pu profiter de cette garantie d'évolution salariale.

Par ailleurs, au-delà de l'allocation minimum versée par la Sécurité sociale, Gfi Informatique verse une rémunération complémentaire aux salariés dans le cadre du congé paternité, dont celle-ci peut conduire au maintien à 100% de la rémunération pour les salariés ayant une ancienneté minimum de 2 ans, selon un barème établi.

Crèches

Il faut noter la mise en place d'une crèche multi-entreprises intégrée dans l'immeuble de Saint-Ouen. Cette situation a permis à Gfi Informatique d'y proposer des places pour les collaborateurs travaillant au siège social.

AU SEIN DES FILIALES ÉTRANGÈRES DU GROUPE

Espagne

Le Groupe en Espagne est également sensibilisé sur le sujet de l'égalité professionnelle, et traite plus largement le sujet dans le cadre des négociations ouvertes avec les organisations syndicales sur le thème de l'égalité. Les organisations syndicales sont particulièrement attentives au domaine de l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

Concernant la partie EFRON (Colombie, Mexique, Etats-Unis), celle-ci respecte l'égalité des chances et encourage la non-discrimination fondée sur la race, l'âge, le sexe, l'idéologie, la nationalité, la religion ou toute autre condition personnelle.

Portugal

Signe que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue une force pour l'entreprise, sa croissance et son dynamisme social, la ligne managériale dirigeante du Groupe au Portugal affiche une quasi-égalité, 5 hommes et 4 femmes. Dans la même dynamique que l'Espagne, il n'y a pas de distinction entre les hommes et les femmes, que ce soit dans la rémunération, les promotions ou le traitement.

BeLux

S'agissant du Groupe en Belgique, les collaborateurs ont la possibilité de déposer une procédure de plainte contre les actes de violence ou de harcèlement moral/sexuel au travail. Cette disposition collective est portée à la connaissance de tous les salariés dans le règlement de travail en Belgique. Il est à noter que cette mesure s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Dans le cadre de cette procédure d'alerte, le collaborateur qui s'estime lésé peut se rapprocher d'un conseiller en prévention et/ou d'une psychologue, désignés par l'employeur, qui pourront lui apporter des conseils, de l'aide et du soutien. Bien entendu, ce temps d'écoute et parfois de médiation permet un soutien psychologique important, soutien dont la discrétion est garantie. Cette mesure a permis à un consultant informatique, qui avait sollicité le psychologue, d'être repositionné dans de meilleures conditions chez un autre client.

Gfi BeLux approuve la loi anti-discrimination en vigueur dans le pays qui interdit strictement de discriminer en fonction de l'âge, des préférences sexuelles, de l'état civil, de la religion, de l'état de santé, ect. Une campagne générale sur les déclarations inappropriées a été réalisée pour sensibiliser les collaborateurs.

Maroc

Enfin, en ayant sa signature à la charte de responsabilité sociale (charte de la Confédération générale des entreprises du Maroc – CGEM), le groupe Gfi Informatique au Maroc s'engage à prévenir toutes les formes de discrimination et promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et en faveur des catégories vulnérables, notamment les handicapés. Nous venons de renouveler notre label RSE avec CGEM.

Pologne

Le gouvernement polonais est soucieux du respect des règles en vigueur sur l'égalité hommes/femmes.

L'INTÉGRATION DE SALARIÉS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

Conscient de la richesse apportée par des collaborateurs de nationalité étrangère, Gfi Informatique en France intègre dans ses effectifs près de 750 collaborateurs, issus d'environ 70 nationalités différentes. De par leur culture et leur langue différentes, ils contribuent à la valeur ajoutée des projets menés au sein du Groupe.

Au-delà, Gfi Informatique en France participe à l'intégration durable de certains salariés de nationalité étrangère en sollicitant un changement de statut auprès des préfectures et directions du travail compétentes. Effectivement, pour certains métiers identifiés en tension dans le secteur d'activité, Gfi Informatique en France effectue, pour le compte de plusieurs salariés, une demande de changement de statut (étudiants à salariés), en prenant en charge les frais afférents, afin de pérenniser la collaboration avec ces collaborateurs.

GFI INFORMATIQUE ET SES SALARIÉS, MOBILISÉS SUR LE SUJET DU HANDICAP

Des actions continues en France, particulièrement depuis 2013

Depuis 2013, Gfi Informatique en France développe une politique en matière de handicap et encourage la diversité.

Depuis 2010, un référent handicap a été mis en place au sein du groupe Gfi Informatique, permettant d'être à l'écoute de ses salariés et de coordonner les actions entreprises en matière de handicap.

De 2013 à 2015, une campagne de communication et de sensibilisation a été menée en France auprès des salariés. Cette campagne s'est traduite par la mise en place sur l'Intranet Gfi Informatique d'un espace dédié au handicap. Afin de sensibiliser les salariés au sujet et d'avoir un meilleur niveau d'informations, des brochures sur le handicap ont été mises à disposition courant juin 2013 dans les principaux établissements en France, démarche qui s'est accompagnée d'une campagne d'affichage au sein de ces mêmes établissements.

Cette sensibilisation des salariés s'est également développée avec la mise en ligne d'une bande dessinée sur le sujet. De manière à pouvoir répondre à l'ensemble des questions posées par les salariés au sujet du handicap et de pouvoir faciliter leurs démarches administratives, une assistance téléphonique ainsi qu'une correspondance par email, gérées par des conseillers extérieurs à Gfi Informatique, ont été ouvertes fin du premier semestre 2013 jusqu'à mi-juin 2014.

Afin de professionnaliser et dynamiser le projet, Gfi s'est fait accompagner par une agence de communication expérimentée sur le sujet du handicap. Gfi accompagne son action par l'aide aux salariés en situation de handicap, en attribuant des CESU handicap pour les salariés en situation de handicap.

L'action de Gfi en matière de handicap se traduit également par des actions en faveur du maintien dans l'emploi des salariés handicapés, notamment par l'aménagement des postes de travail avec l'aide du médecin du travail, des SAMETH et de l'AGEFIPH.

Gfi Informatique a également mis en place une politique de recrutement des travailleurs handicapés. Des annonces sont publiées sur des sites dédiés au handicap, tels que Monster Handicap et l'AGEFIPH. Le groupe Gfi Informatique participe à des événements dédiés au recrutement de travailleurs handicapés. En outre, un partenariat avec Tremplin a été monté depuis 2012, dont l'objectif est de mettre en relation des étudiants ou apprentis en formation, en situation de handicap, avec Gfi Informatique. Cette initiative a également permis à Gfi Informatique d'échanger les bonnes pratiques en la matière avec les entreprises partenaires.

Dans le cadre de ce partenariat avec tremplin, Gfi est partenaire de la 6ème édition de l'opération « Tous Hanscene » qui a pour objectif d'inciter plus de collégiens et lycéens en situation de handicap à prolonger leurs études dans l'enseignement supérieur, d'amplifier l'ouverture des campus, et des cursus des établissements de l'enseignement supérieur aux jeunes en situation de handicap et de permettre aux entreprises de recruter des personnes handicapées avec des niveaux d'études supérieurs au BAC.

Par ailleurs, des partenariats ont été développés avec les Entreprises Adaptées CEDRE (recyclage de papiers), INTERNETTO et COPIVER (reproduction) afin de créer un véritable référencement au sein du groupe. Gfi Informatique continue à travailler ponctuellement avec des Esat ou Entreprises adaptées en ce qui concerne les fournitures de

bureau, la prestation de services, la sous-traitance et la mise à disposition de personnel.

Gfi Informatique fait partie du Collectif « Handicap et Numérique », composé de 12 sociétés du secteur informatique ayant pour objectif la création d'une synergie au niveau de ce secteur et son évolution sur la prise en compte du handicap, via l'échange des bonnes pratiques et la mise en place d'actions sur le sujet du handicap. Ainsi depuis juin 2014, le portail commun – Handi Numérique – a été mis en place, ayant pour objet de rendre plus lisible les formations et les métiers du secteur du numérique.

Enfin, Gfi Informatique a réalisé un Diagnostic Conseil Approfondi dans l'objectif de préparer la signature d'une convention avec l'AGEFIPH dès 2018. Cette convention permettra de continuer e d'amplifier les actions entreprises u cours des dernières années.

UNE SENSIBILITÉ CONTINUE DANS LES FILIALES ÉTRANGÈRES

Espagne

En Espagne, GFI Informatica SA respecte les dispositions de la loi LISMI de 1982 (loi pour l'insertion des personnes handicapées) et adopte, à cette fin, des mesures alternatives. Le Groupe en Espagne fait appel à des centres spécialisés, où plus de 80 % de l'effectif est composé de salariés handicapés, pour sous-traiter certaines missions : achat de matériels de bureau, réalisation d'entretiens des bureaux... Parallèlement, GFI Informatica SA collabore également avec des fondations spécialisées, dans l'espoir de pouvoir recruter davantage de salariés en situation de handicap, dont les compétences techniques correspondent à celles recherchées dans les projets. La Direction en Espagne ne manque pas de communiquer et rappeler aussi ses engagements et ses actions sur le site Intranet. A ce jour, il n'y a eu aucun problème ni de difficulté de leur part à évoluer dans les projets et dans l'entreprise.

Belgique

En Belgique, même si aucun accord ou plan sur le handicap n'a été signé engageant la filiale sur ce thème, l'intégration de collaborateurs handicapés est néanmoins une réalité et des aménagements des conditions de travail sont effectués afin de concilier la vie professionnelle et le handicap rencontré. Le télétravail a été favorisé également, afin de limiter les trajets professionnels et même de les supprimer. Dans ce cas, l'employeur peut participer à l'adaptation du poste de travail au domicile (prise en charge de l'ordinateur, de la connexion Internet et téléphonique...). Enfin, le bureau d'emploi du gouvernement local (VDAB) veille à ce que l'employeur soit mobilisé sur le sujet et offre les conditions de travail appropriées à ses employés.

Maroc

Quant au Maroc, le groupe Gfi Informatique missionne une association spécialisée dans l'insertion des personnes handicapées, l'AMH, pour avoir l'opportunité d'embaucher davantage de personnes en situation de handicap. Avec environ 25 000 adhérents, l'AMH est une référence au Maroc en matière d'inclusion et de bien-être des personnes handicapées. Un collaborateur en situation de handicap a été embauché en 2015, avec un aménagement de conditions de travail. La Direction au Maroc ne manque pas de communiquer et rappeler aussi ses engagements et ses actions sur le site Intranet



Malgré tout, le taux de salariés handicapés au sein de nos effectifs n'est pas représentatif des actions engagées : environ 2,7% en Côte d'Ivoire, 1,3% en France, 1,2% en Espagne, 2,3% en Pologne, 2,7% en Côte d'Ivoire et moins de 1% au sein des autres filiales étrangères du

groupe Gfi Informatique (0,8% au Portugal, 0,5% au Belux, et 0% au Maroc, en Suisse, Colombie, Etats-Unis, Mexique). Cette même difficulté est rencontrée au niveau de la branche, qui affiche un taux moyen d'embauche de salariés handicapés français d'environ 1,4%.

2.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

ADHÉSION DU GROUPE AU PACTE MONDIAL

En ayant adhéré le 22 juillet 2015 au Pacte Mondial, le groupe Gfi Informatique confirme son attachement fort, et surtout son respect aux quatre grands domaines suivants : les droits de l'homme, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, tel qu'exposé au paragraphe 2.4.1.

Les principes respectés par le groupe Gfi Informatique, en termes des droits de l'homme et des normes internationales du travail, et confirmés dans le cadre de cette démarche, sont avant tout de :

- promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;
- veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme ;
- respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective ;
- contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
- contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Les actions menées par le Groupe dans ce sens, sont expliquées dans les paragraphes ci-dessous.

LES MOYENS D'EXPRESSION ET DE COMMUNICATION DES COLLABORATEURS

Depuis plusieurs années, les salariés sont incités à participer à des plates-formes collaboratives et aux réseaux sociaux. Dès 2011, des espaces collaboratifs ont été ouverts pour supporter les process des *Business Units*. Depuis, plusieurs espaces communautaires ont été créés pour partager autour de sujets professionnels.

De plus, un blog interne, réservé à l'ensemble des salariés du Groupe, a été lancé courant 2012. Symbole de la modernité et du dynamisme du Groupe, ce blog est un formidable outil de communication interne, où plusieurs dizaines d'informations sont échangées. Les collaborateurs ont la possibilité de s'exprimer, d'ajouter des commentaires et de mettre en avant leurs affinités par rapport aux sujets abordés. Ce même principe a été développé en Belgique via une plate-forme où les collaborateurs peuvent poser des questions, poster des messages, partager les connaissances.

Le groupe Gfi Informatique en France a lancé par ailleurs en septembre 2013 un réseau social d'entreprise, appelé Yammer, pour

transformer les savoirs individuels en savoirs collectifs. Il s'agit d'un projet d'entreprise particulièrement innovant puisqu'il met à la disposition des salariés un nouvel outil de communication basé sur l'usage de technologies 2.0. La volonté de bâtir une meilleure communication entre les collaborateurs venant d'horizons différents (commerce, production, fonctions de support...) mais partageant un intérêt professionnel commun a été à l'origine de ce projet. Réunis au sein d'une « communauté », les collaborateurs peuvent grâce aux technologies 2.0 mieux se connaître, échanger plus facilement de l'information et tirer profit de l'intelligence collective.

Dernièrement, une opération inédite baptisée « Chattez avec notre Président » a été menée en septembre 2016, le temps de la pause déjeuner, permettant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe de poser leurs questions en direct au Président. Plus de 1 800 collaborateurs ont assisté à cette première session, qui a duré une heure. Le script de cette opération a été retranscrit sur notre blog interne, permettant ainsi aux absents de pouvoir être informés des réponses données par le Président, sur des sujets divers liés à l'organisation du Groupe, aux ressources humaines, à la qualité de vie au travail, aux futurs projets...

Enfin, l'organisation d'événements conviviaux, à la fois au niveau international (séminaire managers et commerciaux à chaque début d'année), et national (barbecue hivernal en Belgique) ou local (*kick off*) permet également aux collaborateurs d'enrichir leur cercle de connaissances.

LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DU DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE, AU CŒUR DU PROCESS DE L'ENTREPRISE

Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

La liberté d'association est le droit de toute personne de se joindre à d'autres personnes pour exprimer, promouvoir, poursuivre et défendre des intérêts communs. La liberté d'association est reconnue dans de nombreuses constitutions nationales et déclarations des droits de la personne, telle que la Convention européenne des droits de l'homme.

Le groupe Gfi Informatique en France et à l'international respecte les lois nationales et les conventions internationales sur la liberté d'association, dans tous les pays où il exerce ses activités. Les moyens de communication mis à disposition des collaborateurs ainsi que les différents événements organisés participent à mettre en œuvre cette liberté d'association.

La négociation collective entre employeurs et représentants des salariés porte sur plusieurs sujets tels que les salaires, les conditions de travail, le temps de travail, la résolution des conflits. Le Groupe privilégie ce moyen pour accompagner et mettre en œuvre sa stratégie de développement. En outre, Gfi Informatique France a mis en place une Base de Données Économiques et Sociales (BDES), sous la forme d'un *sharepoint*, en juin 2014 pour cinq de ses principales sociétés du Groupe, et en 2015 aux autres sociétés du Groupe. Cette base, donnant accès aux principaux documents sociaux et financiers du Groupe, vise à ce que les représentants des salariés puissent s'approprier la stratégie du Groupe.

La liberté syndicale, la liberté d'adhésion à un syndicat de son choix ou non et l'absence de toute discrimination envers tout salarié qui aurait une activité syndicale sont aussi des principes intangibles dans le Groupe.

En mai 2011, le groupe Gfi Informatique en France a signé un accord relatif à l'organisation du droit syndical et du dialogue social au sein de l'UES Gfi Informatique. Dans cet accord est stipulé, entre autres, des articles sur les moyens de communication des sections syndicales, la subvention de fonctionnement des sections syndicales, l'organisation des négociations d'accords ou encore l'évolution salariale et professionnelle des représentants de personnel.

Abolition du travail forcé et l'abolition effective du travail des enfants

Au vu du secteur d'activité, l'absence de travail forcé ou obligatoire et le non-recours au travail des enfants est une évidence.

C'est à l'issue d'un processus de recrutement clair et établi que les deux parties prennent le choix délibéré de coopérer ou non ensemble. La concrétisation de cette collaboration est marquée par la signature d'un contrat de travail, document qui lève toute suspicion, s'il devait y en avoir, de travail forcé ou obligatoire au sein d'une des sociétés du Groupe. Au préalable, l'identité et les compétences du futur collaborateur sont vérifiées : curriculum vitae, carte de nationalité, permis de conduire... En cas d'embauche d'un salarié de nationalité étrangère, la procédure de contrôle est renforcée avec la présentation du titre de séjour et l'authentification de celui-ci.

Enfin, il convient aussi d'affirmer que le groupe Gfi Informatique n'emploie aucun enfant, ni en France, ni dans aucune de ses filiales.

Engagement auprès de la Fondation Paris Saint-Germain

Gfi Informatique a étendu son engagement avec le club parisien Paris Saint-Germain Handball, en devenant mécène de la première journée des enfants de la fondation Paris Saint-Germain, au Stade Pierre de Coubertin. Près de 1 000 enfants âgés de 8 à 12 ans, dont certains en situation sociale compliquée et ne pouvant partir en vacances, ont participé à cet événement exceptionnel. Des enfants des collaborateurs et des clients ont également pu être conviés à cette manifestation. L'objectif pour Gfi Informatique et la Fondation Paris Saint-Germain était de leur offrir une expérience unique dont ils garderont de magnifiques souvenirs à partager. Lors de cette journée, ils ont pu participer à des ateliers éducatifs et sportifs autour des valeurs du sport et ont assisté à un spectacle au cours duquel se sont succédés sportifs, freestylers et musiciens.

2.1.8. Sensibilisation des salariés au développement durable

Depuis 2015, plusieurs initiatives ont été menées, afin de sensibiliser davantage les salariés au développement durable, tel qu'exposé au paragraphe 2.2.

Toujours dans la lignée de cet esprit, le groupe Gfi Informatique France a lancé en juin 2015 le programme Sharecar, permettant un auto-partage entre les collaborateurs Gfi de voitures électriques et/ou hybrides. Favoriser des déplacements plus respectueux de l'environnement a été le leitmotiv de cette démarche entreprise au siège social et dans nos principales régions.

En France, au niveau des établissements secondaires ou des filiales implantées en régions, des mesures ont également reçu un accueil chaleureux en 2015, avec par exemple l'intervention d'IDVROM by SNCF dans les locaux de Gfi Informatique en région nantaise, pour promouvoir le co-voiturage. Au sein de Gfi Informatique dans le sud-est cette fois-ci, les équipes en région lyonnaise ont participé au challenge Mobilité organisé par la région, dont l'objectif était de fédérer un maximum de salariés autour du thème des modes alternatifs de transport (vélos, transports en commun, covoiturage...). Les salariés étaient invités à venir sur leur lieu de travail par le biais d'un transport peu ou non polluant.

2.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

2.2.1. La politique générale en matière environnementale

L'organisation du Groupe pour la prise en compte des questions environnementales et les démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement

Dès 2006, le Groupe a pris, des initiatives pour sensibiliser les équipes aux enjeux environnementaux et aux impacts de son activité sur son milieu. L'objectif était d'identifier des bonnes pratiques au sein du Groupe, et de mettre en avant certaines actions concrètes pour les partager tant avec ses collaborateurs qu'avec ses partenaires économiques. L'animation et le déploiement de cette démarche relèvent, selon les pays et les sites, des services en charge des Achats, des Ressources Humaines, des Services Généraux ou du service Qualité, ou sont parfois directement supervisés par la Direction générale du pays concerné.

En France, les initiatives ainsi que les procédures applicables en matière de RSE à l'ensemble des collaborateurs, sont coordonnées par le département Qualité ainsi que le département des Achats du Groupe. Afin de connaître son positionnement, le Groupe évalue chaque année, depuis 2010, sa Responsabilité Sociétale auprès de la société EcoVadis, spécialiste de la notation RSE des entreprises selon la méthodologie du Global Reporting Initiative, du Pacte Mondial des Nations Unies et de la norme ISO 26000. Cette analyse repose sur 21 critères selon 4 thèmes : Environnement, Social, Éthique des Affaires, et Achats Responsables. En 2017, Gfi Informatique obtient le titre **GOLD** (contre le titre **SILVER** en 2016), et se classe dans le top 5 % des fournisseurs les mieux notés par EcoVadis.



L'Espagne, veille également étroitement au respect des normes environnementales. En effet, le département Qualité en collaboration avec le département des Services généraux, ont travaillé sur un *Programa anual de mejora*, visant à réduire notamment le gaspillage, la consommation énergétique ou encore la production de carbone. Ces différentes actions ont permis à l'Espagne de se démarquer dans la maîtrise de l'impact sur l'environnement de son activité, ainsi que par la mise en œuvre de règles en matière de protection de l'environnement. L'Espagne a ainsi pu bénéficier du renouvellement en 2017 pour 3 ans la certification ISO 14001 version 2015 sur ses bâtiments de Madrid et de Bilbao (certification obtenue pour la première fois en 2011 sur la version 2004 de la norme).

Au Portugal, les initiatives ainsi que les procédures applicables en matière d'environnement à l'ensemble des collaborateurs, sont coordonnées par le département des Services Généraux ainsi que le département Informatique dont la plupart concernent le recyclage.

La commercialisation de matériels électroniques a été l'occasion pour la filiale d'adhérer aux normes de l'*Associação Nacional para o Registo de Equipamentos Eléctricos e Electrónicos* (ANREEE) et d'en respecter le cahier des charges en ce qui concerne l'environnement. En 2017, la filiale a renouvelé son inscription au registre national des producteurs d'équipements électriques et électroniques.

Au Maroc, les actions permettant de réduire l'impact environnemental de l'activité du Groupe, sont assurées par la Direction des Ressources Humaines. Gfi Informatique au Maroc a reçu pour la première fois en 2008, puis en 2012, le Label de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) pour la Responsabilité Sociale de l'Entreprise lequel est attribué aux entreprises qui adoptent une démarche de développement durable. Ce Label représente un engagement solennel du Groupe qui est de promouvoir les principes universels de Responsabilité Sociale et de Développement Durable dans son activité économique, dans ses relations sociales et plus généralement, dans sa contribution à la création de valeur. En décembre 2016, Gfi Maroc a obtenu un second renouvellement du Label CGEM pour une durée de 4 ans. Ce renouvellement vient attester de l'engagement continu du Groupe dans les domaines touchant la RSE ainsi que sa mobilisation pour une culture d'entreprise fédérant l'ensemble des collaborateurs et parties prenantes autour de valeurs et comportements responsables.

En Belgique et au Luxembourg, les questions relatives à la protection de l'environnement sont directement suivies par la Direction générale, laquelle travaille sur des initiatives relatives à la gestion des déchets et à la baisse de la consommation énergétique.

En Côte d'Ivoire, à compter de novembre 2017 les initiatives relatives à la protection de l'environnement sont coordonnées par le département des Ressources Humaines, qui met en place des mesures applicables dès 2018.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

En France, afin d'améliorer la visibilité de la démarche RSE auprès de ses collaborateurs et de ses clients, Gfi Informatique a déployé, une rubrique RSE sur son intranet, contenant l'ensemble de la documentation RSE du Groupe (notamment la lettre d'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies, les certifications Groupe, ainsi que la charte éthique, la charte Achats Responsables et son questionnaire en français et en anglais) et facilitant ainsi la réponse aux appels d'offres, et permettant au Groupe de gagner en transparence. Des formations spécifiques sur ces questions sont effectuées par la Direction Qualité du Groupe.

En Espagne, les certifications ISO 14001 s'accompagnent également de différentes actions de formation et de communication aux collaborateurs sur le thème de l'environnement. Le Département Qualité et les Services Généraux travaillent à sensibiliser les salariés sur les situations à risques et les comportements à adopter en cas d'accident pouvant avoir un impact sur l'environnement. Pour ce faire, les salariés ont également directement accès à l'ensemble de la documentation sur le site internet. En 2017, les campagnes de sensibilisation en matière de protection de l'environnement ont été déployées dans tous les locaux espagnols du Groupe.

Au Portugal, au sein de la filiale ROFF, des tableaux magnétiques ont été mis en place au niveau des cafétérias et des salles de repas pour sensibiliser les collaborateurs sur la protection de l'environnement particulièrement des conseils pour promouvoir le recyclage et réaliser des économies d'eau.

En Espagne et également au Portugal, une attention particulière a été portée à la célébration de la journée mondiale de l'environnement en Juin 2017, où les collaborateurs ont été sensibilisés au slogan « Rapprocher les gens de la nature ».

Enfin, des campagnes d'affichage sont réalisées dans la plupart des filiales du Groupe, afin de sensibiliser les collaborateurs sur l'utilisation du papier et de l'eau, le recyclage, ou encore les inciter à privilégier l'utilisation des transports en commun plutôt que leurs véhicules.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

L'activité de Gfi Informatique ne présentant pas de risque direct de générer un accident écologique, aucune provision n'a été enregistrée à ce titre dans les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Toutefois, certains moyens sont déployés par le Groupe pour prévenir la production de déchets, permettre la réduction de la consommation d'énergie et de l'émission de gaz à effet de serre, ainsi que cela est précisé aux paragraphes suivants.

2.2.2. La pollution

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

La nature des services informatiques et de prestations intellectuelles délivrés par le Groupe a un impact limité sur l'environnement et ne produisent pas directement de rejets dans l'air, l'eau ou le sol.

Toutefois, chacun des pays dans lequel le Groupe est implanté, veille à mettre en place des procédures permettant de réduire les postes

significatifs d'émission de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité (cf. paragraphe 2.2.4), d'utiliser durablement les ressources (cf. paragraphe 2.2.3.2) et réduire la production de déchets (cf. paragraphe 2.2.3.1).

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution

L'activité du Groupe ne génère aucune nuisance sonore ou olfactive.

2.2.3. Économie circulaire

2.2.3.1 LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS

Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

Au regard de l'activité de Gfi Informatique, la gestion des déchets papier et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) est l'un des enjeux principaux en termes environnementaux. Le Groupe a donc mis en place des mesures de prévention, de tri, de recyclage et d'élimination des déchets ainsi que des procédures précisant les modalités de récupération des matériels et composants à recycler.

En France, un fournisseur agréé pour la récupération et le retraitement des DEEE provenant des matériels informatiques obsolètes mis au rebut, a été sélectionné ; 2,4 tonnes de matériels ont ainsi été collectées sur le site de Saint-Ouen en 2017 (contre 2,078 tonnes en 2016). Cette collecte a également été étendue à tous les sites d'Ile-de-France, ainsi au total 2,809 tonnes de matériels ont été collectées en 2017. Par ailleurs, le site de Nantes centralise l'ensemble des DEEE de la région Ouest de la France. Ce site est d'ailleurs membre de la commission déchets d'une association regroupant l'ensemble des entreprises de la ville et travaille avec les institutionnels, pour apporter des solutions de retraitement par type de déchets, puis les applique au site Gfi Informatique de Nantes. D'autre part, une des activités de Gfi Informatique est de fabriquer des équipements électroniques, de ce fait celle-ci est adhérent à l'éco-organisme ESR qui se charge de la collecte et du traitement des équipements

électriques et électroniques professionnels mis au rebut. Ainsi en 2017, cet organisme a collecté 2 tonnes d'équipements spécifiques de Gfi Informatique (contre 2,2 tonnes en 2016), concernant majoritairement des badgeuses.

En Espagne, le Groupe a également conclu un contrat de sous-traitance avec une entreprise agréée dans la gestion des déchets afin de faciliter la collecte et le recyclage des DEEE. Ainsi, la collecte des DEEE a été estimée à 380 kg en 2017 pour le site de Madrid (contre 400 kg en 2016), par ailleurs le site de Bilbao n'a pas produit de matériels électriques pour le recyclage en 2017 (contre 150 kg en 2016). Néanmoins, des dons de matériels obsolètes ont été faits au profit des salariés, dont 53 ordinateurs obsolètes (contre 41 en 2016) à l'ensemble du personnel de l'Espagne présent dans le site de Bilbao, de Barcelone, d'Alicante et de Madrid. Par ailleurs, un programme annuel d'amélioration de l'environnement a été déployé, avec notamment la séparation à la source des déchets en sensibilisant les collaborateurs.

Au Portugal, une démarche comparable est menée pour la gestion des déchets électroniques. Dès lors que les équipements ne peuvent faire l'objet de donations, ils sont recyclés. À cet effet, le Groupe au Portugal travaille en partenariat avec la société de recyclage *Amb 3ª Associação Portuguesa de Gestao de Residuos* pour la collecte des DEEE. Néanmoins, en 2017, le groupe n'avait pas d'équipement à recycler. Enfin, un accord a été conclu directement avec le fournisseur des imprimantes afin que celui-ci se charge systématiquement de la collecte et du recyclage des toners usagés. Au sein de la filiale ROFF, tous les DEEE sont regroupés dans un emplacement dédié et périodiquement un service d'externalisation est assuré pour la collecte et le recyclage.

En Belgique et au Luxembourg, la collecte des DEEE est également réalisée par une entreprise spécialisée pour leur recyclage.

Au Maroc, une gestion des déchets informatiques et des consommables informatiques, en vue de les recycler, a été mise en place en partenariat avec des associations. En 2017, 625 kg de DEEE ont été collectés (contre 500 kg en 2016).

Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Au regard de l'activité du groupe Gfi Informatique, cet indicateur n'a pas fait l'objet d'un suivi particulier et est considéré comme non pertinent.

2.2.3.2 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'activité de Gfi Informatique n'impliquant pas de consommation d'eau en dehors de l'usage courant des bâtiments, le Groupe n'a pas mis en place de suivi de consommation particulier. Toutefois, l'installation des bureaux dans des immeubles regroupant de hautes qualités environnementales, permet de réduire la consommation d'eau.

À cet effet, l'immeuble de Saint-Ouen étant certifié HQE (Haute Qualité Environnementale) présente un dispositif de réutilisation partielle des eaux de pluie.

De la même manière, l'immeuble Golf Park situé à Toulouse, a bénéficié en 2012 du Label Très Haute Performance Énergétique

(THPE), et présente des équipements hydroéconomes dont les performances sont une économie de 44 % par rapport à un immeuble conventionnel.

En outre, il peut être noté quelques bonnes initiatives de certains sites du Groupe :

Par exemple, au Maroc, une sensibilisation des collaborateurs à l'utilisation de l'eau est effectuée par voie d'affichage dans les locaux. Par ailleurs, les eaux usées sont récupérées selon les normes de protection de l'environnement marocaine.

En Pologne, le site de Varsovie a déménagé en mai 2017 dans un bâtiment certifié BREEAM (*Building Research Establishment Environmental Assessment Methodology*) possédant un niveau d'évaluation « Excellent », ce qui permet une consommation d'eau beaucoup plus faible que dans un bâtiment de bureaux standard.

Au Portugal, au sein de la filiale ROFF, une sensibilisation des collaborateurs à la promotion des économies d'eau est effectuée sur les tableaux magnétiques présents au niveau des cafétérias et des salles de repas.

En Côte d'Ivoire, Gfi Informatique met en place dès 2018, une campagne d'affichage pour sensibiliser les collaborateurs à la protection de l'environnement, notamment à la consommation d'eau.

Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

La consommation directe de matières premières liée à l'activité du Groupe est très limitée. Il n'est donc pas opportun d'intégrer dans la politique environnementale du Groupe, un suivi des consommations de matières premières.

Toutefois, le Groupe est vigilant quant à la consommation de papier au sein de chacune de ses filiales, et des actions de sensibilisation sont menées pour réduire la quantité des impressions.

En France, ceci a concerné, par exemple, une campagne d'affichage au niveau des imprimantes afin de limiter les impressions, une recommandation dans chaque courrier électronique d'imprimer uniquement ce qui est strictement nécessaire, une programmation par défaut des impressions en mode recto verso et, autant que possible, l'utilisation de papiers recyclés.

Ainsi :

- dès 2011, il a été mis en place sur le site de Saint-Ouen, une collecte de papiers de bureau avec un tri sélectif à la source, laquelle a ensuite été étendue à tous les sites d'Ile-de-France en 2012. Ceci a permis de collecter au total 9,3 tonnes de papier en 2017 (contre 9 tonnes en 2016) ;
- la collecte a depuis été étendue aux sites de Lille, Lyon, Nantes et Toulouse.

Fin 2016, la société Cèdre a par ailleurs installé sur les sites de Saint-Ouen et de Mozart (Clichy) des boîtes de recyclage papiers dans les bureaux, ainsi que des boîtes de tri sélectif à chaque étage, permettant de différencier la collecte de gobelets en plastiques, canettes, bouteilles, et papier.

Dans le cadre de la démarche RSE et afin de réduire la consommation de papier, la Direction de Gfi Informatique en France, a instauré depuis avril 2014 la dématérialisation des bulletins de paie et les tickets restaurants, comme précisé au paragraphe 2.1.1 « Association aux performances du Groupe ».

En Espagne, est mis en place un *Programa anual de mejora* comme précédemment exposé, lequel a pour objectifs

- i) de définir chaque année, des axes d'amélioration portant notamment sur l'adoption d'une politique d'impression responsable, l'optimisation de la consommation énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, identifier les gisements afin de réduire le gaspillage et les déchets, et rationaliser l'utilisation des transports, et
- ii) de définir les services responsables du suivi des actions mises en place.

Pour exemple en 2017, a été instauré dans le cadre de ce programme, des campagnes de sensibilisation des collaborateurs par le département Qualité sur les erreurs commises lors du recyclage des déchets. Le site de Madrid a collecté en 2017, 2,58 tonnes de papier (contre 2,29 tonnes en 2016).

Au Portugal, des bacs de recyclage du papier ont été installés dans une salle dédiée à cet usage. De même le personnel dispose de codes personnels d'impression afin de réduire le gaspillage de papier et éviter les oublis d'impression. Par ailleurs, au sein de la filiale ROFF, la règle est d'avoir toute la documentation interne sous forme numérique. Cette action est également encouragée dans les projets et également dans les relations avec les clients.

Au Maroc, une sensibilisation des salariés à l'impression du papier, est également réalisée par voie d'affichage dans les locaux, et il a été collecté en 2017, 910 kg de papier (contre 960 kg en 2016).

En Pologne, il a été collecté en 2017 sur le site de Varsovie, 0,34 tonne de papier (contre 1,3 tonne en 2016). Cette diminution significative de consommation de papier est due à plusieurs raisons :

- le déménagement des bureaux dans un bâtiment certifié BREEAM en mai 2017, où les collaborateurs instinctivement ont réduit l'utilisation de papier et également les commandes papiers avant et pendant le déménagement ;
- une demande moindre des collaborateurs pour les impressions, en effet les développeurs préfèrent afficher du contenu sur plusieurs moniteurs grand écran, ainsi la nécessité de transférer et de présenter le contenu sur papier a considérablement diminué ;
- de plus en plus de documents restent seulement dans la version électronique ;
- la conscience environnementale des collaborateurs est de plus en plus élevée.

En Côte d'Ivoire, Gfi Informatique a mis en place un quota de papier par collaborateur afin de les sensibiliser à la dématérialisation. A l'image du Groupe, l'utilisation du Cloud est fortement recommandée pour l'envoi ou le stockage de documents plutôt que l'utilisation de papier.

La consommation d'énergie, les mesures prises par le Groupe pour améliorer l'efficacité énergétique

Les services informatiques délivrés ne consomment qu'une quantité d'énergie électrique modérée.

Gfi Informatique ne dispose pas de données consolidées concernant la consommation d'énergie au niveau du Groupe, ni de la part d'origine renouvelable. Cependant, le Groupe veille à étendre le suivi des consommations d'électricité, ainsi que l'émission de CO₂ qui en résulte, et présente au paragraphe 2.6.2 « Indicateurs environnementaux », l'ensemble des consommations disponibles à ce jour.

En France, le regroupement sur le site de Saint-Ouen de l'ensemble des sites de la région parisienne en 2010 a été l'occasion pour

(1) Montant calculé sur 11 mois de janvier à novembre 2017

l'entreprise de mettre en œuvre une politique de réduction de la consommation d'énergie. L'immeuble étant certifié HQE Construction, dispose de nombreux dispositifs destinés à réduire les consommations d'énergie.

Depuis, chaque installation dans un nouveau site est l'occasion de favoriser l'implantation dans des immeubles économes en énergie GTC pour le chauffage, la climatisation et la ventilation au sein des sites de Lyon et de Toulouse, (qui est aussi certifié THPE), et si possible certifiés HQE (comme celui de Toulouse).

Par ailleurs, conformément à la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique, Gfi Informatique a fait appel à un cabinet spécialisé (habilité par le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE)) pour réaliser un audit énergétique de certains bâtiments (Saint-Ouen et Paris 8^e), permettant de repérer les gisements d'économie d'énergie et ainsi mettre en œuvre des actions de réduction des consommations énergétiques. Ledit cabinet a établi un rapport de préconisation sur l'ensemble des sites concernés afin de définir les priorités d'amélioration énergétique au niveau de la gestion de l'activité.

L'audit réalisé a permis de définir certaines voies d'amélioration du site de Saint-Ouen, tel que notamment l'optimisation des ventilo-convecteurs, le remplacement de néons ou ampoules halogènes par des Led et la mise en place de détecteurs de présence pour les salles de réunion.

En 2017, la consommation d'électricité sur le site de Saint-Ouen a ainsi représenté 219 307 kWh (contre 291 107 kWh en 2016), ce qui représente une empreinte carbone de 5,573 teqCO₂⁽¹⁾(contre 6,322 teqCO₂ en 2016). Par ailleurs, la consommation d'électricité sur tous les sites en France a représenté 5 696 203 kWh (contre 5 104 483 kWh en 2016), ce qui représente une empreinte carbone 467 teqCO₂ (contre 418 teqCO₂ en 2016).

Au Portugal, conformément à cette même directive, la filiale ROFF a également fait appel à un cabinet spécialisé pour réaliser un audit énergétique de la flotte automobile et ainsi identifier des actions prioritaires pour rationaliser la consommation énergétique. Le cabinet a établi un rapport de préconisation afin de définir les priorités d'amélioration énergétique au niveau de la flotte automobile. Le renouvellement des certificats intervient tous les 4 ans d'après la directive européenne, mais la filiale ROFF a décidé de faire cette vérification tous les 2 ans. De plus, les immeubles situés à Lisbonne et à Porto bénéficient d'une certification énergétique par l'ADENE.

D'autre part, les températures des locaux de Gfi Informatique sont contrôlées et des coupures sont automatisées pour limiter le recours à la climatisation. De la même manière, les lumières des bureaux s'éteignent automatiquement à 20 heures afin d'éviter toutes consommations inutiles. Des actions de sensibilisation sont également menées auprès des collaborateurs.

En Espagne, l'immeuble accueillant les bureaux madrilènes bénéficie de la certification LEED Gold (*Leadership in Energy and Environmental Design*), certification accordée aux bâtiments à haute qualité environnementale.

Des audits ont également été menés en 2016 sur les sites de Madrid et de Bilbao par des cabinets agréés, conformément au Décret Royal 56/2016, venant transposer la directive européenne sur l'efficacité énergétique. Ces audits ont confirmé un management de la consommation d'énergie particulièrement performant en Espagne. En outre, le suivi de la consommation électrique a été étendu, dès 2016, sur les sites de Madrid, de Bilbao, aux sites du Pays Basque, de la Catalogne, d'Alicante, de Séville et des Canaries. En 2017, vient

s'ajouter plusieurs autres sites, ainsi la consommation totale d'électricité s'éleva à 1 408 780 kWh (contre 977 060 kWh en 2016). Cette augmentation de la consommation d'électricité est due principalement à l'intégration de nouveaux sites mais également à l'augmentation de la superficie des locaux de Gfi Informatique à Madrid et Alicante. D'autre part, les nouveaux sites ont bénéficié, en 2017, d'un changement de luminaire afin de limiter la consommation d'énergie.

En Pologne, le suivi de la consommation électrique a été réalisé sur le site de Varsovie, mais devrait s'étendre à l'ensemble des sites dans les années à venir. Ainsi, en 2017 la consommation d'électricité sur le site de Varsovie était de 84 000 kWh (contre 244 715 kWh en 2016). Cette diminution significative de la consommation d'électricité est due au déménagement de site dans un bâtiment certifié BREEAM avec un niveau de certification « Excellent » en mai 2017, ce qui permet la consommation d'électricité beaucoup plus petite que dans un immeuble de bureaux standard.

En Belgique, certaines règles permettant de baisser la consommation énergétique sont mises en place, comme par exemple, la coupure du chauffage en dehors des heures d'ouverture des bureaux.

En Côte d'Ivoire, l'utilisation d'ampoules à basse consommation est privilégiée, permettant une durée de vie plus longue et ainsi faire des économies énergétiques. D'autre part, l'air conditionné est géré de manière globale et s'éteint automatiquement lors des heures non travaillées.

Au Maroc, Gfi Informatique favorise également l'utilisation des ampoules à basse consommation visant ainsi à réduire la consommation d'énergie. En outre, les climatiseurs sont groupés et gérés par le gestionnaire du parc.

2.2.4. Le changement climatique

LES POSTES SIGNIFICATIFS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE GÉNÉRÉS DU FAIT DE L'ACTIVITÉ

Le Groupe estime ne pas être directement exposé aux conséquences du changement climatique à court ou à moyen terme.

Cependant, la Direction générale du Groupe a cherché à sensibiliser l'ensemble des équipes sur ce thème depuis plusieurs années. La multiplication des agences régionales tant en France, que dans les filiales internationales, outre les aspects sociaux déjà évoqués, participe à une meilleure gestion des ressources, notamment grâce à la proximité client qu'elle crée, et à la réduction très significative des déplacements qui en résulte.

Afin de connaître son empreinte carbone, Gfi Informatique a mandaté un cabinet spécialisé en France en 2008. Cette mesure de l'empreinte carbone a concerné l'ensemble des données relatives aux missions et déplacements, aux consommations d'énergie des bâtiments, celles des datacenters, ainsi que l'impact des matériels et des consommables. Elle a été réalisée sur la base des données 2008. Le bilan carbone s'élevait à 10 700 teqCO₂. Les déplacements professionnels en constituaient la part la plus importante avec 7 500 teqCO₂.

Suite à cette étude, des mesures ont ensuite été mises en œuvre pour limiter les déplacements, notamment :

- une démarche systématique de minimisation des déplacements, notamment grâce aux vidéoconférences et à l'utilisation des outils de *net conferencing* ;
- les instructions données à l'ensemble des responsables d'établissement de prendre toutes les mesures possibles tendant à réduire les consommations d'énergie avec la mise en place de plans d'extinction des bureaux et de contrôle des températures des locaux ;
- l'ouverture d'une négociation pour mettre en place du télétravail, tel que précédemment exposé au paragraphe 2.1.2 « Organisation du travail, adaptée aux besoins du Groupe et à l'écoute des préoccupations des salariés ».

La flotte automobile est également un sujet de préoccupation ; avec notamment, la mise en place d'une *Car policy* imposant en France, depuis le 1er janvier 2017, des modèles dont l'émission de CO₂ ne dépasse pas 110 g CO₂/Km (contre 127 g CO₂/Km en 2016). L'émission moyenne de CO₂ des véhicules de la flotte était, au 31 décembre 2017, de 101.96 g par km, en légère diminution par rapport au 31 décembre 2016, où elle était de 104.34 g par Km. Des actions ont également été menées afin de développer, au sein de la flotte automobile, l'utilisation de véhicules hybrides (essence-électricité ou gazole électricité), dont le nombre s'élève désormais à 31 (contre 24 en 2016).

Un système de voitures auto-partagées appelé « *SHAREcar by Gfi* » a, aussi, été déployé en juin 2015. Il s'agit d'une solution d'auto-partage de voitures électriques et/ou hybrides, dans toute la France. Ce programme permet aux collaborateurs d'emprunter une voiture électrique et/ou hybride pour les déplacements professionnels, sans frais, lors des heures travaillées et pour des déplacements personnels le week-end (du vendredi 18 h 00 au lundi 9 h 00).

Pour la région parisienne, le Groupe a installé deux bornes électriques dans le parking du site de Saint-Ouen, suivi de la mise à disposition d'un programme de partage de voitures électriques sur ce même site. Ce modèle de voiture est adapté aux déplacements en région parisienne (faible distance).

Pour la province, les voitures hybrides ont été privilégiées (plus longues distances) : la propulsion des voitures hybrides est assurée grâce à deux sources d'énergie distinctes, elles utilisent à la fois du carburant et de l'électricité, ce qui leur permet de consommer moins de carburant, de dégager moins de CO₂, de gaz à effet de serre et donc moins de substances polluantes que les voitures traditionnelles.

À ce jour, le Groupe a déployé plusieurs de ces voitures dans toute la France :

Site d'implantation	Nombre de voitures à disposition
Aix en Provence	1 véhicule hybride de fonction
Orthez	1 véhicule hybride de fonction
Orléans	1 véhicule hybride en SHAREcar
Bordeaux	1 véhicule hybride en SHAREcar
Saint-Ouen	2 voitures électriques en SHAREcar + 11 véhicules de fonction + 1 véhicule hybride de fonction
Lille	1 voiture hybride en SHAREcar + 2 véhicules de fonction
Lyon	2 voitures hybrides en SHAREcar + 1 véhicule de fonction
Nîmes	1 véhicule hybride de fonction
Nantes	2 voitures hybrides en SHAREcar + 1 véhicule de fonction
Toulouse	2 voitures hybrides en SHAREcar + 3 véhicules de service

Il en résulte ainsi que deux voitures hybrides en SHAREcar ont été ajoutées pour la province durant l'année 2017.

Le Groupe a souhaité centraliser les commandes et la distribution des vignettes permettant de circuler dans les communes qui ont mis en place une politique de restriction du trafic automobile en cas de pic de pollution (notamment à ce jour à Paris et à Lyon). La flotte automobile étant constituée de véhicules récents à motorisation peu polluante (diesel ou essence), sauf pic de pollution majeure, la plupart de ces véhicules ne feront pas l'objet d'interdiction de circuler.

Ces préconisations ont été également partagées avec les différentes filiales internationales, notamment en ce qui concerne l'utilisation des outils de *net conferencing*.

Au Portugal, pour les déplacements professionnels entre les sites de Porto et Lisbonne, les collaborateurs sont incités à privilégier le co-voiturage. Par ailleurs, des vélos sont disponibles à l'ensemble des collaborateurs pour des déplacements courts pendant l'heure du déjeuner ou pour un déplacement personnel d'une journée.

En Espagne, un bilan carbone a été réalisé sur le site de Madrid (bâtiments uniquement), et démontre que les consommations sont en baisses en 2017, car les émissions de CO₂ liées à l'électricité qui est de 266 711 KWh, sont de 67 tonnes (contre 77 tonnes en 2016). Cette réduction des tonnes de CO₂ est une conséquence de la diminution de la consommation en KWh, dû au remplacement de tout l'éclairage par la technologie LED permettant une économie approximative de 16% sur la consommation électrique.

Par ailleurs, en 2017, un des parcs de stationnement possède 13 points de recharge de véhicules électriques dont la gestion et l'utilisation sont coordonnées par le Chef d'établissement du parc d'activités. En outre, le système de covoiturage s'est développé et une subvention est accordée aux collaborateurs ayant recours à ce mode de transport.

En Pologne, le « *Bike2work Program* » vise à inciter l'ensemble des collaborateurs à venir travailler en vélo, au lieu d'utiliser leurs véhicules.

En Belgique, chaque renouvellement de véhicules est précédé d'une étude du niveau d'émission de CO₂, ainsi les véhicules émettant plus de 139 g CO₂/km sont proscrits de la *Car policy*. Par ailleurs, le Groupe en Belgique favorise l'utilisation de voitures hybrides ou électriques, et a installé une prise électrique permettant leur recharge.

Au Maroc, des navettes ont été mises en place entre les locaux des filiales marocaines les gares, ainsi que les grandes villes des alentours et ce, afin d'inciter les collaborateurs à ne pas utiliser leurs véhicules.

En Côte d'Ivoire, au vu du contexte économique et social, la mesure de consommation de la flotte automobile n'a pu être réalisée.

2.2.5. La protection de la biodiversité

La nature des services informatiques délivrés n'a pas d'impact direct sur la biodiversité.

2.2.6. Le Pacte mondial – Principe Environnement

Ainsi que cela est précédemment exposé au paragraphe 2.1.7 « Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail » du présent rapport, en ayant adhéré au Pacte mondial, et renouvelé son adhésion au mois de juillet 2017, le groupe Gfi Informatique confirme son attachement fort, et surtout son respect des quatre grands domaines suivants : les droits de l'homme, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Les principes respectés par le Groupe, en termes d'environnement et confirmés dans le cadre de cette démarche, sont avant tout de :

- promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Les actions menées par le Groupe dans ce sens, sont expliquées dans les paragraphes ci-dessous.

UNE GRANDE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Depuis 2006, le Groupe a pris des initiatives pour sensibiliser les équipes aux enjeux environnementaux et aux impacts de son activité sur son milieu. L'objectif était d'identifier des bonnes pratiques au sein du Groupe, et de mettre en avant certaines actions concrètes pour les partager tant avec ses collaborateurs qu'avec ses partenaires économiques. L'animation et le déploiement de cette démarche relèvent, selon les pays et les sites, des services en charge des achats, de la logistique ou du service qualité. Ils sont suivis par la Direction générale.

La nature des services informatiques délivrés par le Groupe ne présente pas réellement de risques directs sur l'environnement. C'est donc sur l'économie du développement durable que des actions ponctuelles ont été conduites ou sont en cours de réalisation. Celles-ci sont détaillées dans la partie 2.2. « Informations environnementales ».

LA MISE EN PLACE DE TECHNOLOGIES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Mobilisé sur les problématiques de mobilité intelligente, d'urbanisme digital (maquette numérique territoriale), d'Analytics et de Big Data au service de la ville et d'amélioration du pilotage des services délivrés par la collectivité, Gfi Informatique a présenté plusieurs solutions dédiées à la Smart City, notamment la plateforme de valorisation des données urbaines Intelligent Urban Exchange (IUX), Superhub et Public CRM.

En novembre 2017, le groupe Gfi Informatique en partenariat avec Tata Consultancy Services, a également participé au Forum Smart City du Grand Paris. Cet événement de référence, organisé par le journal La Tribune, a été marqué par plusieurs temps forts pour Gfi Informatique :

- remise du **Prix Smart City de la Ville Moyenne** aux villes de Béthune et Mulhouse par Vincent Rouaix, le Président-directeur général de Gfi Informatique ;
- participation à une **table-ronde sur *L'intelligence artificielle et les data*** au service du mieux-vivre en ville ;
- un publi-rédactionnel dans La Tribune (édition du 23 novembre 2017), des interviews et un déjeuner VIP en présence d'Anne Hidalgo et de décideurs et acteurs de la Smart City.

Cette action permet à Gfi Informatique de répondre aux attentes des villes, des citoyens, des élus locaux et des acteurs économiques par des solutions innovantes au service de l'efficacité opérationnelle et de la satisfaction des citoyens.

2.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.3.1. L'impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

Il a déjà été évoqué la mise en place par le Groupe de nombreuses implantations régionales décentralisées (une quarantaine en France et autant à l'international). Ce choix déjà ancien de la proximité avec les clients permet d'embaucher localement les futurs collaborateurs et de limiter les déplacements occasionnés par les missions. Cette organisation facilite l'intégration des équipes d'intervention dans un environnement économique et social qui leur est familier et contribue à réduire les incompréhensions et les conflits avec les interlocuteurs locaux des clients.

La contribution de Gfi Informatique au développement local et à une meilleure gestion des ressources est un élément différenciant de sa stratégie, ainsi que cela est précisé au paragraphe 2.1.1 « Les collaborateurs Gfi Informatique, la plus grande richesse du Groupe ».

En France, Gfi Informatique a réalisé plusieurs actions en termes d'impact territorial, économique et social tels que :

- en novembre 2016, Gfi Informatique a signé la charte entreprise-territoire. Mise en place par Plaine Commune et l'Association Plaine Commune Promotion, la charte entreprise-territoire vise à favoriser l'emploi et la sous-traitance locale en mettant en œuvre des actions spécifiques et des outils adaptés. Ce partenariat permet de s'engager sur des actions

concrètes sur l'emploi, la formation, le soutien à la création d'entreprise, le lien avec le tissu économique local, le handicap, la vie des salariés, et ainsi créer des synergies entre les acteurs économiques et le territoire ;

- en France comme en Espagne, les sociétés prestataires du recyclage des déchets sont des entreprises « adaptées » employant un grand nombre de travailleurs handicapés.

En Pologne, Gfi Informatique agit en faveur du recrutement des personnes handicapées et ainsi permet leurs insertions sociales et professionnelles.

Au Portugal, vu le secteur dynamique et innovant du numérique, Gfi Informatique a une augmentation conséquente du nombre de collaborateurs et de stagiaires, ainsi Gfi Informatique contribue à la création de nouveaux emplois, en mettant l'accent sur les professionnels de l'informatique, les nouveaux diplômés et les professionnels dans d'autres domaines qui passent par un programme de requalification pour acquérir des compétences en informatique. A savoir, que Gfi Informatique au Portugal est responsable du développement de projets qui ont un impact positif sur la vie quotidienne des citoyens.

2.3.2. Les relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société

Les contraintes de recrutement local et de compétences spécifiques limitent les possibilités de coopération avec les associations d'insertion, des établissements d'enseignement, ou d'autres associations locales.

Néanmoins, Gfi Informatique mène plusieurs partenariats ou mécénats comme indiqué ci-après.

L'alternance et l'apprentissage en stage sont considérés comme un moyen incontestable d'identifier de nouveaux talents, qui pourront ensuite rejoindre Gfi Informatique. Effectivement en 2017, plus de 300 jeunes ont été accueillis en contrat d'alternance (contre 210 en 2016) et plus de 170 jeunes en stage (contre 110 en 2016) au niveau Groupe.

Il faut citer également :

- la participation et le soutien à la création d'une crèche gérée par Babilou. Cette crèche est mixte : multi-entreprises et ouverte à la population de Saint-Ouen.

- les opérations « don du sang ». Chaque année, il est monté deux opérations « don du sang, don de soi » en collaboration avec l'Hôpital Bichat. À cet effet, les salariés donneurs sont transportés à Bichat, puis reconduits à Saint-Ouen (principe de la collecte accompagnée). Un correspondant EFS a été désigné et un site dédié à l'opération a été mis en place sur Intranet ;
- les Mécénats avec des Associations caritatives comme par exemple, la convention de Mécénat signée en 2015 avec la Croix-Rouge ;
- en janvier 2017, la signature de la convention de mécénat avec l'association Pianomasterclub, accompagnée d'une opération piano chez Gfi Informatique où un premier piano a été installé dans le hall du siège social suivi de plusieurs autres pianos installés dans les principales agences régionales. Accessibles en libre-service à l'ensemble des collaborateurs, placés selon l'agencement des lieux dans le hall d'entrée ou en salle de pause, les pianos devraient permettre de nombreux moments d'échanges, de partage et de convivialité. Le Groupe Gfi

Informatique entend ainsi assurer l'équilibre entre vie professionnelle et épanouissement personnel de ses talents grâce à la musique. En parallèle, Gfi Informatique devient mécène de Masterclasses de piano où les meilleurs pianistes en devenir, issus de conservatoires, se sont vu offrir un week-end de formation dirigé par un maestro et financé par le groupe ;

- le partenariat en 2017 à la 6ème édition de l'opération « Tous Hanscene » avec la volonté de mobiliser ses collaborateurs autour du handicap ;
- en mai 2017, Gfi Informatique a signé un accord de partenariat avec l'institut G9+ ayant pour mission de promouvoir et de coordonner des activités d'information, d'échanges et de formation, portant sur les technologies de l'information, de la communication, du numérique, sur un plan tant scientifique que technique, technologique, économique, social ou culturel ;
- en septembre 2017, Gfi Informatique devient partenaire de *Women In Africa Philanthropy*, qui a pour mission de favoriser la diffusion de l'éducation dans le domaine du développement économique, et plus particulièrement la formation des futures créatrices d'entreprises ;
- Fin 2017, Gfi Informatique a déployé un programme baptisé « HappyGfi », afin de favoriser le bien-être au travail et améliorer la qualité de vie au travail à travers des événements sportifs, des événements de proximité, et également d'accompagner les managers à être au plus proche de leurs équipes.

En Espagne, le Groupe a bénéficié du programme *Espacio de Voluntariado Corporativo* qui offre une large gamme d'activités permettant de renforcer les liens entre les collaborateurs de l'entreprise. C'est dans ce cadre qu'a été conclu un partenariat avec la Fédération espagnole des maladies rares (FEDER), afin d'accompagner les actions de la fédération dans l'amélioration des conditions de vie de personnes malades, notamment par l'intermédiaire de donations annuelles.

Au Portugal, Gfi Informatique a conclu un partenariat avec l'association *Banco Empreendedor da Cidade -Olivais* qui soutient les familles les plus démunies, par exemple par la collecte alimentaire. À ce titre, le Groupe invite ses collaborateurs à être bénévoles, dans le cadre de ces initiatives. Suite à l'acquisition de ROFF, Gfi Informatique bénéficie également de deux principaux programmes de volontariat, pour impliquer les employés dans les activités, avec les organisations à but non lucratif (*association des sciences humaines, association Bagos D'Ouro*).

Au Maroc, une convention signée avec l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) vise à offrir des contrats d'insertion à certains jeunes chômeurs afin de favoriser son insertion professionnelle au vu de sa formation de base. Au cours de l'année 2017, il a été fait don de 108 chaises à l'Association des Randonneurs Solidaires. D'autre part, les collaborateurs sont également invités à participer à des actions de mécénat, par exemple, à travers « *Une collecte de vêtements d'hiver* » en partenariat avec l'association MAGHREB SECOURS.

En Pologne, le Groupe a adhéré au Programme « *Bike2Work* » veillant à aider les personnes dans le besoin. En 2017, la Direction a proposé à l'ensemble de ses collaborateurs de transformer les km réalisés à vélo en aide financière à divers organismes de bienfaisance et d'enfants malades. Cette initiative a rencontré un vif succès et une participation de l'ensemble des collaborateurs du Groupe en Pologne.

D'autre part, le Groupe participe également au projet « *the noble box project* » permettant de venir en aide aux familles en difficulté pendant les vacances de Noël. Les collaborateurs participent sous forme de dons matériels et financiers.

En Belgique et au Luxembourg, des dons ont été faits à l'association « *SOS Villages d'Enfants* », afin de permettre à des jeunes ne pouvant financer leurs études, de pouvoir suivre une formation en technologie au sein d'une école technique au Rwanda. Par ailleurs, des actions caritatives sont aussi menées.

2.3.3. La sous-traitance et fournisseurs

Les fournisseurs du Groupe peuvent, pour la grande majorité, être classés en deux catégories : les prestataires de services liés à la logistique des bâtiments, et les sous-traitants métiers pour les autres. En 2017, la sous-traitance métier représente 9,19 % du chiffre d'affaires du Groupe en France.

UNE CHARTE « ACHATS RESPONSABLES »

Dans sa politique d'achats, Gfi Informatique a toujours attaché une importance à ne pas travailler avec des fournisseurs qui ne satisferaient pas aux normes éthiques courantes. Une charte « Achats Responsables » a été rédigée. Elle est progressivement mise en place dans les appels d'offres depuis novembre 2014 auprès des sous-traitants du Groupe afin de répondre aux attentes de plus en plus fortes de ses clients sur le développement durable.

Ainsi, lors d'appel d'offres fournisseurs, la charte Achats Responsables et son questionnaire d'évaluation sont envoyés avec le cahier des charges. Ils doivent être complétés et signés par le fournisseur et jointes à leur proposition.

En signant la charte annexée au contrat, le fournisseur s'engage au respect de l'intégralité des dispositions énoncées.

Fin 2015, il a été réalisé en France, une revue « flash Achats », afin d'évaluer l'application de la charte « Achats responsables » et de son questionnaire d'évaluation au sein du Groupe. À cet effet, il a été réalisé 256 revues au niveau des branches et de la Direction des Achats, pour la période de janvier à septembre 2015. Cet échantillonnage avait pour objectif d'identifier les fournisseurs et sous-traitants du Groupe en France (fournisseurs historiques, évalués et/ou sélectionnés, concurrents) et également de sensibiliser les assistants et les bénéficiaires des achats du Groupe sur la charte Achats Responsables. La charte « Achats Responsables » et son questionnaire d'évaluation ont par ailleurs fait l'objet d'une traduction anglaise en 2016, afin de promouvoir cette initiative au sein de nos filiales internationales.

Fin 2016, Gfi Informatique a mandaté un tiers de confiance spécialisé dans la collecte et la vérification de documents réglementaires et légaux de fournisseurs. Cette société de vigilance, déjà mandatée en 2014 pour la collecte des documents administratifs, sociaux et fiscaux de l'ensemble des fournisseurs, collecte et contrôle également la charte « Achats Responsables » ainsi que le questionnaire RSE qui lui

est annexé, auprès des fournisseurs et sous-traitants du Groupe référencés sur sa plateforme. Ainsi, chaque mois, il est envoyé au groupe Gfi Informatique, les statistiques des fournisseurs n'étant pas à jour de leurs documents légaux. Le suivi de la conformité des fournisseurs avec la documentation RSE s'effectue directement par connexion à la plate-forme.

En 2017, la Direction des Achats a initié une action de contrôle de cohérence sur la pérennité des fournisseurs présents sur la plate-forme avec lesquels le Groupe collabore (suppression, enrichissement).

Au Maroc, la signature d'une charte « Achats Responsables », ainsi que l'engagement des sous-traitants dans une politique de développement durable est une des conditions d'obtention de la Labellisation CGEM de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise.

En Espagne, la politique d'achat stipule les règles de prévention des délits dans le cadre des relations avec les fournisseurs. Toute la documentation est disponible sur l'intranet, son déploiement est en cours de mise en œuvre.

2.4. L'ETHIQUE, AU CŒUR DES PRATIQUES DU GROUPE

2.4.1. Engagements de la Direction de Gfi Informatique

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Gfi Informatique a renouvelé au mois de juillet 2017, son adhésion au Pacte Mondial des Nations-Unies (*Global Compact*), visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir les quatre domaines du Pacte et relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement, et à la lutte contre la corruption.

Soucieux des pratiques éthiques des affaires, le Groupe a déployé plusieurs mesures et actions, démontrant son engagement fort dans une politique RSE applicable à l'ensemble du Groupe, et notamment par la nouvelle rédaction de la Charte Éthique, le lancement d'un programme de compliance, l'anticipation de l'application du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) ou un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) conforme à la norme ISO 27001.

EVOLUTION DE LA CHARTE ETHIQUE DU GROUPE

En France, une charte éthique formalisée depuis 2014 et mise en place début 2015 (la « **Charte Éthique** ») a pour objet de guider les comportements attendus des salariés, mandataires sociaux et administrateurs au regard de principes fondamentaux tels que : responsabilité, intégrité, respect d'autrui, objectivité, loyauté et confiance.

En vertu des dispositions de la loi n° 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique du 9 décembre 2016 (la loi « **Sapin II** »), la Charte Éthique a été mise à jour en 2017 aux fins d'intégrer les dispositions « anti-corruption » de la loi Sapin II et d'étendre son champ d'application à l'ensemble des filiales du Groupe (pratiques

anti-concurrentielles, corruption, fraude, situation de conflit d'intérêt ou délit d'initié).

La nouvelle Charte Éthique a fait l'objet d'une consultation auprès des instances représentatives du personnel, est annexée au Règlement intérieur et est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle est en cours de déploiement dans l'ensemble des filiales internationales du Groupe.

En Espagne, un code de conduite a été rédigé, inspiré des principes institutionnels du groupe, permettant d'établir les valeurs et les principes éthiques qui régissent les performances de l'entreprise, ainsi que les règles de comportement à suivre par les collaborateurs équivalents à ceux prévus dans la Charte Éthique.

LANCEMENT D'UN PROGRAMME DE COMPLIANCE GROUPE

Conscient des nouvelles obligations venant s'imposer aux sociétés cotées et soucieux de mettre en place les procédures nécessaires à une plus grande transparence et à la prévention de différents risques potentiels, le groupe Gfi Informatique a décidé de mettre en place un programme de la Compliance, lequel sera déployé par la Direction Juridique et Compliance Groupe à l'ensemble des filiales de Gfi Informatique. Le Directeur Juridique Groupe, nommé Chief Compliance Officer, est en charge de la mise en place de la Compliance au sein du Groupe.

La Direction Juridique et Compliance Groupe a donc notamment pour vocation :

- d'identifier et procéder à toutes évaluations des risques actuels et potentiels notamment grâce à la cartographie des risques (réalisée en 2017 par un tiers expert et réitérée chaque année) ;
- définir des mesures préventives et correctives ;
- mettre en place des procédures Groupe applicables à l'ensemble des filiales du Groupe, comme par exemple les règles de préventions applicables avant tout partenariat, les relations avec les *business partners*, les politiques cadeaux ;



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

L'Éthique, au cœur des pratiques du Groupe

- constituer un réseau de compliance officers au sein des filiales étrangères et l'animer aux fins de s'assurer que les messages clés (*tone from the top*) soient relayés à l'ensemble des collaborateurs du Groupe ;
- de renforcer la sensibilisation à la compliance dans les activités professionnelles quotidiennes : former les opérationnels du

Groupe sur les nouvelles réglementations et leurs enjeux, s'assurer que toute nouvelle politique, procédure ou nouvel outil, soient expliqués lors de sessions spécifiques de communication et de formation et, s'assurer de l'application de la Charte Éthique.

2.4.2. Des mesures concrètes

RENFORCEMENT DES REGLES ETHIQUES AU SEIN DE LA GOUVERNANCE DU GROUPE

Afin de tenir compte des enjeux éthiques, le Conseil d'administration du 20 mars 2018, sur proposition du Comité des nomination et des rémunérations du 20 février 2018, a adopté un nouveau Règlement Intérieur du Conseil, venant i) définir les différents pouvoirs et attributions des organes de gouvernance de Gfi informatique, ii) prévenir les risques de conflits d'intérêts, et iii) adopter un comportement éthique en matière de prévention des délits d'initiés.

PREVENTION ET MESURES ANTI-CORRUPTION

Respect d'une concurrence loyale

Le Groupe exerce ses activités, innove et se développe de manière loyale, dans le respect du principe de la liberté du commerce et de l'industrie et s'interdit de porter atteinte au libre jeu de la concurrence par le biais d'entente illicite, d'acte de corruption active ou passive, de trafic d'influence ou de favoritisme.

En outre, il est spécifiquement interdit dans la Charte Éthique de conclure une entente ou un accord avec les compétiteurs, de s'associer de manière illicite en vue de faire une offre, et d'aborder les questions visant à limiter la concurrence ou s'entendre sur le prix et les conditions de vente appliquées, les coûts des services, le partage de la clientèle et territoires commerciaux, le choix des partenaires, les volumes de vente, parts de marché et marges.

Le Groupe se conforme aux législations nationales, européennes et internationales qui interdisent ou réglementent le financement des partis politiques et s'engage à pratiquer un lobbying responsable.

Lutte contre la corruption

Le Groupe condamne toutes les formes de corruption, quel que soit le pays d'implantation où il exerce et la politique du Groupe est celle de « la tolérance zéro ». Des politiques strictes et précises réglementent tout comportement ou situation susceptibles de présenter un risque en matière de corruption telle que la politique des dons et invitations et l'encadrement rigoureux de tous intermédiaires et apporteurs d'affaires (*business partners*) : à ce titre, une procédure est mise en place visant à systématiquement analyser au préalable la réputation et l'honorabilité de ce type de *business partners* ainsi que les conditions de passation du contrat d'apport d'affaires ou d'intermédiation.

De surcroît, à son niveau, et en vertu du devoir de loyauté, chaque salarié est appelé à exercer ses missions dans l'intérêt du Groupe, en participant notamment à la prévention de la fraude, et à éviter toute situation de conflit d'intérêt, de favoritisme ou de délit d'initié.

Une sélection de sous-traitants et de fournisseurs éthiques

Le Groupe attend de ses fournisseurs le même traitement loyal et éthique à son égard.

En France, la Charte « Achats Responsables » du Groupe permet d'intégrer les critères sociaux et environnementaux à la politique achat et exprime les attentes du Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs. Elle définit les comportements à adopter dans les domaines de l'emploi, des relations professionnelles, de l'environnement, de la lutte contre la corruption, des intérêts des clients de la concurrence et de la fiscalité.

A travers cette Charte « Achats Responsables », qui est dorénavant intégrée aux dispositions contractuelles, le Groupe Gfi Informatique a non seulement pour ambition de partager son engagement avec ses fournisseurs, mais aussi de répondre aux attentes de plus en plus fortes de ses clients sur le développement durable.

En Espagne, un modèle de prévention des délits a été rédigé, définissant notamment le système de contrôle interne, les procédures internes de prévention de la corruption, de lanceurs d'alerte et la matrice des risques.

Au Portugal, les conditions générales d'achat et de ventes ont déjà intégré des clauses que le partenaire commercial, client ou fournisseur, doit s'engager à respecter. Elles concernent des engagements anti-corruption tant actifs que passifs, des engagements en matière de santé et de sécurité des employés, ainsi que le respect de la législation environnementale.

Au Maroc, les procédures internes de prévention et de lutte anti-corruption mises en place sont certifiées par l'intermédiaire du Label CGEM.

En Belgique, les règles anti-corruption sont couvertes par les procédures de contrôle internes sous la supervision de la Direction générale et par une politique de double signature.

Le Groupe s'engage à traiter ses fournisseurs et ses sous-traitants de manière loyale.

CRÉATION D'UNE PROCÉDURE D'ALERTE

Conformément à la loi Sapin II, une procédure d'alerte accessible à tout salarié et dont les modalités sont décrites dans la Charte Éthique a été mise en place par le Groupe. Ainsi, en cas de suspicion d'une violation avérée ou potentielle d'une loi, d'une réglementation ou d'un des principes énoncés dans la Charte Éthique, tout salarié ou mandataire social du Groupe, peut s'adresser au référent éthique au sein de la Direction Juridique Groupe sur l'adresse dédiée ethic@gfi.fr en caractérisant les faits qu'il a directement constatés et en fournissant tous les éléments de preuve en sa possession.

Le Groupe s'est engagé à prendre toutes les mesures appropriées afin que le lanceur d'alerte ne puisse subir aucune pression ou représailles, en raison de sa démarche, notamment en garantissant la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte et de(s) la personne(s) visée par l'alerte, y compris en cas de communication à des tiers, dès lors que celle-ci est nécessaire pour les besoins du traitement de l'alerte.

Les alertes font l'objet d'investigations internes. Les conclusions mentionnant des manquements avérés peuvent justifier / provoquer des sanctions professionnelles dont la nature et l'importance sont définies par le règlement intérieur.

LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME, DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DE L'ENVIRONNEMENT

La loi 2017-399 du 27 mars 2017, relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre permet de détecter et de prévenir les risques d'atteintes graves envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé, la sécurité des personnes et, enfin l'environnement.

Le périmètre de la loi se concentre sur les activités de la société Gfi Informatique, de ses filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels elle entretient une relation commerciale établie.

Grâce à la collaboration active de l'ensemble des parties prenantes, le Groupe Gfi Informatique a pu mettre en œuvre son plan de vigilance conformément aux exigences de la loi.

Le compte-rendu sera présenté dans son ensemble dans le prochain rapport de gestion portant sur l'exercice des comptes clos le 31 décembre 2018 sous une rubrique « Mise en œuvre de la loi sur le Devoir de vigilance ».

Le contenu du plan Gfi Informatique reprend :

- une cartographie des risques par pays afin d'identifier, analyser et hiérarchiser les risques qui résultent de la relation entre Gfi Informatique avec ses sous-traitants et fournisseurs ;
- évaluation des filiales du Groupe, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs avec lesquels la Société entretient une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;
- des actions concrètes adoptées afin de réduire les risques identifiées :
 - signature de la charte « achats responsables » avec tous les fournisseurs et sous-traitants ;
 - insertion de clauses RSE dans les contrats ;
 - des contrôles internes sur l'ensemble des filiales du Groupe par le biais d'audits sociaux et environnementaux, à tous les niveaux de la chaîne de valeur (évaluations, réalisations d'audits, reporting) ;
- un comité de pilotage du plan de vigilance se réunissant chaque semestre a été mis en place. Des comptes rendus sont prévus annuellement auprès des Exécutives VPs, afin de réaliser un suivi des mesures de prévention et évaluation qui sont mises en œuvre au sein du Groupe ;
- mise en place du programme de conformité tel que décrit ci-dessus au paragraphe 2.4.1 reprenant un dispositif d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques.

LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En France, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés définit les conditions dans lesquelles des traitements de données à caractère personnel peuvent être effectués. Elle ouvre aux personnes concernées par les traitements un droit d'accès et de rectification des données enregistrées à leurs égards. Le Groupe Gfi Informatique veille à ce que les données à caractère personnel soient placées en toute sécurité et restent confidentielles. Gfi Informatique a ainsi désigné un Correspondant Informatique et Liberté (CIL) fin 2014. Ce dernier a pour mission de veiller au respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Il est obligatoirement consulté par le responsable des traitements préalablement à leur création. Il recense dans un registre la liste de l'ensemble des traitements de données à caractère personnel du Groupe au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Il veille également au respect des droits des personnes (droit d'accès, de rectification et d'opposition).

En vue de l'entrée en vigueur le 25 mai 2018 du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) imposant aux entreprises de mettre en place une gouvernance des données, sécuriser leurs systèmes et garantir de nouveaux droits aux individus, le groupe Gfi Informatique sous l'égide de la Direction de la Qualité et Sécurité Groupe et de la Direction Juridique et Compliance Groupe ont mené plusieurs chantiers en 2017 :

- l'établissement d'une Politique Groupe de la Data Protection applicable à l'ensemble des entités du Groupe, intégrant les dispositions du RGPD et mise en œuvre à compter du 25 mai 2018 et dont l'objectif est d'assurer l'établissement et l'application de règles et de pratiques à adopter par les collaborateurs, les systèmes et les entités impliquées dans l'activité du Groupe, de ses filiales, de ses centres de services partagés, aux fins de préserver la confidentialité, l'intégrité, les données à caractère personnel et la disponibilité des informations émises, reçues, modifiées, diffusées et supprimées ;
- l'analyse des clauses contractuelles « Données personnelles » des contrats clients et fournisseurs du Groupe Gfi et redéfinition de clauses types ayant vocation à être intégrée dans les contrats conclus par le Groupe, en conformité avec les dispositions du RGPD et tenant compte des réglementations locales ;
- la mise en place d'un programme de sensibilisation diffusé à l'ensemble des collaborateurs et de formation approfondie sur la connaissance de la réglementation ;
- la révision des programmes de conception pour qu'ils intègrent nativement les patterns et bonnes pratiques conduisant à une conformité « *by default, by design* » ;
- la mise en œuvre d'un « Plan de gestion des Données à Caractère Personnel » sur tous les projets en engagement (corollaire des plans Qualité et Sécurité déjà existants) ;
- la nomination dans chaque pays de DPO (Délégué à la Protection des Données) en relation avec leurs homologues clients (en sus de leur rôle vis-à-vis des autorités de contrôle) ;
- un programme d'audits de conformité et des traitements de données personnelles, au sein de l'ensemble des filiales du Groupe.

Au cours de l'année 2017 et dans l'attente de la mise en œuvre d'une politique Groupe de la Data Protection, au sein des filiales étrangères :

- **En Espagne**, Gfi Informatique a initié des sessions de sensibilisation à la sécurité de l'information, dont le RGPD, dans ses différents sites (Alicante, Barcelone, Bilbao, Séville, Madrid) pour l'ensemble des collaborateurs suivie de questionnaires d'auto évaluation.
- **Au Portugal**, au sein de la filiale Roff, une politique de la sécurité de l'information est déjà formalisée et régit la sécurité et les données à caractère personnel des informations (clients, collaborateurs, fournisseur).
- **En Belgique et au Luxembourg**, un projet portant sur le RGPD est initié avec la participation de tous les départements concernés (Ressources Humaines, Informatique...).

GESTION DES CYBER-RISQUES

La gestion de la sécurité étant la priorité du Groupe Gfi Informatique, ainsi les moyens mis en œuvre sont :

- L'organisation sécurité (organisation humaine (DSG), Système de Management de la Sécurité des Systèmes d'Information (SMSI), veille, déploiement des bonnes pratiques et des certifications, sensibilisation et formation des collaborateurs, gestion des périmètres de conformité (mesures spécifiques mises en places et contrôlées pour un périmètre donné ; la plupart du temps pour un périmètre client ou partenaire)) ;
- Les processus et les ressources organisant la vigilance d'entreprise (continuité de la sécurité avec nos fournisseurs et sous-traitants, réseau de veille et d'alerte *VigiFraud*, réseau de veille et d'alerte *FR-Secur*) ;
- Les processus et les ressources organisant la continuité d'activité.

En France, Gfi Informatique a étendu sa certification ISO 27001 version 2013, portant sur le Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI), soit au total 11 sites certifiés incluant notamment le centre de services partagés au Maroc valable jusqu'en 2019.

Au Maroc, chacun des deux sites marocains du Groupe possède un dispositif de sécurité des data des clients différents. Dans l'un, le dispositif est à l'identique de celui de la DSI centrale en termes d'outillage et de processus. En outre, dans le cadre de la certification ISO 27001 portant sur le Système de Management de la Sécurité de l'Information, certaines machines informatiques possèdent des disques durs cryptés et des clés de chiffrement pour ouvrir les sessions informatiques de manière sécurisée. Dans l'autre site marocain du Groupe, un logiciel informatique est déployé permettant de faire respecter la politique de sécurité du réseau, ce matériel englobe un système de détection d'intrusion et d'antivirus. Les serveurs de développements clients sont hébergés dans un sous-réseau séparé du réseau local et isolé de tout accès Internet où seuls les collaborateurs y ont accès. Enfin, à l'image du Groupe, toutes les machines informatiques sont dotées d'un même antivirus.

En Espagne, Gfi Informatique est également certifié ISO 27001 à Bilbao, Alicante et Madrid valable jusqu'en 2020.

Le Groupe Gfi Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales une police d'assurance couvrant les risques spécifiques liées à la fraude et à la cybercriminalité qui a pour objet de garantir les actes frauduleux commis dans le but d'enrichissement personnel direct ou indirect relevant d'incriminations pénales ainsi que les réclamations suite à une atteinte informatique ou une atteinte à la confidentialité des données personnelles. Cet aspect est déjà traité dans un paragraphe spécifique du Document De Référence 1.13.5 « Assurances et couverture des risques ».

2.5. CONCLUSION

Cette présentation permet d'apprécier la démarche engagée et de préciser chaque année les actions qui ont été accomplies. Les mises en place de politiques Groupe applicables à l'ensemble des filiales du Groupe participent à cette démarche d'alignement et de cohérence en support d'une croissance externe et d'internationalisation.

2.6. SYNTHÈSE DES INDICATEURS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

2.6.1. Indicateurs sociaux

2

	France	Espagne	Efron Colombia	Efron USA	Efron Mexique	Portugal	Roff Brésil	Belux	Suisse	Maroc	Côte d'Ivoire	Pologne	Groupe 2017	Groupe 2016
EFFECTIF ET RÉPARTITION PAR SEXE, ÂGE ET TYPE DE CONTRAT														
Effectif moyen de l'année	9 624	2 431	143	36	65	1286	54	203	41	319	50	123	14 375	12 356
Répartition de l'effectif par sexe* :	9 814	2 499	170	35	90	1311	63	212	41	311	37	133	14 716	12 582
Femme	2 275	717	58	9	28	408	13	34	4	100	2	41	3 689	3 015
Homme	7 539	1 782	112	26	62	903	50	178	37	211	35	92	11 027	9 567
Répartition de l'effectif par tranche d'âge* :	9 814	2 499	170	35	90	1311	63	212	41	311	37	133	14 716	12 582
< 20 ans	10	-	3	-	-	-	1	-	1	-	-	-	15	10
[20 ans à 24 ans]	459	69	39	-	23	32	12	9	1	14	-	9	667	480
[25 ans à 29 ans]	1 327	265	53	3	24	222	16	25	-	108	1	34	2 078	1 707
[30 ans à 34 ans]	1 448	440	29	8	18	273	17	25	2	91	15	24	2 390	2 167
[35 ans à 39 ans]	1 517	580	15	4	14	286	9	39	5	47	9	25	2 550	2 186
[40 ans à 44 ans]	1 536	603	12	5	3	296	3	34	10	24	8	22	2 556	2 236
[45 ans à 49 ans]	1 283	349	7	5	4	125	3	33	2	13	-	9	1 833	1 514
[50 ans à 54 ans]	1 123	118	6	4	2	45	2	33	8	9	-	5	1 355	1 245
[55 ans à 59 ans]	847	57	4	3	2	23	-	10	7	5	2	2	962	796
>= 60 ans	264	18	2	3	-	9	-	4	5	-	2	3	310	241
Âge moyen des collaborateurs*	40,9	38,5	31,5	42,9	30,8	37,3	31,2	40,5	46,9	32,8	38,0	35,0	39,7	40,0
Ancienneté moyenne des collaborateurs*	8,1	5,7	1,7	2,2	1,3	6,0	1,8	6,8	10,9	5,0	4,4	5,0	7,2	7,5
Répartition de l'effectif par type de contrat de travail* :	9 814	2 499	170	35	90	1311	63	212	41	311	37	133	14 716	12 582
• contrat à durée indéterminée	9 454	2 290	170	26	3	1036	63	212	41	311	36	122	13 764	11 818
• contrat à durée déterminée	60	209	-	-	87	275	-	-	-	-	1	11	643	532
• autres natures de contrat (contrats de professionnalisation, apprentissage...)	300	-	-	9	-	-	-	-	-	-	-	-	309	232
Nombre de stagiaires*	10	35	10	-	-	107	-	2	-	7	-	3	174	46
RÉPARTITION DES ENTRÉES ET SORTIES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE														
Entrées cumulées de l'année :	2 080	716	136	19	71	306	23	55	6	77	4	46	3 539	3 084
• embauches	2 006	716	136	19	71	306	23	52	6	77	4	45	3 461	2 990
• incorporation suite à une acquisition ou un contrat d'infogérance	74	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	1	78	94
Départs cumulés de l'année	1 819	610	82	14	19	233	8	50	4	88	13	29	2 969	2 413
• dont transferts hors du Groupe ou dans le Groupe	-	-	-	-	-	86	-	-	-	-	-	-	86	6
• dont licenciements	124	74	11	7	1	4	8	12	1	-	6	-	248	166



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux

	France	Espagne	Efron Colombia	Efron USA	Efron Mexique	Portugal	Roff Brésil	Belux	Suisse	Maroc	Côte d'Ivoire	Pologne	Groupe 2017	Groupe 2016
RÉMUNÉRATION MOYENNE EXPRIMÉE EN EUROS ET ÉVOLUTION ENTRE 2016 ET 2017														
Rémunération annuelle fixe théorique moyenne au 31 décembre de l'année	44 503	30 573	7 424	67 063	17 528	25 493	22 146	48 841	100 238	19 494	26 278	22 631	39 254	39 766
Évolution de la rémunération annuelle fixe théorique entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017	1,3%	7,13%	NA	NA	NA	43,2%	NA	5,41%	8,14%	7,12%	27,81%	3,37%	(1,3%)	(0,24%)
ORGANISATION DU TRAVAIL														
Pourcentage moyen de salariés à temps complet dans l'année	95%	98%	100%	100%	100%	100%	100%	94%	100%	96%	100%	97%	96%	95%
Taux d'absentéisme moyen de l'année	3,8%	2,5%	0,3%	0,5%	-	0,9%	-	5,0%	2,3%	1,3%	1,2%	1,8%	3,2%	2,8%
SANTÉ ET SÉCURITÉ														
Nombre de salariés occupant des emplois à horaires alternants ou de nuit *	182	123	-	-	-	74	-	-	-	26	-	-	405	480
Médecine du travail : nombre d'exams cliniques	2 406	560	197	-	-	630	20	7	-	265	-	-	4 085	3 598
Nombre d'accidents du travail avec arrêts de travail	12	16	-	-	-	9	-	4	-	-	-	-	41	54
Taux de fréquence des accidents du travail	0,70%	3,64%	-	-	-	3,52%	-	11,18%	-	-	-	-	1,53%	2,42%
Taux de gravité des accidents du travail	0,01%	0,10%	-	-	-	0,40%	-	0,17%	-	-	-	-	0,68%	0,05%
Nombre de décès liés au travail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-
Nombre de maladies professionnelles reconnues	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
FORMATION														
Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié formé	35	28,4	37	-	252	44	66	139	57	8	61	5	34	27
Nombre de salariés formés	3 300	1 619	70	-	2	536	19	80	5	248	3	75	5 957	5 157
Taux moyen de salariés formés dans l'année	34%	67%	49%	-	3%	42%	35%	39%	12%	78%	6%	61%	41%	42%

* Au 31 décembre.

2.6.2. Indicateurs environnementaux

BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX DES COLLECTES DE DÉCHETS EN 2017

Pays	Périmètre	Papier (en Kg)	DEEE (en Kg)
France	Ile-de-France	9 374,5	2 809
Espagne	Madrid	2 585	380
Portugal		Non suivi	Non suivi
Pologne	Varsovie	340	Non suivi
Belgique		Non suivi	Non suivi
Maroc		910	625
Côte d'Ivoire		250	Non suivi
TOTAL		13 459,5	3 814

CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ ET ÉMISSIONS ASSOCIÉES DU GROUPE EN 2017

Pays	Périmètre	Consommations électriques (en KWh) ⁽¹⁾	Émissions CO ₂ (tonnes équivalent CO ₂) ⁽¹⁾
France	Global	5 696 203	467
Espagne	Madrid, Pays basque, Catalogne, Alicante, Séville, Canaries	1 408 780	335
Portugal		155 323	39
Pologne	Varsovie	84 000	65
Belgique		69 322	15
Maroc		327 260	235
Côte d'Ivoire		45 000	20
TOTAL		7 785 888	1 176

(1) Les émissions de Gaz à effet de serre associées à la consommation d'électricité pour les différents pays, a été mis à jour grâce aux facteurs d'émission du Bilan Carbone v12.1.0 du 15 décembre 2016, publié sur le Centre de Ressources sur les bilans de gaz à effet de serre de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Énergie (ADEME) à l'adresse <http://www.bilans-ges.ademe.fr>.



2.7. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Ce rapport ainsi que les divers chiffres remontés résultent d'un travail collaboratif avec les interlocuteurs des ressources humaines France et filiales étrangères. Le service *reporting* social France, en charge de l'élaboration du rapport social RSE pour l'ensemble du Groupe, veille d'une part à la cohérence et à la consolidation des données chiffrées pour le périmètre France et international, et d'autre part à la rédaction de ce rapport, en collaboration avec la Direction des Ressources humaines.

Afin de réaliser ce rapport, le service *reporting* social France a lancé le process de consultation et de recueil d'informations pour le périmètre France et les filiales étrangères à partir de septembre 2017. Le mode opératoire ainsi que les informations demandées ont été ainsi explicités à ce moment-là, en français et en anglais, auprès des interlocuteurs.

Pour le périmètre France, l'ensemble des données sociales quantitatives étant gérées dans un même logiciel, l'analyse a pu être faite directement à partir de celui-ci.

Pour ce qui est du périmètre à l'international, les chiffres n'incluent pas pour l'exercice 2016 les sociétés suivantes rachetées en 2016 par le Groupe Gfi : Efron racheté par Gfi 'Espagne et Roff racheté par Gfi Portugal.

Pour l'exercice 2017, les pays suivants n'ont pas été retenus dans les données sociales compte tenu de leur faible effectif : Angleterre (9 effectifs), Angola (2 effectifs), Autriche (2 effectifs), Roumanie (7 effectifs), Singapour (9 effectifs), Chine (9 effectifs).

Deux grandes étapes ont jalonné ce process :

- la première étape a consisté à recueillir auprès des filiales étrangères et françaises en novembre 2017 des éléments d'appréciation qualitatifs sur leur politique sociale en matière de RSE (égalité de traitement entre les hommes et les femmes, leur organisation du temps de travail, leur politique en matière de sécurité et santé au travail...). Pour cela, un questionnaire qualitatif leur avait été adressé sur différentes thématiques. Quant à la politique sociale relative à la France, un entretien avec la Directrice des Ressources humaines, sur la base de ce questionnaire qualitatif, a permis d'apprécier les actions entreprises par le Groupe en France sur le sujet ;

- la seconde étape, qui s'est déroulée courant du mois de janvier 2018, a reposé sur le calcul, le contrôle et la consolidation des indicateurs sociaux chiffrés. À ce titre, un dictionnaire des indicateurs reprenant le périmètre attendu, les restrictions à prendre en compte ainsi que le mode de calcul a été transmis à chaque filiale, qui a pu ensuite calculer les différents indicateurs attendus dans le cadre du décret (effectif, taux d'absentéisme, taux de salariés formés...) et remonter ces informations au service *reporting* social.

Au niveau de la France, ces données chiffrées ont été calculées directement à partir du système de paie.

Dans le cadre de ce rapport, seuls les stagiaires et le dirigeant ont été exclus de l'effectif et des différents indicateurs calculés. En matière de calcul du taux d'absentéisme, la durée des absences maladie / accident de travail / trajet a été convertie en équivalent temps plein (ETP) homme, auquel nous avons divisé le nombre d'ETP présent des salariés du Groupe, pour obtenir un taux. Il est comptabilisé dans l'absentéisme les maladies (payées comme non payées), les accidents du travail et les accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail, et les absences liées aux congés maternités ou paternité. En ce qui concerne le taux de fréquence des accidents du travail, il est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt divisé par le nombre total d'heures travaillées sur l'année, le tout multiplié par 1 million. Quant au taux de gravité des accidents de travail, il s'agit du rapport entre le nombre de jours de travail perdus liés à un accident de travail par le nombre total d'heures travaillées sur l'année, le tout multiplié par mille. Enfin, en matière de formation, à partir du moment où un collaborateur effectue une journée complète de formation, les heures comptabilisées afférentes sont celles des horaires collectifs de travail du groupe Gfi Informatique, à savoir 7 h 24 minutes.

Les principaux contrôles de cohérence qui ont été établis s'appuient à la fois sur les indicateurs sociaux calculés chaque mois mais aussi sur la cohérence des indicateurs entre eux couvrant le même périmètre, et sur le rapprochement des chiffres entre les différents pays ou filiales sachant leur rattachement au même secteur d'activité.

Ces deux différentes étapes ont permis de rédiger la ligne éditoriale de ce rapport. Enfin, la Directrice des Ressources humaines du Groupe s'est assurée de la validation de l'ensemble de ce rapport.

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

	Chapitre(s) du document
DROITS DE L'HOMME	
1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.	2.1. Informations sociales
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.	2.1. Informations sociales
NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL	
3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.	2.1. Informations sociales
4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	2.1. Informations sociales
5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.	2.1. Informations sociales
6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.	2.1. Informations sociales 2.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable
ENVIRONNEMENT	
7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.	2.2. Informations environnementales
8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.	2.2. Informations environnementales
9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	2.2. Informations environnementales
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	
10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	2.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

2.8. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC ⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Gfi Informatique, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales,

environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

2.8.1. Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux

référentiels utilisés par la société, composés des instructions de reporting RH et environnemental (ci-après les « Référentiels ») disponibles sur demande au siège de la société.

2.8.2. Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des

politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

2.8.3. Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du Code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre décembre 2017 et février 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même Code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre deux du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 21 mars 2018

L'Organisme Tiers Indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Eric Mugnier
Associé développement durable

Bruno Perrin
Associé

(1) *Informations sociales* : l'emploi (l'effectif total et la répartition, les embauches et les licenciements), l'absentéisme, le nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié formé, le nombre d'accidents du travail, les politiques mises en œuvre en matière de formation. *Informations environnementales et sociétales* : les consommations d'électricité, les émissions de gaz à effet de serre, la part des déchets d'équipements électriques et électroniques et la part des déchets papiers.

(2) France et Espagne.



ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ET CAPITAL



3.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	82	3.4. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS	87
3.1.1. Capital social	82	3.4.1. Descriptif du « Programme de Rachat 2018 »	87
3.1.2. Négociabilité des actions	82	3.4.2. Bilan du « programme de rachat 2017 »	88
3.1.3. Forme des actions	82		
3.1.4. Mode d'inscription en compte des actions (article 7 des Statuts)	82	3.5. AUTRES INFORMATIONS SUR LES ACTIONS – COURS DE BOURSE	89
3.2. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2017	83	3.5.1. Nantissement d'actions de la Société et de ses filiales	89
3.2.1. Pacte d'actionnaires portant sur le capital de Gfi Informatique	83	3.5.2. Cours de Bourse et de transactions	89
3.2.2. Actionnariat salarié	84	3.5.3. Tableau des résultats financiers de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.	89
3.2.3. Opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la Société au cours de l'exercice	84	3.5.4. Cours de bourse des actions Gfi Informatique au cours de l'exercice 2017 (source Bloomberg)	90
3.2.4. Franchissements de seuils	85	3.5.5. Evolution du Cours de Bourse des actions de Gfi Informatique du 1er octobre 2015 au 28 février 2018	91
3.2.5. Participations réciproques	85		
3.3. CAPITAL ET ÉVOLUTION DU CAPITAL	86		
3.3.1. Capital potentiel	86		
3.3.2. Évolution du capital depuis le 1er janvier 2013	86		

3.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

3.1.1. Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élève à 133 141 542 euros. Il est divisé en 66 570 771 actions de 2 euros chacune, de même catégorie. Compte tenu des actions auto-détenues par Gfi

Informatique de 158 825 actions qui n'ont pas de droits de vote, il y avait ainsi 66 411 946 droits de vote au 31 décembre 2017.

3.1.2. Négociabilité des actions

Les actions sont cotées sur Euronext compartiment B. Elles sont toutes librement négociables, dans les conditions et selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur (article 8 des statuts) et sous le libellé : Gfi Informatique code ISIN : FR 0004038099.

3.1.3. Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur (article 7 des Statuts).

3.1.4. Mode d'inscription en compte des actions (article 7 des Statuts)

Les actions sont inscrites au gré des propriétaires :

- en ce qui concerne les actions nominatives, en compte nominatif pur auprès de la Société ou en compte nominatif administré auprès d'un intermédiaire financier habilité ;
- en ce qui concerne les actions au porteur, en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les actions sont admises aux opérations d'Euroclear France. La Société a prévu dans ses statuts, et conformément à la loi, la possibilité de rechercher l'identification des actions au porteur.

3.2. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2017

À la connaissance de la Société, la structure estimée de l'actionariat de la Société se présente comme suit :

Actionnaires	2017			2016			2015		
	Nombre d'actions détenues	% Capital	% Droits de vote	Nombre d'actions détenues	% Capital	% Droits de vote	Nombre d'actions détenues	% Capital	% Droits de vote
Public ⁽¹⁾	1 781 284	2,7%	2,7%	1 898 103	2,9%	2,9%	8 594 916	13,0%	13,1%
Concert d'actionnaires	64 269 502	96,5%	96,7%	63 570 897	95,5%	95,7%	52 919 135	80,2%	80,4%
Mannai Corporation Q.P.S.C	54 062 807	81,2%	81,4%	34 109 194	51,2%	51,4%	néant	néant	néant
Itefin Participations ⁽²⁾	4 265 572	6,4%	6,4 %	12 329 361	18,5%	18,6%	17 069 443	25,9%	25,9%
Infofin Participations	néant	néant	néant	néant	néant	néant	10 416 431	15,8%	15,8%
Boussard & Gavaudan ⁽³⁾	5 941 123	8,9%	9,0%	17 132 342	25,7%	25,8%	25 433 261	38,5%	38,7%
Financière de l'Échiquier	néant	néant	néant	néant	néant	néant	2 222 825	3,4%	3,4%
Managers et salariés actionnaires	127 078	0,2%	0,2%	613 897	0,9%	0,9%	1 194 406	1,8%	1,8%
Administrateurs & Censeurs ⁽⁴⁾	46 387	0,1%	0,1%	151 179	0,2%	0,2%	536 320	0,8%	0,8%
FCPE Gfi Informatique Expansion ⁽¹⁾	187 695	0,3%	0,3%	187 695	0,3%	0,3%	326 520	0,5%	0,5%
Actions auto-détenues	158 825	0,2%	néant	149 000	0,2%	néant	186 144	0,3%	néant
TOTAL	66 570 771	100,0 %	100,0 %	66 570 771	100,0 %	100,0 %	65 980 266	100,0 %	100,0 %

(1) Conformément à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée déposée le 19 avril 2016 auprès de l'AMF et enregistrée sous le numéro 216C0925, Mannai Corporation Q.P.S.C a affirmé ne pas avoir l'intention de mettre en oeuvre de retrait obligatoire sur les actions de la Société à l'issue de l'Offre, ni de demander à Euronext la radiation des négociations des actions de Gfi Informatique.

(2) Itefin Participations est une holding détenue par les sociétés FCPR Apax France VII (52,56%), Altamir (39,65%), Auteuil Conseil (7,76%), et par Monsieur Vincent Rouaix (0,03%).

(3) Boussard & Gavaudan représentant les sociétés BG Select Investments Limited (Ireland) (6,57%), Boussard & Gavaudan Holding Limited (1,96%) et BG Master Fund ICAV (0,40%).

(4) À l'exception de la société Itefin Participations, dont la participation a été comptabilisée au titre du Concert d'actionnaires.

Hormis les actions auto-détenues qui n'ont pas de droit de vote, tous les titres de Gfi Informatique sont assortis d'un droit de vote par action. Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié

d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ne bénéficient pas d'un droit de vote double .

3.2.1. Pacte d'actionnaires portant sur le capital de Gfi Informatique

Le 8 avril 2016, a été conclu un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert vis-à-vis de la Société Gfi Informatique (ci-après le « Pacte d'actionnaires »), entre les sociétés i) BG Master Fund plc, Boussard & Gavaudan Holding limited et BG Select Investments Limited (Ireland) (ci-après dénommé « Boussard & Gavaudan »), ii) les sociétés Itefin Participations, Altamir, et le FPCI Apax France VII (ci-après dénommées « Apax »), et iii) la société Mannai Corporation Q.P.S.C (ci-après dénommée « Mannai Corporation »).

Ce Pacte d'actionnaires a fait l'objet d'un avis de l'Autorité des marchés financiers publié sous le numéro 216C0904 en date du 15

avril 2016, dont les principales clauses sont consultables sur le site de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Un Avenant audit Pacte a été conclu le 10 mai 2017 et a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 mai 2017, et publié le 18 mai 2017 sous le numéro 217C0991. Cet Avenant prévoit notamment (i) la mise en place d'une nouvelle gouvernance au sein de Gfi Informatique et (ii) les modalités de transfert des titres d'Apax (via Itefin Participations) et Boussard & Gavaudan à Mannai Corporation. Les principales clauses dudit Avenant sont également consultables sur le site de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

ACQUISITION PAR MANNAI CORPORATION D'UNE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE AU CAPITAL DE GFI INFORMATIQUE

Dans le cadre de l'Avenant au Pacte d'actionnaires conclu le 10 mai 2017, les sociétés Apax et Boussard & Gavaudan se sont engagées à céder à Mannai Corporation une partie de leurs participations et ce, de la manière suivante :

- le « **Premier Bloc** » correspondant à environ 29% du capital social et des droits de vote de Gfi Informatique (sur une base totalement diluée) :
- la cession des titres Gfi informatique détenues par Itefin Participations (12% du capital et des droits de vote) devant intervenir hors marché, en juin 2017, pour un prix de 8,00 € par action,
- puis en juillet 2017, pour la cession des titres Gfi Informatique détenues par Boussard & Gavaudan (17% du capital et des droits de vote) aux mêmes conditions ;
- le « **Second Bloc** » correspond au solde des participations, représentant environ 15% du capital social et des droits de vote de Gfi Informatique (sur une base également diluée) devant être cédé pour un prix de 8,50 € par action au cours du second trimestre 2018, après l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017 et le détachement du coupon, sous réserves des autorisations réglementaires applicables.

RÉALISATION DE LA CESSIION DES TITRES GFI INFORMATIQUE DÉTENUES PAR ITEFIN PARTICIPATIONS À LA SOCIÉTÉ MANNAI CORPORATION

Le 19 juin 2017, la société Itefin Participations qui détenait environ 18,5% du capital et des droits de vote de Gfi Informatique, a réalisé la

première cession de 8 063 789 actions au profit de Mannai Corporation, soit environ 12% du capital social et des droits de vote de Gfi Informatique, conformément aux engagements prévus lors de la conclusion de l'Avenant au Pacte d'actionnaires.

RÉALISATION DE LA CESSIION DES TITRES GFI INFORMATIQUE DÉTENUES PAR BOUSSARD & GAVAUDAN À LA SOCIÉTÉ MANNAI CORPORATION

Le 10 juillet 2017, la société Boussard & Gavaudan qui détenait environ 25,7% du capital et des droits de vote de Gfi Informatique, a réalisé la première cession de 11 231 313 actions à savoir (i) 8 702 227 actions Gfi Informatique détenues par la société BG Select Investments Limited (Ireland), et (ii) 2 529 086 actions Gfi Informatique détenues par la société Boussard & Gavaudan Holding Limited, à Mannai Corporation soit environ 17% du capital social et des droits de vote de Gfi Informatique, conformément aux engagements prévus lors de la conclusion de l'Avenant au Pacte d'actionnaire.

ACQUISITION PAR MANNAI CORPORATION D'UNE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE AU CAPITAL DE GFI INFORMATIQUE EN MAI ET JUIN 2017

Mannai Corporation a acquis, en mai et en juin 2017, 658 511 actions Gfi Informatique au prix unitaire de 8,50 € auprès de titulaires d'actions gratuites qui n'avaient pas pu apporter leurs actions à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par Mannai Corporation en 2016, et qui ont exercé leurs options de vente au titre du contrat de liquidité conclus avec Mannai Corporation en novembre 2016.

3.2.2. Actionariat salarié

PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Le paragraphe 1.11.2 « Actionariat salarié » détaille le Plan d'épargne entreprise.

PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Des explications complémentaires sont fournies au paragraphe 4.10 « Rapport du Conseil d'administration relatif aux attributions d'actions gratuites ».

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2017 (ARTICLE L. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, les salariés du groupe Gfi Informatique détiennent au 31 décembre 2017, 220 166 actions de la Société, soit 0,33% du capital social, directement ou indirectement dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.

3.2.3. Opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la Société au cours de l'exercice

Néant.

3.2.4. Franchissements de seuils

La Société a été informée des franchissements de seuils suivants pendant l'année 2017 :

<u>Franchissement de seuil(s)</u>						
Date	Seuils franchis en capital et en droits de vote	Sens	Actionnaire(s) ayant franchi le/les seuils	Nombre d'actions détenues	% détenu capital	droits de vote
16 juin 2017 Individuellement (D&I 217C1285 20.06.2017)	15%, 10%	Baisse	Itefin Participations	4 265 572	6,41%	⁽¹⁾
16 juin 2017 Individuellement par assimilation (D&I 217C1285 20.06.2017)	2/3	Hausse	Mannai Corporation Q.P.S.C	54 062 807	81,21%	⁽¹⁾⁽²⁾
7 juillet 2017 individuellement (D&I 217C1545 11.07.2017)	15%, 10%	Baisse	BG Select Investments Limited	4 373 436	6,57%	⁽¹⁾
7 juillet 2017 individuellement (D&I 217C1545 11.07.2017)	5%	Baisse	Boussard & Gavaudan Holding Limited	1 303 159	1,96%	⁽¹⁾
7 juillet 2017 Boussard & Gavaudan ⁽³⁾ (D&I 217C1545 11.07.2017)	25%, 20%, 15%, 10%	Baisse	Boussard & Gavaudan	5 941 123	8,92%	⁽¹⁾
7 juillet 2017 Sous-concert ⁽⁴⁾ (D&I 217C1545 11.07.2017)	30%, 25%, 20%	Baisse	Boussard & Gavaudan / Apax	10 206 695	15,33%	⁽¹⁾
7 juillet 2017 individuellement « en dur » (D&I 217C1545 11.07.2017)	2/3	Hausse	Mannai Corporation Q.P.S.C	54 062 807	81,21%	⁽¹⁾⁽²⁾

(1) Sur la base du capital composé de 66 570 771 actions représentant autant de droits de vote conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

(2) Ces actions ont été acquises hors marché auprès de Boussard & Gavaudan le 10 juillet 2017 au prix unitaire de 8 euros, conformément au communiqué de presse diffusé le 10 mai 2017 par Mannai Corporation, Apax, et Boussard & Gavaudan, ainsi que l'Avenant au Pacte d'actionnaires numéro D&I 217C0991 publié le 18 mai 2017.

(3) Boussard & Gavaudan: BG Select Investments Limited (Irlande), Boussard & Gavaudan Holding Limited et BG Master Fund ICAV.

(4) Sous-concert: Boussard & Gavaudan (BG Select Investments Limited (Irlande), Boussard & Gavaudan Holding Limited et BG Master Fund ICAV) et Apax (Itefin Participations, FPCI Apax France VII et Altamir).

3.2.5. Participations réciproques

Il n'existe aucune participation réciproque permettant un auto-contrôle de la société Gfi Informatique.



3.3. CAPITAL ET ÉVOLUTION DU CAPITAL

3.3.1. Capital potentiel

Le capital potentiel au 31 décembre 2017 s'élève à 203 541 542 euros.

Pour déterminer le capital potentiel, il convient de prendre en compte les différents éléments suivants :

	Nombre d'actions	Capital potentiel en euros
NOMBRE D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL AU 31.12.2017	66 570 771	
a) Autorisation actions gratuites par l'Assemblée des actionnaires du 18.11.2015	1 200 000	
b) Autorisation émission d'actions par l'Assemblée des actionnaires du 28.06.2016 (augmentation de capital par apport en numéraire)	11 000 000	
c) Autorisation émission d'actions par l'Assemblée des actionnaires du 28.06.2016 (augmentation de capital par incorporation de réserves)	23 000 000	
NOMBRE D'ACTIONS POTENTIELLES AU 31.12.2017	35 200 000	
TOTAL	101 770 771	203 541 542

Le nombre d'actions potentielles se compose :

- a) des 1 200 000 actions gratuites, autorisées par l'Assemblée des actionnaires du 18 novembre 2015 et non encore émises par le Conseil d'administration à la date du 31 décembre 2017. Cependant, le Conseil d'administration, en date du 21 janvier 2016, usant de la faculté qui lui a été donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 18 novembre 2015, a décidé de consentir aux salariés et dirigeants du groupe Gfi Informatique des droits à attribution d'actions gratuites Gfi Informatique « Plan 2016 », de 2 euros de valeur nominale, (cf. paragraphe 4.10 « Rapport du Conseil d'administration relatif aux attributions d'actions gratuites ») ;
- b) des 11 000 000 actions pour lesquelles l'autorisation d'émission d'actions par augmentation de capital en numéraire, décidée par l'Assemblée des actionnaires du 28 juin 2016, n'a pas été utilisée et dont l'échéance est fixée au 28 août 2018 ;
- c) des 23 000 000 actions pour lesquelles l'autorisation d'émission d'actions, décidée par l'Assemblée des actionnaires du 28 juin 2016, n'a pas été utilisée et dont l'échéance est fixée au 28 août 2018.

3.3.2. Évolution du capital depuis le 1^{er} janvier 2013

Dates de la décision	Opérations	Nominal de l'action (en euros)	Augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission apport/fusion (en euros)	Montant successif du capital (en euros)	Actions de la Société en nombre cumulé
1 ^{er} janvier 2013	À nouveau				108 900 684	54 450 342
12 juin 2015	Constatation augmentation de capital en numéraire – actions gratuites attribuées	2	1 177 704	-	110 078 388	55 039 194
27 juillet 2015	Constatation augmentation de capital en numéraire – conversion Océanes 2011	2	21 796 566	28 719 605	131 874 954	65 937 477
30 juillet 2015	Constatation augmentation de capital en numéraire – exercice de 42 789 Bsaars	2	85 578	78 731	131 960 532	65 980 266
17 juin 2016	Constatation augmentation de capital en numéraire – exercice de 590 505 Bsaars	2	1 181 010	1 086 529	133 141 542	66 570 771

3.4. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale Extraordinaire et Ordinaire des actionnaires du 22 mai 2017 a autorisé le Conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions Gfi Informatique représentant 10% du capital social. Le prix maximum d'achat par action était fixé à 10 euros. Ce programme de rachat a notamment les objectifs suivants :

- attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et des Sociétés qui lui sont liées ;
- attribution ou cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion ;
- animation du marché des actions de la Société dans le cadre de contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement indépendant dont les termes seront conformes à

la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans la limite de 5 % du capital pour les échanges effectués dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres donnant droit, de quelque manière que ce soit, à l'attribution d'actions de la Société ;
- réduction du capital par voie d'annulation de toute ou partie des actions acquises.

La présente autorisation expirera le 22 novembre 2018.

3.4.1. Descriptif du « Programme de Rachat 2018 »

La mise en œuvre de ce programme sera soumise au vote des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale de la société Gfi Informatique appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dans la résolution reproduite ci-dessous.

AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE L'ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, des articles 241-1 à 241-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés (« Règlement MAR ») et du Règlement Délégué (UE) n°2016/1052 du 8 mars 2016 complétant le Règlement MAR, autorise le Conseil d'administration à acheter un nombre d'actions Gfi Informatique représentant au maximum 10 % du capital social à la date de l'Assemblée Générale, avec un prix maximum d'achat par action de 10 euros. Le nombre d'actions sera, le cas échéant, ajusté en cas d'opérations sur le capital, notamment en cas d'incorporations de réserves, bénéfices ou primes et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement d'actions ;

Le Conseil d'administration pourra utiliser la présente autorisation en vue notamment de remplir les objectifs suivants :

- attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et des Sociétés qui lui sont liées ;
- attribution ou cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion ;
- animation du marché des actions de la Société dans le cadre de contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement indépendant dont les termes seront conformes à

la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans la limite de 5 % du capital pour les échanges effectués dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres donnant droit, de quelque manière que ce soit, à l'attribution d'actions de la Société ;
- réduction du capital par voie d'annulation de toute ou partie des actions acquises.

Ce programme sera également destiné à permettre à la Société d'opérer sur les actions de la Société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation, et par tous moyens, y compris le cas échéant, sur le marché ou de gré à gré, par acquisition ou cession de blocs, par l'utilisation de produits dérivés, ou par la mise en place de stratégies optionnelles. Il est précisé qu'en période d'offre publique, ces opérations ne pourront être réalisées que dans le strict respect des conditions de l'article 231-40, II du Règlement Général de l'AMF, afin de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs, et uniquement :

- 1) si d'une part, l'offre d'achat des titres Gfi Informatique est réglée intégralement en numéraire ;
- 2) si, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite d'un programme déjà en cours en entrant dans l'un des objectifs visés ci-dessus et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

3

ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ET CAPITAL

Rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour passer tous ordres, conclure tous accords, établir et modifier tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes, et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Le Conseil informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente résolution. L'autorisation conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée ; elle met fin et remplace, pour la période non écoulee et à hauteur des montants non utilisés à ce jour, celle donnée par l'Assemblée générale Mixte du 22 mai 2017.

3.4.2. Bilan du « programme de rachat 2017 »

Gfi Informatique dispose d'un contrat de liquidité avec la société Oddo Corporate Finance, conforme à la charte de l'AFEI. Le programme de rachat 2017 était intégré au Document de référence de l'exercice 2016 qui peut être consulté sur le site internet de la Société ou obtenu sous format papier auprès du siège social par tout actionnaire qui en ferait la demande.

Le bilan au 31 décembre 2017 du programme de rachat est le suivant :

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au 1 ^{er} janvier 2017	66 570 771	
Nombre de titres auto-détenus de manière directe ou indirecte au 1 ^{er} janvier 2017 (en titres et en pourcentage)	149 000	0,22%

ANIMATION DU MARCHÉ (CONTRAT DE LIQUIDITÉ)

Informations cumulées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Nombre de titres détenus au 1 ^{er} janvier 2017 (en titre et en pourcentage)	33 070	0,05%
Nombre de titres achetés	106 173	
Nombre de titres vendus	(96 348)	
Nombre de titres transférés	-	
Nombre de titres annulés	-	
Rachat auprès de personnes détenant plus de 10 % du capital social ou des dirigeants	-	
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	-	
Nombre de titres auto-détenus au 31 décembre 2017 (en titres et en pourcentage)	42 895	0,06 %
Valeur boursière des titres auto-détenus au 31 décembre 2017 ⁽¹⁾	321 712 €	
Valeur brute comptable du portefeuille au 31 décembre 2017	331 425 €	
Cours moyen d'achat au cours de l'année 2017	7,84 €	
Cours moyen de vente au cours de l'année 2017	7,91 €	

Au 31 décembre 2017, les moyens suivants figuraient au compte du contrat de liquidité :

- 42 895 actions Gfi Informatique ;
- 157 943,75 euros en espèces.

AUTRES OBJECTIFS (PORTEFEUILLE DE RACHAT DE TITRES)

Informations cumulées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Nombre de titres auto-détenus de manière directe ou indirecte au 1 ^{er} janvier 2017	115 930
Nombre de titres achetés ou transférés	-
Nombre de titres attribués en actions gratuites aux salariés	-
Nombre de titres annulés	-
Nombre de titres auto-détenus au 31 décembre 2017	115 930
Cours de Bourse au 31 décembre 2017 ⁽¹⁾	7,50 €
Valeur boursière des titres auto-détenus au 31 décembre 2017 ⁽¹⁾	869 475 €
Valeur brute comptable du portefeuille au 31 décembre 2017	700 727 €
Cours moyen d'achat au cours de l'année 2017	6,04 €

(1) Sur la base du cours du dernier jour ouvré, soit le 29 décembre 2017.

3

3.5. AUTRES INFORMATIONS SUR LES ACTIONS – COURS DE BOURSE

3.5.1. Nantissement d'actions de la Société et de ses filiales

Le 10 avril 2013, Gfi Informatique a donné en nantissement la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Gfi Informatique-Production en faveur du Trésor public, en garantie de la créance relative au litige TVA.

Le 9 octobre 2015, Gfi Informatique a donné en nantissement la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Gfi Progiciels, en faveur du pool bancaire, dans le cadre de la convention de crédit syndiquée en date du 9 octobre 2015.

3.5.2. Cours de Bourse et de transactions

Le titre Gfi Informatique fait partie du compartiment B d'Euronext Paris de NYSE Euronext et des indices CAC Technology, CAC Software & Computer Services, CAC All Shares.

L'action Gfi Informatique est éligible au PEA (Plan d'Épargne en Actions) mais pas au SRD (Service de Règlement Différé).

Les informations présentées ci-après, provenant d'Euronext, ont été fidèlement reproduites et aucun fait n'a été omis qui les rendrait inexacts ou trompeuses.

3.5.3. Tableau des résultats financiers de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Le tableau des résultats financiers de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices prévu à l'article R. 225-102 al.2 est mentionné au paragraphe 6.3.1 du présent Document de référence.

3.5.4. Cours de bourse des actions Gfi Informatique au cours de l'exercice 2017 (source Bloomberg)

	Nombre de séances de cotations	Nombre total de transactions en titres (en nombre de titres)	Moyenne des volumes quotidiens (en nombre de titres)	Total des volumes (en euros)	Moyenne quotidienne des capitaux (en millions d'euros)	Cours du mois le plus bas (en euros)	Cours du mois le plus haut (en euros)	Cours moyen du mois (Clôture) (en euros)
2015								
Octobre	21	162 002	7 714	991 599	0,05	5,82	6,37	6,12
Novembre	20	614 255	30 713	4 787 243	0,24	6,1	8,45	7,79
Décembre	22	1 804 031	82 001	15 060 020	0,68	8,18	8,38	8,35
2016								
Janvier	20	1 032 467	51 623	8 639 802	0,43	8,3	8,45	8,37
Février	21	1 043 656	49 698	8 777 722	0,42	7,94	8,47	8,41
Mars	21	386 997	18 428	3 246 125	0,15	8,25	8,45	8,39
Avril	21	1 029 416	49 020	8 720 119	0,42	8,19	8,53	8,47
Mai	21	147 807	7 038	1 253 934	0,06	8,48	8,5	8,48
Juin	22	10 118 809	459 946	86 010 700	3,91	8,21	8,79	8,50
Juillet	21	89 923	4 282	723 510	0,03	7,81	8,65	8,05
Août	23	44 248	1 924	352 997	0,02	7,9	8,1	7,98
Septembre	22	66 855	3 039	533 141	0,02	7,87	8,14	7,97
Octobre	21	55 650	2 650	437 565	0,02	7,71	8,14	7,86
Novembre	22	78 501	3 568	609 167	0,03	7,56	8,19	7,76
Décembre	21	58 618	2 791	475 525	0,02	7,96	8,26	8,11
2017								
Janvier	22	88 338	4 015	736 450	0,03	8,01	8,5	8,34
Février	20	71 150	3 558	586 575	0,03	8,12	8,4	8,24
Mars	23	75 122	3 266	597 619	0,03	7,61	8,25	7,96
Avril	18	83 701	4 650	628 375	0,03	7,03	7,9	7,51
Mai	22	90 230	4 101	705 577	0,03	7,41	8	7,82
Juin	22	64 842	2 947	505 056	0,02	7,62	7,98	7,79
Juillet	21	40 805	1 943	319 082	0,02	7,71	7,98	7,82
Août	23	19 874	864	153 358	0,01	7,65	7,8	7,72
Septembre	21	22 575	1 075	174 506	0,01	7,66	7,8	7,73
Octobre	22	37 891	1 722	292 133	0,01	7,62	7,76	7,71
Novembre	22	26 864	1 221	208 233	0,01	7,68	7,93	7,75
Décembre	19	29 549	1 555	223 021	0,01	7,37	7,8	7,55
2018								
Janvier	22	31 563	1 435	243 564	0,01	7,4	7,88	7,74
Février	20	50 605	2 530	395 345	0,02	7,62	8	7,93

* Sur la base des cours de clôture journaliers

3.5.5. Evolution du Cours de Bourse des actions de Gfi Informatique du 1er octobre 2015 au 28 février 2018

Indice 100 au 1er octobre 2015





ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ET CAPITAL

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



4.1. MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE	94	4.5. AUTRES INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX	114
4.1.1. Le Conseil d'administration	95	4.6. LES ORGANES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	115
4.1.2. Le Comité d'audit et de contrôle interne	95	4.7. APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF	120
4.1.3. Le Comité des nominations et des rémunérations	96	4.8. ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	120
4.1.4. Le Comité des investissements	96	4.9. ÉTATS DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2017	121
4.1.5. Le Comité stratégique	96	4.10. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES	122
4.2. LISTE DES PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE GFI INFORMATIQUE	97	4.11. RAPPORT COMPLÉMENTAIRE SUR LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS	123
4.2.1. Liste des principaux mandats des administrateurs du Conseil d'administration de Gfi Informatique	97		
4.2.2. Liste des principaux mandats des censeurs du Conseil d'administration de Gfi Informatique	104		
4.3. LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTÉS	108		
4.3.1. Les conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2017 et depuis la clôture de l'exercice écoulé	108		
4.3.2. Les conventions et engagements approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires	109		
4.4. RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX	110		

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application de l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017, nous vous présentons le présent rapport qui se substitue au rapport du Président sur la composition du Conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport, qui couvre Gfi Informatique et ses filiales, a été préparé avec l'appui de la Direction financière, en partie sur la base des comptes rendus des travaux du Comité d'audit et de contrôle interne.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 20 mars 2018.

4.1. MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Conformément aux engagements pris par le Concert d'actionnaires au titre de l'Avenant au Pacte d'actionnaires, et des dispositions de la Loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, dite loi Copé-Zimmermann, l'Assemblée générale des actionnaires de Gfi Informatique du 22 mai 2017, a décidé une nouvelle composition du Conseil d'administration, en prenant les décisions suivantes :

- renouvellement du mandat de Madame Carolle Foissaud, en qualité d'Administrateur pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et tenue dans l'année 2020 ;
- prise d'acte de l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Paul Lepeyre, décision de non-remplacement, et nomination en qualité de Censeur pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et tenue dans l'année 2020 ;
- prise d'acte de l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Nicolas Roy, décision de non-remplacement, et nomination en qualité de Censeur pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et tenue dans l'année 2020 ;
- renouvellement du mandat de Monsieur Gérard Longuet, en qualité de Censeur, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et tenue dans l'année 2020 ;
- prise d'acte de la démission du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick de Giovanni, décision de non-remplacement, et nomination en qualité de Censeur pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et tenue dans l'année 2020.

4.1.1. Le Conseil d'administration

Depuis la date du 22 mai 2017, le Conseil d'administration de la société Gfi Informatique est composé comme suit :

Membres du Conseil d'administration	Fonctions
• M. Vincent Rouaix	Président directeur général
• Mme Anne-Lise Bapst	Administrateur indépendant
• M. William Bitan	Administrateur indépendant
• Mme Carolle Foissaud	Administrateur indépendant
• M. Alekh Grewal	Administrateur
• M. Keith Higley	Administrateur
• Itefin Participations représentée par Gilles Rigal	Administrateur
• Mme Sabine Schimel	Administrateur indépendant
• M. Jean-Philippe Duboust ⁽¹⁾	Administrateur représentant les salariés
• M. Henry Capelle	Censeur
• M. Patrick de Giovanni	Censeur
• M. Santhosh Krishnamoorthy	Censeur
• M. Jean-Paul Lepeytre	Censeur
• M. Gérard Longuet	Censeur
• M. Henri Moulard	Censeur
• M. Nicolas Roy	Censeur
• M. Laurent Calvet	Représentant le Comité central d'entreprise de l'UES Gfi Informatique
• Mme Nadira Zeroual ⁽²⁾	Représentant le Comité central d'entreprise de l'UES Gfi Informatique

(1) Monsieur Jean-Luc Louis, Administrateur représentant les salariés, a été remplacé le 20 janvier 2017, par Monsieur Jean-Philippe Duboust.

(2) Monsieur Alain Kuang Kaing représentant du Comité Central d'Entreprise de l'UES Gfi informatique au Conseil d'administration, a été remplacé par Madame Nadira Zeroual, le 26 décembre 2016.

Faisant suite au renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Carolle Foissaud pour une durée de trois années, au renouvellement du mandat de Monsieur Gérard Longuet, en qualité de Censeur, pour une durée de trois ans et à la nomination, en qualité de Censeur, de Messieurs Jean-Paul Lepeytre, Nicolas Roy et Patrick de Giovanni, pour une durée identique, le Conseil d'administration s'est prononcé lors de sa séance du 22 mai 2017, sur une nouvelle composition des Comités spécialisés.

La durée du mandat des membres des Comités spécialisés du Conseil d'administration coïncidant avec celle des mandats d'Administrateur et de Censeur conformément aux dispositions prévues aux articles 1.1 et 7.3 du nouveau Règlement Intérieur du Conseil d'administration adopté le 20 mars 2018 ; les Comités spécialisés du Conseil d'administration sont depuis la date du 22 mai 2017 composés comme suit :

4.1.2. Le Comité d'audit et de contrôle interne

Le Comité d'audit et de contrôle interne est composé de quatre membres.

M. William Bitan ⁽¹⁾	Président
M. Patrick de Giovanni ⁽²⁾	Membre
M. Alekh Grewal	Membre
Mme Sabine Schimel ⁽¹⁾	Membre

(1) Administrateur indépendant.

(2) Censeur du Conseil d'administration.

4.1.3. Le Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de quatre membres.

M. Henri Moulard ⁽²⁾	Président
Mme Anne-Lise Bapst ⁽¹⁾	Membre
M. Alekh Grewal	Membre
M. Gilles Rigal	Membre

(1) Administrateur indépendant.

(2) Censeur du Conseil d'administration.

4.1.4. Le Comité des investissements

Le Comité des investissements est composé de sept membres.

M. Vincent Rouaix	Président
M. Henry Capelle ⁽¹⁾	Membre
M. Alekh Grewal	Membre
M. Santhosh Krishnamoorthy ⁽¹⁾	Membre
M. Jean-Paul Lepeytre ⁽¹⁾	Membre
M. Gilles Rigal	Membre
M. Nicolas Roy ⁽¹⁾	Membre

(1) Censeur du Conseil d'administration.

4.1.5. Le Comité stratégique

Le Comité stratégique est composé de sept membres.

M. Jean-Paul Lepeytre ⁽²⁾	Président
M. Henry Capelle ⁽²⁾	Membre
Mme Carolle Foissaud ⁽¹⁾	Membre
M. Alekh Grewal	Membre
M. Santhosh Krishnamoorthy ⁽²⁾	Membre
M. Gilles Rigal	Membre
M. Vincent Rouaix	Membre

(1) Administrateur indépendant.

(2) Censeur du Conseil d'administration.

4.2. LISTE DES PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE GFI INFORMATIQUE

4.2.1. Liste des principaux mandats des administrateurs du Conseil d'administration de Gfi Informatique

VINCENT ROUAIX

Né le 16 juin 1959

Âge ⁽¹⁾ : 58 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 145, boulevard Victor-Hugo,
93400 Saint-Ouen

Date de 1^{ère} nomination : 2006

Échéance du mandat d'administrateur ⁽²⁾ : 2019

Nombre d'actions de la Société : 45 004

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : non

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

- Président-directeur général et administrateur de Gfi Informatique (France)
- Président du Comité des investissements de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

- Président du Conseil d'administration et administrateur de Gfi Informatique – Production SA (France)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité de Président de Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS (France)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité de Président de ITN Consultants SAS (France)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité de Président de Business Document SAS (France)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité de Président de Addstones SAS (France)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité de Président de Gfi Informatique Telecom SAS (France)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité de Président et d'administrateur de Grupo Corporativo Gfi Informatica SA (Espagne)

- Président et administrateur de Gfi Portugal - Tecnologias de Informaçao SA (Portugal)
- Représentant Gfi Informatique en qualité d'Administrateur non exécutif de Roff Consultores Independentes (Portugal)
- Président et administrateur de Gfi International SA (Suisse)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité d'administrateur délégué de Gfi Bénélux (Belgique)
- Président, Directeur Général et administrateur de Holding Gfi Informatique Maroc SA (Maroc)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité d'administrateur de Gfi Maroc Offshore SA (Maroc)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité d'administrateur de Somafor RCI (Côte d'Ivoire)
- Administrateur d'Impaq Sp Z.o.o (Pologne)
- Administrateur d'Impaq UK (Royaume-Uni)
- Président du Conseil d'administration d'Impaq AG (Suisse)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité de Président et d'administrateur d'Efron Consulting Inc (Etats-Unis)

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

Néant

SOCIÉTÉ NON COTÉE

- Gérant d'Auteuil Conseil EURL (France)
- Membre du Comité d'administration d'Itefin Participations SAS (France)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Représentant de Gfi Informatique en qualité de Président de Gfi Consulting SAS (jusqu'en 2016) (France) (Transmission universelle du patrimoine à la société Gfi Informatique à la date du 1^{er} avril 2016)

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2018.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

- Président du Conseil de surveillance de Financière Ordirope SAS (jusqu'en 2016) (France) (Transmission universelle du patrimoine à la société Gfi Progiiciels à la date du 27 juin 2016)
- Président de Gfi-BUS SAS (jusqu'en 2015) (France) (Transmission universelle du patrimoine à la société Gfi Informatique à la date du 30 juillet 2015)
- Président-directeur général et administrateur de Cognitis Group SA (jusqu'en 2015) (France) (Transmission universelle du patrimoine à la société Gfi Informatique à la date du 25 mai 2015).

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Diplômé de l'École Supérieure des Travaux Publics, M. Vincent Rouaix a effectué l'ensemble de sa carrière dans des groupes de services internationaux. En 1986, il rejoint la société Logispace, où il accède au poste de Directeur général, puis de Président-directeur général. En 1999, il est nommé Directeur général de la société Cognicase France, puis en 2001 Executive Vice-Président et Directeur général Europe de la société Cognicase.

M. Vincent Rouaix a ensuite créé et développé le groupe Adeliar avec le support de fonds d'investissements. Suite à la prise de contrôle du groupe Adeliar par le groupe Gfi Informatique, il est nommé administrateur (mars 2006), puis Directeur général délégué (décembre 2006) de Gfi Informatique, et Directeur général depuis le 17 mars 2009. Il a été nommé Président du Conseil d'administration le 20 mai 2009.

ANNE-LISE BAPST

Née le 3 mars 1964

Âge ⁽¹⁾ : 54 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 109 Avenue des Champs-Élysées 75008 Paris

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée générale du 24 mars 2016

Échéance du mandat d'administrateur ⁽²⁾ : 2019

Nombre d'actions de la Société : 50

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : oui

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

- Administrateur de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des nominations et des rémunérations de Gfi Informatique (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

- Membre Comité exécutif de la Fondation HSBC pour l'Éducation

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Madame Anne-Lise Bapst a débuté sa carrière au sein de la Commission des Opérations de Bourse où elle a occupé notamment les fonctions de chef de Service des relations Publiques, en charge notamment de la mise en place d'un plan stratégique de communication, des relations publiques avec la communauté financière (rapport annuel au Président de la République, Représentant de la Cob au sein des instances gouvernementales en charge de la mise en place de l'Euro) et de la rédaction du livret « l'investisseur et l'Euro » diffusé en partenariat avec les principaux réseaux bancaires.

En 2000, elle rejoint le groupe ABN-Amro Bank France (Banque de Financement et d'Investissement et Banque Privée Neufilize OBC) en qualité de Directeur de la communication où elle a mis en place notamment les stratégies de communication locales et internationales.

En 2008, elle est nommée Directeur de la Communication et du Développement Durable du groupe Wendel Investissement (f/Marine Wendel) afin de redéfinir et mettre en œuvre une stratégie de communication *corporate* en vue d'un repositionnement institutionnel du groupe, encadrer la communication financière du groupe, animer la communication de l'ensemble des filiales et assurer les situations de crises.

Depuis 2011, Madame Anne-Lise Bapst rejoint HSBC France en qualité de Directeur de la Communication avec pour mission de définir et encadrer le développement de la stratégie de communication de la banque en France et de ses différents métiers (banque de détail particuliers et entreprises, banque de financement et d'investissement, banque privée, assurance et gestion d'actifs). Madame Anne-Lise Bapst est parallèlement nommée membre du Comité exécutif de HSBC France, et membre du Conseil de la Fondation pour l'Éducation.

WILLIAM BITAN

Né le 1^{er} janvier 1949

Âge ⁽¹⁾ : 69 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 44, rue Ferdinand, 75017 Paris

Date de 1^{ère} nomination : 2009

Échéance du mandat d'administrateur ⁽⁴⁾ : 2018

Nombre d'actions de la Société : 1

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : oui

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

- Administrateur de Gfi Informatique (France)
- Président du Comité d'audit et de contrôle interne de Gfi Informatique (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

Néant

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2018.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

(4) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2017.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste des principaux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Gfi Informatique

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

- Administrateur de la Société Adomos (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

- Gérant de la société WHB Conseil (France)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Membre du Conseil de surveillance d'Acheter-Louer.fr (France)

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. William Bitan a commencé sa carrière en 1968 au sein de la Direction financière de SEMA. En 1986, il est nommé Directeur du contrôle de gestion de SEMA Group Plc (société de droit britannique cotée au London Stock Exchange et à la Bourse de Paris), puis Directeur financier, membre du Comité exécutif et administrateur, en 1992. Il est nommé Directeur opérationnel du Groupe en 2000. En 2001, il rejoint le Groupe Capgemini pour exercer successivement les fonctions de Directeur du Contrôle de gestion, Directeur financier, membre du Comité exécutif et administrateur de nombreuses filiales du Groupe. Depuis 2005, il intervient en qualité de consultant indépendant auprès de sociétés, dans le domaine des fusions-acquisitions, du coaching, de la communication financière et de l'élaboration de plans stratégiques auprès de groupes internationaux.

JEAN-PHILIPPE DUBOUST

Né le 26 mars 1958

Âge ⁽¹⁾ : 60 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 145, boulevard Victor-Hugo, 93400 Saint-Ouen

Date de 1^{ère} nomination : élection par le Comité Central d'entreprise de l'UES Gfi Informatique le 20 janvier 2017.

Échéance du mandat d'administrateur représentant les salariés ⁽²⁾ : 2020

Nombre d'actions de la Société : Néant

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : non

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

- Administrateur représentant les salariés de Gfi Informatique (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

Néant

SOCIÉTÉ NON COTÉE

Néant

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Membre suppléant du Comité d'entreprise de Gfi Progiciels.

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Monsieur Jean-Philippe Duboust est à ce jour, Chef de projet informatique spécialisé en développement et administrateur d'applications, et dispose de 35 ans d'expérience dans des sociétés de services (G-CAM, Sinorg, Gfi Progiciels), en développement de projets et dans l'édition de progiciels pour le Secteur Public.

CAROLLE FOISSAUD

Née le 2 septembre 1966

Âge ⁽¹⁾ : 51 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : Bouygues Energies & Services – 19 rue Stephenson - CS 20 734 – 78 063 Saint-Quentin en Yvelines ,France

Date de 1^{ère} nomination : 2014

Échéance du mandat d'administrateur ⁽⁴⁾ : 2020

Nombre d'actions de la Société : 1 287

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : oui

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

- Administrateur de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

- Administrateur indépendant de la société Mersen

SOCIÉTÉ NON COTÉE

Néant

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Monsieur Duboust a été élu en remplacement de Monsieur Jean-Luc Louis, pour la durée de son mandat restant à courir, conformément aux dispositions de l'article 11 des Statuts de la Société.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

(4) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2019.

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Madame Carole Foissaud, est diplômée de l'École Polytechnique et de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications. Elle commence sa carrière en 1991 chez Thomson en qualité d'ingénieur d'Études Système pour un équipement de l'avion Rafale. Elle intègre la *Business Unit* « Combustible » d'Areva NP en 1995 et y devient responsable du département Crayon Combustible. Elle rejoint ensuite la branche Connecticut du groupe FCI (ancienne filiale du groupe Areva) en 2000 pour y assurer les fonctions de directrice de l'Industrialisation de l'usine Automotive à Epernon (France). Elle rejoint en 2003 la *Business Unit* « Réacteurs » et deviendra notamment directrice de cabinet du Directeur de la BU puis adjointe au chef d'offre EPR™ Chine. En 2007 au sein d'Areva TA, elle prend le poste de chef de l'Unité de projets de conception et de réalisation de réacteurs nucléaires de propulsion navale puis de leur maintenance. En juillet 2009, elle devient directrice de la *Business Unit* Assainissement et en assure son redressement. En mars 2012, elle est nommée Directrice Sécurité, Sécurité et Soutien aux Opérations et est membre de l'Executive Management Board (EMB). Elle siège également au Conseil d'administration de Mersen. À partir du 1^{er} mars 2014, Carole Foissaud est nommée Président-directeur général d'Areva TA et Directrice de la Business Division Propulsion & Réacteurs de recherche.

ALEKH GREWAL

Né le 10 mars 1957

Âge ⁽¹⁾ : 61 ans

Nationalité : australienne

Adresse professionnelle : Ramada Junction, Salwa Road, P.O. Box 76, Doha, Qatar

Date de nomination : Assemblée générale du 24 mars 2016, avec effet le 11 avril 2016

Échéance du mandat d'administrateur ⁽²⁾ : 2019

Nombre d'actions de la Société : néant

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : non

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE**SOCIÉTÉ COTÉE**

- Administrateur de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité d'audit et de contrôle interne de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des nominations et des rémunérations de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des investissements de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE**SOCIÉTÉ COTÉE**

- Administrateur, Directeur général du groupe et membre du Comité exécutif et du Comité d'audit de Mannai Corporation Q.P.S.C (Qatar)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

Monsieur Alekh Grewal est également administrateur des sociétés suivantes du groupe Mannai Corporation :

- Gfi India Pvt. Ltd, Pune, (Inde)
- Cofely Besix Mannai Facilities Management Services WLL, (Qatar)
- AXIOM Telecom, Dubaï, (Émirats Arabes Unis)
- NEXThink SA, (Suisse)
- Damas International LLC, Dubaï, (Émirats Arabes Unis)
- Gfi informatique India (Inde)
- Membre du Comité d'audit de Damas International LLC, Dubaï, (Émirats Arabes Unis)
- Membre du Comité d'audit d'AXIOM Telecom, Dubaï, (Émirats Arabes Unis)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Monsieur Alekh Grewal a fait ses premiers pas dans le monde professionnel chez Thomson McLintock (à présent KPMG) à Londres et a passé 8 ans au Royaume-Uni avant d'immigrer en Australie en 1987.

Monsieur Alekh Grewal a plus de vingt-cinq ans d'expérience qu'il a principalement consacrée à la gestion de moyennes et grandes entreprises. Ces sociétés exerçaient dans le domaine de la location et la vente, la sous-traitance, les services, la technologie, le commerce et la distribution, le conseil et la production.

Au cours de cette période, il a acquis un vaste savoir-faire dans tous les domaines liés à la Direction générale, et notamment dans la création, les acquisitions, les désinvestissements et le redressement d'entreprises.

Monsieur Alekh Grewal a passé 15 ans en Australie où il a travaillé principalement pour la multinationale australienne James Hardie. Il a été Directeur général de plusieurs filiales. Son dernier poste, au sein de James Hardie Asie-Pacifique, a été celui de Directeur financier.

Il a quitté l'Australie en 2001 pour rejoindre KPMG Inde en qualité de Directeur de l'Exploitation, Associé et Vice-Président.

Monsieur Alekh Grewal a intégré Mannai Corporation en novembre 2004, tout d'abord en qualité de Directeur financier puis, en 2008, a été promu au poste de Directeur des Opérations et est devenu Directeur général un an plus tard.

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2018.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste des principaux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Gfi Informatique

Son expertise a été déterminante dans le cadre des acquisitions aux Émirats Arabes Unis, d'Axiom Telecom, et de Damas International LLC. Suite à l'acquisition de Damas LLC en 2012, Monsieur Alekh Grewal a été promu au poste de Directeur général du Groupe. Il est également à ce jour membre du Comité exécutif, du Comité d'audit et du Conseil d'administration de Mannai Corporation.

Monsieur Alekh Grewal est membre de l'« Institute of Chartered Accountants in England and Wales » et associé de l'« Institute of Chartered Accountants in Australia ». Il est titulaire d'un diplôme universitaire (avec spécialisation) et a suivi l'« Advanced Management Program » (Programme de gestion avancée) de Harvard et l'« International Directors Programme » (Programme international pour les administrateurs) de l'INSEAD. Il est titulaire du Certificat en gouvernance d'entreprise de l'INSEAD Business School.

KEITH HIGLEY

Né le 15 janvier 1946

Âge ⁽¹⁾ : 72 ans

Nationalité : anglaise

Adresse professionnelle : Ramada Junction, Salwa Road, P.O. Box 76, Doha, Qatar

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée générale du 24 mars 2016, avec effet le 11 avril 2016

Échéance du mandat d'administrateur ⁽²⁾ : 2019

Nombre d'actions de la Société : néant

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : non

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

– Administrateur de Gfi Informatique (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

– Administrateur de Mannai Corporation Q.P.S.C (Qatar)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

- Administrateur d'AXIOM Telecom, Dubaï, (Émirats Arabes Unis)
- Président exécutif de Damas International LLC, Dubaï, (Émirats Arabes Unis)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Président de Mansoft Systems Pvt. Ltd., (Inde)
- Administrateur de Transfield Mannai Facilities Management Ltd

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Après avoir travaillé quelque temps pour la banque Standard Chartered à Londres et à l'étranger, Monsieur Keith Higley a consacré la majeure partie de sa carrière à la Lloyds Bank, avant de rejoindre Mannai Corporation au Qatar en 2001.

Il a occupé plusieurs postes de Direction au sein du groupe Lloyds Bank au Royaume-Uni et dans le monde entier, dont celui de Directeur pays EAU, Directeur général Japon et Directeur régional de la Lloyds Bank au Royaume-Uni.

Il a occupé les fonctions de Directeur général des deux plus grandes sociétés d'affacturage et d'escomptes de factures au Royaume-Uni et a joué un rôle de premier plan dans le secteur financier au Royaume-Uni, en siégeant notamment huit ans au Conseil d'administration de la Factors and Discounters Association, dont il était dernièrement Président.

Suite à sa désignation en tant que Président-directeur général de Mannai, sa mission a consisté à axer les ressources du groupe sur son activité domestique stratégique afin de préserver sa position de leader du marché dans le contexte économique en expansion rapide que connaît le Qatar. Le groupe a été totalement restructuré pour en faire l'entreprise que nous connaissons aujourd'hui, axée sur le commerce et les services. Monsieur Keith Higley a rejoint le Conseil d'administration de Mannai Corporation en 2005 et a ensuite été nommé Directeur général.

Mannai Corporation est cotée à la Bourse du Qatar depuis 2007. Monsieur Keith Higley a pris sa retraite de Directeur général de Mannai Corporation en décembre 2008 et continue de siéger au Conseil d'administration en qualité d'administrateur non exécutif.

Il est membre du « Chartered Institute of Bankers » (FICB), membre de l'« Institute of Credit Management » (MICM) et Directeur agréé (CDir) par l'« Institute of Directors UK ». Il est également titulaire du Certificat en gouvernance d'entreprise de l'INSEAD Business School.

ITEFIN PARTICIPATIONS, SOCIÉTÉ NON COTÉE REPRÉSENTÉE PAR M. GILLES RIGAL

Adresse professionnelle : 1, rue Paul-Cézanne, 75008 Paris

Date de 1^{ère} nomination : 2007

Échéance du mandat d'administrateur d'Itefin Participations ⁽²⁾ : 2019

Nombre d'actions de la société détenues par Itefin Participations : 4 265 572

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : non

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2018.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE**SOCIÉTÉ COTÉE**

- Représentant permanent d'Itefin Participations au Conseil d'administration de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des investissements de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des nominations et des rémunérations de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE**SOCIÉTÉ COTÉE**

- Administrateur de Altran Technologies SA (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

- Président et Membre du Comité d'administration d'Itefin Participations SAS (France)
- Administrateur de Willink SAS (France)
- Président d'Altrafin Participations SAS (France)
- Président d'Altimus SAS (France)
- Administrateur de Vocalcom SAS (France)
- Administrateur d'Apax Partners SAS (France), et de Financière MidMarket SAS (France)
- Administrateur et Président du Conseil d'administration de Magequam (Luxembourg)
- Représentant légal d'Altrafin Participations dans la société en participations Altitude (France)
- Associé Gérant de la société civile Sofaprig (France)
- Gérant de catégorie A et Président du Conseil de la Gérance de Vista Lux SARL (Luxembourg)
- Gérant Unique de VistaLuxManagement SARL (Luxembourg)
- Président et Membre du Comité de surveillance d'InfoVista Holding SAS (France)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Président par intérim de Altran Technologies du 29 avril 2015 au 18 juin 2015.
- Administrateur d'Odyfinance (jusqu'en 2012) (Luxembourg)
- Gérant de Infopin Participations (jusqu'en 2016) (Luxembourg)
- Président de Betax Participations SAS (jusqu'en 2016) (France)

- Président d'Alphax Participations SAS (jusqu'en 2016) (France)
- Président du Conseil d'administration de Willink SAS (jusqu'en 2016) (France)

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. Gilles Rigal est Directeur associé d'Apax Partners. Gilles Rigal rejoint Apax Partners en 2001 au sein de l'équipe Technologies & Telecom. Il débute sa carrière comme entrepreneur en participant à la création de IGL, société de logiciels et de services informatiques revendue cinq ans plus tard à Thales. Il entre alors chez McDonnell Douglas Information Systems où il devient Directeur de division, puis chez Systar, société internationale de logiciels basée en France dont il est successivement Directeur général pour la France, pour l'Europe et pour les opérations mondiales. En 1995, il rejoint BMC Software, 5^e éditeur mondial de logiciels en tant que Directeur général France et Vice-Président du marketing et des ventes indirectes pour l'Europe, le Moyen Orient et l'Afrique. Gilles Rigal est Ingénieur ENSEIHT (Toulouse) et titulaire d'un DEA de Robotique de l'Université de Toulouse.

SABINE SCHIMEL

Née le 10 septembre 1963

Âge ⁽¹⁾ : 54 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 98 rue d'Assas 75006 Paris

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée générale du 24 mars 2016

Échéance du mandat d'Administrateur ⁽²⁾ : 2019

Nombre d'actions de la Société : 25

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : oui

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE**SOCIÉTÉ COTÉE**

- Administrateur de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité d'audit et de contrôle interne de Gfi Informatique (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE**SOCIÉTÉ COTÉE**

Néant

SOCIÉTÉ NON COTÉE

- Directeur général d'ACMN Vie (SA) Lille
- Président du Conseil d'administration d'ACMN IARD (SA) Paris
- Président du Conseil d'administration de Nord Europe Life Luxembourg (SA), Luxembourg

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2018.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste des principaux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Gfi Informatique

- Président du Conseil d'administration de Nord Europe Life Belgium (SA), Bruxelles
- Président du Directoire de Nord Europe Assurances (SA) Paris
- Administrateur délégué de CP BK Reinsurance (SA) Luxembourg

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Président de Courtage Crédit Mutuel Nord Europe (SAS) Lille (jusqu'en décembre 2017)
- Administrateur de Bpifrance Financement SA (France) (jusqu'en mars 2016)
- Présidente du Conseil de Surveillance de Innovation capital SAS (France) (jusqu'en mars 2016)
- Président-directeur général de la société immobilière cotée de Silic SA (France) (jusqu'en décembre 2013)
- Administrateur et Directeur général de Qualium Investissement SAS (France) (jusqu'en septembre 2013)
- Administrateur de Egis SA (France) (jusqu'en avril 2013)
- Administrateur de Icade SA (France) (jusqu'en avril 2013)
- Administrateur de La Poste SA (France) (jusqu'en avril 2013)
- Administrateur de Transdev Group SA (France) (jusqu'en mars 2013)

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Née en septembre 1963, diplômée de l'École polytechnique et de l'ENSAE (École Nationale Supérieure de la Statistique et de l'Administration Économique), ancienne administratrice de l'INSEE, Sabine Schimel a débuté sa carrière en 1989 à la Direction de la Prévision du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

En 1993, elle rejoint CNP Assurances, où elle exerce successivement différentes responsabilités de pilotage technique et financier. En 2000, elle prend la direction de partenariats financiers puis du pilotage de la performance des filiales internationales en 2004. En 2009, elle est nommée Directrice du développement, Filiales et Participations à la Caisse des Dépôts.

En mars 2013, elle rejoint Qualium Investissement, société de gestion agréée AMF du groupe Caisse des Dépôts. Président depuis juin 2012 du Conseil d'administration de Silic, elle en devient Président-directeur général en septembre 2013 et assure la fusion-absorption de Silic au sein d'Icade.

En janvier 2014, Madame Sabine Schimel est nommée Conseiller auprès du Directeur général de la Caisse des Dépôts.

À compter du 1^{er} octobre 2016, Madame Sabine Schimel est nommée Directeur général d'ACMN Vie et Président du Directoire de Nord Europe Assurances (NEA).

4

4.2.2. Liste des principaux mandats des censeurs du Conseil d'administration de Gfi Informatique

HENRY CAPELLE

Né le 15 avril 1983

Âge ⁽¹⁾ : 34 ans

Nationalité : français

Adresse professionnelle : Apax Partners, 1 rue Paul-Cézanne, 75008 Paris

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée générale du 24 mars 2016

Échéance du mandat de censeur ⁽²⁾ : 2019

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : non

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

- Censeur du Conseil d'administration de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des investissements de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

- Censeur du Conseil d'administration d'Altran Technologies (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

- Membre du Comité de Surveillance d'Infovista Holding SAS (France)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

SOCIÉTÉ COTÉE

Néant

SOCIÉTÉ NON COTÉE

- Représentant d'Apax Partners SA au Conseil de surveillance Infopro Digital SAS (France)

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Monsieur Henry Capelle a commencé sa carrière en 2006, au sein de la division Investment Banking de Goldman Sachs à Londres puis à Paris, en qualité d'analyste. Il est par la suite devenu associé et membre de l'équipe française de Fusions et Acquisitions chargée du suivi de grandes entreprises françaises et à ce titre, fut impliqué dans diverses transactions de fusions et acquisitions, LBO et IPO.

Monsieur Henry Capelle a rejoint en 2011 Apax Partners, en qualité de chargé d'affaires au sein de l'équipe Technologies Media Telecom, de Directeur de Participations en 2014 puis de Directeur en 2016. Monsieur Henry Capelle est chargé d'identifier et d'analyser les opportunités d'investissement, l'exécution des transactions et de surveiller les sociétés de portefeuille du secteur des Télécommunications, Médias et Technologies (TMT). À cet effet, Monsieur Henry Capelle a été impliqué dans le suivi des sociétés suivantes : ALTRAN : leader mondial du Conseil ingénierie en innovation et en hautes technologies, membre du Conseil d'administration depuis 2014 (censeur) ; Infovista : leader mondial des logiciels de gestion de la performance des réseaux fixes et mobiles, membre du Comité de surveillance depuis 2016, Infopro Digital : groupe leader dans les médias B2B en France, membre du Conseil d'administration de 2013 à 2016, Arkadin : leader dans la prestation de services de communication B2B.

PATRICK DE GIOVANNI

Né le 4 mars 1945

Âge ⁽¹⁾ : 73 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 1, rue Paul-Cézanne, 75008 Paris

Date de 1^{ère} nomination : 2007

Échéance du mandat de Censeur ⁽²⁾ : 2019

Nombre d'actions de la Société : 1

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : non

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

- Censeur du Conseil d'administration de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité d'audit et de contrôle interne de Gfi Informatique (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

Néant

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2018.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste des principaux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Gfi Informatique

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

Néant

SOCIÉTÉ NON COTÉE

- Administrateur de la société Apax Partners SA (France)
- Directeur général et membre du Comité d'administration d'Itefin Participations SAS (France)
- Directeur général de Financière Helios SAS (France)
- Président du Conseil de surveillance d'Impact Partenaires SAS (France)
- Gérant de SC Plamet (France)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Membre du Comité exécutif de Financière Helios SAS (jusqu'en 2013) (France)
- Administrateur d'Altamir Gérance SA (jusqu'en 2014) (France)
- Administrateur d'Albioma SA (jusqu'en 2015) (France)

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. Patrick de Giovanni est Directeur associé d'Apax Partners depuis 1983. Il a réalisé un grand nombre d'investissements dans des entreprises industrielles et de services aux entreprises et dans tous les types d'opérations (LBO, Capital développement, Capital-risque). Il est ancien Président de France Invest, association des investisseurs pour la croissance. Patrick de Giovanni est ancien élève de l'École polytechnique.

SANTHOSH KRISHNAMOORTHY

Né le 15 mai 1982

Âge ⁽¹⁾ : 34 ans

Nationalité : indienne

Adresse professionnelle : Ramada Junction, Salwa Road, P.O. Box 76, Doha, Qatar

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée générale du 24 mars 2016, avec effet le 11 avril 2016

Échéance du mandat de Censeur ⁽²⁾ : 2019

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : non

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

- Censeur du Conseil d'administration de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des investissements de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

- Responsable M&A du groupe Mannai Corporation Q.S.C. (Emirats Arabes Unis)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

- Membre du Comité stratégique d'AXIOM Telecom, Dubai, (Émirats Arabes Unis)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Monsieur Santhosh Krishnamoorthy a rejoint Mannai Corporation en juin 2008. Il est spécialisé dans les Fusions et Acquisitions et dispose de plus de 12 ans d'expérience dans ce domaine.

Avant de rejoindre Mannai Corporation, Monsieur Santhosh Krishnamoorthy a travaillé pendant 6 ans pour « Emirates Investment and Development PSC », une société de capital investissement située à Dubai et a exercé dans le domaine de l'achat et de la vente au sein des secteurs suivants : Vente au détail, Services Financiers, Production, Technologies de l'Information et de la Communication, Construction et Industries Associées, Télécommunications, Formation, Pétrole et Gaz, Automobile.

Il possède une expérience dans l'exécution et le conseil de transactions dont la valeur varie entre 150 millions et 2 milliards de dollars et a structuré de nombreuses transactions de fusions et acquisitions, des offres publiques d'achat et des joint-ventures, ainsi que des partenariats stratégiques, transfrontaliers complexes.

Il est titulaire d'un diplôme en Génie électrique et électronique obtenu en Inde, ainsi que d'un MBA obtenu à Toronto, Canada. Il a également suivi le programme de management de l'école de commerce Insead.

4

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2018.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

JEAN-PAUL LEPEYTRE

Né le 16 août 1947

Âge ⁽¹⁾ : 70 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 1, Square Moncey, 75009 Paris

Chevalier de la Légion d'Honneur

Date de 1^{ère} nomination : 2011Échéance du mandat de Censeur ⁽²⁾ : 2020

Nombre d'actions de la Société : 10

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : oui**MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE****SOCIÉTÉ COTÉE**

- Censeur du Conseil d'administration de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des investissements de Gfi Informatique (France)
- Président du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE**SOCIÉTÉ COTÉE**

Néant

SOCIÉTÉ NON COTÉE

- Président de JPL Consulting SAS (France)
- Administrateur de MCSA SA (France)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. Jean-Paul Lepeytre a effectué l'ensemble de sa carrière dans le groupe Thales où il a occupé différents postes de direction dans le domaine Optronique (1972-1987), Électronique de Missiles (1987-1989), Avionique (1989-1999), Services et Sécurité (1999-2008). En 2004, il accède au poste de Directeur général adjoint et membre du Comité exécutif de la société Thales, puis de Conseiller du Président en particulier pour la gestion des risques. Il est entré au Conseil d'administration de Gfi Informatique en tant que Censeur en 2010 puis d'administrateur en 2011

GÉRARD LONGUET

Né le 24 février 1946

Âge ⁽¹⁾ : 72 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 56 rue de Châteaudun, 75009 Paris

Date de 1^{ère} nomination : 2014Échéance du mandat de Censeur ⁽²⁾ : 2020Critères d'indépendance ⁽³⁾ : oui**MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE****SOCIÉTÉ COTÉE**

- Censeur du Conseil d'administration de Gfi Informatique (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE**SOCIÉTÉ NON COTÉE**

- Administrateur de SA Sea Invest (France)
- Administrateur de SA Cockrill Maintenance et Ingénierie (Belgique)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Monsieur Gérard Longuet, ancien élève de l'ENA (promotion Rabelais) a occupé plusieurs fonctions gouvernementales : ministre délégué à la Poste et aux Télécommunications (gouvernement Chirac), ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications (gouvernement Balladur), et ministre de la Défense (gouvernement Fillon). Il a été élu député de la Meuse pour la première fois en 1978 et plusieurs fois réélu depuis ; Monsieur Gérard Longuet est actuellement sénateur du département de la Meuse dont il est l'élu depuis 2001.

Monsieur Gérard Longuet a été administrateur et Conseil de plusieurs sociétés d'ingénierie informatique et de conseil et a publié plusieurs ouvrages.

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2019.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste des principaux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Gfi Informatique

HENRI MOULARD

Né le 2 mai 1938

Âge ⁽¹⁾ : 79 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 35, rue Mazarine, 75006 Paris

Date de 1^{ère} nomination : 2003

Échéance du mandat de Censeur ⁽²⁾ : 2018

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : oui

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

- Censeur au Conseil d'administration de Gfi Informatique (France)
- Président du Comité des nominations et des rémunérations de Gfi Informatique (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

- Censeur de Burelle SA (Paris)
- Membre du Comité des nominations de Burelle SA (Paris)
- Membre du Comité d'audit de Burelle SA (Paris)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

- Président d'HM et Associés SAS (France)
- Président du Conseil de surveillance de Foncière Saint Gothard SAS (France) et de Compagnie Franco-Suisse (SAS) (France)
- Administrateur de Neuflyze Vie (France) et de Sogelym-Dixence (France)
- Président du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations de Neuflyze Vie (France)
- Administrateur d'Atlamed (Maroc)
- Censeur d'Amundi Private Equity Fund (France)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Président de Truffle Capital SAS (jusqu'au 2 novembre 2016) (France)
- Censeur de Gerpro SAS (jusqu'en 2015) (France)
- Administrateur de Petra (jusqu'en 2012) (Maroc)

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Diplômé de l'IEP Lyon et titulaire d'un DESS de droit public, M. Henri Moulard a occupé différents postes à responsabilités au sein de la Lyonnaise de Banque, de la Banque La Hémin. Secrétaire général de la Lyonnaise de Banque en 1977, il en devient Directeur général en 1984, puis Président en 1987. En 1992, il devient Président des Directoires de la Banque de Neuflyze et du groupe ABN Amro en France.

En 2000, il prend la présidence de Generali France. Entre 2002 et 2016, il est Président d'une société de gestion indépendante de Private Equity (Truffle Capital). En 1998, il est nommé administrateur de Gfi Informatique. Il est Censeur de Gfi Informatique depuis 2003.

NICOLAS ROY

Né le 7 juillet 1968

Âge ⁽¹⁾ : 49 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : Orange France, 1 avenue Nelson Mandela, 94745 Arcueil Cedex France

Date de 1^{ère} nomination: 2011

Échéance du mandat de Censeur ⁽⁴⁾ : 2020

Nombre d'actions de la Société : 1

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : oui

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

- Censeur au Conseil d'administration de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des investissements de Gfi Informatique (France)

SOCIÉTÉ NON COTÉE

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉ COTÉE

Néant

SOCIÉTÉ NON COTÉE

- Administrateur Très Haut Débit Bretagne SA (France)
- Administrateur de l'Indivision Maitre SA (France)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

SOCIÉTÉ COTÉE

Néant

SOCIÉTÉ NON COTÉE

- Administrateur de France Telecom lease SA (France)
- Président du Conseil d'administration de EGT (France)

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2017.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

(4) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2019.

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Ancien élève de l'École Normale Supérieure (ENS), diplômé de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, M. Nicolas Roy a commencé sa carrière chez France Telecom Marine en 1994 avant de rejoindre en 2000, France Telecom Mobile où il occupe différents postes de management dans l'informatique et les réseaux avant d'être

nommé Directeur technique d'Orange France en charge des systèmes d'information et du réseau. De septembre 2010 à juin 2014, il dirige l'Unité d'Affaires Solutions Réseaux au sein d'Orange Business Services. Depuis juin 2014, il occupe le poste de Directeur technique Réseaux et Services au sein d'Orange France.

4.3. LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

4.3.1. Les conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2017 et depuis la clôture de l'exercice écoulé

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ NON ENCORE APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Au cours de l'exercice écoulé, aucune convention ou engagement n'a été autorisé.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS DEPUIS LA CLOTURE

Depuis la clôture de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a autorisé les conventions et engagements suivants:

- avenant à la convention de prestations de service du 15 octobre 2007, avec la société Auteuil Conseil représentée par Monsieur Vincent Rouaix, Président du Conseil d'administration et Directeur général de la société Gfi informatique, et gérant de la société Auteuil Conseil. Le contrat de prestations de services porte sur les domaines de la gestion de la stratégie marketing et commerciale, des processus relatifs aux acquisitions de sociétés de services en informatique, et de ressources humaines. Le collaborateur affecté à la réalisation des services en application dudit contrat est Monsieur Vincent Rouaix. Le contrat a été conclu pour une période de deux ans à compter du 1er février 2008 reconductible tacitement tous les ans, sauf résiliation un an avant la date d'échéance.

Afin de s'assurer de la stabilité du management, et de bénéficier de l'expertise de la société Auteuil Conseil (France) quant au

développement du Groupe, notamment par la réalisation d'opérations de croissance externe, le Conseil d'administration du 21 février 2018 a autorisé la société Gfi Informatique à signer trois avenants au contrat de prestations de services du 15 octobre 2007:

- l'avenant, signé le 16 mars 2018, , prévoit un complément d'honoraires d'un montant de 213 248 euros hors taxes au titre des prestations de la société Auteuil Conseil (France) réalisées en 2017, au titre des objectifs de performance prévus pour un montant maximum de 400 000 euros hors taxes ;
- le deuxième avenant est relatif à un complément d'honoraires exceptionnel d'un montant de 500 000 euros hors taxes. Cet avenant, signé le 16 mars 2018, vient en application de l'avenant conclu le 23 décembre 2015, fixant cet honoraire complémentaire exceptionnel d'un montant maximal de 2 millions d'euros hors taxes, sous réserve de la réalisation définitive de l'opération de prise de participation de la société Mannai Corporation, et d'objectifs quantitatifs ;
- le troisième avenant, signé le 16 mars 2018, est relatif à la réévaluation des honoraires calculés sur une base annuelle et fixés au montant de 860 000 euros hors taxes, à compter du 1er avril 2018.

La société Gfi Informatique a comptabilisé au cours de l'exercice 2017, une charge de 1 513 248 hors taxes, au titre des avenants et du contrat initial.

4.3.2. Les conventions et engagements approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires

CONVENTION ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICE ANTERIEURS

DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ :

- Avec la société Auteuil Conseil (France):

Plusieurs avenants à la convention de prestations de services du 15 octobre 2007 avec la société Auteuil Conseil (France), mentionnés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes en date du 7 avril 2017, ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires:

- l'avenant signé le 23 décembre 2015, qui a fixé le montant des honoraires annuels à 800 000 euros hors taxes, à compter du 1er janvier 2016.
- l'avenant signé le 23 décembre 2015 qui a fixé un complément d'honoraires exceptionnel d'un montant maximal de 2 millions d'euros hors taxes à verser par Gfi Informatique, sous réserves de (i) la réalisation définitive de la prise de participation de la société Mannai Corporation, et (ii) de l'atteinte d'objectifs quantitatifs.

Le Conseil d'administration du 23 février 2017, a autorisé la Société à signer un avenant au contrat de prestations de services du 15 octobre 2007. L'avenant, signé le 22 mai 2017 a fixé le montant des honoraires complémentaires au titre des prestations de la société Auteuil Conseil (France) réalisées en 2016 à 316 666 euros hors taxes. Le paiement de ces honoraires est intervenu au cours de l'exercice 2017.

SANS EXÉCUTION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ :

- Avec les sociétés du Groupe:

Le Conseil d'administration du 17 mars 2009 a autorisé la modification de l'ensemble des conventions fiscales conclues avec les sociétés du périmètre d'intégration fiscal en France afin de permettre une restitution systématique à la filiale en perte de l'économie d'impôt qu'elle procure au Groupe.

Aucune modification n'a été apportée aux conventions fiscales initiales.

Aucune économie d'impôt n'a été restituée par la Société au titre de l'exercice 2017.

- Avec Monsieur Vincent Rouaix, Président du Conseil d'administration et Directeur général de la Société:

Le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2013 a autorisé la Société à signer un avenant du 18 décembre 2007 à la convention de non-concurrence conclue avec M. Vincent Rouaix le 15 octobre 2007.

Cet avenant daté du 29 mars 2013, fixe le montant forfaitaire à verser par la Société, à titre d'indemnisation de l'engagement de non-concurrence, souscrit par Monsieur Vincent Rouaix, à 850 000 euros.

- Avec la société Auteuil Conseil (France):

Avenant à la convention de prestations de service du 15 octobre 2007, avec la société Auteuil Conseil (France) représentée par Monsieur Vincent Rouaix, Président du Conseil d'administration et Directeur général de la société Gfi informatique, et gérant de la société Auteuil Conseil (France). Le contrat de prestations de services porte sur les domaines de la gestion de la stratégie marketing et commerciale, des processus relatifs aux acquisitions de sociétés de services en informatique, et de ressources humaines. Le collaborateur affecté à la réalisation des services en application dudit contrat est Monsieur Vincent Rouaix. Le contrat a été conclu pour une période de deux ans à compter du 1er février 2008 reconductible tacitement tous les ans, sauf résiliation un an avant la date d'échéance.

En contrepartie de sa mission, la société Auteuil Conseil (France) perçoit des honoraires. Le Conseil d'administration du 22 décembre 2015 a autorisé la Société à signer des avenants au contrat de prestations de services du 15 octobre 2007.

L'Assemblée générale du 28 juin 2016 a pris acte de l'autorisation donnée par le Conseil d'administration pour l'allocation d'un honoraire complémentaire exceptionnel d'un montant maximal de 2 millions d'euros hors taxes, à verser par la Société en 2020, sous réserve de l'atteinte des objectifs de performance, à définir ultérieurement, et liés à la marge opérationnelle et au résultat net du groupe Gfi Informatique.

4.4. RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La Société soumet au vote des actionnaires (8ème résolution), les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice écoulé au dirigeant mandataire social exécutif de la Société, Monsieur Vincent Rouaix. Ces éléments ont été élaborés sur la base des

principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution approuvés dans la treizième résolution de l'Assemblée des actionnaires du 22 mai 2017 et présentés ainsi:

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Vincent Rouaix : Président et Directeur général	2017	2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	39 950	39 950
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des droits à actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	39 950	39 950

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Vincent Rouaix : Président et Directeur général	2017		2016	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	36 000	36 000	36 000	36 000
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature ⁽¹⁾	3 950	3 950	3 950	3 950
TOTAL	39 950	39 950	39 950	39 950

(1) Description des avantages en nature : véhicule.

Comme indiqué au paragraphe 4.3.1 ci-dessus, il existe un contrat de prestations de services liant indirectement M. Vincent Rouaix à Cfi Informatique via la société Auteuil Conseil dont il est le gérant et l'associé unique. Quatre avenants audit contrat ont été signés au titre des exercices 2015 et 2016 et deux avenants ont été signés au titre de

l'exercice 2017 sur la proposition du Comité des nominations et des rémunérations, validés par le Conseil d'administration. Ledit contrat et ses avenants ont donné lieu à la constatation en charges des honoraires suivants :

Comptabilisation des honoraires hors taxes de la société Auteuil Conseil	2017	2016
Honoraires dus au titre de l'exercice (détaillés au tableau ci-après)	1 513 248	1 116 666
Valorisation des honoraires variables pluriannuels attribués au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	1 513 248	1 116 666

Honoraires hors taxes dus et versés à la société Auteuil Conseil	2017		2016	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Honoraires fixes	800 000	800 000	800 000	800 000
Honoraires complémentaires (détaillés au tableau 3)	213 248	316 666	316 666	336 000
Honoraires exceptionnels (détaillés au tableau 3)	500 000	-	-	-
TOTAL	1 513 248	1 116 666	1 116 666	1 136 000

Tableau 3 : Description des honoraires complémentaires et exceptionnels

Elément variable au titre de l'exercice 2017 approuvé <i>ex-ante</i> par l'Assemblée générale du 22 mai 2017	Montant de l'élément variable dû au titre de l'exercice 2017*
Montant maximum : 400.000 € HT (50% quantitatif / 50% qualitatif)	213 248
Elément variable à long terme au titre de l'exercice 2017 approuvé par l'Assemblée générale du 22 mai 2017	
Montant maximum : 2 millions d'euros hors taxes, sous réserve :	500 000
<ul style="list-style-type: none"> • de la réalisation définitive de l'opération de prise de participation de la société Mannai Corporation ; • de l'atteinte d'un objectif de résultat net du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; et • de l'atteinte d'un objectif de marge opérationnelle du groupe, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017. 	

* Versé après approbation de l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément aux dispositions de la Loi Sapin II, une résolution portant sur les principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, sera proposée à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (9ème

résolution), et fait l'objet d'un rapport complémentaire au paragraphe 4.4 « Rapport du Conseil d'administration sur la rémunération des mandataires sociaux exécutifs ».



Tableau 4 : Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

	Jetons de présence, montant brut versé		Autres rémunérations versées	
	2017	2016	2017	2016
Anne-Lise Bapst	18 000	20 000	-	-
William Bitan	40 000	40 000	-	-
Henry Capelle	-	-	-	-
Patrick de Giovanni	-	-	-	-
Jean-Philippe Duboust	20 000			
Carolle Foissaud	20 000	20 000	-	-
Alekh Grewal	-	-	-	-
Keith Higley	-	-	-	-
Itefin Participations (Gilles Rigal)	-	-	-	-
Santhosh Krishnamoorthy	-	-	-	-
Jean-Paul Lepeyre ⁽¹⁾	40 000	40 000	-	-
Gérard Longuet	18 000	20 000	-	-
Jean-Luc Louis ⁽²⁾	-	20 000	-	-
Henri Moulard	28 000	30 000	-	-
Nicolas Roy	20 000	20 000	-	-
Sabine Schimel	20 000	20 000	-	-
TOTAL	224 000	230 000	NÉANT	NÉANT

(1) Il existe un contrat de services liant indirectement M. Jean-Paul Lepeyre à Gfi Informatique via la société JPL Consulting dont il est le Président et l'actionnaire unique. Ce contrat a donné lieu à une facturation d'honoraires au titre de l'année 2017 d'un montant de 52 000 euros HT.

(2) Monsieur Jean-Luc Louis, Administrateur représentant les salariés, a été remplacé le 20 janvier 2017, par Monsieur Jean-Philippe Duboust.

Les jetons de présence versés aux Administrateurs et aux Censeurs sont répartis par le Conseil d'administration en fonction de leur participation aux réunions du Conseil d'administration et des comités spécialisés.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

Tableau 6 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

Tableau 7 : Droits à actions de performance attribués durant l'exercice à chaque mandataire social

Néant.

Tableau 8 : Droits à actions sous conditions de performance, attribués définitivement durant l'exercice par le Conseil d'administration à chaque dirigeant mandataire

Néant.

Tableau 9 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

Tableau 10 : Historique des attributions des droits à actions sous conditions de performance

Autorisation d'Assemblée	29.06.2007	19.05.2010	19.05.2010	22.05.2012	18.11.2015
Conseil d'administration	09.12.2009	10.03.2011	14.03.2012	01.03.2013	21.01.2016
Total nombre de droits attribués	584 000	599 725	775 212	870 950	310 000
Dont mandataire social : Vincent Rouaix	100 000	200 000	250 000	150 000	-
Date d'attribution définitive	14.12.2011	07.06.2013	25.03.2014	26.03.2015	21.01.2018
Date de fin de période de conservation	09.12.2013	10.03.2015	14.03.2016	01.03.2017	21.01.2019
Condition de performance	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre d'actions attribuées définitivement	156 600	282 360	661 188	814 630	77 500
Dont mandataire social : Vincent Rouaix	30 000 ⁽¹⁾	100 000 ⁽¹⁾	250 000 ⁽¹⁾	150 000 ⁽¹⁾	-
Nombre d'actions annulées ou caduques	427 400	317 365	114 024	56 320	232 500
Nombre d'actions non encore attribuées définitivement au 31.12.2017	-	-	-	-	310 000

(1) L'obligation de conservation des actions jusqu'à la cession des fonctions de Président et Directeur Général de la société Gfi Informatique porte sur 30 % des actions gratuites détenues, soit 45 004 actions gratuites.

Le Conseil d'administration, en date du 21 janvier 2016, usant de la faculté qui lui a été donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 18 novembre 2015, a décidé d'attribuer à certains salariés des droits à attribution d'actions gratuites Gfi Informatique, globalement 310 000 actions gratuites aux bénéficiaires nommément désignés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 21 février 2018 a procédé à l'attribution définitive de 77 500 actions gratuites, après vérification de la présence des bénéficiaires désignés dans les effectifs de la Société selon les conditions visées au paragraphe 4.10. « Rapport du Conseil d'administration relatif aux attributions d'actions gratuites ».

Tableau 11 : Engagements pris en faveur des dirigeants mandataires sociaux

Nom	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non
Vincent Rouaix Président-directeur général	Non	Non	Non	Oui

Le 18 décembre 2007, la Société a conclu avec Monsieur Vincent Rouaix, une convention de non-concurrence. À titre d'indemnisation de l'engagement de non-concurrence souscrit par Monsieur Vincent Rouaix, ladite convention prévoit le versement à ce dernier, le jour de la cessation de son mandat, d'une somme forfaitaire qui a été portée à 850 000 euros par avenant du 29 mars 2013.

Il est précisé que le contrat de services du 15 octobre 2007, liant indirectement Monsieur Vincent Rouaix à Gfi Informatique via la société Auteuil Conseil, dispose d'une clause de tacite reconduction avec un préavis de dénonciation d'une durée d'une année.



4.5. AUTRES INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Tableau : Opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la Société au cours de l'exercice

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

La Société n'a reçu aucune déclaration de la part des différents mandataires sociaux concernant :

- l'existence d'un lien familial avec un autre membre du Conseil d'administration ;
- ou l'existence d'un conflit d'intérêts dans l'exercice de leur fonction.

La Société n'a également reçu aucune déclaration de la part des différents mandataires sociaux lui faisant part d'une condamnation pénale ou d'une sanction administrative de nature à leur interdire d'administrer ou de diriger une société anonyme, ni d'aucune condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation, ou d'incrimination ou sanctions publiques officielles.

La Société n'a également reçu aucune déclaration de leur part concernant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

L'article 6 de la Charte de l'administrateur annexée au règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que les administrateurs doivent, en permanence, s'assurer que leur situation personnelle ne les met pas en situation de conflit d'intérêt avec la Société. En cas de doute, ils doivent aviser officiellement le Conseil pour que ce dernier puisse statuer sur cette question et leur demander, si nécessaire, de régulariser leur situation.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas de conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale.

RESTRICTIONS D'INTERVENTION SUR LE TITRE GFI INFORMATIQUE

L'article 6 du règlement intérieur du Conseil d'administration, ainsi que le Guide de prévention des délits d'initiés adopté par le Conseil d'administration du 20 mars 2018, stipule que les administrateurs ne doivent pas :

- faire usage d'une information privilégiée qu'il détient en réalisant, ou en tentant de réaliser, pour lui-même ou pour autrui, soit directement, soit indirectement, une ou plusieurs opérations d'acquisition ou de cession ou en annulant ou en modifiant un ou plusieurs ordres passés avant qu'il ne détienne l'Information Privilégiée, sur des Titres ;
- divulguer une Information Privilégiée, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Groupe, en dehors du cadre normal de son travail, de sa profession ou de ses fonctions, ou à des fins autres ou pour une activité autre que celles à raison desquelles ladite information privilégiée est détenue ;
- effectuer des opérations portant sur les titres de la Société pendant les périodes dites "fenêtres négatives", qui leur seront spécifiquement indiquées.

Les administrateurs ayant également des mandats d'administrateurs ou gérants dans des fonds d'investissement (Sicav/FCP) qui détiennent eux-mêmes des titres Gfi Informatique ne doivent pas, dans le cadre de leurs fonctions, diffuser ou utiliser des informations concernant le groupe Gfi Informatique. L'ensemble des règles ci-dessus est également applicable à toute opération effectuée par les conjoints, ascendants, et descendants des administrateurs.

4.6. LES ORGANES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration a adopté un nouveau règlement intérieur, lors de sa séance du 20 mars 2018. Celui-ci peut être obtenu sous format papier auprès du siège social par tout actionnaire qui en ferait la demande.

L'objectif de ce règlement est de préciser les modalités opératoires du Conseil d'administration assurant la transparence entre les acteurs et l'efficacité de la gouvernance de Gfi Informatique. Il intègre les bonnes pratiques déjà en vigueur dans l'entreprise et définit la composition, l'organisation, et les responsabilités des différents comités.

Il est précisé que le Code de gouvernement d'entreprise auquel Gfi Informatique se réfère volontairement est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des

Entreprises Privées (AFEP) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), révisé en novembre 2016.

Le Code AFEP-MEDEF peut être notamment consulté sur le site internet du MEDEF www.medef.fr.

Le Conseil arrête et fixe les principes et les règles des rémunérations de toute nature des mandataires sociaux sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations. Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration et les rôles des administrateurs, du Président du Conseil d'administration, des censeurs, du Directeur général et éventuellement des Directeurs généraux délégués sont fixés par les statuts.

4

Le Conseil d'administration

COMPOSITION

Le Conseil d'administration applique une politique de diversité dans la composition des membres du Conseil d'administration au regard de critères tels que l'âge, l'internationalisation ou les qualifications et l'expérience professionnelle et notamment par une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Le Conseil d'administration est composé à la date du 20 mars 2018, de seize membres dont cinq administrateurs, trois administratrices, un administrateur représentant les salariés et de sept censeurs.

Deux représentants du Comité central d'entreprise de l'U.E.S. Gfi Informatique assistent également aux séances du Conseil.

La liste des membres du Conseil d'administration de la Société est citée au paragraphe 4.1 « Mise en place d'une nouvelle gouvernance ».

REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES

La loi Copé-Zimmermann du 27 janvier 2011, ainsi que le Code AFEP-MEDEF révisé en Novembre 2016, prévoient que le Conseil d'administration d'une société cotée doit être composé, à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires de 2017, de 40% d'administratrices, où dans l'hypothèse où le Conseil est composé au plus de 8 membres, d'un écart maximum de 2 entre le nombre de femmes et d'hommes.

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration comprend trois administratrices sur cinq administrateurs (hors l'administrateur représentant les salariés), soit un écart de deux membres.

ÉVALUATION

Le Conseil d'administration procède annuellement, à une évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses Comités afin, notamment, de

porter une appréciation sur la préparation et la qualité de leurs travaux. Cette évaluation est réalisée sur la base d'un questionnaire envoyé à chaque administrateur.

Cette évaluation annuelle porte notamment sur la composition du Conseil, la durée des mandats, la fréquence des renouvellements, le processus de sélection des membres et les critères d'indépendance, ainsi que sur le fonctionnement du Conseil, l'organisation des réunions, l'accès à l'information, les ordres du jour et les travaux, le montant et le mode de répartition des jetons de présence. Des questions similaires sont posées sur les Comités.

Les membres peuvent ainsi, dans le cadre de cette évaluation, s'ils le souhaitent, s'exprimer librement sur les contributions individuelles des autres membres. Ils peuvent également s'entretenir individuellement de ce sujet avec le Président du Conseil. Le Conseil d'administration a souhaité, à l'unanimité, conserver ce mode de fonctionnement et ne pas imposer un questionnaire formel visant spécifiquement à évaluer de manière systématique la contribution de chacun des membres.

Le Conseil d'administration a procédé en 2017 à une auto-évaluation, pilotée par Monsieur Henri Moulard, président du Comité des nominations et rémunérations. Les conclusions ont été présentées au Conseil d'administration du 20 mars 2018.

De façon générale, le fonctionnement du Conseil et des Comités est jugé très satisfaisant par leurs membres. Les administrateurs apprécient notamment la qualité des informations qui leur sont transmises à l'occasion de chacune des réunions ainsi que la qualité et l'efficacité des débats au sein du Conseil et de ses Comités.

Parmi les pistes d'améliorations identifiées, il a été noté l'amélioration de l'information des membres du Conseil sur l'activité de la Société par l'envoi d'études sectorielles par exemple, si un administrateur en fait la demande. En outre, il a également été noté l'amélioration des délais de communication des documents préparatoires avant chaque Conseil.

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Au 31 décembre 2017, la société Gfi Informatique est une société à l'actionnariat contrôlé. Quatre administrateurs sur huit répondent aux critères d'indépendance préconisés par le code AFEP-MEDEF (hors l'administrateur représentant les salariés), portant à 50% le nombre d'administrateurs indépendants au Conseil et respectant ainsi le quota d'un tiers précisé par l'AFEP-MEDEF dans le cas des sociétés contrôlées.

Le Comité des nominations et des rémunérations, dans sa séance du 21 février 2018, a analysé la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance retenus par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, et de son règlement intérieur pour définir l'indépendance des administrateurs.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations a décidé de qualifier d'administrateur indépendant: Mesdames Carolle Foissaud, Anne-Lise Bapst, Sabine Schimel, et Monsieur William Bitan.

CENSEURS

Selon les statuts de la Société, tels que modifiés lors de l'Assemblée générale du 22 mai 2017, la Société est dotée d'un collège de huit censeurs au maximum, nommés chacun pour une durée de trois ans par l'Assemblée générale ordinaire. À la date du 20 mars 2018, le Conseil d'administration dispose de sept censeurs, Messieurs Henry Capelle, Patrick de Giovanni, Santhosh Krishnamoorthy, Jean-Paul Lepeyre, Gérard Longuet, Henri Moulard et Nicolas Roy.

Les Censeurs participent aux réunions du Conseil d'administration où ils sont convoqués dans les mêmes conditions que les administrateurs. Ils peuvent également siéger aux comités créés par celui-ci. Ils ne disposent d'aucun pouvoir de décision, ni d'aucun droit de vote. Ils sont à la disposition du Conseil d'administration avec une voix consultative pour fournir leur avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt social le nécessite. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois (taux de participation 93,75%).

Des réunions téléphoniques se sont également tenues au cours de l'année 2017, à l'occasion de sujets particuliers.

RELATIONS AVEC LES TIERS

Le Conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché. Il examine les communiqués de presse qui sont diffusés par la Société pour informer les acteurs du marché des événements clés qui concernent le groupe Gfi Informatique.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui examine et arrête les comptes intermédiaires (comptes semestriels) et les comptes annuels.

PRINCIPALES DÉCISIONS ADOPTÉES

Les principales décisions du Conseil d'administration au cours de l'année 2017 ont été les suivantes :

- approbation du budget 2017 ;
- arrêté des comptes individuels et des comptes consolidés au 31 décembre 2016, arrêté des états prévisionnels et convocation de l'Assemblée générale ;
- approbation du projet d'apport partiel d'actifs par Gfi Informatique, de la branche complète d'activité "Business Solutions" à sa filiale, la société Gfi Conseil et intégration de Solutions ;
- révision de la composition des comités spécialisés du Conseil d'administration ;
- arrêté des états financiers semestriels consolidés au 30 juin 2017, arrêté des états prévisionnels ;
- analyse de la gouvernance de Gfi Informatique et applications des recommandations Afep-Medef ;
- étude d'un plan de succession du Président-Directeur général de la Société ;
- autorisation de signature d'un avenant au contrat de crédits en date du 9 octobre 2015, afin de mettre à disposition de la Société des financements additionnels.

Au cours des réunions qui ont été consacrées aux arrêtés de comptes, le Président du Comité d'audit et de contrôle interne a informé le Conseil d'administration des évaluations et options comptables retenues.

Le Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social, des pouvoirs attribués aux Assemblées générales d'actionnaires et au Conseil d'administration par la loi et les statuts, et dans le respect du règlement intérieur.

À cet égard, l'article 3.2 du Règlement intérieur du Conseil d'administration précise que les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- acquisition de participations excédant dix millions d'euros en valeur d'entreprise ;
- cession d'actifs ou de participation excédant 5% du chiffre d'affaires annuel consolidé du Groupe ;
- acquisition d'actifs ou de participations au-delà de l'activité habituelle du Groupe ;
- alliance stratégique ou partenariat qui pourrait avoir un impact structurant pour le Groupe (en ce qu'une telle opération serait susceptible d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité) ;
- garanties de maison Gfi Informatique excédant la délégation octroyée au Directeur général.

Les Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées de l'assister. Ils prennent le titre de Directeur général délégué. Le Conseil détermine l'étendue et la durée de leur fonction. Actuellement, il n'y a pas de Directeur général délégué.

Le Comité d'audit et de contrôle interne

COMPOSITION

Le Comité d'audit et de contrôle interne est composé à la date du 20 mars 2018, de quatre membres, tel que mentionné au paragraphe 4.1 "Mise en place d'une nouvelle gouvernance".

FONCTIONNEMENT

Conformément à l'article 8.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'audit et de contrôle interne a pour principales missions :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
 - d'examiner et émettre des avis sur les comptes annuels, semestriels et trimestriels ;
 - s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et des comptes sociaux ;
 - veiller à l'évolution du périmètre ;
 - veiller à la nomination et renouvellement des mandats des commissaires aux comptes, ainsi qu'au respect de leur indépendance et donc à la rotation des signataires.
- Le Comité d'audit et de contrôle interne vérifie également que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations permettent de garantir la qualité de l'information fournie. À cet effet, il s'assure :
- du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et du suivi de la gestion des risques, du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes, et de l'indépendance de ces derniers ;
 - il examine, notamment, les études d'évaluation des écarts d'acquisition et le niveau de provisionnement approprié des différents risques.
- Pour assurer ses missions, le Comité d'audit et de contrôle interne rencontre régulièrement les principaux dirigeants et responsables internes chargés de l'élaboration des comptes, du contrôle interne et de la gestion des risques, ainsi que les Commissaires aux Comptes chargés de leur contrôle. Ces auditions peuvent se tenir hors de la présence de la Direction générale de l'entreprise.
- Il rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

TRAVAUX DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit et de contrôle interne, après audition des Commissaires aux Comptes et du Directeur financier du Groupe :

- a analysé le contenu des états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2017 ;
- a analysé le contenu des états financiers consolidés au 30 juin 2017 ;
- a examiné les tests d'évaluation des différentes entités du Groupe ;
- a fait une revue de l'ensemble des risques.

Le Comité s'est réuni quatre fois (taux de participation : 90%).

Des réunions téléphoniques se sont également tenues au cours de l'année 2017, à l'occasion de sujets particuliers.

Le Comité des nominations et des rémunérations

COMPOSITION

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé à la date du 20 mars 2018, de quatre membres, tel que mentionné au paragraphe 4.1 "Mise en place d'une nouvelle gouvernance".

FONCTIONNEMENT

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour principales missions d'émettre des propositions au Conseil d'administration sur toutes candidatures à un poste de membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale du Groupe, des dirigeants de filiales internationales ou de l'un des pôles d'activité du Groupe et d'examiner toute candidature à ces fonctions. Il examine également annuellement, les statuts d'indépendants des administrateurs, et l'application des recommandations Afep-Medef, et veille à toutes situations risquant un conflit d'intérêt. Le Comité des nominations et des rémunérations porte des recommandations au Conseil d'administration sur la rémunérations des mandataires sociaux exécutifs, propose la mise en place de plan d'attribution gratuite d'actions et propose l'enveloppe des jetons de présence, et émet un avis sur la rémunération exceptionnelle à l'un de ses membres.

Les règles de fonctionnement du Comité des nominations et des rémunérations sont fixées par l'article 9.2 du Règlement intérieur du Conseil d'administration. Conformément aux dispositions de l'article 10.3 du Code Afep-Medef, le Président directeur général n'assiste pas aux débats portant sur ses performances et sa rémunération.

Le Comité des nominations et des rémunérations rend compte au Conseil d'administration de ses travaux et conclusions.

TRAVAUX DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des nominations et des rémunérations a examiné les critères de rémunérations variables applicables aux mandataires sociaux-dirigeants. Les décisions prises sont rappelées au paragraphe 4.4 « Rémunération des mandataires sociaux ».

Au cours de l'exercice 2017, le Comité des nominations et des rémunérations :

- a examiné les rémunérations fixes et variables des principaux dirigeants du Groupe ;
- a examiné les statuts d'indépendants des administrateurs ;
- a proposé un plan de succession du Président-Directeur général de la Société ;
- a délibéré sur la nomination de nouveaux membres du Conseil d'administration et des comités spécialisés ;
- a délibéré sur le renouvellement des mandats des administrateurs ;
- a délibéré sur le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration ;
- a vérifié la conformité des règles de gouvernance avec les recommandations Afep-Medef.

Le Comité s'est réuni trois fois (taux de participation : 90%).

Des réunions téléphoniques se sont également tenues au cours de l'année 2017, à l'occasion de sujets particuliers.

Le Comité des investissements

COMPOSITION

Le Comité des investissements est composé à la date du 20 mars 2018, de sept membres, tel que mentionné au paragraphe 4.1 "Mise en place d'une nouvelle gouvernance".

FONCTIONNEMENT

Le Comité des investissements reçoit mission du Conseil d'administration d'examiner et d'émettre des propositions sur :

- les opérations de restructurations internes ;
- les opérations de désinvestissements ;
- les projets d'investissements importants (croissance organique), préalablement recommandés par le Comité stratégique et approuvés par le Conseil d'administration ;

- les opérations de création, de prise de participation dans toute société, de manière directe ou indirecte ;
- les opérations/contrats significatifs susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe, son résultat ou de modifier sa structure financière.

TRAVAUX DU COMITÉ DES INVESTISSEMENTS

En 2017, le Comité des investissements a notamment examiné les opportunités présentées en sus des dossiers finalisés suivants :

- acquisition de la société Garsys (France) ;
- acquisition d'une activité de la société Nokia ;

Le Comité s'est réuni trois fois (taux de participation : 90%).

Des réunions téléphoniques se sont également tenues au cours de l'année 2017, à l'occasion de sujets particuliers.

Le Comité stratégique

COMPOSITION

Le Comité stratégique est composé à la date du 20 mars 2018, de sept membres, tel que mentionné au paragraphe 4.1 "Mise en place d'une nouvelle gouvernance".

FONCTIONNEMENT

Le Comité stratégique a pour mission d'analyser les marchés et d'émettre des propositions sur le développement du Groupe en particulier dans ses orientations industrielles et technologiques.

TRAVAUX DU COMITÉ STRATÉGIQUE

En 2017, le Comité stratégique s'est réuni plusieurs fois en fonction des évolutions du marché des ESN afin d'établir un projet stratégique et orienter le développement du Groupe et notamment de ses business lines et de ses secteurs d'activité.

Le Comité s'est réuni quatre fois (taux de participation : 88%).

L'Assemblée générale des actionnaires

CONDITIONS D'ACCÈS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'article 17 des Statuts modifiés par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2017 - rappelé au paragraphe 7.1.8 "Assemblées générales" - précise les conditions d'accès aux Assemblées générales. Ces informations sont également rappelées dans l'avis préalable de convocation aux Assemblées générales publié au BALO et sur le site internet de la société www.gfi.world.

DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES (ART. 17 DES STATUTS)

Tous les titres de Gfi Informatique sont assortis d'un droit de vote par action. Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ne bénéficient pas d'un droit de vote double.

4.7. APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF

Dans le cadre de la règle « Appliquer ou Expliquer » prévue par l'article L. 225-37 du Code de commerce et par l'article 27.1 du Code AFEP-MEDEF, tel que révisé en novembre 2016, la Société estime que ses pratiques se conforment aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, sauf lorsqu'il est expressément indiqué le contraire dans

le présent Document de référence. À cet égard, conformément aux dispositions précitées, le tableau figurant ci-après précise les recommandations du Code AFEP-MEDEF dont l'application a été écartée par le Conseil d'administration de la Société dans sa séance du 21 février 2018, et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Recommandations AFEP-MEDEF	Justifications de Gfi Informatique
<i>Nomination d'un Administrateur référent</i>	
6.3 - Lorsque le Conseil décide de confier des missions particulières à un administrateur, notamment en qualité d'administrateur référent ou de vice-président, en matière de gouvernance ou de relations avec les actionnaires, ces missions ainsi que les moyens et prérogatives dont il dispose, sont décrites dans le règlement intérieur. Il est recommandé que l'administrateur référent soit indépendant.	Le Conseil d'administration a estimé qu'il n'était pas nécessaire à ce jour de désigner un administrateur référent, Monsieur Moulard, en sa qualité de Président du Comité des nominations et des rémunérations, en assure les différentes missions (Evaluation du Conseil d'administration, gestion des conflits d'intérêts...)
<i>Composition du Comité des rémunérations</i>	
17.1 - Il est recommandé que le Président du comité soit indépendant et qu'un administrateur salarié en soit membre.	Le Conseil d'administration, a considéré que Monsieur Henri Moulard présentait les meilleures qualités pour assurer le rôle de Président du Comité des nominations et des rémunérations, et que sa qualité de Censeur indépendant, est sans influence sur sa mission. Le Conseil ayant constitué un comité regroupant les nominations et les rémunérations, les sujets abordés étant plus larges que la recommandation AFEP-MEDEF, il a été décidé de ne pas nommer l'administrateur représentant les salariés au sein dudit Comité.
<i>Proportion d'administrateurs indépendants au Comité d'audit</i>	
15.1 - La part des administrateurs indépendants dans le comité d'audit, doit être au moins de deux tiers et le comité ne doit comprendre aucun dirigeant mandataire social exécutif.	Le Conseil d'administration a décidé de privilégier les administrateurs ayant des profils financiers, pour composer le Comité d'audit. Parmi ces membres, 50% sont indépendants.

4.8. ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'éléments significatifs susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, à l'exception d'un contrat de crédit syndiqué signé le 9 octobre 2015, ce dernier devenant renégociable en cas de changement de contrôle.

4.9. ÉTATS DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2017

Les autorisations financières en cours sont les suivantes :

Date d'autorisation de l'Assemblée	Nature de l'autorisation	Nombre maximum d'actions autorisées	Plafond par autorisation	Durée d'autorisation	Date d'expiration	Utilisation
18.11.2015 1 ^{re} résolution	Attribution gratuite d'actions	1 200 000	N/A	26 mois	18.01.2018	Oui (cf. 3.5)
22.05.2017 14 ^e résolution	Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions par ordres de Bourse, rachats de blocs et cession par tous moyens des actions ainsi acquises. Possibilité de réduction de capital par voie d'annulation des actions ainsi rachetées. Prix d'achat unitaire maximum : 10 €.	6 657 077	N/A	18 mois	22.11.2018	Oui (cf. 3.5)
28.06.2016 15 ^e résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite d'un montant nominal total de 22 M€ ⁽¹⁾ pour les titres de capital et d'un montant nominal total de 120 M€ ⁽¹⁾ pour l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances et donnant accès au capital.	11 000 000	11 millions d'actions et 120 millions d'euros	26 mois	28.08.2018	Néant
28.06.2016 16 ^e résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration afin d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre des augmentations de capital avec droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale.		15 % de l'émission initiale	26 mois	28.08.2018	Néant
28.06.2016 17 ^e résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour décider de l'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société par l'émission d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.		10 % du capital social à imputer sur le plafond mentionné à la 15 ^e résolution	26 mois	28.08.2018	Néant
28.06.2016 18 ^e résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, primes ou d'autres sommes dont l'incorporation au capital serait admise.	23 000 000	46 millions d'euros	26 mois	28.08.2018	Néant
22.05.2017 4 ^e résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider une réduction du capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues qu'elle pourrait acquérir dans le cadre du programme de rachat d'actions.	6 657 077	la limite de 10 % du capital social ajusté des opérations sur le capital effectuées postérieurement au 22/05/2017 par période de 24 mois.	18 mois	22.11.2018	Néant

(1) Plafonds communs avec les délégations autorisées par les résolutions n° 16 et 17 de l'Assemblée générale du 28 juin 2016.

4.10. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

(ARTICLE L. 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Droits à l'attribution d'actions gratuites : plan du 21 janvier 2016

Le Conseil d'administration en date du 21 janvier 2016, usant de la faculté qui lui a été donnée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 novembre 2015, a décidé d'attribuer à certains salariés des droits à attribution d'actions gratuites Gfi Informatique:

- globalement 310 000 actions gratuites aux bénéficiaires nommément désignés par le Conseil d'administration selon les conditions suivantes :
 - être salarié ou dirigeant de la Société Gfi informatique ou l'une de ses filiales à la date de désignation des bénéficiaires des actions gratuites soit le 21 janvier 2016, et à la date d'attribution définitive des actions gratuites soit le 21 janvier 2018 ;
- un niveau de performance du Groupe pour l'exercice 2017 caractérisé par l'atteinte au moins de l'un des deux objectifs suivants :
 - soit, une « Marge Opérationnelle sur Chiffre d'Affaires Consolidé Groupe Gfi » égale au moins à celle du budget de l'exercice 2017, soit 8,2%,
 - soit, un résultat net des activités consolidées de l'exercice 2017 égal au moins à celui du budget de l'exercice 2017, soit 43 millions d'euros ;
- une période d'acquisition de deux ans qui prendrait fin le 21 janvier 2018 ;
- une période de conservation en compte nominatif d'un an qui prendrait fin le 21 janvier 2019.

Autorisation d'attribution d'actions gratuites 2016

Le Conseil d'administration du 21 février 2018, arrêtant les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017, a constaté que les conditions fixées dans le Plan du 21 janvier 2016 ont été atteintes partiellement, après prise en compte d'évènements exceptionnels et non prévisibles.

Le Conseil d'administration, a décidé d'utiliser en conséquence, sa faculté d'ajuster la condition de performance prévue initialement dans le cadre du Plan 2016.

Ainsi, le Conseil d'administration du 21 février 2018, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, et après vérification de la présence des bénéficiaires désignés dans les effectifs de la Société à la date du 21 janvier 2018, a autorisé l'attribution définitive de 77 500 actions gratuites correspondant à un quart des actions gratuites initialement prévues dans le cadre du Plan.

Les modalités d'attribution définitive des 77 500 actions gratuites, sera réalisée sur décision du Conseil d'administration, soit par prélèvement sur les actions auto-détenues de Gfi Informatique, soit par une décision d'augmentation de capital, permettant l'émission d'actions nouvelles.

Il est précisé que le Président-Directeur général de la Société, n'a pas été bénéficiaire de ce plan d'attribution d'actions gratuites.

Le Conseil d'administration

4.11. RAPPORT COMPLÉMENTAIRE SUR LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES ATTRIBUABLES, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018, AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (VOTE EX ANTE PRÉVU PAR LA LOI DU 9 DÉCEMBRE 2016 RELATIVE À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE DITE « SAPIN 2 »)

Présentation de la 9^{ème} résolution

Cette section constitue le rapport établi en application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce est joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100 et L. 225-102 du Code de commerce destiné à rendre compte des résultats et de l'activité de la Société et du groupe Gfi Informatique au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le présent rapport expose les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature des dirigeants mandataires sociaux de Gfi Informatique pour l'exercice 2018 tels que plus amplement détaillés à l'article R. 225-29-1 du Code de commerce.

Il a été établi par le Conseil d'administration du 21 février 2018, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations du 20 février 2018.

Tous les éléments constitutifs de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, acquis ou potentiels, sont rendus publics après la décision du Conseil d'administration les ayant arrêtés.

Conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, la politique de rémunération telle qu'elle figure dans le présent rapport est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires.

Selon la structure de gouvernance actuelle, le dirigeant mandataire social est Monsieur Vincent Rouaix qui occupe les postes de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

1. Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des différentes composantes de rémunération du Président-directeur général telles que prévues par l'article R. 225-29-1 du Code de commerce

Traditionnellement, la politique de rémunération arrêtée par le Conseil d'administration intègre des éléments incitatifs qui reflètent la stratégie du Groupe orientée vers une croissance rentable sur le long terme en agissant de manière responsable à l'égard de toutes les parties prenantes. Dans une industrie très compétitive, une croissance

rentable sur le long terme requiert une attention constante portée à chaque décision d'investissement et à la rentabilité de chaque opération, tout en maintenant un effort continu dans la durée en faveur notamment de l'innovation, la formation des collaborateurs, la pérennité des relations.

La politique de rémunération se doit d'être compétitive. Cette politique est fixée par le Conseil d'administration et fait l'objet d'une revue annuelle sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations. Elle repose sur des principes d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence et de transparence en lien avec la performance permettant d'aligner au mieux les intérêts de la Société, ses actionnaires, salariés et autre parties prenantes.

Le Comité des nominations et des rémunérations veille à la bonne application de l'ensemble des principes ci-dessus dans le cadre de ses travaux et de ses recommandations au Conseil d'administration, tant pour l'élaboration de la politique de rémunération que dans sa mise en œuvre pour la détermination des montants ou valorisations des rémunérations ou avantages.

Dans ce contexte, les éléments pris en compte dans la détermination de la rémunération totale et les avantages de toute nature mentionnés à l'article R. 225-29-1 du Code de commerce à verser au Président-directeur général directement ou « *au titre de conventions conclues, directement ou par personnes interposées* », sont les suivants :

- un élément court terme composé de rémunération fixe et de bonus annuel ;
- un élément de motivation long terme composé d'actions de performance ou de bonus soumis en totalité à des conditions de performance et/ou critères quantitatifs et qualitatifs ;
- d'autres bénéfices incluant :
 - un régime de prévoyance ;
 - un avantage en nature constitué d'un véhicule ;
 - la rémunération d'un engagement de non-concurrence en cas de cessation des fonctions.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration s'est fixé pour objectif de maintenir un équilibre proportionné entre les trois éléments de rémunération (fixe, variable et éléments de motivation à long terme). Cette structure s'inscrit dans la continuité de la politique mise en œuvre et appliquée en 2017. Ainsi, afin de renforcer l'alignement d'intérêt avec l'entreprise et ses actionnaires, cette structure de rémunération, à côté de la rémunération fixe annuelle, repose principalement sur un équilibre entre la performance court terme et la performance long terme telles qu'appréciées par le Conseil d'administration. Dans cet ensemble, la part soumise à conditions de performances est prépondérante.

La part fixe globale est déterminée en fonction de critères propres à la personne concernée (expérience, ancienneté, responsabilité notamment) et de critères liés au secteur d'activité et à l'environnement économique général.

La part variable annuelle a pour objectif d'inciter l'atteinte des objectifs annuels de performance qui sont fixés par le Conseil d'administration, en cohérence avec la stratégie de l'entreprise. Plus précisément, cette rémunération variable annuelle repose sur l'atteinte de niveaux de performance s'appliquant sur des objectifs de performance économique et personnels, financiers et extra-financiers, quantitatifs et qualitatifs, paramètres clés représentatifs de la performance globale et de la contribution attendue du Président et Directeur général, en ligne avec la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise. Chaque année, durant le premier trimestre, le Conseil d'administration, sur recommandations du Comité des nominations et rémunérations, confirme ou détermine ces objectifs, leur pondération et les niveaux de performance associés. Les objectifs de performance économique, quantitatifs, reposant sur des indicateurs financiers sont fixés de manière précise sur la base du budget préalablement approuvé par le Conseil d'administration et sont généralement soumis à des seuils de performance.

La part variable long terme est un instrument de fidélisation dans le temps qui permet de renforcer la solidarité et l'implication du Président et Directeur général tout en favorisant l'alignement des intérêts avec l'intérêt social de l'entreprise et l'intérêt des actionnaires. À ce titre, dans le cadre de la prise amicale de participation majoritaire de Mannai Corporation, le Conseil d'administration du 22 décembre 2015 a décidé sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations d'allouer à la société

Auteuil Conseil des honoraires complémentaires exceptionnels reposant sur les performances de l'exercice 2017 d'une part et sur les performances de l'exercice 2019 d'autre part.

Enfin, le Conseil d'administration entend pouvoir se réserver de décider d'une rémunération exceptionnelle exclusivement dans le cas de réalisation d'opérations stratégiques transformantes pour le Groupe, dont les particularités et l'importance sortent du cadre des objectifs liés à la marche des affaires. En toute hypothèse, dans le cas d'une telle décision du Conseil d'administration, (i) le versement de cette rémunération exceptionnelle fera l'objet d'une appréciation au cas par cas du Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, en fonction de l'évènement la justifiant et de l'implication particulière de l'intéressé, (ii) cette décision sera rendue publique après avoir été prise par le Conseil d'administration, et (iii) elle devra être motivée et la réalisation de l'évènement y ayant conduit explicitée.

Enfin, le Président et Directeur général bénéficie :

- d'un véhicule de fonction. Il a droit au remboursement des frais occasionnés dans l'exercice de ses fonctions et bénéficie des moyens matériels nécessaires à l'exécution de son mandat ;
- du régime de prévoyance applicable en France aux cadres du Groupe dans les mêmes conditions que le reste du personnel concerné.

Il ne bénéficie pas de jetons de présence, ni de régime de retraite supplémentaire spécifique, ni d'aucune indemnité ou avantage dû ou susceptible d'être dû à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions. En revanche, dans la mesure où il a consenti des engagements de non-concurrence en cas de cessation de ses fonctions, il bénéficie corrélativement d'engagements de versement d'une indemnité correspondante.

2. Mise en œuvre pour la détermination de la rémunération 2018

Cette section présente les rémunérations et les avantages de toute nature mentionnés à l'article R. 225-29-1 du Code de commerce à verser au Président-directeur général directement ou « *au titre de conventions conclues, directement ou par personnes interposées* », d'ores et déjà arrêtés par le Conseil d'administration pour l'exercice 2018 à la date de publication du présent document de référence.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport complémentaire sur la rémunération des mandataires sociaux exécutifs

Vincent ROUAIX

Rémunération fixe annuelle	<p>La politique de rémunération définie par le Conseil d'administration prévoit l'attribution d'une rémunération annuelle fixe dans une limite de 36 000 euros.</p> <p>La rémunération fixe est ainsi restée inchangée depuis 2015 et est reconduite à l'identique au titre de l'année 2018.</p>
Avantage en nature	Voiture de fonction dans le cadre des règles définies par la Société : 3 950 euros
Prévoyance	Régime de prévoyance identique à celui des cadres dirigeants du Groupe
Rémunérations des engagements de non-concurrence en cas de cessation des fonctions	<p>850 000 euros pour un engagement de vingt-quatre mois. Le Conseil d'administration pouvant renoncer à l'application de cette clause en cas de révocation du mandat pour faute lourde ; l'opportunité de cette renonciation est laissée à l'appréciation du Conseil d'administration de Gfi Informatique.</p> <p>Cet engagement a fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'administration ainsi que d'une approbation de l'assemblée générale conformément à la loi.</p>
Attribution d'actions gratuites	Sous réserve de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites pourrait être adopté. En conséquence, le Conseil d'administration de la Société, se réserve la possibilité d'attribuer des actions gratuites au Président directeur général.
<p>Eléments de rémunération et avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus au dirigeant au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposées, en raison de son mandat, avec la société dans laquelle le mandat est exercé, toute société contrôlée par elle, toute société qui a le contrôle ou encore toute société sous le même contrôle qu'elle : la société concernée est la société Auteuil Conseil</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Élément fixe annuel 	<p>Le montant des honoraires fixe annuel a fait l'objet d'une réévaluation pour l'exercice 2018. Cette réévaluation a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration et est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle tenue en 2018 conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce.</p> <p>La rémunération fixe est ainsi de 860 000 euros hors taxes.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Élément variable annuel 	L'élément variable pouvant atteindre un montant de 800 000 euros hors taxes, comprend 90% attribué sur la base de critères quantitatifs et 10% sur des critères non-financiers lié au plan de développement stratégique du Groupe.
<ul style="list-style-type: none"> • Élément variable long terme 	<p>Pour rappel : L'élément variable long terme mis en place en 2015 lors de la prise amicale de participation majoritaire de Mannai Corporation.</p> <p>Cet élément variable long terme d'un montant maximum de 2 M€ hors taxes, sous réserves de l'atteinte d'objectifs quantitatifs, a été décidé par le Conseil d'administration et approuvé par l'Assemblée générale du 28 juin 2016. Cet honoraire complémentaire exceptionnel plafonné à un montant de 2 M€ hors taxes, à verser par la société en 2020, sous réserve de l'atteinte des objectifs de performance liés à la marge opérationnelle et au résultat net du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.</p>



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



5.1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	128	Note 8 Immobilisations incorporelles et corporelles	150
5.2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	133	8.1 Ventilation sectorielle des principaux actifs	150
Note 1 Principes et méthodes comptables	133	8.2 Écarts d'acquisition	150
1.1 Référentiel appliqué	133	8.3 Autres immobilisations incorporelles	153
1.2 Base de préparation	134	8.4 Immobilisations corporelles	154
1.3 Présentation	134	Note 9 Capitaux propres et résultat par action	155
Note 2 Périmètre de consolidation	134	9.1 Évolution du capital social	155
2.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation	134	9.2 Nombre moyen d'actions et résultat par action	156
2.2 Évolutions du périmètre de consolidation	135	9.3 Opération sur les titres auto-détenus	156
2.3 Impacts des variations de périmètre	135	9.4 Dividendes et affectation du résultat de l'exercice	156
2.4 Engagements hors bilan liés au périmètre	136	9.5 Plans d'actions gratuites	156
2.5 Événements post-clôture	136	9.6 Informations relatives aux parties liées	157
Note 3 Chiffre d'affaires et clients	137	Note 10 Autres provisions et passifs éventuels	157
3.1 Chiffre d'affaires	137	10.1 Provisions non courantes	157
3.2 Information sectorielle	137	10.2 Provisions courantes	158
3.3 Clients et comptes rattachés	138	10.3 Engagements hors bilan liés aux risques et litiges	158
Note 4 Charges et avantages du personnel	139	Note 11 Autres actifs non courants	158
4.1 Effectifs	139	11.1 Actifs financiers non courants	158
4.2 Avantages du personnel	139	11.2 Autres actifs non courants	159
4.3 Engagements en matière de retraite	139	Note 12 Actifs et passifs courants	159
Note 5 Résultat opérationnel	140	12.1 Autres créances	159
5.1 Marge opérationnelle sectorielle	140	12.2 Dettes fiscales et sociales	159
5.2 Résultat opérationnel	141	12.3 Autres passifs courants	160
5.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	142	Note 13 Instruments financiers	160
Note 6 Financement et instruments financiers	142	13.1 Instruments financiers inscrits au bilan	160
6.1 Endettement	142	13.2 Effet en résultat des instruments financiers	161
6.2 Risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie	144	13.3 Maturité	162
6.3 Ratio d'endettement	145	13.4 Objectifs et politique de gestion des risques financiers	162
6.4 Risque de liquidité	146	Note 14 Tableaux des flux de trésorerie	163
6.5 Produits et charges financiers	146	Note 15 Rémunérations des membres des organes d'administration et de Direction	164
6.6 Engagements hors bilan liés au financement de la Société	147	Note 16 Événements postérieurs à la clôture	164
Note 7 Impôts sur les résultats	147	Note 17 Honoraires des Commissaires aux comptes	165
7.1 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif	148	Note 18 Liste des sociétés consolidées	166
7.2 Impôts différés	148	5.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	169
7.3 Déficits fiscaux reportables	149		

5.1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

5.1.1. État du résultat global consolidé

Résultat

(en milliers d'euros)		2017	2016
Chiffre d'affaires	(note 3)	1 131 874	1 015 415
Charges de personnel	(note 4)	(787 370)	(708 921)
Achats et charges externes		(243 683)	(211 602)
Impôts, taxes et versements assimilés		(16 496)	(16 095)
Dotations aux amortissements (hors actifs incorporels affectés)		(17 978)	(16 678)
Autres produits et charges opérationnels courants		2 647	(386)
MARGE OPÉRATIONNELLE		68 994	61 733
Marge opérationnelle en %		6,1 %	6,1 %
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés		(2 421)	(1 873)
Restructurations	(note 5)	(7 500)	(5 601)
Résultat des cessions et liquidations	(note 5)	(36)	981
Dépréciation des écarts d'acquisition	(note 8)	-	-
Autres produits et charges opérationnels	(note 5)	(3 218)	(4 100)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		55 819	51 140
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		58	110
Coût de l'endettement financier brut		(3 921)	(3 302)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(NOTE 6)	(3 863)	(3 192)
Autres produits et charges financiers	(note 6)	(1 306)	(1 143)
Impôts sur les résultats	(note 7)	(13 341)	(14 696)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		37 309	32 109
dont part du Groupe		37 124	32 222
dont part ne donnant pas le contrôle		185	(113)
Résultat de base par action (en euros)	(note 9)	0,56	0,49
Résultat dilué par action (en euros)	(note 9)	0,56	0,49

Autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)		2017	2016
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		37 309	32 109
Éléments recyclables en résultat net			
Différences de conversion enregistrées en capitaux propres		95	386
Variation de valeur des instruments de couverture		23	(71)
Autres éléments du résultat global			
Variation des écarts actuariels		(4 069)	(2 577)
Impôts différés sur la variation des écarts actuariels		1 347	309
RÉSULTAT GLOBAL RECONNU EN CAPITAUX PROPRES		(2 604)	(1 953)
RÉSULTAT GLOBAL		34 705	30 156
dont part du Groupe		34 520	30 269
dont part ne donnant pas le contrôle		185	(113)

5.1.2. Tableaux consolidés des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Résultat net de l'ensemble consolidé	37 309	32 109
Dotations nettes aux amortissements et provisions et autres éléments du résultat sans impact en trésorerie	19 142	18 522
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	441	588
Plus ou moins-values nettes de cessions d'actifs	(598)	(1 033)
Profits et pertes de dilution	-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	56 294	50 186
Coût de l'endettement financier net (retraité des variations de juste valeur)	3 608	2 960
Coût des <i>swap</i>	39	46
Charge d'impôt	13 341	14 696
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	73 282	67 888
Impôt versé	(14 089)	(12 135)
- Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité <i>(note 14)</i>	(35 496)	(22 195)
I- FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	23 697	33 558
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	(22 946)	(23 974)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(11 891)	(11 488)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 658	2 906
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(479)	(198)
+/- Incidences des variations de périmètre <i>(note 14)</i>	(15 158)	(49 198)
+/- Variations des prêts et avances consenties	(2 627)	(1 843)
II- FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(46 443)	(83 795)
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
• Versées par les actionnaires de la société mère	-	2 250
• Versées par les minoritaires des sociétés intégrées	178	-
+/- Rachats et reventes d'actions propres	(67)	150
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(9 963)	(9 875)
• Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	(234)
+ Souscription d'emprunts <i>(note 6)</i>	10 270	50 014
- Remboursements d'emprunts <i>(note 6)</i>	(15 422)	(6 452)
+/- Variation du tirage sur créances affacturées	21 265	1 404
- Intérêts financiers versés	(3 590)	(3 004)
- Coût des <i>swap</i>	(38)	(46)
III- FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	2 633	34 207
+/- Incidence des variations de cours des devises	(404)	72
VARIATION DE TRÉSORERIE	(20 517)	(15 958)

VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	Variation	31.12.2017
Valeurs mobilières de placement	5 308	(5 163)	145
Disponibilités	23 617	5 913	29 530
Concours bancaires courants	(11 750)	(21 267)	(33 017)
TRÉSORERIE NETTE	17 175	(20 517)	(3 342)
Endettement, part à long terme	(84 533)	3 180	(81 353)
Endettement, part à court terme (hors concours bancaires)	(33 908)	(19 553)	(53 461)
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(118 441)	(16 373)	(134 814)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(101 266)	(36 890)	(138 156)

5.1.3. État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en milliers d'euros)		31.12.2017	31.12.2016
Écarts d'acquisition	(note 8)	283 126	280 935
Autres immobilisations incorporelles	(note 8)	81 272	77 438
Immobilisations corporelles	(note 8)	21 315	19 342
Actifs financiers non courants	(note 11)	14 909	11 907
Impôts différés actifs	(note 7)	8 068	5 070
Autres actifs non courants	(note 11)	24 717	21 780
ACTIFS NON COURANTS		433 407	416 472
Stocks de marchandises		624	779
Clients et comptes rattachés	(note 3)	430 366	397 300
Autres créances	(note 12)	39 729	36 069
Charges constatées d'avance		15 068	16 165
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(note 14)	29 675	28 925
ACTIFS COURANTS		515 462	479 238
TOTAL ACTIF		948 869	895 710

PASSIF

(en milliers d'euros)		31.12.2017	31.12.2016
Capital	(note 9)	133 142	133 142
Primes		64 869	64 869
Réserves consolidées		129 839	105 110
Autres		(6 186)	(3 435)
Réserves de conversion		(596)	891
Capitaux propres, Part du Groupe		321 068	300 577
Part ne donnant pas le contrôle		850	31
CAPITAUX PROPRES	(note 9)	321 918	300 608
Endettement, part à long terme	(note 6)	81 353	84 533
Impôts différés passifs	(note 7)	2 217	2 827
Provisions non courantes	(note 10)	45 497	39 096
Autres passifs financiers non courants	(note 2)	2 929	9 085
PASSIFS NON COURANTS		131 996	135 541
Provisions courantes	(note 10)	5 310	6 233
Endettement, part à court terme	(note 6)	86 478	45 658
Passifs financiers courants	(note 6)	60	83
Autres passifs financiers courants	(note 2)	1 832	15 987
Fournisseurs		90 616	87 846
Dettes fiscales et sociales	(note 12)	228 558	219 954
Autres passifs courants	(note 12)	13 807	15 122
Produits constatés d'avance		68 294	68 678
PASSIFS COURANTS		494 955	459 561
TOTAL PASSIF		948 869	895 710

5.1.4. Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves Groupe	Titres de l'entreprise consolidante	Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	Réserves de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
SITUATION AU 31.12.2015	131 961	63 800	81 678	(1 130)	(116)	518	276 711	122	276 833
Résultat 2016	-	-	32 222	-	-	-	32 222	(113)	32 109
Résultat reconnu en capitaux propres	-	-	-	-	(2 339)	386	(1 953)	-	(1 953)
Résultat global 2016	-	-	32 222	-	(2 339)	386	30 269	(113)	30 156
Dividendes versés	-	-	(9 875)	-	-	-	(9 875)	-	(9 875)
Titres de l'entreprise consolidante	-	-	(19)	150	-	-	131	-	131
Valorisation des paiements en actions	-	-	1 104	-	-	-	1 104	-	1 104
Augmentation de capital	1 181	1 069	-	-	-	-	2 250	-	2 250
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	18	18
Variation de la réserve de conversion	-	-	-	-	-	(13)	(13)	4	(9)
SITUATION AU 31.12.2016	133 142	64 869	105 110	(980)	(2 455)	891	300 577	31	300 608
Résultat 2017	-	-	37 124	-	-	-	37 124	185	37 309
Résultat reconnu en capitaux propres	-	-	-	-	(2 699)	95	(2 604)	-	(2 604)
Résultat global 2017	-	-	37 124	-	(2 699)	95	34 520	185	34 705
Dividendes versés	-	-	(9 963)	-	-	-	(9 963)	-	(9 963)
Titres de l'entreprise consolidante	-	-	(3)	(52)	-	-	(55)	-	(55)
Valorisation des paiements en actions	-	-	(536)	-	-	-	(536)	-	(536)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	163	163
Variations de périmètre	-	-	(1 893)	-	-	-	(1 893)	479	(1 414)
Variation de la réserve de conversion	-	-	-	-	-	(1 594)	(1 594)	-	(1 594)
SITUATION AU 31.12.2017	133 142	64 869	129 839	(1 032)	(5 154)	(608)	321 056	858	321 914

5.2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1 Principes et méthodes comptables

Gfi Informatique SA est la société mère d'un Groupe international de services en technologies de l'information.

Gfi Informatique met au service de ses clients son savoir-faire structuré en six branches : Consulting, Business Solutions, Application Services, Infrastructure Services & Outsourcing, Software et SAP.

En date des 21 février 2018 et 20 mars 2018, le Conseil d'administration a examiné et arrêté les états financiers consolidés de Gfi Informatique. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1 RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017 et disponibles sur le site : https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/law-details_fr.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, à l'exception des évolutions normatives suivantes :

- Amendement à l'IAS 12 - Comptabilisation des actifs d'impôts au titre des pertes latentes ;
- Amendement à l'IAS 7 – Initiative concernant les informations à fournir.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de manière anticipée les normes, interprétations et amendements suivants dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2017 :

- adoptées par l'Union européenne et non encore applicables :
 - IFRS 4 – Contrats d'assurance : Application de la norme,
 - IFRS 9 – Instruments financiers,
 - IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise (date de première application ajournée par l'IASB à une date restant à préciser),
 - IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients,
 - IFRS 15 - Clarifications,
 - IFRS 16 – Contrats de location,
 - IAS 40 – Transfert de titres de propriété,
 - améliorations annuelles des IFRS (cycles 2015-2017) ;
- non encore adoptées par l'Union européenne :
 - IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités.

L'IASB a également publié les textes suivants pour lesquels Gfi Informatique n'identifie pas d'incidences significatives sur les comptes consolidés du Groupe :

- IFRS 2 – Classification et évaluation des transactions liées aux paiements basés sur des actions ;
- IFRS 17 – Contrats d'assurance ;
- IFRIC 22 – Devises : Considération sur les transactions et les avances ;
- IFRIC 23 – Incertitudes concernant les traitements sur l'impôt sur les sociétés ;
- IAS 28 – Titres de sociétés mises en équivalence et co-entreprises : Évaluation à la Juste Valeur.

Le processus interne de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

Application d'IFRS 15 - Reconnaissance des revenus

L'IASB a publié, en mai 2014, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » ainsi que des clarifications en avril 2016. Cette norme impose un modèle de reconnaissance unique du chiffre d'affaires en 5 étapes, fondé sur le transfert de contrôle des obligations de performance identifiées dans les contrats avec les clients.

La mise en application de cette norme étant obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018, le Groupe a conduit en 2017 un projet interne ayant pour objectifs :

- l'identification des principales différences entre le référentiel actuel (IAS 18 et IAS 11) et la norme IFRS 15 ;
- la collecte des informations nécessaires à l'estimation des impacts sur les comptes consolidés et ;
- la mise en œuvre des modalités d'application de la norme selon la méthode rétrospective modifiée, méthode retenue par le Groupe.

Suite à ce projet, le Groupe a identifié les sujets suivants comme étant les principaux retraitements résultant de l'application de la norme :

- Contrats de *Build and Run* au forfait : l'enjeu porte sur l'existence de coûts de démarrage du contrat qui, dans certains cas, peuvent ne pas correspondre à la définition d'une obligation de performance distincte.

L'application de la norme a pour conséquence de :

- ne reconnaître du chiffre d'affaires qu'à hauteur des services rendus durant cette phase de démarrage ;

- reconnaître, au titre des coûts engagés pour l'exécution du contrat, un actif sur contrat et ce sous réserve que ces coûts remplissent les conditions requises (directement liés à un contrat, procurent à l'entité des ressources nouvelles ou accrues qui lui serviront à remplir ses obligations de prestation dans l'avenir, et que Gfi Informatique s'attende à les recouvrer). L'actif reconnu sera repris sur la durée moyenne du contrat.

Sur la base de nos estimations, ces différents retraitements se traduisent par une diminution des capitaux propres au 31 décembre 2017 de l'ordre de 7 millions d'euros, nets d'impôts différés.

- Software : l'enjeu porte sur l'identification des obligations de performance et notamment le caractère distinct de la licence et de l'intégration.

L'application de la norme a pour conséquence de :

- reconnaître une seule obligation de performance en cas de vente et d'intégration de progiciels considérés comme complexes. Le chiffre d'affaires de cette obligation de performance doit être reconnu à l'avancement des coûts.

Sur la base de nos estimations, ce retraitement se traduit par une diminution des capitaux propres au 31 décembre 2017 de l'ordre de 7 millions d'euros, nets d'impôts différés.

1.2 BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros et arrondis au millier le plus proche.

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe (cf. *Méthodes d'évaluation* ci-après).

Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des engagements en matière de retraite, les tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges et la recouvrabilité des impôts différés.

1.3 PRÉSENTATION

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

NOTE 2 Périmètre de consolidation

2.1 PRINCIPES COMPTABLES LIÉS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Gfi Informatique et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque Gfi Informatique détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du Groupe sont mises en harmonie avec celles utilisées par le Groupe.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère.

MÉTHODES DE CONVERSION

Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euros.

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique *Réserves de conversion* des capitaux propres consolidés.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

Conversion des opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères comptabilisées dans les capitaux propres.

2.2 ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Regroupements d'entreprises

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition qui entre dans le champ d'application de l'IFRS 3.

MODIFICATION DES POURCENTAGES D'INTÉRÊT

Le 14 juin 2017, le Groupe a réalisé l'acquisition, via Gfi Informatique SA, de 30 % du capital des filiales Somafor RCI et Somafor France auprès d'un actionnaire minoritaire, personne physique. Le Groupe détient désormais 100 % du capital de ces deux sociétés.

Le 1^{er} mars 2017, la filiale Gfi Conseil et Intégration de Solutions (CIS) a procédé à une augmentation de capital en faveur de certains managers, ces derniers devenant ainsi actionnaires minoritaires à hauteur de 30 %.

Le 4 août 2017, la filiale ROFFMEX Consulting S.A. de C.V. a procédé à une augmentation de capital en faveur de son actionnaire minoritaire INNDOT S.A. de C.V. qui détient désormais 45 % du capital au lieu de 30 % précédemment.

FUSIONS ET MODIFICATIONS DE DÉNOMINATIONS SOCIALES

Afin de simplifier et rationaliser son organigramme, le Groupe a procédé aux fusions-absorption suivantes :

- Efron Consulting, filiale espagnole, absorbée par sa société mère ;
- Gfi PSF, filiale luxembourgeoise, absorbée par Gfi Infrastructure Services.

Les changements de dénominations sociales intervenues au cours de l'exercice sont les suivants :

- société AST en Roff España Independientes SA ;
- société Gfi Infrastructure Services en Gfi PSF ;
- société Efromex en Gfi informatica Mexico S.A. de C.V.

2.3 IMPACTS DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Autres passifs financiers non courants et courants

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Autres passifs financiers non courants	2 929	9 085
Autres passifs financiers courants	1 832	15 987
TOTAL	4 761	25 072

(en milliers d'euros)	Échéance des dettes				
	31.12.2017	2018	2019	2020	2021
Autres passifs financiers non courants	2 929	-	2 929	-	-
Autres passifs financiers courants	1 832	1 832	-	-	-
TOTAL	4 761	1 832	2 929	-	-

Les autres passifs financiers non courants et courants regroupent les dettes liées aux acquisitions des filiales consolidées (Metaware, Novulys et Somafor). Au 31 décembre 2017, les compléments de prix calculés portent sur les prévisions de performances des sociétés concernées.

2.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU PÉRIMÈTRE

Dans le cadre de ses cessions et de ses acquisitions, le Groupe a accordé et reçu des garanties de passif, détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros)				31.12.2017	
Garanties de passif reçues dans le cadre des acquisitions suivantes :	Échéance générale	Échéances spécifiques		Plafond général, fiscal et social	Plafond Propriété intellectuelle
		Passif fiscal ou social	Propriété intellectuelle		
Tahis Consulting	25/06/18	-	-	40	-
Ordirope	échue	31/12/18	31/12/18	410*	2 800
Business Document	échue	31/12/18	31/12/18	800*	12 500
Impaq	18/03/18	18/03/21	-	1 747	-
Efron	31/10/18	prescription légale	-	2 000	-
Roff	04/04/18	prescription légale	-	4 000 (+ 1000 Angola)	-
Metaware	22/11/18	prescription légale	22/11/21	600*	-
Novulys	10/10/17	31/03/18	-	322*	-
Computacenter	01/03/18	prescription légale	-	400	-

* Le plafond de la garantie se réduit dans le temps.

2.5 ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Acquisition du Groupe Gesfor en région LatAm

Gfi Informatique a acquis, le 22 février 2018, le groupe Gesfor, spécialisé dans l'activité de régie et de développement applicatif. Ce dernier développe aussi des solutions de mobilité, de paiement et réalise des projets au forfait.

Avec un effectif de 450 personnes, Gesfor réalise un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros dont plus de 90 % au Mexique et le solde au Panama. Le secteur bancaire représente 80 % de son chiffre d'affaires car, avec 25 ans d'existence, Gesfor a su capitaliser sur des relations fortes avec les leaders bancaires déjà clients de Gfi Informatique.

Acquisition du Groupe Cynapsys en Tunisie

Gfi Informatique a acquis, le 6 février 2018, les sociétés du Groupe Cynapsys (150 personnes), multi-spécialiste pour des clients soit français (en centre de services), soit tunisiens ou plus largement africains. Cynapsys, déjà partenaire du Groupe sur certaines opérations en Afrique du Nord, réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 5 millions d'euros avec une rentabilité en ligne avec les activités analogues de Gfi Informatique.

NOTE 3 Chiffre d'affaires et clients

3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

ASSISTANCE TECHNIQUE, CONSEIL ET INTÉGRATION DE SYSTÈMES EN RÉGIE

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

PRESTATIONS FAISANT L'OBJET D'UN FORFAIT

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

INTÉGRATION DE SYSTÈMES ASSOCIÉE À DES VENTES DE PROGICIELS OU DE MATÉRIELS

La part de revenu relative aux progiciels et matériels est enregistrée lorsque le transfert des risques et avantages est effectué. Ce transfert a généralement lieu à la livraison, sauf dans les cas où les projets

présentent un degré de complexité inhabituel et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Dans ce cas, le projet est considéré dans son ensemble et le revenu est enregistré à l'avancement.

La part de revenu relative aux prestations de services est enregistrée à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

VENTES DE PROGICIELS ET DE MATÉRIELS

Pour les ventes de progiciels et de matériels réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu à la livraison.

MAINTENANCE

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré *pro rata temporis* sur la durée du contrat.

TRANSACTIONS RÉALISÉES EN TANT QU'AGENT

Dans le cas où le Groupe se trouve en position d'agent, le chiffre d'affaires correspondant à l'opération n'est pas reconnu. Seule la marge réalisée sur cette opération est comptabilisée dans la rubrique *Chiffre d'affaires*.

3.2 INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction.

Les acquisitions des groupes Efron, Roff et Impaq en 2016, ont donné lieu à une réorganisation des secteurs géographiques par le management et a conduit à la création de deux nouveaux secteurs : LatAm et Reste du monde. Ainsi, l'évolution de la répartition géographique du chiffre d'affaires s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	2017	Intra-groupe	France	Internationale	Espagne	Portugal	LatAm	Belux	Suisse	Pologne	Maroc et Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	1 131 874	-	842 860	289 014	126 992	76 706	15 670	27 464	9 734	15 914	12 668	3 866
	100 %	-	74 %	26 %	11 %	7 %	1 %	2 %	1 %	1 %	1 %	0 %
Clients et comptes rattachés	430 366	(7 285)	329 848	107 803	41 616	32 099	2 988	4 794	3 526	4 690	15 753	2 337

(en milliers d'euros)	2016	Intra-groupe	France	Internationale	Espagne	Portugal	LatAm	Belux	Suisse	Pologne	Maroc et Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	1 015 415	-	832 182	183 233	102 989	30 378	na	23 950	2 060	13 360	10 496	na
	100 %	-	82 %	18 %	10 %	3 %	na	2 %	0 %	1 %	1 %	na
Clients et comptes rattachés	397 300	(4 042)	311 336	90 006	36 267	31 955	na	4 678	284	5 263	11 559	na

3.3 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeurs éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois.

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS

Les créances faisant l'objet d'un litige identifié sont dépréciées à 100 %.

AFFACTURAGE DES CRÉANCES

Gfi Informatique procède à l'affacturage d'une partie de ses créances. Les sociétés d'affacturage, selon le type de contrat négocié, prennent en charge ou non, le recouvrement des créances. Gfi Informatique et ses filiales possèdent un droit de tirage à hauteur d'une quote-part des créances cédées.

Les créances clients faisant l'objet d'un tirage sont maintenues dans le poste « clients ». En contrepartie du tirage est constatée une dette dans le poste « endettement, part à court terme ».

En présence d'un contrat d'affacturage sans recours, les créances ne sont pas maintenues dans le poste clients, elles figurent dans le poste trésorerie.

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Créances clients	157 837	137 792
Créances cédées au factor	127 061	127 878
Dépréciations	(8 067)	(8 275)
TOTAL	276 831	257 395
Effets à recevoir	30	992
Factures à établir	153 505	138 913
TOTAL	430 366	397 300

Toutes les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an.

Les dépréciations des créances clients évoluent de la manière suivante au titre de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dépréciations au 1 ^{er} janvier	8 275	2 796
Nouvelles dépréciations	2 583	2 918
Reprises de dépréciations	(2 264)	(2 767)
Variations de périmètre	(313)	5 239
Impact de change	(214)	89
DÉPRÉCIATIONS À LA CLÔTURE	8 067	8 275

Les créances clients nettes des provisions pour dépréciations se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2017	Créances non échues	Créances échues depuis		
			moins de 6 mois	6 à 12 mois	plus de 12 mois
Clients et comptes rattachés* nets	276 831	203 976	56 540	7 793	8 522

* Hors Effets à recevoir et Factures à établir

Les dix principaux clients de Gfi Informatique représentent près de 29 % du chiffre d'affaires consolidé 2017. Aucun de ces dix principaux clients ne représente à lui seul plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

En France, des factures ont été cédées pour un montant de 5 190 milliers d'euros hors taxes dans le cadre d'un contrat d'affacturage sans recours, et sont à ce titre déconsolidées, contre 4 940 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

En Espagne et au Portugal, des factures ont été cédées pour des montants respectivement de 8 529 milliers d'euros hors taxes (7 060 milliers d'euros hors taxes au 31 décembre 2016) et 915 milliers d'euros hors taxes (595 milliers d'euros hors taxes au 31 décembre 2016) dans le cadre de contrats d'affacturage sans recours, et sont à ce titre déconsolidées.

NOTE 4 Charges et avantages du personnel

4.1 EFFECTIFS

Effectif moyen	2017	2016
Cadres	12 219	10 503
Employés, techniciens, agents de maîtrise	2 156	1 853
TOTAL	14 375	12 356

4.2 AVANTAGES DU PERSONNEL

PARTICIPATION

La participation des salariés et la charge d'intéressement sont classées dans le poste « Charges de personnel » de l'état du résultat global.

CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans l'état du résultat global.

FRAIS DE RECHERCHE ET CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge.

Les Crédits d'Impôts Recherche (CIR) sont comptabilisés en marge opérationnelle courante lorsqu'ils ne sont pas rattachés à des frais de développements activés. Ils sont présentés en déduction des charges de personnel. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en réduction du coût des frais de développements activés.

(en milliers d'euros)	2017	2016
Rémunération du personnel	568 231	502 280
Charges sociales	218 166	206 095
Participation	973	546
TOTAL	787 370	708 921

Le produit de l'exercice au titre du CICE s'élève à 12 913 milliers d'euros, contre 10 700 milliers d'euros au titre de l'exercice 2016.

4.3 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent, en dehors du résultat, directement dans les capitaux propres dans la rubrique *Gains et pertes enregistrés en capitaux propres*.

Conformément à la loi portant réforme des retraites, l'hypothèse d'âge de départ à la retraite prend en compte un âge minimum légal de départ à la retraite relevé progressivement de 4 mois par an, de 60 ans en 2010 à 62 ans en 2018.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

Le montant total de l'engagement actualisé du Groupe en matière de retraite en France évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE AU 31 DÉCEMBRE 2015	33 952
Entrées de périmètre et autre *	22
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	2 952
Coûts financiers	668
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(1 075)
Variations des écarts actuariels	2 577
PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE AU 31 DÉCEMBRE 2016	39 096
Entrées de périmètre et autre *	423
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	3 412
Coûts financiers	677
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(2 180)
Variations des écarts actuariels	4 069
PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE AU 31 DÉCEMBRE 2017	45 497

* y compris reprise d'effectifs dans le cas de contrats de sous-traitance.

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas. Le taux moyen de charges sociales appliqué est de 47 %. Le calcul des engagements tient compte :

- d'un coefficient de présentisme basé sur le *turn-over* par classe d'âge, le taux moyen retenu en 2017 ressortant entre 10 % et 10,4 % selon les sociétés ;

- d'un taux de revalorisation des salaires compris entre 2,25 %-3,00 % et ;
- des tables de mortalité INSEE 2011-2013 par sexe.

La durée du régime est estimée à 14 ans, le taux d'actualisation retenu s'élève à 1,51 % (*versus* 1,75 % fin 2016).

En termes de sensibilité, une baisse de ce taux d'actualisation de 0,25 point générerait une augmentation de l'engagement de 3 %.

NOTE 5 Résultat opérationnel

5.1 MARGE OPÉRATIONNELLE SECTORIELLE

MARGE OPÉRATIONNELLE

L'indicateur principal de rentabilité opérationnelle du Groupe, la marge opérationnelle, correspond au résultat opérationnel avant éléments non-récurrents (dont les dépréciations des écarts

d'acquisition) et avant dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

L'information sectorielle de Gfi Informatique est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction.

Les indicateurs sectoriels de performance tenant compte de la nouvelle réorganisation des secteurs géographiques sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2017	France	Espagne	Portugal	LatAm	Belux	Suisse	Pologne	Maroc et Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	1 131 874	842 860	126 992	76 706	15 670	27 464	9 734	15 914	12 668	3 866
MARGE OPÉRATIONNELLE	68 994	48 234	6 623	7 845	694	1 728	398	2 897	423	152
Marge opérationnelle en %	6,1 %	5,7 %	5,2 %	10,2 %	4,4 %	6,3 %	4,1 %	18,2 %	3,3 %	3,9 %

(en milliers d'euros)	2016	France	Espagne	Portugal	LatAm	Belux	Suisse	Pologne	Maroc et Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	1 015 415	832 182	102 989	30 378	na	23 950	2 060	13 360	10 496	na
MARGE OPÉRATIONNELLE	61 733	49 300	5 370	2 948	NA	1 150	(465)	2 360	1 070	NA
Marge opérationnelle en %	6,1 %	5,9 %	5,2 %	9,7 %	na	4,8 %	(22,6) %	17,7 %	10,2 %	na

5.2 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Actifs incorporels affectés

Les dotations aux amortissements liés aux actifs incorporels affectés dans le cadre de l'allocation du goodwill s'élèvent à 2 421 milliers d'euros (1 873 milliers d'euros en 2016) et concernent principalement les relations clientèles.

Restructuration

Les charges de restructuration comprises dans le résultat opérationnel concernent principalement la France et l'Espagne pour des montants respectifs de 6 132 milliers d'euros et 1 131 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	2017	2016
Opérations de périmètre	(1 564)	(1 025)
Actions gratuites	536	(1 104)
Litiges et risques fiscaux et sociaux	(note 10)	1 661
Déménagements	(871)	(1 461)
Autres	(2 980)	(310)
TOTAL	(3 218)	(4 100)

ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'administration du 21 janvier 2016 a attribué 310 000 droits à actions gratuites à certains salariés du Groupe. Les actions seront acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition minimale de deux ans et sous des conditions de performances du Groupe.

Un produit de 536 milliers d'euros a été comptabilisé sur la période, résultant de la mise à jour de l'application de probabilité d'atteinte des critères d'attribution du plan d'actions gratuites (Cf. note 9.5 Plans d'actions gratuites).

Autres produits et charges opérationnels

OPÉRATION DE PÉRIMÈTRE

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les frais liés aux opérations de regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges.

ACTIONS GRATUITES

La juste valeur des actions gratuites attribuées au personnel est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels sur la période d'acquisition des droits. Les actions gratuites sont valorisées au cours du jour de l'attribution de l'action.

AUTRES

Les autres charges non courantes comprennent notamment :

- les intérêts précomptés sur les cessions d'actifs réalisées au cours de l'exercice pour 453 milliers d'euros ;
- la dépréciation exceptionnelle du logiciel Théséus pour 800 milliers d'euros qui fait suite à la décision de changement d'ERP au sein du Groupe.

5.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Garantie sur contrats clients	7 250	5 787
Garantie sur contrats fournisseurs	113	69
Garantie de paiement de loyers	451	504
TOTAL	7 814	6 360

Dans le cadre d'un contrat d'*outsourcing* en Espagne signé en 2014, le Groupe a pris un certain nombre d'engagements, non certains dans le principe, pour un montant total estimé à 3,8 millions d'euros. Une

garantie de paiement a été mise en place à hauteur de ce montant. Compte tenu de la probabilité de versement jugée faible par le management, aucune provision n'a été constatée.

Dans le cadre des activités poursuivies, les engagements au titre des contrats de locations immobilières non résiliables sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.2017	Echéances		
		- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Contrats de location simple	52 809	15 105	36 934	770

Le contrat de bail du siège social a été étendu en 2015 pour une durée ferme de 6 ans à compter de 2016. Le montant des loyers dus au titre de ce contrat, présenté dans le tableau ci-dessus, s'élève à 14,6 millions d'euros au 31 décembre 2017.

NOTE 6 Financement et instruments financiers

6.1 ENDETTEMENT

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif.

Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Endettement

ENDETTEMENT, PART À LONG TERME

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Emprunts obligataires, part à long terme	24 885	24 827
Emprunt auprès des établissements de crédit, part à long terme	56 468	59 706
TOTAL	81 353	84 533

ENDETTEMENT, PART À COURT TERME

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Emprunt auprès des établissements de crédit, part à court terme	24 027	25 666
Dettes de crédit-bail, part à court terme	124	204
Concours bancaires courants	33 017	11 750
Tirages sur créances affacturées	29 267	8 006
Intérêts courus non échus sur emprunts et dettes financières diverses	43	32
TOTAL	86 478	45 658

VARIATION DE L'ENDETTEMENT

Conformément aux nouvelles dispositions de l'IAS 7, le Groupe communique, pour la 1^{re} fois, la variation de l'endettement, qui exclut les concours bancaires courants et les intérêts courus non échus :

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Cash flows	Variations « non cash »				31.12.2017
			Acquisitions	Variation de change	Variation juste valeur	Reclass Échéancier	
Emprunts long terme	84 533	10 254	-	-	82	(13 516)	81 353
Emprunts court terme	25 666	(15 326)	-	(3)	174	13 516	24 027
Dettes de crédit-bail	204	(80)	-	-	-	-	124
Tirages sur créances affacturées	8 006	21 265	-	(4)	-	-	29 267
TOTAL DES ACTIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	118 409	16 113	-	(7)	256	-	134 771

EMPRUNT OBLIGATAIRE

L'emprunt obligataire a été émis en 2014 pour un montant total de 25 millions d'euros venant à échéance le 27 décembre 2019.

Les obligations émises portent intérêt au taux de 3,947 % l'an. Les intérêts de ces obligations sont payables annuellement à terme échu le 27 décembre de chaque année.

L'AMF a apposé ses visas n°14-244 en date du 27 mai 2014 et n°14-450 en date du 4 août 2014 sur les prospectus d'émission respectifs. Ceux-ci décrivent dans le détail l'ensemble des modalités applicables aux émissions et à l'emprunt. Le prospectus est également accessible sur le site (www.gfi.world <<http://www.gfi.world>>) à la rubrique *Actionnaires – Informations réglementées*.

FINANCEMENTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Le Groupe a signé le 9 octobre 2015 auprès d'un pool bancaire un contrat de crédit syndiqué s'élevant à 82,6 millions d'euros. En date du 27 juillet 2017, ce contrat a fait l'objet d'un avenant mettant à disposition de Gfi Informatique un crédit additionnel de 37,0 millions d'euros dont :

- 12,0 millions pour le financement des opérations de croissance externe et ;
- 25,0 millions pour le financement des besoins en fonds de roulement.

La ligne de crédit de croissance externe a donné lieu à un tirage de 10,4 millions d'euros.

Cet emprunt est amortissable sur 5 ans et porte des intérêts à taux variables.

Il autorise par ailleurs la Société à procéder à de nouvelles émissions d'EuroPP à concurrence de 80 millions d'euros maximum.

Cette convention de crédit représente la majeure partie des emprunts auprès des établissements de crédit.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le contexte de l'offre publique d'acquisition amicale sur Realdolmen, Gfi Informatique a signé le 21 février 2018 un contrat de crédit syndiqué, sous condition du succès de l'OPA sur Realdolmen, prévoyant :

- un emprunt de 200 millions d'euros amortissable sur 5 ans (avec une part *in fine* de 40%) destiné à financer l'acquisition de Realdolmen ;
- un crédit relais de 110 millions d'euros pour refinancer le crédit syndiqué existant et potentiellement le placement privé existant. Ce crédit a vocation à être refinancé par un nouveau placement privé ;
- un crédit de croissance de 50 millions d'euros amortissable sur 5 ans représentant des nouvelles ressources pour financer les acquisitions et les investissements du Groupe ;
- un crédit renouvelable de 50 millions d'euros d'une durée de 5 ans pour financer les besoins en fonds de roulement du Groupe.

Échéances de l'endettement

(en milliers d'euros)	31.12.2017	2018	2019	2020	2021	Échéances au-delà
Emprunts obligataires	24 885	-	24 885	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	80 495	24 027	27 971	28 085	115	297
Dettes de crédit-bail	124	124	-	-	-	-
TOTAL	105 504	24 151	52 856	28 085	115	297

La part court-terme des emprunts bancaires au 31 décembre 2017 présente la maturité suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2017	Moins de 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 et 9 mois	Entre 9 et 12 mois
Emprunts, part à court terme *	24 201	11 714	762	11 602	123

* Capital restant dû, présenté en valeur nominale.

6.2 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Répartition taux fixes et taux variables

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont souscrits à taux fixes ou à taux variables, selon la répartition suivante avant effet des couvertures de taux :

(en milliers d'euros)		31.12.2017	31.12.2016
Taux variable	69 %	55 826	58 072
Taux fixe	31 %	25 527	26 461
ENDETTEMENT, PART À LONG TERME	100 %	81 353	84 533

(en milliers d'euros)		31.12.2017	31.12.2016
Taux variable	96 %	22 957	19 357
Taux fixe	4 %	1 070	6 309
ENDETTEMENT, PART À COURT TERME	100 %	24 027	25 666

NIVEAU D'EXPOSITION

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à son niveau de l'endettement financier. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Le Groupe fixe des normes de répartition taux fixe/taux variable.

Dans cet objectif, le Groupe met en place des instruments de couverture de type contrats de *swap* classiques. Au 31 décembre 2017, après prise en compte des *swaps* de taux d'intérêt, 63 % de la dette du Groupe est à taux d'intérêt fixe.

Dans un contexte où les couvertures seraient rendues actives, l'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt montre qu'une hausse marginale de 1 point des taux d'intérêt aurait un impact de 0,4 million d'euros dans les comptes consolidés de Gfi Informatique, sur la base des passifs financiers au 31 décembre 2017.

Au titre de son contrat de financement principal, le Groupe s'est engagé à se couvrir, dans certaines limites, à la hausse du taux Euribor 3 mois.

Passifs financiers courants**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE**

La politique actuelle du Groupe est d'opérer sur les marchés financiers uniquement à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des *swaps* de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques liés aux variations de taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futur, pour lequel le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en capitaux propres à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture. Lorsque le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

Les passifs financiers courants correspondent aux instruments de couverture, comptabilisés à leur juste valeur. Certaines couvertures de taux sont signées pour un montant constant jusqu'à l'échéance, d'autres se réduisent progressivement jusqu'à l'échéance. Les valorisations de ces instruments de couvertures sont réalisées selon le

niveau II de la norme IFRS 7 amendée, soit sur la base de données observables autre qu'un prix coté sur un marché actif. Au 31 décembre 2017, le Groupe utilise deux instruments de couverture, comptabilisés en « Passif financier courant » et présentant les caractéristiques suivantes :

(en milliers d'euros)				Couverture au 31.12.2017	Échéances					Juste Valeur
Nature	Date d'émission	Échéance	Contrepartie		2018	2019	2020	2021		
SWAP taux fixe	31/12/15	30/09/20	CACIB	13 560	4 520	4 520	4 520	-	(51)	
SWAP taux fixe	29/09/17	30/09/20	CACIB	11 829	3 943	3 943	3 943	-	(5)	
SWAP taux fixe	29/12/17	30/09/20	CACIB	5 216	-	2 608	2 608	-	(4)	
CAP	31/12/15	28/09/18	CACIB	9 000	9 000	-	-	-	-	
				39 605	17 463	11 071	11 071	-	(60)	

6.3 RATIO D'ENDETTEMENT

Le Groupe a pour objectif de conserver un ratio d'endettement net rapporté aux capitaux propres limité. Dans le cadre de la gestion de cet objectif, le Groupe cherche à maintenir une structure financière optimale, en relation avec le financement de sa croissance externe et le rendement des fonds propres.

Au 31 décembre 2017, le ratio d'endettement est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Endettement financier net	138 156	101 266
Capitaux propres	321 918	300 608
RATIO ENDETTEMENT FINANCIER NET/CAPITAUX PROPRES	43 %	34 %

6.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de contrats d'affacturage, de découverts et d'emprunts bancaires et obligataires.

Contrats d'affacturage

Gfi Informatique dispose, *via* des contrats d'affacturage, de lignes de financement en fonction du montant des créances clients cédées. Ces lignes de financement sont plafonnées à 100 millions d'euros en France.

Lignes de découvert bancaire

Le Groupe dispose de lignes de découverts bancaires négociés, plafonnées à 35,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2017, ces lignes de découverts bancaires sont utilisées à hauteur de 16,1 millions d'euros, principalement en France.

6.5 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2017	2016
Plus-values sur cession de VMP et produits des VMP	58	110
PRODUITS DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	58	110
Charges d'intérêt	(2 579)	(2 117)
Variation de juste valeur des emprunts et emprunts obligataires	(255)	(232)
Charges d'intérêt liées à l'affacturage	(1 087)	(953)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	(3 921)	(3 302)
TOTAL	(3 863)	(3 192)

Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	2017	2016
Gains de change	357	326
Pertes de change	(764)	(443)
Effet des actualisations	(140)	(340)
Coût financier des engagements envers le personnel (note 4)	(677)	(668)
Dépréciations nettes des reprises	-	10
Autres produits financiers (SWAP et autres)	21	30
Autres charges financières (SWAP et autres)	(103)	(58)
TOTAL	(1 306)	(1 143)

Les effets des actualisations portent principalement sur les créances représentatives des prêts aux organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction.

Émission d'EuroPP

La convention de crédit du 9 octobre 2015 autorise Gfi Informatique à procéder à de nouvelles émissions d'EuroPP à concurrence de 80 millions d'euros maximum.

Clauses conventionnelles dites de défaut

La convention de crédit du 9 octobre 2015 auprès d'un pool d'établissements bancaires comporte des clauses conventionnelles dites de défaut que le Groupe se doit de respecter (Cf. 6.6 : Engagements hors bilan liés au financement de la société).

6.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Nantissements, garanties et hypothèques donnés

Dans le cadre de son financement auprès des établissements bancaires, le Groupe a donné en nantissement la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Gfi Progiels.

Autres engagements donnés dans le cadre des opérations de financement

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire en France, le Groupe se doit de respecter notamment les engagements présentés ci-après.

LIMITATIONS CONTRACTUELLES À LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le Groupe s'est engagé à adopter une politique de distribution de dividendes cohérente avec les contraintes de remboursement de la dette et du paiement des intérêts liés. Ces distributions sont limitées à 40 % du résultat net consolidé part du Groupe pour un niveau de ratio R2 supérieur à 1,25.

PLAFONNEMENT DES INVESTISSEMENTS

Certains plafonds d'investissements nets sont à respecter par le Groupe.

COVENANTS

Les critères financiers, appréciés lors des clôtures semestrielles et annuelles, sont résumés ci-dessous :

Covenants	Exigence	du 31/12/15	du 31/12/18	le 31/12/19	le 30/06/20
		au 30/06/18	au 30/06/19		
Dettes Financières Nettes/EBITDA	R2 < à :	2,50	2,25	2,00	1,50
Dettes Financières Nettes/Fonds propres	R3 < à :	1,00	1,00	1,00	1,00

Les agrégats utilisés pour le calcul de ces ratios sont définis de manière détaillée dans la convention de crédit. À noter que la notion d'EBITDA correspond, de manière synthétique, à un EBITDA opérationnel complété des effets des restructurations et de la CVAE.

Sur la base du bilan et des performances 2017, Gfi Informatique se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par ce contrat bancaire, les covenants sont donc respectés. Par conséquent, il n'existe pas de risques d'exigibilité anticipée liés aux covenants au titre de l'exercice.

NOTE 7 Impôts sur les résultats

Traitement comptable de la CVAE

La CVAE, qui selon l'analyse du Groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par l'IAS 12, est comptabilisée en impôt sur le résultat.

Au titre de l'exercice, elle représente un montant de 10,4 millions d'euros contre 10,8 millions d'euros en 2016.

Intégration fiscale

En France, le périmètre d'intégration fiscale de Gfi Informatique au 31 décembre 2017 comprend seize sociétés (cf. tableau listant les sociétés consolidées, présenté dans la note 18 : Liste des sociétés consolidées). Cette option d'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 2 064 milliers d'euros au titre de l'exercice.

7.1 RAPPROCHEMENT ENTRE L'IMPÔT THÉORIQUE ET L'IMPÔT EFFECTIF

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable est le suivant :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Résultat avant impôt sur les sociétés	50 650	46 805
Taux d'impôt de la mère	33,33 %	33,33 %
Impôt théorique	16 882	15 600
Reports déficitaires non activés	5 658	1 153
Utilisation de reports déficitaires non activés précédemment	(349)	(853)
Actifs d'impôts non recouvrables sur retraitements de consolidation	(2 873)	(1 230)
Effet des différences fiscales permanentes	(4 316)	(3 771)
Impact des dépréciations d'écarts d'acquisition	-	-
Impact des reports déficitaires activés	(4 065)	-
Impact des différences de taux d'impôt	(1 539)	(710)
Impact net d'impôt de la CVAE	6 945	7 180
Économie d'impôt sur produit non imposable (CIR)	(3 040)	(2 838)
Autres	38	165
IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	13 341	14 696
Dont : Impôts courants	14 713	14 050
Impôts différés	(1 372)	646

Les différences permanentes comprennent 4,3 millions d'euros d'effet lié au produit non imposable du CICE, contre 3,6 millions d'euros au titre de 2016.

7.2 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe.

Un actif d'impôt relatif à des déficits fiscaux reportables n'est enregistré qu'en cas d'assurance raisonnable d'imputation future.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité fiscale ou par groupe d'intégration fiscale.

Les impôts différés figurent pour leur valeur nominale, aucune actualisation n'étant pratiquée.

Au 31 décembre 2017, les sources d'impôt différé sont les suivantes en France et à l'international.

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Variations de périmètre	Autres et écart de conversion	Impact sur le résultat	31.12.2017
Différences temporaires issues des déclarations fiscales					
Participation des salariés et congés payés	416	-	-	(48)	368
Autres différences temporaires fiscales	1 371	-	6	(992)	385
Différences temporaires liées aux retraitements en consolidation					
Reports déficitaires activés	5 689	-	-	2 866	8 555
Provision pour indemnités de départ à la retraite	13 024	141	1 356	636	15 157
Immobilisations générées en interne	(14 060)	-	-	(3 268)	(17 328)
Relations clientèle	(3 310)	-	-	512	(2 798)
Autres différences	1 805	-	(5)	(74)	1 726
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS FRANCE	4 935	141	1 357	(368)	6 065
Différences temporaires fiscales	422	-	(60)	522	884
Reports déficitaires activés	-	-	-	1 198	1 198
Relations clientèle	(2 669)	788	10	173	(1 698)
Autres différences	(445)	-	-	(153)	(598)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS INTERNATIONAL	(2 692)	788	(50)	1 740	(214)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	2 243	929	1 307	1 372	5 851
Dont : Impôts différés actifs	5 070				8 068
Impôts différés passifs	(2 827)				(2 217)

7.3 DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES

Activation de déficit fiscal

Sur la base des prévisions fiscales de consommation de déficits, le Groupe a activé, en France et à l'étranger, des déficits fiscaux générant un produit d'impôt de 4 millions d'euros.

Reports déficitaires

Les économies d'impôts au titre des reports déficitaires des filiales figurent dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Base 31.12.2016	Utilisation de reports déficitaires	Création de reports déficitaires	Perte de reports, écarts de change et corrections	Variations de périmètre et reclass.	Base 31.12.2017	Économies futures d'impôt	
							Activées	Non activées
France	40 506	(85)	15 138	-	-	55 562	8 555	9 963
Espagne	4 574	(66)	120	-	(26)	4 602	691	483
Portugal	356	-	-	-	(356)	-	-	-
LatAm	-	(29)	218	(73)	251	367	-	119
Belux	416	(736)	-	5 368	-	5 048	507	875
Suisse	4 199	(83)	683	(606)	2 791	6 984	-	1 676
Pologne	3 686	-	-	-	(3 686)	-	-	-
Maroc et Afrique	210	(196)	995	523	-	1 532	-	443
Reste du monde	-	-	360	(200)	1 026	1 186	-	209
TOTAL	53 947	(1 195)	17 514	5 012	-	75 281	9 753	13 768

Échéances

La ventilation de ces déficits reportables en fonction de leurs échéances est la suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2017	Année d'expiration					2022 et au-delà	Indéfiniment
		2018	2019	2020	2021			
Déficits fiscaux reportés	75 281	1 239	1 256	1 555	1 174	4 612	65 445	

NOTE 8 Immobilisations incorporelles et corporelles

8.1 VENTILATION SECTORIELLE DES PRINCIPAUX ACTIFS

L'information sectorielle du Groupe est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction.

(en milliers d'euros)	31.12.2017	France	Espagne	Portugal	LatAm	Belux	Suisse	Pologne	Maroc et Afrique	Reste du monde
Écarts d'acquisition	283 126	208 579	33 621	21 507	2 152	5 116	3 873	7 074	1 204	-
Autres immobilisations incorporelles	81 272	72 073	3 675	3 184	228	3	-	2 084	25	-
Immobilisations corporelles	21 315	16 374	2 439	719	250	280	49	611	576	17

(en milliers d'euros)	31.12.2016	France	Espagne	Portugal	LatAm	Belux	Suisse	Pologne	Maroc et Afrique	Reste du monde
Écarts d'acquisition	280 935	213 328	35 601	16 614	na	4 628	794	8 702	1 268	na
Autres immobilisations incorporelles	77 438	63 613	3 960	7 402	na	29	-	2 411	23	na
Immobilisations corporelles	19 342	14 704	2 319	1 155	na	318	2	300	544	na

8.2 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré comme la somme de la contrepartie transférée, mesurée à la juste valeur le jour de l'acquisition, et le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque regroupement d'entreprises, il est décidé de la manière de mesurer la fraction non acquise de la cible, soit à sa juste valeur, soit au montant de sa quote-part de situation nette réévaluée. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges opérationnelles de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ils donneront lieu à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, dont les variations ultérieures de juste valeur seront comptabilisées en résultat.

Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés. L'écart résiduel, représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à leur juste valeur des actifs et des passifs identifiés, est inscrit au poste écarts d'acquisition et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite au paragraphe « *Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés* ».

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
31 DÉCEMBRE 2015	262 130	23 736	238 394
Acquisitions	42 523	-	42 523
Cessions	-	-	-
Dépréciations de la période	-	-	-
Écarts de change	80	62	18
31 DÉCEMBRE 2016	304 733	23 798	280 935
Acquisitions	2 283	-	2 283
Cessions	-	-	-
Dépréciations de la période	-	-	-
Écarts de change	(669)	(577)	(92)
31 DÉCEMBRE 2017	306 347	23 221	283 126

Variations de l'exercice

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, liée aux acquisitions réalisées en 2016, a été finalisée sur l'exercice. L'impact sur la valorisation des écarts d'acquisition s'élève à 2,3 millions d'euros. Les ajustements correspondant sur les comptes comparatifs n'étant pas significatifs, ces derniers n'ont pas donné lieu à retraitement conformément à la norme IFRS 3.

Unités génératrices de trésorerie (UGT)

L'identification des UGT est faite sur la base des secteurs géographiques utilisés par le management et en fonction des activités « Services » et « Logiciels ».

À l'échelle de chaque pays, les deux activités peuvent être développées (tel est le cas en France et en Espagne). En effet, les différentes activités « Services » génèrent de fortes complémentarités alors que l'activité « Logiciels » présente une certaine indépendance, compte tenu de ses caractéristiques propres.

Au vu de cette articulation (secteurs géographiques et activités) et sur la base des acquisitions de 2016, le Groupe présente désormais dix UGT, dont trois nouvelles :

- l'UGT « Pologne » ;
- l'UGT « Maroc » ;
- l'UGT « LatAm » qui regroupe les pays Brésil, Mexique, Colombie et Etats-Unis.

5

SUIVI ULTÉRIEUR DE LA VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées est considérée comme un indice de perte de valeur.

En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus des budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice à venir avec des prévisions

d'évolution des chiffres d'affaires, des marges opérationnelles et des niveaux de BFR pour les quatre années suivantes ;

- la combinaison du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini est en ligne avec les valeurs usuellement retenues dans le secteur pour des groupes de profil comparable ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Méthode d'évaluation appliquée aux activités poursuivies

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination des valeurs d'utilité est celle des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les taux de croissance à l'infini ressortent à :

- 2,0 % pour les UGT France, Belux et Suisse (2,0 % fin 2016) ;
- 2,0 % pour les UGT Espagne et Portugal (1,5 % fin 2016) ;
- 2,0 % pour les UGT Pologne, LatAm et Maroc.

Les taux d'actualisation retenus pour l'exercice sont présentés ci-après. Ces taux s'élevaient en 2016 à 9,5 % pour l'ensemble des UGT.

- 9,0 % pour les UGT France, Belux et Suisse ;
- 9,5 % pour les UGT en Espagne ;
- 10,0 % pour les UGT Portugal et Pologne ;
- 12,0 % pour les UGT LatAm et Maroc.

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice 2018. Pour les années 2019 à 2022, les taux de croissance retenus sont ensuite compris entre 3 % et 8 % pour l'ensemble des UGT.

Compte tenu des hypothèses retenues en termes de rentabilité et de besoin en fonds de roulement d'exploitation, la réalisation de ces tests au titre de 2017 n'a pas conduit à la comptabilisation de dépréciation.

Tests de sensibilités et valeur des écarts d'acquisition par UGT

Dans le contexte de la clôture, l'appréciation de la variation raisonnablement possible des hypothèses clés par le Groupe correspond aux fourchettes de valeurs retenues dans les tests de sensibilités et présentées ci-dessous :

- hausse de 0,5 point du taux d'actualisation ;
- diminution de 0,5 point du taux de croissance à l'infini ;

- diminution de 0,5 point du taux de marge sur l'ensemble des périodes de flux 2018 à 2022 ;
- diminution de 0,5 point du taux de croissance du chiffre d'affaires sur l'ensemble des périodes de flux 2018 à 2022 ;
- dégradation de 10 % des hypothèses de BFR.

Les tests de sensibilités retiennent également la dégradation combinée de plusieurs de ces hypothèses, en fonction de leur sensibilité.

Au 31 décembre 2017, les résultats des tests de sensibilités montrent qu'aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés ne conduirait la valeur recouvrable de ces UGT à devenir inférieure à leur valeur nette comptable.

EN FRANCE

La France porte 74 % des écarts d'acquisition du Groupe. Ils s'élèvent à 209 millions au 31 décembre 2017 et se répartissent respectivement à hauteur de 148 millions d'euros et 61 millions d'euros sur les UGT « activité de services » et « activité de logiciels ».

À L'INTERNATIONAL

Les écarts d'acquisition à l'international s'élèvent à 75 millions d'euros. Hormis l'Espagne, les UGT à l'international correspondent à l'activité de « Services ».

En Espagne, ils s'élèvent à 34 millions au 31 décembre 2017 et se répartissent respectivement à hauteur de 33 millions d'euros et 1 million d'euros sur les UGT « activité de services » et « activité de logiciels ».

Les écarts d'acquisition de Roff et Efron ont été respectivement rattachés aux UGT « activité de services » des zones géographiques : Portugal, Espagne, Suisse et LatAm.

L'écart d'acquisition d'Impaq est rattaché à la nouvelle UGT Pologne.

8.3 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés (cf. 8.2 « Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés »).

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de progiciels (nouveaux projets et développement de modules existants) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles, lorsque le Groupe peut démontrer :

- la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre ;
- le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs ;
- l'existence de ressources disponibles pour achever le développement et ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation définis par IAS 38 sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes, au fur et à mesure de leur engagement.

Ces frais de développement sont amortis à partir de la date de « recette » interne du projet, sur la durée d'utilité prévue des progiciels, celle-ci étant plafonnée à huit ans.

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées, est considérée comme un indice de perte de valeur.

La valeur au bilan des frais de développement activés est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), basé sur les budgets d'exploitation pour l'exercice à venir et des prévisions de chiffres d'affaires pour les quatre années suivantes.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable.

RELATIONS CLIENTÈLES

Les relations clientèle acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements. Les durées d'amortissement sont de 2 à 21 ans.

LOGICIELS

Les logiciels acquis et les logiciels créés sont amortis à compter de leur date de mise en service, selon le mode linéaire, en fonction de leur durée prévisible d'utilisation :

- logiciels acquis : sur 1 à 5 ans ;
- logiciels créés : sur 5 à 10 ans.

Pour les logiciels créés, le montant des développements réalisés par Gfi Informatique pour elle-même est constitué des coûts directement attribuables au développement et au paramétrage du logiciel.

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2017	31.12.2016
			Valeurs nettes	Valeurs nettes
Logiciels acquis	37 404	27 200	10 204	1 095
Logiciels créés	15 097	10 867	4 230	13 804
Frais de développement	96 666	46 766	49 900	40 691
Relations clientèles et contrats	35 690	18 752	16 938	21 848
TOTAL	184 857	103 585	81 272	77 438

Les logiciels acquis correspondent aux licences d'exploitation des logiciels et progiciels informatiques acquises. Les logiciels créés correspondent principalement aux frais afférents au projet ERP pour le Groupe (projet Théséus).

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
31 DÉCEMBRE 2015	109 503	59 837	49 666
Immobilisations acquises	8 703	-	8 703
Immobilisations générées en interne	15 271	-	15 271
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(918)	(918)	-
Amortissements de la période	-	14 717	(14 717)
Entrées de périmètre	31 504	12 993	18 511
Reclassement	-	-	-
Écarts de change	17	13	4
31 DÉCEMBRE 2016	164 080	86 642	77 438
Immobilisations acquises	2 828	-	2 828
Immobilisations générées en interne	20 118	-	20 118
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(59)	(58)	(1)
Amortissements de la période	-	16 581	(16 581)
Entrées de périmètre	(3 500)	(143)	(3 357)
Reclassement	1 506	663	843
Écarts de change	(116)	(100)	(16)
31 DÉCEMBRE 2017	184 857	103 585	81 272

Les immobilisations générées en interne comprennent principalement les frais de développement activés dans le cadre de l'activité « Logiciels » du Groupe.

Méthode d'évaluation appliquée aux frais de recherche et développement

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination des valeurs d'utilité est celle des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice 2018. Pour les années 2019 à 2022, les taux de croissance retenus sont ensuite compris entre 2 % et 10 % pour l'ensemble des progiciels.

Compte tenu des hypothèses retenues, la réalisation des tests de dépréciation au titre de 2017 n'a pas conduit à la comptabilisation de dépréciation.

8.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations.

Ces durées sont principalement les suivantes :

- terrains : non amortis ;
- constructions : sur 20 à 40 ans ;
- matériels informatiques : sur 1 à 5 ans ;
- matériels de transport : sur 5 ans ;
- matériels de bureau/autres : sur 5 à 10 ans.

Les frais d'entretien et de réparation sont constatés en charge de l'exercice.

Les immobilisations dont le Groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité selon les principes décrits ci-dessus. La dette correspondante figure au passif.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2017 Valeurs nettes	31.12.2016 Valeurs nettes
Constructions et terrains	1 142	697	445	272
Installations techniques et matériels	9 471	7 025	2 446	2 133
Autres immobilisations corporelles	46 279	27 855	18 424	16 937
TOTAL	56 892	35 577	21 315	19 342

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
31 DÉCEMBRE 2015	42 591	30 374	12 217
Immobilisations acquises	11 023	-	11 023
Immobilisations générées en interne	-	-	-
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(6 477)	(4 653)	(1 824)
Amortissements de la période	-	3 814	(3 814)
Entrées de périmètre	7 874	6 149	1 725
Reclassement	-	-	-
Écarts de change	54	39	15
31 DÉCEMBRE 2016	55 065	35 723	19 342
Immobilisations acquises	11 863	-	11 863
Immobilisations générées en interne	-	-	-
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(11 883)	(5 824)	(6 059)
Amortissements de la période	-	4 961	(4 961)
Entrées de périmètre	-	-	-
Reclassement	1 986	810	1 176
Écarts de change	(139)	(93)	(46)
31 DÉCEMBRE 2017	56 892	35 577	21 315

Le Groupe ne génère pas d'immobilisations corporelles en interne.



NOTE 9 Capitaux propres et résultat par action

L'état des variations des capitaux propres est présenté dans la première partie des états financiers consolidés.

9.1 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital, inchangé depuis le 31 décembre 2016, est composé de 66 570 771 actions de 2 euros de valeur nominale et s'élève à 133 141 542 euros.

Nombre d'actions au 31 décembre

Nombre d'actions	2017	2016
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES	66 570 771	66 570 771
Nombre d'actions susceptibles d'être attribuées à titre gratuit	77 500	310 000
NOMBRE D' ACTIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ÉMISES	77 500	310 000
TOTAL	66 648 271	66 880 771

9.2 NOMBRE MOYEN D'ACTIONS ET RÉSULTAT PAR ACTION

Résultats par action

Les résultats par action sont calculés :

- sur la base des résultats nets excluant le résultat des activités abandonnées ;
- ainsi que sur la base des résultats nets, part du Groupe.

Les résultats par action sont calculés en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Les résultats par action après dilution sont calculés sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre moyen d'actions ordinaires potentielles dilutives.

Nombre moyen d'actions	2017	2016
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	66 570 771	66 275 519
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenus	(153 913)	(167 572)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	66 416 858	66 107 947
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives	77 500	310 000
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	66 494 358	66 417 947

Résultat par action	2017	2016
Résultat, part du Groupe <i>(en milliers d'euros)</i>	37 124	32 222
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	0,56	0,49
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	0,56	0,49

9.3 OPÉRATION SUR LES TITRES AUTO-DÉTENUS

Les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour leur valeur d'achat. En cas de cession de ces actions à l'extérieur du Groupe, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits directement dans les réserves consolidées.

La rubrique « Titres de l'entreprise consolidante » représentait 149 000 titres au 31 décembre 2016, valorisés à 980 milliers d'euros. Au cours de l'exercice :

- l'acquisition de 106 173 titres au prix moyen de 7,84 euros par titre ;
 - la cession de 96 348 titres au prix moyen de 7,91 euros ;
- ont porté ce nombre de titres à 158 825 au 31 décembre 2017.

Ces titres, valorisés à 1 032 milliers d'euros, représentent 0,2 % du nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2017.

9.4 DIVIDENDES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Dividende versé en 2017

L'Assemblée générale mixte du 22 mai 2017 a voté le versement d'un dividende de 0,15 euro par action en 2017 dans le cadre de l'affectation des résultats 2016, qui a donné lieu à un versement global de 9 963 milliers d'euros au cours de l'exercice.

Affectation du résultat social de l'exercice 2017

Le projet d'affectation du résultat social soumis à l'Assemblée générale annuelle propose d'affecter le résultat social, s'élevant à 24 104 milliers euros de la manière suivante : aux actionnaires à titre de dividendes pour un montant de 9 986 milliers d'euros, au compte de réserve légale pour un montant de 1 205 milliers d'euros et le solde au compte de report à nouveau.

9.5 PLANS D'ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'administration du 21 février 2018, arrêtant les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017, a constaté que les conditions fixées dans le Plan du 21 janvier 2016 ont été partiellement atteintes, du fait d'évènements exceptionnels et non prévisibles et a décidé d'ajuster la condition de performance prévue initialement dans le cadre du Plan 2016.

Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, après vérification de la présence des bénéficiaires désignés dans les effectifs de la Société à la date du 21 janvier 2018, ce Conseil d'administration a autorisé l'attribution définitive de 77 500 actions gratuites correspondant à un quart des actions gratuites (310 000) initialement prévues dans le cadre du Plan.

9.6 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Transactions conclues avec l'actionnaire de référence :

Dans le cadre de l'Avenant au Pacte d'actionnaires conclu le 10 mai 2017, les sociétés Apax et Boussard & Gavaudan se sont engagées à céder à Mannai Corporation leurs participations selon les modalités suivantes :

- un « **Premier Bloc** », d'environ 29 % du capital social et des droits de vote, cédé pour un prix de 8,00 € est intervenue au cours de l'exercice selon la description ci-après.
- un « **Second Bloc** », représentant environ 15 % du capital social et des droits de vote devra être cédé pour un prix de 8,50 € par action au cours du second trimestre 2018.

Conformément à cet engagement, la cession du « Premier Bloc » a été réalisée en deux parties :

- Le 19 juin 2017, la société Itefin Participations a procédé à la cession de 8 063 789 actions, soit environ 12 % du capital social et des droits de vote de Gfi Informatique.
- Le 10 juillet 2017, les actionnaires Boussard & Gavaudan ont cédé 11 231 313 actions Gfi Informatique à savoir (i) 8 702 227 actions détenues par la société BG Select Investments Limited (Ireland), et (ii) 2 529 086 actions détenues par la société Boussard & Gavaudan Holding Limited, soit environ 17 % du capital social et des droits de vote de Gfi Informatique.

L'acquisition de ce « Premier Bloc » porte la participation de Mannai Corporation à 81,2 % du capital.

Autre transaction avec des organes de Direction

Les autres transactions avec les parties liées sont présentées en note 15.

NOTE 10 Autres provisions et passifs éventuels

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas. Les provisions qui figurent au bilan dans la rubrique Litiges correspondent à l'évaluation du risque par la Direction de

Gfi Informatique et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.

En ce qui concerne les provisions pour restructurations, le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et sont décrits en annexe lorsqu'ils sont significatifs, sauf dans le cas de regroupements d'entreprises où ils constituent des éléments identifiables.

10.1 PROVISIONS NON COURANTES

Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ en retraite en France constituent des avantages au personnel et sont présentées en note 4 « Charges et avantages du personnel ».

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Périmètre	Augmentations	Diminutions	Variations des écarts actuariels	31.12.2017
Indemnités de départ à la retraite	39 096	423	4 089	(2 180)	4 069	45 497
TOTAL	39 096	423	4 089	(2 180)	4 069	45 497

10.2 PROVISIONS COURANTES

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.2017
Prud'hommes et restructurations engagées	1 863	-	515	(483)	1 895
Litiges divers	44	118	-	(35)	127
Risques fiscaux et sociaux	3 403	1 966	657	(2 976)	3 050
Autres	923	119	63	(867)	238
TOTAL	6 233	2 203	1 235	(4 361)	5 310

Les augmentations et diminutions se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dotations			Total dotations	Reprises			Total reprises	Dont reprises sans utilisation
	Opérationnelles		Financière		Opérationnelles		Financière		
	courante	non courante			courante	non courante			
Prud'hommes et restructurations engagées	-	515	-	515	-	(483)	-	(483)	(60)
Litiges divers	-	-	-	-	(35)	-	-	(35)	-
Risques fiscaux, sociaux	24	633	-	657	(198)	(2 778)	-	(2 976)	(1 997)
Autres	63	-	-	63	(367)	(500)	-	(867)	(830)
TOTAL	87	1 148	-	1 235	(600)	(3 761)	-	(4 361)	(2 887)

Provisions prud'hommes et restructurations engagées

Les dotations et reprises pour risques prud'homaux et réorganisations concernent pour l'essentiel la France.

Risques fiscaux et sociaux

La reprise concerne principalement les filiales française et portugaise sur lesquelles les contrôles fiscaux se sont achevés au cours de l'exercice.

10.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX RISQUES ET LITIGES

Le paiement du solde de la dette relative au litige TVA, a conduit à une demande de mainlevée auprès du trésor public. Ce nantissement donné par le Groupe le 30 octobre 2012, portait sur la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Gfi Informatique-Production.

NOTE 11 Autres actifs non courants

11.1 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2017	31.12.2016
			Valeurs nettes	Valeurs nettes
Prêts construction/personnel	6 720	-	6 720	4 888
Dépôts, cautionnements et autres	5 691	-	5 691	5 000
Autres créances immobilisées	2 394	-	2 394	1 946
Titres non consolidés	169	65	104	73
TOTAL	14 974	65	14 909	11 907

11.2 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Créances fiscales	24 717	21 780
VALEUR BRUTE	24 717	21 780
Dépréciations	-	-
TOTAL	24 717	21 780

Les autres actifs non courants sont principalement composés des créances de crédit d'impôt recherche au titre des exercices 2015 et suivants.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est un crédit d'impôt sur les sociétés accordé par l'administration fiscale à partir de l'année calendaire 2013. Le CICE est calculé sur la base d'un pourcentage des salaires bruts inférieurs à une limite définie. Il est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans l'état du résultat global.

Les créances de CICE du groupe d'intégration fiscale dont Gfi Informatique est la mère ont fait l'objet de cessions déconsolidantes pour un montant de 12 234 milliers d'euros au cours de l'exercice 2017, 10 149 milliers d'euros au cours de l'exercice 2016 et 9 648 au cours de l'exercice 2015.

Le crédit d'impôt résiduel sera, soit déduit d'un éventuel paiement d'impôt sur les sociétés au cours des trois prochains exercices, soit réglé par l'administration fiscale à la Société au plus tard en 2021.

NOTE 12 Actifs et passifs courants

5

12.1 AUTRES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Créances fiscales	35 005	31 854
Autres créances	3 497	3 682
Avances et acomptes versés sur commandes	1 238	533
Créances sur cession d'actifs	-	-
TOTAL BRUT	39 740	36 069
Dépréciations	(11)	-
TOTAL NET	39 729	36 069

Les créances fiscales comprennent, entre autres, la créance de CIR 2014, recouvrable en 2018 et cédée avec recours au cours de l'exercice.

Le poste « Autres créances » est constitué principalement des créances sur les organismes sociaux.

12.2 DETTES FISCALES ET SOCIALES

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dettes sociales	135 201	132 750
Dettes fiscales	89 989	84 023
Impôts sur les sociétés	3 368	3 181
TOTAL	228 558	219 954

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an.

12.3 AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Dettes sur immobilisations	970	967
Avances et acomptes reçus, avoirs à établir	11 504	12 169
Autres	1 333	1 986
TOTAL	13 807	15 122

Les autres passifs courants ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 13 Instruments financiers

13.1 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, instruments de couverture des flux de trésorerie futurs, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivées l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

ACTIFS FINANCIERS À LEUR JUSTE VALEUR EN CONTREPARTIE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

ACTIFS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

(en milliers d'euros)	31.12.2017	Ventilation par catégorie d'instruments				
		Actifs évalués à leur juste valeur par résultat	Instruments de couverture de flux de trésorerie futurs	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Dettes en coût amorti
Actifs financiers non courants	14 909	-	-	-	14 909	-
Autres actifs non courants	24 717	-	-	-	24 717	-
Clients et comptes rattachés	430 366	-	-	-	430 366	-
Autres créances	39 740	-	-	-	39 740	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 675	29 675	-	-	-	-
ACTIFS	539 407	29 675	-	-	509 732	-
Endettement, part à long terme	81 353	-	-	-	-	81 353
Autres passifs financiers non courants	2 929	-	-	-	-	2 929
Endettement, part à court terme	86 354	-	-	-	-	86 354
Passifs financiers courants	60	-	60	-	-	-
Autres passifs financiers courants	1 832	-	-	-	-	1 832
Fournisseurs	90 616	-	-	-	-	90 616
Dettes fiscales et sociales	228 558	-	-	-	-	228 558
Autres passifs courants	13 807	-	-	-	-	13 807
PASSIFS	505 509	-	60	-	-	505 449

13.2 EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2017	Effet en résultat des instruments financiers			
		Intérêts	Fair value	Coût amorti	Pertes de valeur
Actifs et Dettes en juste valeur par résultat	(82)	(82)	-	-	-
Prêts et créances	(1 488)	(1 029)	(140)	-	(319)
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-
Dettes en coût amorti	(2 834)	(2 579)	-	(255)	-
	(4 404)	(3 690)	(140)	(255)	(319)

13.3 MATURITÉ

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2017, sur la base des paiements contractuels non actualisés.

(en milliers d'euros)	31.12.2017	2018	2019	2020	2021	2022 et +
Autres emprunts obligataires *	25 000	-	25 000	-	-	-
Intérêts	1 974	987	987	-	-	-
Emprunts, part à long terme * (note 6)	56 918	-	28 257	28 256	115	290
Intérêts	1 091	-	809	282	-	-
Autres passifs financiers non courants (note 2)	2 929	-	2 929	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	87 912	987	57 982	28 538	115	290
Endettement, part à court terme * (note 6)	24 201	24 201	-	-	-	-
Intérêts	1 249	1 249	-	-	-	-
Passifs financiers courants (note 6)	60	60	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants (note 2)	1 832	1 832	-	-	-	-
Fournisseurs	90 616	90 616	-	-	-	-
Autres passifs courants (note 12)	13 807	13 807	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	131 765	131 765	-	-	-	-

* Capital restant dû, présenté en valeur nominale.

Le détail des maturités par trimestre des emprunts bancaires à court terme au 31 décembre 2017 est présenté dans la note 6 « Financement et instruments financiers ».

L'ensemble des autres passifs financiers courants du Groupe a des échéances inférieures à trois mois.

13.4 OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de crédit-bail et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Il contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont les suivants : le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité et le risque de contrepartie. Les politiques de gestion de ces risques sont résumées ci-après.

Risques de crédit

Concernant le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. L'analyse de l'âge de ces actifs financiers échus et non dépréciés est présentée en note 3 « Chiffre d'affaires et clients ». Le tableau de passage de la dépréciation, présentant ses variations au cours de l'exercice, figure également dans cette note.

Risque de change

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectué dans la zone euro. Dans les autres cas (hors zone Euro), les produits issus de la vente sont générés dans la même devise que les coûts d'exploitation liés, limitant ainsi l'exposition au taux de change. Les flux intragroupe opérationnels en devises étrangères sont extrêmement limités.

Les actifs et passifs nets du Groupe en devise sont détaillés dans le tableau ci-dessous. En cas d'évolution défavorable uniforme de l'euro de 1 centime, l'impact s'élèverait à 0,3 million d'euros.

(en milliers d'euros)	Actifs	Passifs	Position nette avant gestion de couverture
Zloty Polonais	19 930	(3 931)	15 999
Kwanza Angolais	5 784	(1 580)	4 204
Dirham Marocain	13 887	(8 727)	5 160
Francs Suisse	6 450	(5 081)	1 369
Francs CFA	2 815	(3 579)	(764)
Livre Sterling	1 982	(2 714)	(732)
Dollar Américain	1 002	(298)	704
Peso Mexicain	2 067	(1 942)	125
Couronne Suédoise	881	(21)	860
Real Brésilien	2 732	(661)	2 071
Pataca Macanais	1 416	(166)	1 250
Peso Colombien	2 806	(1 416)	1 390
Leu Roumain	85	(220)	(135)
TOTAL 31.12.2017	61 835	(30 336)	31 499

Risque sur actions

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont exclusivement constituées d'OPCVM monétaires. Le risque lié à l'évolution des marchés financiers est de ce fait limité.

NOTE 14 Tableaux des flux de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Étant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Incidences des variations de périmètre

Les flux de trésorerie liés aux incidences des variations de périmètre, pour un montant de - 15 158 milliers d'euros, concernent uniquement les acquisitions réalisées au cours des exercices antérieurs.

Souscription et remboursement d'emprunts

Les souscriptions et remboursements d'emprunts comprennent :

- les flux net des frais liés aux tirages du crédit additionnel (avenant du crédit syndiqué de 2015) pour un montant de + 10 270 milliers d'euros ;
- les flux, pour un montant de - 15 422 milliers d'euros, liés principalement au remboursement de ce même Crédit Syndiqué.

NOTE 15 Rémunérations des membres des organes d'administration et de Direction

Rémunérations versées

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés au cours de l'année 2017 et de l'année 2016 aux membres des organes d'administration et de Direction, de la part de Gfi Informatique et des sociétés contrôlées, se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ en retraite
2017	836	316	4	224	1 380	-
2016	836	336	4	230	1 406	-

La partie variable des rémunérations des mandataires sociaux est calculée selon des critères établis par le Comité des rémunérations, afférents à la performance de l'année ainsi qu'aux objectifs de croissance externe.

Gfi Informatique considère que seuls les mandataires sociaux ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités, directement ou indirectement (IAS 24.9).

Convention de non-concurrence et engagement post-mandat

Le 18 décembre 2007, la Société a conclu avec Monsieur Vincent Rouaix, une convention de non-concurrence. À titre d'indemnisation de l'engagement de non-concurrence souscrit par Monsieur Vincent Rouaix, ladite convention prévoit le versement à ce dernier, le jour de la cessation de son mandat, d'une somme forfaitaire qui a été portée à 850 000 euros par avenant du 29 mars 2013.

Il n'existe pas d'engagement post-mandats concernant les mandataires sociaux au 31 décembre 2017.

Attributions d'actions gratuites

Le nombre de droits à actions gratuites attribués dans le cadre du Plan 2016 au profit de certains salariés s'élevait à 310 000. Par décision du conseil d'administration du 21 février 2018, 77 500 actions gratuites ont définitivement été attribuées.

NOTE 16 Événements postérieurs à la clôture

PROJET D'OFFRE PUBLIC D'ACQUISITION AMICALE SUR REALDOLMEN PAR GFI INFORMATIQUE

Le 23 février 2018, Gfi Informatique et Realdolmen (leader des services IT en Belgique et au Luxembourg), ont annoncé la signature d'un protocole d'accord, en vertu duquel Gfi Informatique déposera auprès de l'Autorité belge pour les Services et Marchés financiers («FSMA») une offre publique d'acquisition volontaire et conditionnelle en numéraire.

Avec cette opération, Gfi Informatique vise à renforcer son implantation en Belgique et au Luxembourg, en ligne avec sa stratégie d'expansion internationale. En effet, Realdolmen, expert ICT indépendant, compte près de 1 250 professionnels hautement

qualifiés qui offrent leurs services informatiques à plus de 1 000 clients dans le Benelux et les accompagnent dans leurs projets ICT en combinant des services de support en termes d'infrastructures et d'applications avec les produits adéquats.

Les principaux termes de cette opération sont les suivants :

- l'offre publique d'acquisition en numéraire porte sur l'ensemble des actions pour un prix de 37,00 € correspondant à une valeur de l'ordre de 196 millions d'euros ;
- la réalisation de l'offre est conditionnée à l'obtention par Gfi Informatique de plus de 75 % du capital (sur une base entièrement dilué) et des droits de vote de Realdolmen ;
- l'engagement d'un groupe d'entités et de personnes d'apporter, à l'offre, leurs actions qui représentent 21,94 % de capital.

NOTE 17 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes du Groupe figurant au compte de résultat consolidé pour la France sont les suivants :

(en euros)	GRANT THORNTON				ERNST & YOUNG et Autres				TOTAL			
	2017		2016		2017		2016		2017		2016	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT												
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	421 800	81%	386 214	89%	529 600	99%	550 800	93%	951 400	90%	937 014	91%
* Services autres que la certification des comptes	100 500	19%	45 475	11%	6 500	1%	42 900	7%	107 000	10%	88 375	9%
TOTAL	522 300	100%	431 689	100%	536 100	100%	593 700	100%	1 058 400	100%	1 025 389	100%

En 2017, les services autres que la certification des comptes couvrent les services requis par les textes légaux et réglementaires (rapports sur augmentations de capital...) ainsi que les services fournis à la demande de Gfi Informatique (procédures convenues portant sur des processus de contrôle interne, diligences d'acquisition et attestations diverses).

NOTE 18 Liste des sociétés consolidées

Nom de la société	Siège social		N° Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
	Adresse	Code postal et Ville					
FRANCE							
Gfi Informatique SA ⁽¹⁾	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	385 365 713	Société mère - tête de Groupe			France
Gfi 7 SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	808 372 924	IG	100 %	100 %	France
Gfi 8 SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	808 373 161	IG	100 %	100 %	France
Gfi 9 SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	808 373 237	IG	100 %	100 %	France
Gfi Progiciels SAS ⁽¹⁾	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	340 546 993	IG	100 %	100 %	France
Cognitis France SAS ⁽¹⁾	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	348 786 799	IG	100 %	100 %	France
Addstones SAS ⁽¹⁾	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	432 146 504	IG	100 %	100 %	France
Gfi Business-Transformation SAS ⁽¹⁾	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	790 077 937	IG	100 %	100 %	France
Awak'IT (S&I) SAS ⁽¹⁾	59-61 Quai Alphonse Le Gallo	92100 Boulogne Billancourt	412 013 922	IG	100 %	100 %	France
Tikawa Productions SARL ⁽¹⁾	59-61 Quai Alphonse Le Gallo	92100 Boulogne Billancourt	451 571 293	IG	100 %	100 %	France
ITN Consultants SAS ⁽¹⁾	82, rue Saint-Lazare	75009 Paris	333 489 532	IG	100 %	100 %	France
Gfi Informatique Telecom SASU ⁽¹⁾	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	501 707 293	IG	100 %	100 %	France
Business Document SAS ⁽¹⁾	50, boulevard de la Reine	92100 Boulogne Billancourt	492 079 058	IG	100 %	100 %	France
Novulys SAS ⁽¹⁾	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	534 713 789	IG	65 %	65 %	France
Metaware Technologies SA ⁽¹⁾	60, route de Sartrouville Parc les grillons BAT 1	78230 Le Pecq	398 138 545	IG	100 %	100 %	France
Garsys SAS	53, rue Sibert	42400 Saint-Chamond	493 036 602	IG	100 %	100 %	France
SCI via Domitia	151, rue Gilles Roberval	30900 Nîmes	418 871 166	IG	100 %	100 %	France
Gfi Informatique -Production SA ⁽¹⁾	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	428 286 496	IG	100 %	100 %	France
Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS ⁽¹⁾	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	315 930 578	IG	100 %	100 %	France
Gfi Conseil et Intégration de Solutions SASU	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	822 269 551	IG	70 %	70 %	France
Gfi Infogen Systems SAS ⁽¹⁾	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	387 554 710	IG	100 %	100 %	France
S.C.I. Gifimo ⁽¹⁾	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	350 934 139	IG	100 %	100 %	France
Roff France	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	494 239 908	IG	100 %	100 %	France
Somafor SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	389 150 137	IG	100 %	100 %	France

(1) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en France.

(2) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en Espagne.

IG = intégration globale.

Nom de la société	Siège social		N° Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
	Adresse	Code postal et Ville					
EUROPE							
Gfi Benelux	Square de Meeûs 38/40	B-1000 BRUXELLES	0 427 608 266	IG	100 %	100 %	Belgique
Gfi NV	Square de Meeûs 38/40	B-1000 BRUXELLES	0 450 798 491	IG	100 %	100 %	Belgique
Gfi PSF SA	13-15, Parc d'activités	L-8308 Capellen	B 52.391	IG	100 %	100 %	Luxembourg
IMPAQ Sp. Z.o.o	ul.Wotoska 24	02-675 Warszawa POLOGNE	0000008546	IG	100 %	100 %	Pologne
IT Skills Sp.Z o.o	ul.Wotoska 22	02-675 Warszawa POLOGNE	0000397402	IG	100 %	100 %	Pologne
IMPAQ UK Limited	9 Bridle Close Surbiton Road Kingston upon Thames	Surrey KT1 2JW	05054175	IG	100 %	100 %	Royaume-Uni
Impaq Addstone S.R.L.	48 Temisana Street	Bucharest	313033	IG	100 %	100 %	Roumanie
Gfi Österreich GmbH	Bozner Platz 4	6020 Innsbruck	466734 z	IG	100 %	100 %	Autriche
Impaq Addstones Services S.R.L.	No. 169 A Floreasca Street, office bulding A, floor 4, Office n°2057	Bucharest	259897	IG	100 %	100 %	Roumanie
Gfi International	Chemin des Aulx, 10	1228 Plan-les-Ouates	CH-660 0 703 000-2	IG	100 %	100 %	Suisse
IMPAQ AG	Badenerstrasse 580	CH-8048 Zürich	CHE – 107.414.656	IG	100 %	100 %	Suisse
Gfi Levante SL ⁽²⁾	C/Los Monegros S/N	03006 Alicante	B-53096749	IG	100 %	100 %	Espagne
Gfi Cataluña Grupo Corporativo SA ⁽²⁾	Passeig de Gracia	08007 Barcelona	A-82673542	IG	100 %	100 %	Espagne
Grupo Corporativo Gfi Norte	C/Licenciado Poza, 55	48013 Bilbao-Vizcaya	B-48301865	IG	100 %	100 %	Espagne
Roff Espana Consultores Independientes SA ⁽²⁾	C/Serrano Galvache, 56 - Edificio Olmo	28033 Madrid	A-78897964	IG	100 %	100 %	Espagne
Savac Consultores SL	Máximo Aguirre, 18-Bis 3º	48011 – Bilbao (Vizcaya)	B-48989990	IG	100 %	100 %	Espagne
Grupo Corporativo Gfi Informatica SA ⁽²⁾	C/Serrano Galvache, 56	28033 Madrid	A-82206400	IG	100 %	100 %	Espagne
Gfi Portugal - Tecnologias de Informaçao, SA	Edifício Atlantis - Avenida D. João II, lote 1,06,2,2 - Parque das Nações	1990-095 Lisboa	PT502726890	IG	100 %	100 %	Portugal
Roff Consultores Independetes SA	Rua Afonso Praça nº30, 6º étage, Torre de Monsanto Miraflores	1495 Algés	PT503882887	IG	100 %	100 %	Portugal
Roff SDF Lda.	Parkurbis, Parque de Ciencia e Tecnologia da Covilha	6200-865 Tortosendo	508924928	IG	100 %	100 %	Portugal
Roff Suisse	Route de Saint-Cergue 303, C.P. 1171	CH-1260 Nyon	55011238122	IG	100 %	100 %	Suisse
RNIC Independent Consultants AB	Stureplan 4C - 4º étage, bureau 42	111 435 Stockholm	556824809901	IG	100 %	100 %	Suède
Gfi Informatique Holding GmbH	Heilbronner Str., 86	70191 Stuttgart	HRB20548	IG	100 %	100 %	Allemagne

(1) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en France.

(2) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en Espagne.

IG = intégration globale.

Nom de la société	Siège social		N° Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
	Adresse	Code postal et Ville					
HORS EUROPE							
Somafor RCI SA	6, Il Plateaux des Vallons	06 BP 1293 Abidjan	CI-Abj-1989-B-33816	IG	100 %	100 %	Côte d'Ivoire
Gfi Informatique Maroc	1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	50 877	IG	100 %	100 %	Maroc
Value Team, SARL	131, Bd d'Anfa	20100 Casablanca	292 201	IG	100 %	100 %	Maroc
NVBS SARL	332, Bd Brahim Roudani, Maârif	20100 Casablanca	144 615	IG	100 %	100 %	Maroc
Holding Gfi Informatique Maroc	1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	113 607	IG	100 %	100 %	Maroc
Metaware Services	Lot Mandarouna 300 Sidi Maarouf	20190 Casablanca	1 125 255	IG	100 %	100 %	Maroc
Gfi Maroc Offshore	1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	163 083	IG	100 %	100 %	Maroc
Roff NCA SARL	14, avenue Mers Sultan, 3 ^e étage	20190 Casablanca	40453753	IG	100 %	100 %	Maroc
RoffTec Angola - Consultoria, Serviços e Produtos, Lda.	Rua Comandante Stona n° 19/21	Bairro Alvalade	5401152493	IG	100 %	100 %	Angola
Roff Brasil - Consultoria em Sistemas de Informação, Ltda.	Avenida Paulista n° 37, 4 ^e étage Bela Vista	CEP 01311-902, Sao Paulo	15.323.818/0001-12	IG	100 %	100 %	Brésil
RoffMex Consulting, S.A. de C.V.	Teololco No. 325 Colonia Jardines des Pedregal Delegacion Alavaro Obregon	01900 Ciudad de Mexico	558815/1	IG	55 %	55 %	Mexique
Roff Asia Limitada	Alameda Dr. Carlos D'Assumpção n° 181-187, Edifício Brilhantismo 19°U	Macau	545154	IG	100 %	100 %	Chine
Efron Colombia SAS	Carrera 20	# 33 A - 20 Bogotá	830 053693-2	IG	100 %	100 %	Colombie
Gfi Informatica Mexico S.A. de C.V.	Calle Solón, 212 Dep 101 Colonia Palmas Polanco Distrito Miguel Hidalgo	11560 México DF	ECO110602KR2	IG	100 %	100 %	Mexique
Efron Consulting Inc	27 School Street, FL4	Boston MA02108	33-1223303	IG	100 %	100 %	USA
SOCIÉTÉS FUSIONNÉES AU COURS DE L'EXERCICE							
Gfi PSF SARL	ZI Am Bann, 2 rue de Drosbach	L-3372 LEUDELANGE	LU-219 410 25	IG	100 %	100 %	Luxembourg
Efron Consulting SL	Calle Ulises, 97	28043 Madrid	B-81626913	IG	100 %	100 %	Espagne

(1) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en France.

(2) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en Espagne.

IG = intégration globale

5.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

A l'Assemblée générale de la société Gfi Informatique.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GFI Informatique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux

comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.



Reconnaissance du chiffre d'affaires sur les prestations faisant l'objet d'un forfait

Point clé de l'audit

Pour les prestations faisant l'objet d'un forfait, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et restant à venir.

Une provision pour perte à terminaison est comptabilisée dès qu'une perte est anticipée sur un contrat.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les prestations faisant l'objet d'un forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles ayant une incidencedirecte sur le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle des comptes consolidés

Le principe de reconnaissance du chiffre d'affaires est détaillé dans la note 3.1 de l'annexe des comptes consolidés.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif à la comptabilisation des prestations faisant l'objet d'un forfait. Nous avons testé l'efficacité des contrôles clés mis en oeuvre, notamment ceux relatifs aux coûts imputés et ceux restant à courir par contrat.

Pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs (encours de production significatifs) et qualitatifs (contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation ou rentabilité inhabituelle) nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons analysé les clauses contractuelles et rapproché les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts engagés et encours de production) figurant dans la fiche de suivi du contrat réalisé par le contrôle de gestion avec la comptabilité ;
- nous avons vérifié le calcul des coûts standards utilisés pour évaluer les heures chargées sur les contrats ;
- nous avons apprécié les coûts restant à encourir et le degré d'avancement des contrats sélectionnés par entretien avec le contrôle de gestion ;
- nous avons réalisé des revues analytiques des « business units » avec les contrôleurs de gestion ;
- le cas échéant, nous avons apprécié les hypothèses retenues par la direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires.

Evaluation des frais de développement activés**Point clé de l'audit**

Au 31 décembre 2017, les frais de développement activés sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 49 900 milliers d'euros. Ces actifs sont amortis sur la durée d'utilité des progiciels et font, par ailleurs, l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

Ce test de dépréciation est réalisé sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés, qui s'appuient sur les budgets d'exploitation pour l'exercice à venir et des prévisions de chiffres d'affaires pour les quatre années suivantes.

Nous avons considéré l'évaluation des frais de développement activés comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des jugements et évaluations de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie pendant toute la durée du projet.

Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur au bilan. Comme précisé dans la note 8.3 de l'annexe des comptes consolidés, cette valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

Notre réponse

Nous avons réalisé les procédures suivantes :

- pour les projets présentant des indices de pertes de valeur, nous avons vérifié qu'un test de dépréciation a été réalisé ;
- nous avons rapproché les prévisions de l'année 2018 avec les budgets d'exploitation arrêtés par la direction ;
- nous avons vérifié la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie pour les années 2019 à 2022.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GFI Informatique par votre assemblée générale du 19 mai 2010 pour GRANT THORNTON et du 21 mai 2008 pour ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, GRANT THORNTON était dans la huitième année de sa mission sans interruption et ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 1996.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de

l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la

direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 21 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Samuel Clochard

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Jouanne



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTES SOCIAUX ANNUELS

6

6.1. COMPTES SOCIAUX ANNUELS	174	Note 14 Dotations aux amortissements et dépréciations	187
6.1.1. Bilan	174	Note 15 Résultat financier	188
6.1.2. Compte de résultat	175	Note 16 Résultat exceptionnel	189
6.2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX ANNUELS	176	Note 17 Participation des salariés	189
6.2.1. Principaux événements de l'exercice	176	Note 18 Impôt sur les bénéficies	190
6.2.2. Événements postérieurs à la clôture	176	6.2.6. Autres informations	191
6.2.3. Règles et principes comptables	177	Note 19 Engagements hors bilan	191
6.2.4. Notes sur le bilan	180	Note 20 Rémunération des dirigeants	193
Note 1 Immobilisations incorporelles	180	Note 21 Effectif moyen	193
Note 2 Immobilisations corporelles	181	Note 22 Informations concernant les entreprises liées	194
Note 3 Immobilisations financières	181	Note 23 Tableau des filiales et des participations	195
Note 4 Clients et comptes rattachés	182	6.3. AUTRES INFORMATIONS	198
Note 5 Autres créances	183	6.3.1. Résultat financier des 5 derniers exercices	198
Note 6 Comptes de régularisation	183	6.3.2. Inventaire des valeurs mobilières	199
Note 7 Capitaux propres	184	6.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	200
Note 8 Provisions pour risques et charges	185	6.5. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	203
Note 9 Dettes financières	185		
Note 10 Dettes d'exploitation et autres	186		
6.2.5. Notes sur le compte de résultat	187		
Note 11 Chiffres d'affaires	187		
Note 12 Production immobilisée	187		
Note 13 Reprises de dépréciations, provisions et transferts de charges	187		

6.1. COMPTES SOCIAUX ANNUELS

6.1.1. Bilan

(en milliers d'euros)		31.12.2017			31.12.2016
		Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	note 1	152 617	(35 193)	117 424	117 840
Immobilisations corporelles	note 2	26 351	(12 857)	13 494	12 644
Immobilisations financières	note 3	258 662	(32 805)	225 857	210 310
ACTIF IMMOBILISE		437 630	(80 855)	356 775	340 794
Stock de marchandises		233	(48)	185	243
Avances versées sur commandes en cours		687	-	687	336
Créances clients et comptes rattachés	note 4	236 744	(410)	236 334	229 012
Autres créances	note 5	124 476	(3 305)	121 171	93 734
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	5 001
Disponibilités		3 942	-	3 942	941
Charges constatées d'avance	note 6	12 755	-	12 755	10 015
ACTIF CIRCULANT		378 837	(3 763)	375 074	339 282
Charges à répartir sur plusieurs exercices		746	-	746	824
Écarts de conversion actif		-	-	-	-
TOTAL ACTIF		817 214	(84 619)	732 595	680 900
Capital				133 141	133 141
Primes d'émission, de fusion, d'apport				71 319	71 319
Réserve légale				9 243	8 083
Report à nouveau				46 986	34 918
Résultat de l'exercice				24 104	23 191
Provisions réglementées				8 610	7 685
CAPITAUX PROPRES	note 7			293 403	278 337
Provisions	note 8			916	2 748
Autres fonds propres				14	14
PROVISIONS ET AUTRES FONDS PROPRES				930	2 762
Emprunt obligataire	note 9			25 014	25 014
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	note 9			125 017	92 272
Dettes financières diverses	note 9			41 282	40 597
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				762	552
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	note 10			75 219	62 335
Dettes fiscales et sociales	note 10			124 530	126 979
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	note 10			2 043	672
Autres dettes	note 10			8 626	8 914
Produits constatés d'avance				35 769	42 466
DETTES				438 263	399 801
Écarts de conversion passif				-	-
TOTAL PASSIF				732 595	680 900

6.1.2. Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Prestations de services	683 619	675 477
Ventes de marchandises	660	6 628
CHIFFRE D'AFFAIRES	684 279	682 105
Production immobilisée	3 632	3 408
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises de dépréciations et provisions et transferts de charges	8 206	9 104
Autres produits	856	148
PRODUITS D'EXPLOITATION	696 973	694 765
Autres achats et charges externes	(296 995)	(293 665)
Impôts et taxes et versements assimilés	(16 014)	(16 424)
Salaires et traitements	(251 787)	(246 468)
Charges sociales	(111 074)	(110 864)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(7 377)	(7 894)
Autres charges	(518)	(354)
CHARGES D'EXPLOITATION	(683 765)	(675 669)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	13 208	19 096
Produits financiers des participations	12 645	8 665
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	1
Autres intérêts et produits assimilés	15	50
Reprises sur provisions et dépréciations	9 443	6 000
Différences positives de change	71	4
PRODUITS FINANCIERS	22 174	14 720
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	(9 444)	(6 691)
Intérêts et autres charges financières	(3 257)	(2 762)
CHARGES FINANCIÈRES	(12 701)	(9 453)
RÉSULTAT FINANCIER	9 473	5 267
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	22 681	24 363
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	54	272
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 382	1 483
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges	3 839	18 392
PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 275	20 147
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(6 883)	(22 119)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(4 474)	(1 661)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(3 731)	(4 368)
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(15 088)	(28 148)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(6 813)	(8 001)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-	-
Prime de partage des profits	-	-
Impôt sur les bénéfices	8 236	6 829
RÉSULTAT NET	24 104	23 191

6.2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX ANNUELS

6.2.1. Principaux événements de l'exercice

PARTICIPATIONS COMPLÉMENTAIRES AU CAPITAL DE GFI INFORMATIQUE DE MANNAI CORPORATION :

Dans le cadre de l'Avenant au Pacte d'actionnaires conclu le 10 mai 2017, les sociétés Apax et Boussard & Gavaudan se sont engagées à céder à Mannai Corporation leurs participations selon les modalités suivantes :

- un « **Premier Bloc** », d'environ 29 % du capital social et des droits de vote, cédé pour un prix de 8,00 € est intervenu au cours de l'exercice selon la description ci-après ;
- un « **Second Bloc** », représentant environ 15 % du capital social et des droits de vote devra être cédé pour un prix de 8,50 € par action au cours du second trimestre 2018.

Conformément à cet engagement, la cession du « Premier Bloc » a été réalisée en deux parties :

- le 19 juin 2017, la société Itefin Participations a procédé à la cession de 8 063 789 actions, soit environ 12 % du capital social et des droits de vote de Gfi Informatique ;

- le 10 juillet 2017, les actionnaires Boussard & Gavaudan ont cédé 11 231 313 actions Gfi Informatique à savoir (i) 8 702 227 actions détenues par la société BG Select Investments Limited (Ireland), et (ii) 2 529 086 actions détenues par la société Boussard & Gavaudan Holding Limited, soit environ 17 % du capital social et des droits de vote de Gfi Informatique.

L'acquisition de ce « **Premier Bloc** » porte la participation de Mannai Corporation à 81,2 % du capital.

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS

- Gfi Informatique a effectué le 22 mai 2017 un apport partiel d'actif à Gfi Conseil et Intégration de Solutions ("CIS"). En contrepartie de cet apport, Gfi Informatique a reçu des titres de la société Gfi CIS pour 87 milliers d'euros ;
- Gfi Informatique a réalisé le 14 juin 2017 l'acquisition de 30% du capital de Somafor Sarl pour un montant de 1 292 milliers d'euros et de Somafor RCI pour un montant de 83 milliers d'euros ;
- Gfi Informatique a acquis le 30 novembre 2017 25 % du capital de SL Process pour un montant de 20 milliers d'euros.

6.2.2. Événements postérieurs à la clôture

PROJET D'OFFRE PUBLIC D'ACQUISITION AMICALE SUR REALDOLMEN PAR GFI INFORMATIQUE

Le 23 février 2018, Gfi Informatique et Realdolmen (leader des services IT en Belgique et au Luxembourg) ont annoncé la signature d'un protocole d'accord, en vertu duquel Gfi Informatique déposera auprès de l'Autorité Belge pour les Services et Marchés financiers («FSMA») une offre publique d'acquisition volontaire et conditionnelle en numéraire.

Avec cette opération, Gfi Informatique vise à renforcer son implantation en Belgique et au Luxembourg, en ligne avec sa stratégie d'expansion internationale. En effet, Realdolmen, expert ICT indépendant, compte près de 1 250 professionnels hautement qualifiés qui offrent leurs services informatiques à plus de 1 000 clients dans le Benelux, et les accompagnent dans leurs projets ICT en combinant des services de support en termes d'infrastructures et d'applications avec les produits adéquats.

Les principaux termes de cette opération sont les suivants :

- l'offre publique d'acquisition en numéraire porte sur l'ensemble des actions pour un prix de 37,00 € par action correspondant à une valeur de l'ordre de 196 millions d'euros ;
- la réalisation de l'offre est conditionnée à l'obtention par Gfi Informatique de plus de 75 % du capital (sur une base entièrement diluée) et des droits de vote de Realdolmen ;

- l'engagement d'un groupe d'entités et de personnes d'apporter, à l'offre, leurs actions qui représentent 21,94% du capital.

FINANCEMENT : SIGNATURE D'UN CONTRAT SYNDIQUÉ SOUS CONDITION

Dans le contexte de l'offre publique d'acquisition amicale sur Realdolmen, Gfi Informatique a signé le 21 février 2018 un contrat de crédit syndiqué, sous condition du succès de l'OPA sur Realdolmen, prévoyant :

- un emprunt de 200 millions d'euros amortissable sur 5 ans (avec une part in fine de 40%) destiné à financer l'acquisition de Realdolmen ;
- un crédit relais de 110 millions d'euros pour refinancer le crédit syndiqué existant et potentiellement le placement privé existant. Ce crédit a vocation à être refinancé par un nouveau placement privé ;
- un crédit de croissance de 50 millions d'euros amortissable sur 5 ans représentant des nouvelles ressources pour financer les acquisitions et les investissements du Groupe ;
- un crédit renouvelable de 50 millions d'euros d'une durée de 5 ans pour financer les besoins en fonds de roulement du Groupe.

6.2.3. Règles et principes comptables

PRÉAMBULE

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions de l'Autorité des normes comptables et plus particulièrement au règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Fonds commerciaux

Les fonds de commerce ont une durée de vie illimitée et font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

La valeur d'utilité est appréciée sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de prévisions sur 5 ans ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du secteur ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur au bilan.

La quote-part des fonds de commerce liée à la clientèle est amortie sur 5 ans linéairement.

Logiciels et Frais de développement

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur le mode linéaire, en fonction de leur durée prévisible d'utilisation de 1 à 5 ans.

Les logiciels créés à usage interne sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur le mode linéaire, à compter de la mise en service, sur la durée prévue d'utilisation de 5 à 10 ans.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur le mode linéaire, à compter de la mise en service, sur la durée prévue d'utilisation de 5 ans.

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées, est considérée comme un indice de perte de valeur.

En particulier, la valeur au bilan des frais de développement activés est comparée à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), basée sur les budgets d'exploitation pour l'exercice à venir et des prévisions de chiffres d'affaires pour les quatre années suivantes. Une dépréciation

est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur au bilan est supérieure à la valeur d'utilité.

Il est constaté un amortissement dérogatoire pour le montant des dépenses portées à l'actif tant sur les logiciels créés à usage interne que sur les frais de développement activés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

- matériel informatique : 1 à 5 ans ;
- matériel de transport : 5 ans ;
- matériel de bureau/autres : 5 à 10 ans.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les frais liés à ces acquisitions sont enregistrés en charges exceptionnelles.

La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte, notamment, de la quote-part de Gfi Informatique dans les capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés de ces sociétés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de prévisions sur 5 ans ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du secteur ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

Les actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions à objectifs multiples sont considérées comme des titres immobilisés. Lorsque leur valeur d'acquisition est inférieure à la moyenne des cours du dernier mois, une dépréciation est enregistrée correspondant à la différence entre le cours historique et la moyenne des cours du mois.

Créances rattachées à des participations

Dans le cadre de la gestion de leur trésorerie, Gfi Informatique et ses filiales ont des intérêts financiers communs. Une optimisation de la gestion de leurs flux et de leurs besoins et excédents de trésorerie est réalisée par la Société mère. Ces opérations sont réglementées par les conventions de trésorerie signées entre Gfi Informatique et ses filiales.

Les sommes mises à la disposition de Gfi Informatique par ses filiales sont rémunérées sur la base de la moyenne trimestrielle Euribor 3 mois + 1,05 %.

Les sommes prêtées par Gfi Informatique à ses filiales sont rémunérées sur la base de la moyenne trimestrielle Euribor 3 mois + 1,55 %.

Cette règle de calcul des intérêts sur comptes courants a pour objectif de se rapprocher de la réalité économique des taux d'intérêt pratiqués par les banques et les établissements de crédit.

La décision de déprécier les comptes courants et créances rattachées à des filiales de Gfi Informatique, est effectuée en tenant compte notamment des capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés de ces sociétés.

ACTIF CIRCULANT

Clients et comptes rattachés

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS

Les créances dont l'échéance est dépassée depuis plus de 12 mois font l'objet d'une analyse au cas par cas et d'une dépréciation en fonction du risque de non-recouvrement, le cas échéant, à l'exception des créances garanties par la société Euler Hermes Sfac et des créances sur les administrations qui ne font pas l'objet de litiges.

Les créances faisant l'objet de litiges sont dépréciées au cas par cas.

AFFACTURAGE DES CRÉANCES CLIENTS

Gfi Informatique procède à l'affacturage de la majeure partie de ses créances clients auprès de BNP Paribas *Factor*. Une assurance couvre partiellement le risque de non-paiement.

Les créances clients faisant l'objet d'un tirage sont maintenues dans le poste « clients ». En contrepartie du tirage est constatée une dette dans le poste « dettes financières ».

En présence d'un contrat d'affacturage sans recours, les créances pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée ne sont pas maintenues dans le poste « clients ».

Autres créances

En présence d'un contrat de cession sans recours, les créances pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée ne sont pas maintenues dans le poste « autres créances ».

CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est un crédit d'impôt sur les sociétés accordé par l'administration fiscale. Le CICE est calculé sur la base d'un pourcentage des salaires bruts inférieurs à une limite définie. Il est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans le compte de résultat.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. L'évaluation est estimée globalement par type de placement en fonction des cours officiels à la date de clôture de l'exercice.

CHARGES À RÉPARTIR

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges à étaler et repris sur la durée de l'emprunt.

Les frais d'augmentation de capital sont imputés nets d'impôt sur les primes d'émission.

CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux cours en vigueur au 31 décembre. Les pertes de change latentes dégagées à cette occasion sont provisionnées.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui peuvent être évalués de manière fiable.

Gfi Informatique ne provisionne pas ses engagements relatifs aux avantages du personnel à long terme. Les engagements de retraite figurent en engagements hors bilan, ils sont évalués conformément aux dispositions de la recommandation n° 2014-03 de l'ANC.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux et de change, Gfi Informatique est amené à souscrire des instruments dérivés. Gfi Informatique applique un traitement comptable de couverture conformément à l'article 372-2 du PCG. Pour être qualifié de couverture, il est notamment nécessaire que les instruments dérivés aient pour effet de réduire le risque de variation de valeur affectant l'élément couvert et que les variations de valeur de l'élément couvert et l'instrument dérivé soient corrélées.

Les écarts de taux dégagés sur ces instruments financiers sont comptabilisés en résultat financier.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

1. Assistance technique, conseil et intégration de systèmes en régie

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

2. Prestations faisant l'objet d'un forfait

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

3. Intégration de systèmes associée à des ventes de matériels

La part de revenu relative aux matériels est enregistrée lorsque le transfert des risques et avantages est effectué. Ce transfert a généralement lieu à la livraison, sauf dans les cas où les projets présentent un degré de complexité inhabituel et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Dans ce cas, le projet est considéré dans son ensemble et le revenu est enregistré à l'avancement.

La part de revenu relative aux prestations de services est enregistrée à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

4. Ventes de logiciels et de matériels

Pour les ventes de logiciels et de matériels réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu à la livraison.

5. Maintenance

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré *pro rata temporis* sur la durée du contrat.

IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

L'impôt est calculé au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

1. Intégration fiscale

La société Gfi Informatique est tête de Groupe d'un périmètre d'intégration fiscale. Celui-ci comprend l'ensemble des filiales et sous-filiales françaises détenues à 100 % au 1^{er} janvier de l'exercice.

Gfi Informatique constate en résultat la charge d'impôt correspondant au résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale. L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits des sociétés intégrées n'est pas restituée par Gfi Informatique.

2. CIR

Les crédits d'impôt recherche sont comptabilisés en produit d'impôt.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments, qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société.

6.2.4. Notes sur le bilan

NOTE 1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Augmentations	Diminutions	Effet des TUP et Reclas.	31.12.2017
Frais d'établissement	437	-	-	-	437
Fonds de commerce	101 112	-	-	-	101 112
Relations Clientèle	16 160	-	-	-	16 160
Frais de Développement	3 232	-	-	1 162	4 394
Logiciels	22 531	982	(1)	2 628	26 140
Immobilisations incorporelles en-cours	4 263	3 901		(3 790)	4 374
VALEURS BRUTES	147 735	4 883	(1)	-	152 617
Frais d'établissement	437	-	-	-	437
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Relations Clientèle	9 381	609	-	-	9 990
Frais de Développement	943	930	-	-	1 873
Logiciels	13 600	2 959	-	-	16 559
Immobilisations incorporelles en-cours	-	-	-	-	-
AMORTISSEMENTS	24 361	4 498	-	-	28 859
Fonds de commerce	5 534	-	-	-	5 534
Logiciels	-	800	-	-	800
DÉPRÉCIATIONS	5 534	800	-	-	6 334
VALEURS NETTES	117 840	(415)	(1)	-	117 424

La dotation pour dépréciation de logiciels concerne Théseus dont la mise au rebut est anticipée suite au changement prévu d'ERP au sein du groupe.

Les immobilisations incorporelles en cours concernent tant des projets sur des logiciels à usage interne que des frais de développement (cf. note 12 Production immobilisée).

Les relations clientèle se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Date Acquisition	Valeur Brute	31.12.2017		
			Dotation 2017	Amort Cumulé	Valeur Nette
Gfi-BUS - Relation Clientèle	01.10.15	14 094	609	7 924	6 170
Gfi IES - Relation Clientèle	01.07.06	1 066	-	1 066	-
Euvoxa - Relation Clientèle	01.01.09	1 000	-	1 000	-
TOTAL		16 160	609	9 990	6 170

NOTE 2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Augmentations	Diminutions	Effet des TUP et Reclas.	31.12.2017
Matériel de transport	131	-	-	-	131
Instal. techniques, matériel et outillage	14 115	2 934	(3 997)	4 138	17 190
Matériel et mobilier de bureau	4 041	665	(88)	25	4 643
Matériel informatique	3 193	1 067	(992)	(11)	3 257
Immobilisations en cours	2 184	3 109	-	(4 163)	1 130
VALEURS BRUTES	23 664	7 775	(5 077)	(11)	26 351
Matériel de transport	131	-	-	-	131
Instal. techniques, matériel et outillage	6 366	1 705	(380)	-	7 691
Matériel et mobilier de bureau	1 644	420	(56)	-	2 008
Matériel informatique	2 879	334	(182)	(4)	3 027
AMORTISSEMENTS	11 020	2 459	(618)	(4)	12 857
VALEURS NETTES	12 644	5 316	(4 459)	(7)	13 494

NOTE 3 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Augmentations	Diminutions	Effet des TUP et Reclas.	31.12.2017
Titres de participations	154 167	3 119	-	-	157 286
Actions propres	962	832	(762)	-	1 032
Versement d'apport non capitalisé	5 823	-	-	-	5 823
Créances rattachées à des participations	77 235	54 234	(47 288)	-	84 181
Prêts	3 657	1 198	(154)	-	4 701
Dépôts	3 498	465	(116)	-	3 847
Autres créances immobilisées	1 078	829	(115)	-	1 792
VALEURS BRUTES	246 420	60 677	(48 435)	-	258 662
Titres de participations	17 902	5 238	(9 443)	-	13 697
Versement d'apport non capitalisé	5 823	-	-	-	5 823
Créances rattachées à des participations	12 385	900	-	-	13 285
DÉPRÉCIATIONS	36 110	6 138	(9 443)	-	32 805
VALEURS NETTES	210 310	54 539	(38 992)	-	225 857

TITRES DE PARTICIPATIONS

Les participations sont détaillées dans le tableau des filiales et participations figurant en note 23. La variation de la valeur brute des titres de participation se détaille ainsi :

- les titres de participation acquis correspondent :
 - aux titres Impaq UK pour un montant de 1 637 milliers d'euros,
 - aux titres Somafor Sarl pour un montant de 1 292 milliers d'euros,

- aux titres Somafor RCI pour un montant de 83 milliers d'euros,
- à l'augmentation de capital réalisé par Gfi Conseil et Intégration de Solutions ("CIS") pour un montant de 87 milliers d'euros,
- aux titres SL Process pour un montant de 20 milliers d'euros.

Les dépréciations de titres de participation, compte tenu des valeurs d'inventaire déterminées au 31 décembre 2017 (sur la base des prévisions sur 5 ans avec des taux d'actualisation de 9 % et 12%), et de la situation nette comptable des filiales, s'élèvent à 13 697 milliers d'euros.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- Gfi International pour 2 457 milliers d'euros ;
- Awak'IT, pour 5 650 milliers d'euros ;
- Gfi Informatique Entreprise Solutions pour 3 390 milliers d'euros ;
- Gfi Impaq UK pour 1 637 milliers d'euros ;
- Gfi Benelux pour 235 milliers d'euros ;
- Gfi Informatique Telecom pour 326 milliers d'euros ;
- Dacrydium Interactive Paris, pour 2 milliers d'euros.

ACTIONS PROPRES

Les actions propres s'élèvent à 1 032 milliers d'euros, correspondant à 158 825 titres représentant 0,2 % du capital social. Au cours de l'exercice :

- 106 173 actions ont été acquises au cours moyen de 7,84 euros ;
- 96 348 actions ont été vendues au cours moyen de 7,91 euros.

VERSEMENT D'APPORT NON CAPITALISÉ

Le versement d'apport non capitalisé correspond à un versement en « quasi capital » de 5 823 milliers d'euros au profit de la filiale allemande Gfi Informatik Holding GmbH. Ce montant est totalement déprécié.

CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Les créances rattachées à des participations correspondent aux comptes courants des filiales, dans le cadre des conventions de trésorerie du Groupe.

Les dépréciations des créances rattachées à des participations s'élèvent à 13 285 milliers d'euros et concernent les comptes courants de :

- Gfi Informatik Holding GmbH pour 12 385 milliers d'euros ;
- Gfi Benelux, pour 900 milliers d'euros.

NOTE 4 Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Clients hors Groupe	18 644	17 917
Clients Groupe	10 480	7 682
Créances cédées au <i>factor</i>	121 737	121 347
Factures à établir	85 559	81 212
Créances litigieuses	311	312
Effets à recevoir	13	949
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS, BRUT	236 744	229 419
Dépréciation des créances douteuses	(410)	(407)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS, NET	236 334	229 012

L'ensemble des créances clients et comptes rattachés présente des échéances inférieures à un an.

Les créances clients cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage sans recours représentent un montant TTC de 5 190 milliers d'euros.

NOTE 5 Autres créances

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
État et autres collectivités publiques		
Créance de CICE	985	1 104
Autres Crédits d'impôt du groupe d'intégration fiscale	24 401	26 710
Taxe sur la valeur ajoutée	12 936	9 540
Autres impôts	465	357
Contribution s/dividendes à recevoir	459	-
Filiales		
Filiales intégrées fiscalement, Impôt sur les bénéfices	2 064	1 821
Comptes courants débiteurs Groupe	81 625	52 290
Créances liées au personnel	928	788
Débiteurs divers	453	507
Avoirs à recevoir	161	617
TOTAL	124 476	93 734
Dépréciation des autres créances	(3 305)	
TOTAL AUTRES CRÉANCES	121 171	93 734

Les dépréciations des créances concernent les comptes courants débiteurs groupe suivants :

- Awak'it pour 2 883 milliers d'euros ;
- Gfi Informatique Télécom pour 422 milliers d'euros.

CRÉDITS D'IMPÔT DU GROUPE D'INTÉGRATION FISCALE

1. Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Au cours de l'exercice, la créance de CICE de Gfi Informatique, afférente à l'exercice 2017 s'élève à 7 967 milliers d'euros et a été

cédée sans recours. Conformément aux principes comptables, elle figure en trésorerie pour le montant encaissé.

2. Crédit d'impôt recherche

Les crédits d'impôt recherche comprennent la part portée par la Société pour le compte de ses filiales intégrées fiscalement, à hauteur de 8 482 milliers d'euros. La contrepartie est présentée au passif en « Dettes fiscales » pour le même montant (cf. note 10 Dettes d'exploitation et autres).

ÉCHÉANCES

Les autres créances ont toutes une échéance inférieure à un an, à l'exception des créances de CIR afférentes aux exercices 2015 à 2017, pour un montant de 24 401 milliers d'euros.

NOTE 6 Comptes de régularisation

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation engagées au cours de l'exercice qui se rattachent à l'exercice suivant.

CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les charges à répartir sur plusieurs exercices correspondent aux frais engagés lors de la souscription :

- des emprunts obligataires de juin et août 2014 ;
- de l'emprunt auprès du pool bancaire d'octobre 2015 ;
- de l'avenant au crédit syndiqué d'octobre 2015 réalisé en juillet 2017.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie respective de ces emprunts.

(en milliers d'euros)	Valeur brute 31.12.2016	Amort. cumulés 31.12.2016	Valeur nette 31.12.2016	Augmentation	Amort.	Reclass CP	Valeur nette 31.12.2017
Frais d'émission emprunt obligataire 2014	320	(147)	173	-	(58)	-	115
Frais d'émission emprunt 2015	864	(213)	651	-	(174)	-	477
Frais d'émission emprunt 2017	-	-	-	177	(23)	-	154
TOTAL DES CHARGES À RÉPARTIR	1 184	(360)	824	177	(255)	-	746

NOTE 7 Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Avant Affectation au 31.12.2016	Variation	Distribution de dividendes	Affectation du résultat 2016	Résultat 2017	Avant Affectation au 31.12.2017
Capital	133 141	-	-	-	-	133 141
Primes d'émission	71 004	-	-	-	-	71 004
Primes de fusion	315	-	-	-	-	315
Réserve légale	8 083	-	-	1 160	-	9 243
Report à nouveau	34 918	-	-	12 068	-	46 986
Résultat de l'exercice	23 191	-	(9 963)	(13 228)	24 104	24 104
Provisions réglementées	7 685	925	-	-	-	8 610
TOTAL	278 337	925	(9 963)	-	24 104	293 403

CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élève ainsi à 133 141 542 euros, composé de 66 570 771 actions de 2 euros de valeur nominale. Ces actions sont toutes de même catégorie. Les actions propres ne donnent pas lieu au versement de dividendes.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires cumulés constatés sur les logiciels destinés à un usage interne et aux frais de développement activés.

PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Droits à l'attribution d'actions gratuites : plan du 21 janvier 2016

Le Conseil d'administration, en date du 21 janvier 2016, usant de la faculté qui lui a été donnée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 novembre 2015, a décidé d'attribuer à certains salariés des droits à attribution gratuite d'actions Gfi Informatique.

Globalement, 310 000 actions gratuites ont été attribuées aux bénéficiaires nommément désignés par le Conseil d'administration selon certaines conditions.

Autorisation d'attribution d'actions gratuites 2016

Le Conseil d'Administration du 21 février 2018 arrêtant les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017, a constaté que les conditions fixées dans le Plan du 21 janvier 2016 ont été atteintes partiellement, du fait d'événements exceptionnels et non prévisibles, et sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a autorisé l'attribution définitive de 77 500 actions gratuites.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2017 envisagée est la suivante :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires :

- constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 24 104 milliers d'euros ;
- constate que le résultat distribuable après affectation de la réserve légale est de 69 885 milliers d'euros ;
- décide d'affecter le résultat distribuable comme suit :
 - 9 985 milliers d'euros aux actionnaires à titre de dividendes,
 - 59 900 milliers d'euros au compte report à nouveau.

NOTE 8 Provisions pour risques et charges

VARIATIONS DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Effet des TUP et Reclas.	31.12.2017
Litiges prud'homaux et divers risques salariaux	1 030	235	(370)	-	-	895
Risques fiscaux et sociaux	1 718	-	-	(1 697)	-	21
TOTAL PROVISIONS	2 748	235	(370)	(1 697)	-	916

Les dotations et reprises aux provisions pour risques sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

Les provisions pour risques fiscaux et sociaux devenues sans objet ont été reprises au cours de l'exercice.

NOTE 9 Dettes financières

Les échéances des emprunts et dettes au 31 décembre 2017 se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2017	-1 an	Échéances 1 à 5 ans	31.12.2016
Emprunts obligataires	25 000	-	25 000	25 000
Intérêts courus sur emprunts obligataires	14	14	-	14
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	25 014	14	25 000	25 014
Emprunts moyen terme auprès des établissements de crédit	79 209	22 926	56 283	78 080
Intérêts courus non échus	14	14	-	5
Tirage <i>factor</i>	16 782	16 782	-	5 857
Concours bancaires courants	29 012	29 012	-	8 330
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	125 017	68 734	56 283	92 272
Dettes rattachées à des participations Groupe	40 048	-	40 048	39 361
Caution reçue (ITN/Filhet Allard)	1 152	1 152	-	1 152
Intérêts courus à payer	82	82	-	84
DETTES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	41 282	1 234	40 048	40 597
TOTAL	191 313	69 982	121 331	157 883

EMPRUNT OBLIGATAIRE

Caractéristiques de l'emprunt obligataire

Nombre d'obligations émises	250
Valeur nominale (en euros)	100 000
Prix d'émission (en euros)	100 000
Montant total de l'émission (en euros)	25 000 000
Taux d'intérêt (paiement annuel à terme échu)	3,947 %
Date prévue de remboursement	27.12.2019

EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Emprunt auprès du pool bancaire

- L'emprunt syndiqué d'un montant total initial de 82,6 millions d'euros s'élève au 31 décembre 2017 à 68,8 millions d'euros ;
- Le 27 juillet 2017, la Société a signé un avenant au crédit syndiqué mettant à disposition un montant de 12 millions d'euros ayant donné lieu à un tirage de 10,4 millions d'euros.

Covenants bancaires

La Convention de crédit du 9 octobre 2015 auprès d'un pool d'établissements bancaires ainsi que l'emprunt obligataire, comportent des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors des clôtures annuelles et semestrielles.

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire, la Société s'est engagée à respecter certains plafonds d'investissements nets.

Sur la base du bilan et des performances 2017, Gfi Informatique se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par ces contrats, les covenants sont respectés à la date de publication. Des informations détaillées sont fournies en note 6 des États financiers consolidés.

NOTE 10 Dettes d'exploitation et autres

(en milliers d'euros)	31.12.2017	dont charges à payer	31.12.2016
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES	762	-	552
Fournisseurs	39 932	-	32 507
Factures non parvenues	35 287	35 287	29 828
DETTES FOURNISSEURS	75 219	35 287	62 335
Dettes sociales			
Comité entreprise et rémunérations dues	370	-	756
Provision congés payés, 13ème mois et ARTT	22 869	22 869	22 482
Provision pour bonus	1 833	1 833	2 641
Autres dettes envers le personnel	770	770	1 642
Dettes envers les organismes sociaux			
Organismes sociaux	20 401	-	20 559
Charges sociales sur provisions congés payés, 13ème mois et ARTT	11 245	11 207	11 017
Charges sociales sur provisions bonus	897	897	1 294
Provision Organic	1 056	1 056	1 044
Autres provisions sur charges (taxe apprentissage, taxe sur l'effort construction...)	7 092	7 130	7 399
Dettes fiscales			
Taxe sur la valeur ajoutée	49 073	49 073	46 988
Filiales intégrées fiscalement, Crédits d'impôts dus	8 482	-	7 091
État, Impôts sur les bénéfices	177	-	177
CET	91	91	940
TVTS	174	174	41
Dettes litige fiscal TVA	-	-	2 908
DETTES FISCALES ET SOCIALES	124 530	95 100	126 979
Fournisseurs d'immobilisations	814	-	672
Factures non parvenues d'immobilisations	1 229	1 229	-
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	2 043	1 229	672
Avoirs à établir	7 708	7 708	7 510
Créditeurs divers	918	918	1 404
AUTRES DETTES	8 626	8 626	8 914

L'ensemble des dettes d'exploitation a une échéance inférieure à un an, à l'exception du crédit d'impôt dû aux filiales intégrées. Ce montant suivra le même échéancier que les créances liées (cf. note 5).

6.2.5. Notes sur le compte de résultat

NOTE 11 Chiffres d'affaires

(en milliers d'euros)	31.12.2017	France	Étranger
Ventes de marchandises	660	569	91
Ventes de services	683 619	664 282	19 337
CHIFFRE D'AFFAIRES	684 279	664 851	19 428
en %	100 %	97 %	3 %

NOTE 12 Production immobilisée

La production immobilisée s'élève à 3 632 milliers d'euros, dont :

- 2 137 milliers d'euros concernent des frais de développement activés ;
- 1 495 milliers d'euros concernent des immobilisations destinées à un usage interne.

NOTE 13 Reprises de dépréciations, provisions et transferts de charges

(en milliers d'euros)	2017	2016
Reprises dépréciations sur actif circulant	147	274
Reprises dépréciations pour risques et charges	-	-
Transfert de charges	8 059	8 830
TOTAL	8 206	9 104

Les transferts de charges comprennent principalement les éléments ci-dessous :

- des coûts de licenciements pour 3 879 milliers d'euros ;
- des frais d'étude et d'audit en vue d'acquies de nouvelles participations pour un montant de 1 754 milliers d'euros ;
- des coûts de déménagement pour un montant de 657 milliers d'euros ;
- de diverses autres charges d'exploitation pour 577 milliers d'euros.

NOTE 14 Dotations aux amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)		2017	2016
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	note 1	4 498	5 513
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	note 2	2 459	2 033
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	note 6	255	232
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		165	116
TOTAL		7 377	7 894

NOTE 15 Résultat financier

Les éléments constitutifs du résultat financier sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Revenus des titres de participation	10 000	7 000
Revenus des comptes courants	2 645	1 665
Produits nets sur cessions de VMP	-	1
Gains de change	71	4
Autres produits financiers	15	50
Reprises de dépréciations des titres de participation	9 443	6 000
Reprises pour autres provisions financières	-	-
PRODUITS FINANCIERS	22 174	14 720
Intérêts sur emprunts	(2 073)	(1 481)
Intérêts sur compte-courant	(308)	(413)
Intérêts bancaires	(432)	(315)
Intérêts d'affacturage	(342)	(200)
Pertes de change	(36)	(108)
Dépréciations des titres de participation	(5 238)	(6 434)
Dépréciations des comptes courants groupe et des créances rattachées à des participations	(4 206)	(257)
Autres charges financières	(66)	(245)
CHARGES FINANCIÈRES	(12 701)	(9 453)
RÉSULTAT FINANCIER	9 473	5 267

REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION

Gfi Informatique a comptabilisé en 2017 un montant de dividendes de 10 000 milliers d'euros décomposé de la manière suivante :

- Gfi Progiciels a versé des dividendes pour un montant de 4 000 milliers d'euros ;
- Gfi Informatique-Production a versé des dividendes à hauteur de 3 000 milliers d'euros ;
- Gifimo a versé des dividendes pour un montant de 300 milliers d'euros ;
- Gfi NV a versé des dividendes pour un montant de 500 milliers d'euros ;
- Gfi PSF a versé des dividendes pour un montant de 200 milliers d'euros ;
- Gfi Portugal doit verser des dividendes pour un montant de 2 000 milliers d'euros.

DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Les dépréciations des titres de participation se décomposent de la manière suivante :

- Awak'it pour 1 649 milliers d'euros ;
- Gfi Informatique Entreprise Solutions pour 1 390 milliers d'euros ;
- Impaq UK pour 1 637 milliers d'euros ;
- Gfi Informatique Telecom pour 327 milliers d'euros ;
- Gfi Benelux pour 235 milliers d'euros.

La reprise de provision sur les titres de participation concerne la filiale Gfi International.

Les dépréciations des comptes courants groupe et des créances rattachées à des participations concernent :

- Awak'it pour 2 883 milliers d'euros ;
- Gfi Informatique Telecom pour 422 milliers d'euros ;
- Gfi Benelux pour 900 milliers d'euros ;
- Gfi Informatik Holding GmbH pour 1 millier d'euros.

NOTE 16 Résultat exceptionnel

Les éléments constitutifs du résultat exceptionnel sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2017	Produits exceptionnels 2017	Charges exceptionnelles 2017
Coûts des licenciements	(3 879)	-	(3 879)
Coût des études et audits d'acquisitions	(1 754)	-	(1 754)
Honoraires et charges diverses sur opérations exceptionnelles	(577)	-	(577)
Coût des loyers et charges versés sur bureaux vacants	(657)	-	(657)
Coûts des redressements fiscaux	(16)	-	(16)
Autres	54	54	-
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GESTION	(6 829)	54	(6 883)
Bonis et malis sur achat d'actions propres	3	18	(15)
Cessions d'immobilisations corporelles, prix de vente et VNC des éléments cédés	(95)	4 364	(4 459)
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	(92)	4 382	(4 474)
Dotations et reprises de provisions pour risques et charges	1 400	1 400	-
Dotations et reprises d'amortissements dérogatoires	(924)	1 772	(2 696)
Dotations et reprises de provisions sur litiges prud'homaux et autres risques sociaux	135	370	(235)
Autres dotations et reprises	(503)	297	(800)
DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	108	3 839	(3 731)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(6 813)	8 275	(15 088)

COÛTS DES LICENCIEMENTS

Les coûts de licenciement relatifs aux restructurations réalisées ne sont pas considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société. Ces coûts, nets des reprises de provisions correspondantes s'élèvent à 3 744 milliers d'euros sur l'exercice 2017.

COÛTS DES ÉTUDES ET AUDITS D'ACQUISITIONS

Ces coûts sont relatifs aux études et audits de sociétés cibles dans le cadre de notre stratégie de croissance externe. Ils s'élèvent à 1 754 milliers d'euros.

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES SUR OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Ces coûts correspondent à des honoraires considérés comme non inhérents à l'activité opérationnelle de la Société. Ils s'élèvent à 577 milliers d'euros.

COÛTS DES LOYERS ET CHARGES VERSÉS SUR BUREAUX VACANTS

Ces coûts sont liés aux divers déménagements et charges afférentes aux locaux restant inoccupés durant l'exercice soit un montant de 657 milliers d'euros.

NOTE 17 Participation des salariés

Dans le cadre de l'accord passé au sein de l'unité économique et sociale regroupant Gfi Informatique, Gfi Progiciels, et Gfi Informatique-Production, la participation de l'exercice est calculée selon une formule dérogatoire, sauf dans le cas où la règle de droit commun serait plus avantageuse pour les salariés.

La Société distribuera 738 milliers d'euros de participation au titre de l'année 2017 aux salariés de l'UES.

NOTE 18 Impôt sur les bénéfices

Au titre de l'exercice, la Société a enregistré un produit net d'impôts de 8 236 milliers d'euros, qui se décompose de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Courant	Exceptionnel	2017
Résultat net comptable	30 917	(6 813)	24 104
Impôt sur les sociétés	(8 236)	-	(8 236)
RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION	22 681	(6 813)	15 868
Réintégrations	1 211	-	1 211
Déductions	(19 045)	(2 935)	(21 980)
BASE IMPOSABLE TRANSMISE AU GROUPE D'INTÉGRATION FISCALE	4 847	(9 748)	(4 901)
Impôt sur les bénéfices, produit sur les sociétés intégrées			2 064
Impôt sur les bénéfices, charge du Groupe d'intégration fiscale			(50)
TOTAL IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES			2 014
Contribution sur les dividendes versés et autres			459
<i>Carry-back</i>			-
Crédit d'impôt apprentissage			-
Crédit d'impôt famille			-
Crédit d'impôt recherche			5 763
TOTAL IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			8 236

INTÉGRATION FISCALE

En France, le périmètre d'intégration fiscale de Gfi Informatique au 31 décembre 2017 comprend le résultat des 16 sociétés suivantes :

Gfi Informatique, Gfi Progiciels, Gfi Infogen Systems, Gfi Informatique-Production, Gfi Informatique Entreprise Solutions, Gfi Business Transformation, Addstones, Cognitis France, Awak'IT, Tikawa Productions, ITN Consultants, Gfi Informatique et Télécom, S.C.I. Gifimo, Business Document, Novuly, Metaware Technologies.

DÉFICIT FISCAL

La Société dispose d'un déficit fiscal reportable :

- de 38 169 milliers d'euros au titre du groupe d'intégration fiscale dont elle est la mère ;
- de 2 085 milliers d'euros au titre de ses déficits propres.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, Gfi Informatique a utilisé les pertes fiscales des filiales intégrées suivantes : Gfi Progiciels, Gfi Informatique Télécom, Gfi Infogen Systems, Gfi Informatique Entreprise Solutions, Addstones, Cognitis France, Metaware Technologies, Novuly, Tikawa Productions, Awak'IT et ITN Consultants, et n'a pas provisionné la restitution de l'économie d'impôt réalisée.

ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Impôts
Contribution solidarité	1 063	354
Participation à l'effort de construction	-	-
TOTAL ALLÈGEMENTS	1 063	354

6.2.6. Autres informations

NOTE 19 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

(en milliers d'euros)	2017	2016
Garanties de paiement des loyers	158	385
Garanties sur contrats clients	425	437
Garanties sur contrats fournisseurs	41	33
CAUTIONS BANCAIRES	624	855
Caution bancaire	114	1 000
GARANTIES DONNÉES AU PROFIT DE FILIALES	114	1 000
Sur contrats de location immobilière	37 779	33 531
Sur contrats de location mobilière	6 201	3 146
ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION	43 980	36 677
Sur indemnités de départ à la retraite	26 648	22 981
AUTRES	26 648	22 981

Garanties données au profit des filiales

Des cautions bancaires ont été données au profit de :

- Gfi Progiciels pour un montant de 34 milliers d'euros ;
- Roff pour un montant de 80 milliers d'euros.

Engagements sur contrats de location immobilière

Au titre de ses engagements sur contrats de location immobilière, la Société porte notamment les contrats suivants :

- bail du siège social à Saint-Ouen : renouvelé le 26 octobre 2015 pour une période de 6 ans fermes. Au 31 décembre 2017, l'engagement correspondant s'élève à 14,6 millions d'euros ;
- bail du site de Toulouse : conclu en 2012 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2017, l'engagement correspondant s'élève à 3,7 millions d'euros ;
- bail de la Rue Mozart à Clichy : conclu en 2014 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2017, l'engagement correspondant s'élève à 3,5 millions d'euros ;

- bail du site de Meudon conclu en 2015 pour une durée ferme de 9 ans. Au 31 décembre 2017, l'engagement correspondant s'élève à 3,2 millions d'euros ;
- bail du site de Lyon conclu en 2016 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2017, l'engagement correspondant s'élève à 3,1 millions d'euros.

Engagements sur contrats de location mobilière

Les loyers restants dus sur contrats de location de matériel au 31 décembre 2017 sont les suivants :

- à moins d'un an : 2 624 milliers d'euros ;
- à plus d'un an : 3 577 milliers d'euros.

Engagements sur contrats de crédit-bail

Il n'existe aucun engagement de crédit-bail au 31 décembre 2017.

Taxe sur l'effort construction

La Société a prévu d'acquitter la Taxe sur l'effort de construction due au titre de l'exercice 2017 par versement auprès d'un organisme collecteur agréé sous forme de prêt à long terme. Ce versement interviendra fin 2018 pour un montant de 1 125 milliers d'euros.

Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les engagements pris par Gfi Informatique concernant les indemnités de départ à la retraite s'élèvent à 26 648 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 22 981 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Ces engagements sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les indemnités légales et conventionnelles sont calculées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément aux normes applicables. Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas, le taux moyen de charges sociales appliqué est de 47 %. Le calcul des engagements tient compte :

- d'un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par classe d'âge, le taux moyen retenu en 2017 ressortant entre 10,0 % et 10,4 % selon les sociétés ;
- d'un taux de revalorisation des salaires entre 2,25 % et 3,00 % ;
- et des tables de mortalité INSEE H/F 2011-2013.

La durée du régime est estimée à 14 ans, le taux d'actualisation retenu s'élève à 1,51 % (*versus* 1,75 % fin 2016).

En terme de sensibilité, une baisse de ce taux d'actualisation de 0.25 point générerait une augmentation de l'engagement de 3%.

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Sûretés données en garantie

Le 9 octobre 2015, Gfi Informatique a donné en nantissement la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Gfi Progiciels, en faveur du pool bancaire, dans le cadre de la convention de crédit du 9 octobre 2015.

Engagements donnés dans le cadre des opérations de financement

LIMITATIONS CONTRACTUELLES À LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire en France, le Groupe s'est engagé à adopter une politique de distribution de dividendes cohérente avec les contraintes de remboursement de la dette et du paiement des intérêts liés. Notamment, ces distributions sont limitées à 40 % du résultat net consolidé part du Groupe pour un niveau de ratio R2 supérieur à 1,25. Des informations détaillées sont fournies en note 6 des États financiers consolidés.

COVENANTS

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire en France, le Groupe est engagé à respecter notamment des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors des clôtures annuelles et semestrielles. Ces engagements sont présentés dans la note 6.4 des états financiers consolidés « Risques de liquidité ».

Couvertures de taux

Au 31 décembre 2017, Gfi Informatique dispose des instruments financiers suivants :

(en milliers d'euros)

Nature	Date		Contrepartie	Couverture 31/12/2017				Juste Valeur
	d'émission	Échéance			2018	2019	2020	
SWAP taux fixe 5 ans avec Floor à 0% sur 3 ans	31.12.2015	30.09.2020	CACIB	13 560	4 520	4 520	4 520	(51,1)
SWAP taux fixe avec Floor à 0% sur 3 ans	29.09.2017	30.09.2020	CACIB	11 829	3 943	3 943	3 943	(5,2)
SWAP taux fixe avec Floor à 0% sur 3 ans	29.12.2017	30.09.2020	CACIB	5 216	-	2 608	2 608	(3,7)
CAP avec strike à 0,25%	31.12.2015	28.09.2018	CACIB	9 000	9 000	-	-	-
				39 605	17 463	11 071	11 071	(60)

L'exposition de Gfi Informatique au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée au niveau de l'endettement financier de la Société. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Le Groupe fixe des normes de répartition taux fixe/taux variable. Dans cet objectif, le Groupe met en place des instruments de couverture. Les contrats de swap et de Cap sont les principaux instruments utilisés. Au 31 décembre 2017, après prise en compte des instruments de couverture, 63% de la dette de la Société envers les établissements bancaires est à taux d'intérêt fixe.

Risques de change

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectués dans la zone Euro.

Les flux intragroupe en devises étrangères sont extrêmement limités. Lorsque Gfi Informatique investit directement ou indirectement dans une filiale étrangère, l'investissement est généralement réalisé dans la devise du pays qui en bénéficie.

À la connaissance de la Société, la présentation n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes en vigueur.

NOTE 20 Rémunération des dirigeants

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versé au cours des exercices 2017 et 2016 aux membres des organes d'administration et de direction se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale
2017	836	316	4	224	1 380
2016	836	336	4	230	1 406

NOTE 21 Effectif moyen

L'effectif moyen de la Société est le suivant :

Effectif moyen	2017	2016
Cadres	5 091	5 069
Employés, techniciens, agents de maîtrise	507	464
TOTAL	5 598	5 533

NOTE 22 Informations concernant les entreprises liées

Les éléments concernant les entreprises liées et les participations sont résumés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017
Participations brutes	158 318
Versement d'apport non capitalisé	5 823
Créances rattachées à des participations	84 181
Dépréciations des immobilisations financières	32 805
Dépôt et cautionnement versé	-
Dépôt et cautionnement reçus	(1 152)
Créances clients et comptes rattachés	13 353
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(17 924)
Autres créances : débiteurs divers	-
Autres créances : avoirs à recevoir	90
Autres créances : impôt intégration fiscale filiales	-
Autres dettes : CIR filiales	(8 482)
Autres dettes : avoirs à établir	(1 489)
Comptes courants débiteurs	81 625
Dépréciations des comptes courants débiteurs	(3 305)
Comptes courants créditeurs	(38 133)
Dettes rattachées à des participations	(1 990)
Produits d'exploitation	48 789
Charges d'exploitation	(177 415)
Produits financiers	22 088
Charges financières	(9 751)

NOTE 23 Tableau des filiales et des participations

Les filiales de Gfi Informatique SA sont les sociétés suivantes :

Dénomination sociale	Siège social		N° SIREN
PARTICIPATIONS FRANÇAISES			
Gfi Progiciels SAS	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	340 546 993
Gfi Informatique-Production SA	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	428 286 496
Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	315 930 578
Cfi Business-Transformation SAS	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	790 077 937
Gfi Informatique & Télécom	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	501 707 293
Gfi Conseil et Intégration de Solutions SASU	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	822 269 551
S.C.I. Gifimo	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	350 934 139
Awak'IT (S&I) SAS	59-61 Quai Alphonse Le Gallo	92100 Boulogne-Billancourt	412 013 922
Gfi 7 SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	808 372 924
Gfi 8 SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	808 373 161
Gfi 9 SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	808 373 237
Somafor SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	389 150 137
SL Process	6 B Avenue de l'Europe	78 117 Toussus Le Noble	819 182 387
Cognitis France SAS	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	348 786 799
Dacrydium Interactive Paris	nc	nc	nc
PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES			
Gfi Portugal-Tecnologias de Informacao, SA	Ed. Atlantis, Av. D. João II, lote 1,06,2,2 - Parque das Nações	1990-095 Lisboa	PT502726890
Gfi Benelux	Square de Meeûs 38/40	B-1000 Bruxelles	0 427 608 266
Gfi PSF SA	13-15 Parc d'activités	L-8308 Capellen	B 52 391
Gfi NV	Square de Meeûs 38/40	B-1000 Bruxelles	0 450 798 491
Gfi International	Chemin des Aulx, 10	1228 Plan-les-Ouates	CH-660 0 703 000-2
Holding Gfi Informatique Maroc	Parc Casa <i>Nearshore</i> , Sh. 2.2. - 1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	113 607
Gfi Maroc <i>Offshore</i>	Parc Casa <i>Nearshore</i> , Sh. 2.2. - 1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	163 083
Impaq UK Limited	9 Bridle Close Surbiton Road Kingston upon Thames	Surrey KT1 2JW	05054175
Somafor RCI SA	06 II Plateaux des Vallons	06 BP 1293 Abidjan	CI-ABJ-1989-B-33816

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

		Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu en %
<i>(en milliers d'euros)</i>				
A-FILIALES (10 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)				
Participations françaises				
Gfi Progiciels SAS	France	7 978	5 273	100,00 %
Gfi Informatique-Production SA	France	10 910	9 377	100,00 %
GFI Informatique Entreprise Solutions SAS	France	347	(500)	100,00 %
Gfi Business Transformation SAS	France	2 037	959	100,00 %
Gfi Informatique & Telecom	France	340	(1 418)	100,00 %
Gfi Conseil et Intégration de Solutions SASU	France	125	-	70,00 %
SCI Gifimo	France	1	-	100,00 %
Awak'it (S&I) SAS	France	102	(1 703)	100,00 %
Gfi 7 SARL	France	1	-	100,00 %
Gfi 8 SARL	France	1	-	100,00 %
Gfi 9 SARL	France	1	-	100,00 %
Somafor SARL	France	8	437	100,00 %
SL Process	France	10	nc	25,00 %
Cognitis France SAS	France	3 500	3 072	100,00 %
Dacrydium Interactive Paris	France	nc	nc	nc
Participations étrangères				
Gfi Portugal-Tecnologias de Informacao, SA	Portugal	1 500	2 482	100,00 %
Gfi Benelux	Belgique	225	(1 898)	100,00 %
Gfi PSF SARL	Luxembourg	1 000	332	100,00 %
Gfi NV	Belgique	62	1 992	99,80 %
Gfi International	Suisse	30 161	(10 886)	100,00 %
Holding Gfi Informatique Maroc	Maroc	1 656	191	100,00 %
Gfi Maroc <i>Offshore</i>	Maroc	36	1 719	100,00 %
Impaq UK Limited	Royaume Uni	196	(828)	100,00 %
Somafor RCI SA	Côte d'Ivoire	228	(73)	70,00 %
B- AUTRES PARTICIPATIONS		7 212	17 970	
C- ACTIONS AUTODETENUES				
TOTAL				

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Provision sur créances	Cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Brute	Nette						
22 075	22 075	5 635	-	34	89 134	4 065	4 000
21 311	21 311	-	-	-	154 642	6 532	3 000
4 803	1 413	4 392	-	-	9 149	(1 046)	-
2 037	2 037	-	-	-	8 201	186	-
327	-	2 305	(422)	-	9 430	(1 787)	-
88	88	-	-	-	4 260	422	-
1	1	-	-	-	80	36	300
5 650	-	4 309	(2 883)	-	2 098	(2 239)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1 321	1 321	465	-	-	630	15	-
20	20	-	-	-	-	-	-
6 288	6 288	10 705	-	-	26 532	(485)	-
2	-	-	-	-	-	-	-
10 923	10 923	36 085	-	-	25 276	184	2 000
235	-	1 687	(900)	-	1 151	28	-
921	921	-	-	-	6 497	718	200
2 260	2 260	-	-	-	20 891	541	500
74 599	72 142	3 322	-	-	2 014	(829)	-
1 895	1 895	-	-	-	-	10	-
36	36	-	-	-	6 276	409	-
1 638	-	-	-	-	1 794	(201)	-
253	253	899	-	-	2 856	(447)	-
602	602	11 174	-	-	97 076	1 448	-
1 032	1 032						
158 318	144 621	80 978	(4 205)	34	467 989	7 560	10 000

6.3. AUTRES INFORMATIONS

6.3.1. Résultat financier des 5 derniers exercices

	2017	2016	2015	2014	2013
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	133 141	133 141	131 960	108 901	108 901
Nombre d'actions émises	66 570 771	66 570 771	65 980 266	54 450 342	54 450 342
Nombre d'obligations convertibles	-	-	-	10 074 417	10 077 917
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES					
Chiffre d'affaires hors taxes	684 279	682 105	576 109	487 628	450 651
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	22 991	10 649	14 648	9 639	9 778
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	(8 236)	(6 829)	(5 849)	(6 288)	(5 507)
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	24 104	23 191	16 731	16 061	13 019
Montant des bénéfices distribués *	9 985	9 875	9 897	5 445	5 438
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE ACTION					
Résultat avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,47	0,26	0,31	0,29	0,28
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	0,36	0,35	0,25	0,29	0,24
Dividende *	0,15	0,15	0,15	0,10	0,10
IV - PERSONNEL					
Nombre de salariés (effectif moyen)	5 598	5 533	4 943	4 452	4 325
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	251 787	246 468	217 179	192 142	182 409
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	111 074	110 864	98 096	86 285	82 998

* Soumis à décision de l'Assemblée générale.

(1) La charge d'impôt négative est un produit lié, notamment, aux effets des intégrations fiscales et du carry-back.

6.3.2. Inventaire des valeurs mobilières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre de titres	Valeur nette comptable 31.12.2017
PARTICIPATIONS FRANÇAISES		
Gfi Progiciels SAS	10 466 439	22 075
Gfi Informatique-Production SA	351 925	21 311
Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS	5 925	1 413
Gfi Business-Transformation SAS	203 700	2 037
Gfi Informatique Telecom SASU	21 250	-
Gfi Conseils et Intégration de Solutions	8 750	88
S.C.I. Gifimo	651	1
Awak'IT (S&I) SAS	10 200	-
Gfi 7 SARL	100	1
Gfi 8 SARL	100	1
Gfi 9 SARL	100	1
Somafor SARL	500	1 321
SL Process	240	20
Cognitis France SAS	3 500 000	6 288
PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES		
Gfi Portugal-Tecnologias de Informacao, SA	12 000	10 923
Gfi Benelux	88 464	-
Gfi PSF SA	30 000	921
Gfi NV	1 259	2 260
Gfi International	9 428 334	72 142
Holding Gfi Informatique Maroc	185 000	1 895
Gfi Maroc <i>Offshore</i>	4 000	36
Grupo Corporativo Gfi Informatica SA	100 000	602
Somafor RCI	15 000	253
IMPAQ UK Limited	150 000	-
ACTIONS AUTO-DÉTENUE		
Gfi Informatique	158 825	1 032
TOTAL		144 621

6.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale de la société Gfi Informatique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GFI Informatique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires sur les prestations faisant l'objet d'un forfait

Point clé de l'audit

Pour les prestations faisant l'objet d'un forfait, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et restant à venir.

Une provision pour perte à terminaison est comptabilisée dès qu'une perte est anticipée sur un contrat.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les prestations faisant l'objet d'un forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles ayant une incidence directe sur le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle des comptes sociaux.

Le principe de reconnaissance du chiffre d'affaires est détaillé dans la section « Chiffre d'affaires » de la note 6.2.3 de l'annexe des comptes sociaux.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif à la comptabilisation des contrats. Nous avons testé l'efficacité des contrôles clés mis en oeuvre, notamment ceux relatifs aux coûts imputés par contrat et ceux restant à courir.

Pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation ou rentabilité inhabituelle) nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons rapproché les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans la fiche de suivi du contrat réalisé par le contrôleur de gestion avec la comptabilité ;
- nous avons vérifié le calcul des coûts standards utilisés pour évaluer les heures chargées sur les contrats ;
- sur la base d'entretiens avec les contrôleurs de gestion, nous avons apprécié les coûts restants à encourir et le degré d'avancement du contrat qu'il a déterminé et sur lequel se fondent la comptabilisation du chiffre d'affaires et la reconnaissance de la marge ;
- nous avons réalisé des revues analytiques des « business units » avec les contrôleurs de gestion ;
- le cas échéant, nous avons apprécié les hypothèses retenues par la direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires.

Evaluation des titres de participation

Point clé de l'audit	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2017, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 143 589 milliers d'euros.</p> <p>Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte notamment de la quote-part de GFI Informatique dans les capitaux propres des sociétés qu'elle détient et des perspectives de rentabilité sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à long terme.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de mises en oeuvre des tests de dépréciation réalisés par GFI Informatique.</p> <p>Nous avons réalisé les procédures suivantes, sur les tests de dépréciation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nous avons analysé la cohérence des hypothèses clés issues des tests de dépréciation des écarts d'acquisition avec celles retenues dans le cadre de l'évaluation des titres de participation ; • nous avons vérifié la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie ; • nous avons apprécié avec l'assistance de nos spécialistes en évaluation les taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché.

Evaluation des fonds de commerce

Point clé de l'audit	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2017, les fonds de commerce sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 101 112 milliers d'euros. Ces actifs ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.</p> <p>Ce test de dépréciation se fonde sur la valeur d'utilité déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation des fonds de commerce comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à long terme.</p> <p>Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur au bilan, comme précisé dans la note 6.2.3 de l'annexe des comptes sociaux.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de mises en oeuvre des tests de dépréciation réalisés par GFI Informatique.</p> <p>Nous avons réalisé les procédures suivantes, sur les tests de dépréciation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nous avons analysé la cohérence des hypothèses clés issues des tests de dépréciation des écarts d'acquisition avec celles retenues dans le cadre de l'évaluation des titres de participation ; • nous avons vérifié la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie ; • nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation les taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et

avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GFI Informatique par les Assemblées générales du 19 mai 2010 pour Grant Thornton et du 21 mai 2008 pour ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, GRANT THORNTON était dans la huitième année de sa mission sans interruption et ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 1996.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre

indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 21 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Samuel Clochard

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Jouanne

6.5. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

6

A l'Assemblée Générale de la société GFI Informatique,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui

nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS ET CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS ET CONCLUS DEPUIS LA CLÔTURE

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés et conclus depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

- Avec la société Auteil Conseil (France)

Personne concernée

M. Vincent Rouaix, Président du Conseil d'administration et Directeur général de votre Société, et gérant de la société Auteil Conseil (France).

Complément d'honoraires au titre de 2017**Nature, objet et modalités**

Votre Société a signé le 15 octobre 2007 un contrat de prestations de services avec la société Auteuil Conseil (France). Ce contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Auteuil Conseil (France) intervient au profit de votre Société dans les domaines de la gestion de la stratégie marketing et commerciale, des processus relatifs aux acquisitions de sociétés de services informatiques et de ressources humaines. Le collaborateur affecté à la réalisation des services en application dudit contrat est M. Vincent Rouaix. Le contrat a été conclu pour une période de deux ans à compter du 1er février 2008 reconductible tacitement tous les ans, sauf résiliation un an avant la date d'échéance.

En contrepartie de sa mission, la société Auteuil Conseil (France) perçoit des honoraires.

Le Conseil d'administration du 21 février 2018 a autorisé votre Société à signer trois nouveaux avenants au contrat de prestations de services du 15 octobre 2007 :

- L'avenant, signé le 16 mars 2018, prévoit un complément d'honoraires d'un montant de 213.248 euros hors taxes au titre des prestations de la société Auteuil Conseil (France) réalisées en 2017, au titre des objectifs de performance prévus pour un montant maximal de 400 000 euros hors taxes.
- Le deuxième avenant est relatif à un complément d'honoraires exceptionnel d'un montant de 500 000 euros hors taxes. Cet avenant, signé le 16 mars 2018, vient en application de l'avenant conclu le 23 décembre 2015, fixant cet honoraire complémentaire exceptionnel d'un montant maximal de 2 millions d'euros hors taxes, sous réserve de la réalisation définitive de l'opération de prise de participation de la société Mannai Corporation, et d'objectifs quantitatifs.
- Le troisième avenant, signé le 16 mars 2018, est relatif à la réévaluation des honoraires calculés sur une base annuelle et fixés au montant de 860 000 euros hors taxes, à compter du 1er avril 2018.

Les avenants relatifs à cette convention de 2007 autorisés au cours des exercices antérieurs sont présentés dans la partie « Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale » du présent rapport.

Votre Société a comptabilisé au cours de l'exercice 2017 une charge de 1 513 248 euros hors taxes au titre des avenants et du contrat initial.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la Société

La conclusion de cette convention a été motivée par la volonté du Conseil d'administration de s'assurer de la stabilité du management, et de bénéficier de l'expertise de la société Auteuil Conseil (France) quant au développement du groupe GFI Informatique, notamment par la réalisation d'opérations de croissance externe.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS****a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Avec la société Auteuil Conseil (France)

Personne concernée

M. Vincent Rouaix, Président du Conseil d'administration et Directeur général de votre Société, et gérant de la société Auteuil Conseil (France).

Nature, objet et modalités

Comme mentionné dans la partie « Convention et engagement soumis à l'approbation de l'Assemblée générale », votre société a signé le 15 octobre 2007 un contrat de prestations de services avec la société Auteuil Conseil (France).

Le Conseil d'administration du 22 décembre 2015 a autorisé votre Société à signer des avenants au contrat de prestations de services du 15 octobre 2007.

- L'avenant signé le 23 décembre 2015 a fixé le montant des honoraires annuels à 800 000 euros hors taxes à compter du 1er janvier 2016.
- L'avenant signé le 23 décembre 2015 a fixé un complément exceptionnel d'honoraires d'un montant maximal de 2 millions d'euros hors taxes à verser par votre Société au plus tard le 31 mars 2018, sous réserve (i) de la réalisation définitive de l'opération de Prise de Participation de la société Mannai Corporation, (ii) de l'atteinte d'un objectif de résultat net du groupe Gfi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et enfin (iii) de l'atteinte d'un objectif de marge opérationnelle du groupe Gfi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Conseil d'administration du 23 février 2017, a autorisé votre Société à signer un avenant au contrat de prestations de services du 15 octobre 2007. L'avenant, signé le 22 mai 2017 a fixé le montant des honoraires complémentaires au titre des prestations de la société Auteuil Conseil (France) réalisées en 2016 à 316 666 euros hors taxes. Le paiement de ces honoraires est intervenu au cours de l'exercice 2017.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec les sociétés du Groupe**Nature, objet et modalités**

Le Conseil d'administration du 17 mars 2009 a autorisé la modification de l'ensemble des conventions fiscales conclues avec les sociétés du périmètre d'intégration fiscale en France afin de permettre une restitution systématique à la filiale en perte de l'économie d'impôt qu'elle procure au Groupe.

Aucune modification n'a été apportée à ce stade aux conventions fiscales initiales. Aucune économie d'impôt n'a été restituée par votre société au titre de l'exercice 2017.

2. Avec M. Vincent Rouaix, Président du Conseil d'administration et Directeur général de votre Société**Nature et objet**

Clause de non-concurrence.

Modalités

Le Conseil d'administration du 1er mars 2013 a autorisé votre Société à signer un avenant à la convention de non-concurrence conclue avec M. Vincent Rouaix, le 18 décembre 2007. Cet avenant, signé le 29 mars 2013, fixe le montant forfaitaire à verser par votre Société, à

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

titre d'indemnisation de l'engagement de non-concurrence, souscrit par M. Vincent Rouaix, à **850.000 euros**.

3. Avec la société Auteuil Conseil (France)*Personne concernée*

M. Vincent Rouaix, Président du Conseil d'administration et Directeur général de votre Société, et gérant de la société Auteuil Conseil (France).

Nature, objet et modalités

Comme mentionné dans la partie « Convention et engagement soumis à l'approbation de l'Assemblée générale », votre société a signé le 15 octobre 2007 un contrat de prestations de services avec la société Auteuil Conseil (France).

Le Conseil d'administration du 22 décembre 2015 a autorisé votre Société à signer des avenants au contrat de prestations de services du 15 octobre 2007.

L'Assemblée générale du 28 juin 2016 a pris acte de l'autorisation donnée par le Conseil d'administration pour l'allocation d'un honoraire complémentaire exceptionnel d'un montant maximal de 2 millions d'euros hors taxes, à verser par votre Société en 2020, sous réserve de l'atteinte des objectifs de performance, à définir ultérieurement, et liés à la marge opérationnelle et au résultat net du groupe GFI Informatique.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense , le 17 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Samuel Clochard

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Jouanne



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



7.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	208	7.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ	211
7.1.1. Dénomination sociale et siège social	208	7.3. RESPONSABLE DU DOCUMENT	211
7.1.2. Forme juridique	208	7.4. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	212
7.1.3. Date de constitution et durée de la Société	208	7.4.1. Commissaires aux Comptes titulaires	212
7.1.4. Objet social (article 2 des Statuts)	208	7.4.2. Commissaires aux Comptes suppléants	212
7.1.5. Registre du commerce et des sociétés	208	7.5. COMMUNICATION FINANCIÈRE	213
7.1.6. Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société	208	7.5.1. Calendrier de publication 2018	213
7.1.7. Exercice social	209	7.5.2. Responsable de l'information	213
7.1.8. Assemblées générales (article 17 des Statuts)	209	7.6. TABLE DE CONCORDANCE ET INDEX	214
7.1.9. Affectation et répartition du résultat (article 19 des statuts)	209	NOTES	216
7.1.10. Modalités du paiement des dividendes (article 20 des Statuts)	209		
7.1.11. Participations significatives	209		
7.1.12. Identification des détenteurs de titres au porteur : Titres au Porteur Identifiables (article 7 des Statuts)	210		
7.1.13. Nomination et révocation des administrateurs (article 11 des Statuts)	210		
7.1.14. Rémunération des administrateurs (article 15 des Statuts)	210		



7.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

7.1.1. Dénomination sociale et siège social

Cfi Informatique – 145, Boulevard Victor-Hugo – 93400 Saint-Ouen – France

7.1.2. Forme juridique

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie notamment par les articles L. 225-1 à L. 225-257 du Code de commerce.

7.1.3. Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 8 avril 1992. Sa durée de vie est de 99 ans, et ce, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés le 5 mai 1992, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

7.1.4. Objet social (article 2 des Statuts)

La Société a pour objet :

- la prestation de services et de conseils, dans ses propres locaux ou dans ceux de ses clients, relatifs à l'étude, la conception, l'équipement, l'installation, la gestion, l'utilisation et l'amélioration de systèmes et de réseaux informatiques ;
- la conception, la réalisation et l'exploitation de produits informatiques ;
- et plus généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social, lui être utile ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

7.1.5. Registre du commerce et des sociétés

385 365 713 RCS BOBIGNY Code APE et dénomination du secteur d'activité 6.202 A Conseil en systèmes informatiques.

7.1.6. Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société

Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social de la Société : 145, Boulevard Victor-Hugo – 93400 Saint-Ouen.

7.1.7. Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

7.1.8. Assemblées générales (article 17 des Statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions définies par la loi. Peuvent seuls participer aux Assemblées les propriétaires d'actions nominatives ou au porteur ayant justifié de la propriété de leur titre conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce.

7.1.9. Affectation et répartition du résultat (article 19 des statuts)

Le bénéfice distribuable est déterminé conformément à la loi. Il est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserves en application de la loi, l'Assemblée générale peut décider de prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

7.1.10. Modalités du paiement des dividendes (article 20 des Statuts)

Le paiement des dividendes annuels se fait aux époques et lieux fixés par l'Assemblée générale ou à défaut par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions suivant les modalités prévues par la loi et les statuts.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie de l'acompte sur dividende mis en distribution une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions suivant les modalités prévues par la loi et les statuts.

7.1.11. Participations significatives

En matière de franchissement de seuils, les dispositions applicables sont celles prévues par la loi.

7.1.12. Identification des détenteurs de titres au porteur : Titres au Porteur Identifiables (article 7 des Statuts)

Conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la Société peut recourir à tout moment auprès d'Euroclear France à la procédure des titres au porteur identifiables.

7.1.13. Nomination et révocation des administrateurs (article 11 des Statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois à dix-huit membres.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si du fait qu'un administrateur en fonction vient à dépasser l'âge de 70 ans, la proportion du tiers susvisé est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux Assemblées générales, par suite de décès ou démission, le Conseil d'administration peut procéder à une ou des nominations à titre provisoire.

En application des dispositions prévues par la loi, lorsque le nombre de membres du Conseil d'administration nommés par l'Assemblée générale ordinaire est inférieur ou égal à douze, un administrateur représentant les salariés est désigné pour une durée de trois ans par le Comité central d'entreprise de la Société. En cas de vacance du siège avant l'arrivée du terme normal, la désignation d'un remplaçant a lieu dans les mêmes conditions pour la durée résiduelle du mandat initial.

Lorsque le Conseil d'administration est composé d'un nombre supérieur à douze membres, un second administrateur représentant les salariés est désigné pour une durée de trois ans par le Comité d'entreprise européen. Si le nombre de membres du Conseil d'administration nommés par l'Assemblée générale ordinaire devient égal ou inférieur à douze, le mandat du second administrateur représentant les salariés se poursuit jusqu'à son terme.

7.1.14. Rémunération des administrateurs (article 15 des Statuts)

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence, dont le montant reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

7.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

Monsieur Vincent Rouaix est Président-directeur général.

7.3. RESPONSABLE DU DOCUMENT

Monsieur Vincent Rouaix

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint, figurant aux chapitres 1 à 4 ainsi que leurs renvois aux chapitres 5 et 6, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Saint-Ouen, le 18 avril 2018

Le Président-directeur général

Vincent Rouaix

7.4. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

7.4.1. Commissaires aux Comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

Tour First – 1, place des Saisons – Paris La Défense 92400 Courbevoie

Représenté par M. Pierre Jouanne

Date de première nomination : 21 mai 2008

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (durée du mandat : 6 exercices).

Grant Thornton

29, rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par M. Samuel Clochard

Date de première nomination : 19 mai 2010

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (durée du mandat : 6 exercices).

7.4.2. Commissaires aux Comptes suppléants

Cabinet Auditex

Tour First – 1, place des Saisons – Paris La Défense 92400 Courbevoie

Date de première nomination : 21 mai 2008

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (durée du mandat : 6 exercices).

Institut de Gestion et d'Expertise Comptable – IGEC

22 rue Garnier 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : 19 mai 2010

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (durée du mandat : 6 exercices).

7.5. COMMUNICATION FINANCIÈRE

7.5.1. Calendrier de publication 2018

Date de publication

Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2017	31 janvier 2018
Résultats annuels 2017	23 février 2018
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2018	26 avril 2018
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre 2018 et résultats du 1 ^{er} semestre 2018	26 juillet 2018
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2018	6 novembre 2018

Note : la publication a lieu après clôture de la Bourse.

Ce document de référence est disponible sur le site internet de Gfi Informatique : www.gfi.world ou auprès de la Direction Juridique et Compliance Groupe, au 145 Boulevard Victor-Hugo, 93400 Saint-Ouen.

7.5.2. Responsable de l'information

Cyril Malher

Directeur financier Groupe

145 Boulevard Victor-Hugo, 93400 Saint-Ouen

Tél. : + 33 (0)1.44.04.50.64

E-mail : cyril.malher@gfi.fr

7.6. TABLE DE CONCORDANCE ET INDEX

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement n° 809/2004 pris en application de la directive 2003-1971/CE et aux pages du présent document de référence.

1	Personnes responsables	
1.1	Personnes responsables	7.3
1.2	Déclaration des personnes responsables	7.3
2	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Information sur les contrôleurs légaux des comptes	7.4
2.2	Changements	n/a
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques	n/a
3.2	Périodes intermédiaires	n/a
4	Facteurs de risques	1.13
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	n/a
5.2	Investissements	1.12
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	1.3
6.2	Principaux marchés	1.3
6.3	Dépendance	néant
6.4	Position concurrentielle	1.10.1
7	Organigramme	
7.1	Groupe	1.4
7.2	Filiales	6.2.6 note 23
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	néant
8.2	Aspects environnementaux	2.2, 2.4.2
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	1.5, 1.6
9.2	Résultat opérationnel	1.5, 1.6
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux	3.3
10.2	Flux de trésorerie	1.5.2
10.3	Structure de financement	1.5.2
10.4	Restriction	n/a
10.5	Sources de financement	1.5.2, 1.12
11	Recherche et Développement, brevet et licences	1.9
12	Informations sur les tendances	
12.1	Tendances	1.10
12.2	Influence	1.10
13	Prévisions ou estimations de bénéfices	
13.1	Hypothèses	n/a
13.2	Rapport	n/a
13.3	Comparaisons	n/a
13.4	Actualisation	n/a
14	Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction générale	
14.2	Conflits d'intérêts	4.5

15	Rémunération et avantages	
15.1	Rémunération	4.4, 5.2 note 4
15.2	Pensions de retraite ou autres avantages	4.4, 5.2 note 4
16	Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	
16.1	Mandats	4.2
16.2	Contrats de service	4.3
16.3	Comités	4.1, 4.6
16.4	Conformité	1.13.8
17	Salariés	
17.1	Informations sur les salariés	1.11, 2.1 et 2.4.1
17.2	Participations et options de souscription d'actions des mandataires sociaux	4.4
17.3	Participation des salariés	1.11.1
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires	3.2
18.2	Droits de vote	3.2
18.3	Détention et contrôle	3.2
18.4	Accords liés au contrôle	3.2.1
19	Opérations avec des apparentés	néant
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière	
20.1	Informations financières historiques	n/a
20.2	Informations financières <i>pro forma</i>	n/a
20.3	États financiers	5 et 6
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	5.3 et 6.4
20.5	Date des dernières informations financières	n/a
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	n/a
20.7	Politique de distribution des dividendes	1.8.4
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.13.1
20.9	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	1.5.2, 5.2 note 6
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	3.1.1
21.2	Acte constitutif et statuts	7.1
22	Contrats importants	n/a
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Déclarations d'intérêts	n/a
23.2	Attestation	n/a
24	Documents accessibles au public	7.5
25	Informations sur les participations	1.8.1, 1.8.6, 6.2.6 note 23

NOTES

NOTES

NOTES



Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.



Gfi Informatique – La Porte du Parc – 145, boulevard Victor-Hugo – 93400 Saint-Ouen

Tél. : +33 (0)1 44 04 50 00 – Fax : +33 (0)1 44 04 59 00

www.gfi.world